



PRIMATURE

COMITE D'ORGANISATION
DU FORUM NATIONAL SUR L'EDUCATION

REPUBLIQUE DU MALI

UN PEUPLE – UN BUT – UNE FOI

RAPPORT GENERAL DU FORUM NATIONAL SUR L'EDUCATION

30 et 31 Octobre & 1^{er} et 2 Novembre 2008

**RAPPORT GENERAL
DU FORUM NATIONAL SUR L'EDUCATION**

30 et 31 Octobre – 1^{er} et 2 Novembre 2008

SOMMAIRE

INTRODUCTION	5
I. CEREMONIE D'OUVERTURE	6
II. CONDUITE DES TRAVAUX	8
III. PRESENTATION DU RAPPORT DU COFNE	9
IV. RESULTATS DES TRAVAUX DES COMMISSIONS	11
4.1 Commission Enseignement Supérieur et Recherche Scientifique	11
A. De la gestion administrative et pédagogique/gestion des ressources financières et matérielles	13
B. De la gestion des ressources humaines	18
C. Des politiques, stratégies et plans de développement de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique	21
D. Des œuvres universitaires	26
4.2 Commission Enseignement Secondaire Général, Technique et Professionnel	28
A. De l'organisation et de la gestion du sous-secteur Enseignement Secondaire Général Technique et Professionnel	29
B. Des contenus et de la qualité des enseignements	34
C. De la formation professionnelle	37
4.3. Commission Education de Base, Alphabétisation et Langues Nationales	39
A. De la Gestion des ressources Humaines, Programmes, Méthodes et Innovations Pédagogiques	40
B. De la Gestion de l'Ecole en Mode Décentralisé	54
C. De l'Education Non Formelle et de la Politique des Langues Nationales	48
D. Des coûts, financement et dispositif institutionnel de l'Education de Base	49
4.4. Commission Ethique, Déontologie, Rôles et Responsabilités des Acteurs et Partenaires	52
A. De l'éthique et de la déontologie	53
B. Du partenariat : rôles et responsabilités des acteurs et partenaires	57
V. DECLARATION DU FORUM NATIONAL SUR L'EDUCATION	61
VI. CEREMONIE DE CLOTURE	64
ANNEXES	67

INTRODUCTION

L'an deux mil huit les 30 et 31 octobre et les 1^{er} et 2 novembre, s'est tenu, au Centre International de Conférences de Bamako (CICB), le Forum National sur l'Education.

Ont pris part à cette importante rencontre, les représentants :

- des forces vives de la Nation, singulièrement, les aînés, les Hommes de cultes, les parents d'élèves et d'étudiants, les femmes, les jeunes, les syndicats, les enseignants retraités, les enseignants en activité de l'intérieur et de l'extérieur, les ONG partenaires de l'éducation ;
- du secteur privé ;
- des pouvoirs publics ;
- des institutions de la République ;
- des élus ;
- de la classe politique ;
- des élèves et étudiants ;
- des médias ;
- des partenaires techniques et financiers.

Ainsi, plus de 600 participants ont pris part aux travaux de cette phase finale qui constitue l'aboutissement d'un long cheminement marqué par :

- la création en mai 2008 du Comité d'Organisation du Forum National sur l'Education (COFNE) et la nomination de ses membres en juin 2008 par Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement qui a instruit, dans la Lettre de Mission, entre autres "d'organiser les concertations régionales et les ateliers selon des modalités qui permettent à chaque acteur et partenaire d'apporter sa contribution à l'édification d'un système éducatif national répondant à nos besoins. Pour cela, chacun des acteurs de l'école a son mot à dire et un rôle à jouer dans la concertation la plus large possible : enseignants de l'intérieur et de l'extérieur, élèves et étudiants, parents, pouvoirs publics, élus, classe politique, syndicats et organisations de la société civile et du secteur privé";
- la conception, l'élaboration, l'adoption et la mise en œuvre par le COFNE d'une approche participative et interactive conforme à cette directive, au cours des mois de juillet, août et septembre 2008, construite à partir :
 - des écoutes individuelles et collectives ;
 - des visites de courtoisie ;
 - des ateliers thématiques ;
 - des concertations régionales ;
 - des contributions écrites individuelles et collectives en grand nombre ;
- l'élaboration et l'adoption, en octobre 2008, du document de travail du Forum National intitulé "Rapport de Synthèse des Travaux du Comité d'Organisation du Forum National sur l'Education".

Le présent rapport dit "Rapport Général du Forum National sur l'Education" constitue le couronnement de ce processus participatif, interactif et itératif. A ce titre, il intègre, non seulement, les résultats des travaux en plénières, en ateliers, en commissions des quatre (4) jours de discussions franches, cordiales et citoyennes du Forum National proprement dit, mais aussi, la Déclaration solennelle issue des assises, lue et adoptée comme un engagement de tous et de toutes pour la renaissance de notre système éducatif. Le Rapport est ainsi articulé autour de six (6) points essentiels :

- la cérémonie d'ouverture présidée par Son Excellence Amadou Toumani TOURE, Président de la République, Chef de l'Etat ;
- la conduite des travaux présidée par Monsieur Mama TEMBELY, Président du Conseil National des Personnes Agées ;
- la présentation du "Rapport de Synthèse des Travaux du Comité d'Organisation du Forum National sur l'Education" par le Professeur Salikou SANOGO, son Président ;
- les résultats des travaux des commissions
- la Déclaration du Forum National sur l'Education ; et
- la cérémonie de clôture présidée par Mr. Modibo SIDIBE, Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

Le Rapport de Synthèse des Travaux du COFNE a servi de documents de travail aux Commissions et le présent Rapport intègre les Rapports des Commissions et des Ateliers, ayant été adoptés en plénière.

I.CEREMONIE D'OUVERTURE

Placée sous la Haute Présidence de Son Excellence Amadou Toumani TOURE, Président de la République, Chef de l'Etat, la cérémonie d'ouverture a été marquée, après l'Hymne National chanté par les Pionniers du Mali, par trois (3) interventions :

- discours de bienvenue du Maire de la Commune III du District de Bamako, Mr. Abdel Kader SIDIBE ;
- allocution du Président du COFNE, le Professeur Salikou SANOGO ;
- discours d'ouverture des travaux par Son Excellence Amadou Toumani TOURE, Président de la République, Chef de l'Etat.

Dans son intervention, le Maire de la Commune III s'est d'abord réjoui du choix porté sur sa Commune pour abriter les travaux du Forum National sur l'éducation. Il a ensuite souhaité la bienvenue à l'ensemble des participants. Après avoir rappelé les difficultés que rencontre l'école malienne, il a formulé des vœux ardents pour que de ce Forum sortent des recommandations qui permettent de résoudre la crise qui la traverse.

Le Président du COFNE, dans sa présentation, a d'abord remercié les Hautes Autorités maliennes pour la confiance placée en lui et en ses collaborateurs pour la préparation, l'organisation et la tenue de cet important événement. Il a ensuite remercié tous ceux qui ont, de façon patriotique, démocratique et républicaine, participé aux Ecoles, Ateliers Thématiques, Concertations Régionales et au présent Forum National qui commence aujourd'hui. Ensuite, il a fait l'économie des activités menées par le COFNE depuis sa création en mai 2008, à savoir :

- l'organisation de 2 ateliers exploratoires ;
- la tenue de 20 ateliers thématiques qui ont regroupé plus de 1700 acteurs et partenaires ;
- l'organisation de 9 concertations régionales qui ont regroupé plus de 4500 citoyens.

A ces activités principales, a-t-il précisé, s'ajoutent les visites de courtoisie à plusieurs personnalités, l'ouverture d'un site WEB du COFNE, la tenue de 3 conférences de presse, des débats à la télévision et sur les radios de proximité, sans compter les articles de presse parus dans les différents organes de la Capitale, de l'Intérieur et sur le Net.

Le Président du COFNE a terminé sa présentation en invitant les participants au Forum dans la recherche de solutions durables et pérennes pour la renaissance de notre système éducatif, à s'inspirer de la célèbre citation, toujours d'actualité brûlante, de Ghezo, roi d'Abomey qui disait: "Si tous les fils du pays venaient par leurs mains assemblées, boucher les trous de la jarre percée, le pays serait sauvé". De même, a-t-il conclu, " si tous les fils de notre pays venaient par leurs mains assemblées, boucher les trous de notre système éducatif percé, le Mali, notre cher pays, serait sauvé".

Dans son discours d'ouverture, Son Excellence Amadou Toumani TOURE, Président de la République, Chef de l'Etat, après avoir exprimé toute sa satisfaction de voir se tenir en ce jour 30 octobre 2008 le Forum National sur l'Education dans notre pays, a, en premier lieu, félicité le Professeur Salikou SANOGO et son Equipe pour le remarquable travail préparatoire accompli. Il a ensuite remercié tous les maliens de l'intérieur et de la Diaspora pour leur contribution aux débats. Ce qui, selon lui, prouve la maturité de notre peuple à prendre en main son destin lorsque l'essentiel, c'est-à-dire, ce bien commun qu'est l'école et qui nous rassemble ici et maintenant, est en péril.

Il a ensuite fait remarquer que les acteurs de la communauté éducative, au sens large, se doivent de faire le pari d'œuvrer ensemble pour sortir notre système éducatif des cycles de perturbations et "aller résolument vers l'école de nos besoins en lieu et place de l'école de nos habitudes." Dans cette perspective, le Président de la République, Chef de l'Etat a rappelé les événements importants qui ont jalonné l'histoire de notre système éducatif de l'Indépendance en 1960 à ce jour et qui ont été à l'origine d'orientations et d'impulsions majeures.

Il s'agit :

- de la Réforme de 1962 ;
- du Séminaire National sur l'Education de 1978 ;
- des Etats Généraux de 1989 ;
- du Débat National de 1991.

Ce qui, du reste, a-t-il fait remarquer, que les maux dont souffre notre école, à travers elle, notre système éducatif, dépassent largement les seuls aspects d'une insuffisance d'infrastructures et d'équipements, d'effectifs pléthoriques et de manque d'enseignants. Selon le Président de la République, les efforts déployés ces dernières années avec plus de 33% du Budget National alloués au secteur, sans compter les contributions importantes et significatives des partenaires techniques et financiers et des familles auraient pu suffire à sauver notre école de la tourmente. Les problèmes sont donc ailleurs, a-t-il indiqué. Il faut aller les débusquer, a-t-il instruit.

Dans cette nouvelle croisade vers l'école du troisième millénaire, le Président de la République, Chef de l'Etat, a invité les participants au Forum à réfléchir sur ce que doit recouvrir un système éducatif performant. Il s'agit, pour lui, entre autres, d'envisager la conception, l'élaboration, l'adoption et la mise en application d'un Pacte National pour l'Education, articulé autour, du respect des valeurs de base de l'école : l'éthique, la déontologie, la discipline, le travail, le mérite, la réussite et la responsabilité; du comportement responsable de l'ensemble des acteurs, notamment des parents et de l'administration scolaire ; des enseignements de qualité, d'une gestion optimale des ressources ; de la valorisation de la fonction enseignante et de la bonne articulation entre les différents niveaux d'enseignement.

Le Président de la République, Chef de l'Etat, a poursuivi, en confirmant au plan budgétaire sa promesse électorale consignée dans le PDES 2007/2012, à savoir, le budget de l'éducation, qui était de 30.98% du budget d'Etat 2008 rectifié, sera de 33.17% en 2009 et atteindra 35 % en 2012. Cet effort de l'Etat dans le contexte difficile que connaît le monde actuel, a-t-il fait remarquer, prouve à suffisance que l'édification d'une Nation prospère et responsable doit s'inscrire dans le temps et que chaque génération doit accomplir sa mission, c'est-à-dire, son devoir de génération.

Aussi, avant de déclarer solennellement ouverts les travaux du Forum, le Président de la République, Chef de l'Etat, a insisté sur la nécessité de se mettre ensemble pour conjurer les maux dont souffre notre école, et partant notre système éducatif. Sur ce, il a déclaré ouverts les travaux du Forum National sur l'Education en nourrissant l'espoir que des conclusions pertinentes sortiront des débats pour un nouveau départ.

Vu sa forme, son contenu, sa profondeur et sa portée historique pour le renouveau du système éducatif dans notre pays, le discours du Président de la République, Chef de l'Etat, a été adopté par les participants comme document de travail du Forum.

II. CONDUITE DES TRAVAUX

Le Présidium du Forum National mis en place en plénière est composé comme suit :

- **Président** :
 - Mr Mama TEMBELY, Président du Conseil National des Personnes Agées ;
- **Vice Président (e) s** :
 - Pr. Younouss Hameye DICKO, ancien ministre ;
 - Mr. Mamadou Bamou TOURE, ancien ministre ;
 - Pr. KEITA Rokiatou N'DIAYE, ancien ministre ;
 - Mme TRAORE Oumou TOURE, Secrétaire Générale de la Coordination des Associations et Organisations Féminines du Mali (CAFO) ;
 - Mr. Adama SAMASSEKOU, ancien ministre ;
- **Rapporteur Général** :
 - Pr. Salikou SANOGO, Président du COFNE ;
- **Rapporteurs Adjoints** :
 - Pr. Diola BAGAYOKO, Président de la Commission Enseignement Supérieur et Recherche Scientifique ;
 - Dr. Bakary Casimir COULIBALY, Président par intérim de la Commission Enseignement Secondaire Général, Technique et professionnel ;
 - Pr. Denis DOUGNON, Président de la Commission Education de Base, Alphabétisation et Langues Nationales.

L'ordre du jour proposé a été adopté sans modifications majeures. Il est joint en annexe.

Pour la conduite des débats, les participants ont été repartis en 4 commissions de travail subdivisées à leur tour en ateliers ; soit un total de treize (13) ateliers.

*Commission Enseignement Supérieur et Recherche scientifique (4 ateliers):

- Gestion administrative et pédagogique, gestion des ressources financières et matérielles ;
- Ressources Humaines ;

-
- Politiques, stratégies et plan de développement de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche scientifique ;
 - Œuvres universitaires ;

*Commission Enseignement Secondaire Général, Technique et professionnel (3 ateliers) :

- Organisation et gestion de l'enseignement secondaire Général, Technique et professionnel ;
- Contenu et qualité des enseignements ;
- Formation professionnelle ;

* Commission Education de Base, Alphabétisation et Langues nationales (4 ateliers) :

- Gestion des ressources humaines/Programmes et méthodes/Innovations pédagogiques ;
- Gestion de l'école en mode décentralisé et partenariat ;
- Education non formelle et politique des langues nationales ;
- Coûts, financement et dispositif institutionnel de l'éducation de base ;

* Commission Ethique, Déontologie, Rôles et Responsabilités des Acteurs et Partenaires (2 ateliers) :

- Ethique, Déontologie ;
- Partenariat, rôles et responsabilités des acteurs de l'école.

La gestion du temps et la police des débats ont été assurées par les bureaux des plénières, des commissions et des ateliers.

Pour le déroulement des travaux et la mise en commun des résultats des travaux des ateliers et des commissions, deux (2) plénières ont eu lieu au niveau des commissions, ainsi qu'au niveau général.

III. PRESENTATION DU RAPPORT DU COFNE

Le Professeur Salikou Sanogo, Président du COFNE, a présenté le Rapport de Synthèse du Comité. Il comprend sept (7) chapitres :

- **Le premier chapitre** intitulé "**Contexte, Principaux Enjeux et Défis**", porte essentiellement sur le contexte national, régional et international et les grands enjeux et défis à relever, à savoir :
 - l'amélioration de la qualité des enseignements ;
 - l'augmentation et l'amélioration de l'offre d'éducation ;
 - l'adéquation formation et exigence du marché de l'emploi ;
 - la définition et la bonne gestion des actions prioritaires pour chaque composante du Programme d'Investissement du Secteur de l'Education (PISE II) adopté par le Gouvernement.

Dans cette perspective, se trouvent placés au cœur de l'action pour le renouveau de notre système éducatif :

- le développement d'une éducation de base de qualité ;
- l'appui à l'enseignement secondaire général, technique et professionnel, la formation professionnelle par apprentissage ;
- la mise en œuvre d'une politique pérenne de développement de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique et technologique ; et

- la mise en place d'une gestion déconcentrée et décentralisée du système éducatif, ce qui facilitera la planification participative et concertée des initiatives dans le secteur.

- **Le second chapitre** intitulé **“Cadre Conceptuel et Méthodologique”** porte sur les processus et les procédures qui ont présidé au pilotage des activités et des travaux du COFNE pour que le Forum National ne soit ni un forum de plus, ni un forum de moins, mais un forum se ressourçant des fruits de 17 années de pratiques démocratiques, républicaines et multipartisanes dans notre pays, un forum comme outil de contrôle démocratique dans la longue marche vers la résolution des problèmes qui assaillent le secteur.

- **Le troisième chapitre** intitulé **“Orientation Stratégique du Forum»** fait sien l'enseignement du philosophe Sénèque selon lequel, “Il n'est pas de vent favorable pour celui qui ne sait où il va”. A ce titre, ce chapitre pose un certain nombre d'interrogations relatives à : *“ Savoir d'où on vient, où on est, où on va ? Par quels bouts prendre?”*, la Vision sur l'Education?

- **Le quatrième chapitre** intitulé **“Système d'Education au Mali: Etat des lieux”** dresse le diagnostic de l'éducation dans notre pays prise dans tous ses compartiments : Education de Base, Alphabétisation et Langues Nationales; Enseignement Secondaire Général, Technique et Professionnel ; Enseignement Supérieur et Recherche Scientifique ; Ethique, Déontologie ; Partenariat, rôles et responsabilités des principaux acteurs de l'école.

- **Le cinquième chapitre** intitulé **“Synthèse des Expressions Populaires et Recommandations”** fait la synthèse des contributions recueillies pendant les phases préparatoires du Forum National sur l'Education, à savoir la phase exploratoire, la phase d'écoutes, la phase des ateliers thématiques et la phase des concertations régionales, tout en intégrant les contributions écrites faites individuellement ou par des organisations de la société civile. Il rend ainsi compte des préoccupations exprimées par :

- des personnalités et des représentants d'institutions et structures pendant les phases exploratoires et d'écoutes ;
- des participantes et participants aux Ateliers thématiques ;
- des participantes et participants aux concertations régionales et du district de Bamako ;
- des personnes et des organisations de la société civile soucieuses du devenir de l'Ecole.

- **Le sixième chapitre** intitulé **“Cadre d'action pour la mise en œuvre des recommandations issues du Forum”**, par son caractère innovateur, exprime la volonté du Comité National d'Organisation du Forum (niveau technique) de passer le témoin au niveau politique (Gouvernement et autres Institutions de la République) pour en faire le flambeau de la renaissance de l'éducation dans notre pays. Il s'agit de suivre et d'évaluer la mise en œuvre effective des recommandations issues du Forum National.

- **Le septième et dernier chapitre** intitulé **“Recommandation Spéciale”**, propose un dispositif et une stratégie allant dans le sens de la mise en œuvre effective des recommandations du Forum en soulignant “qu'il ne sert à rien d'arrêter des mesures de redressement d'une situation si l'on ne prévoit pas un dispositif devant assurer le suivi et la mise en application

- des mesures arrêtées.” La question à laquelle le Forum doit trouver réponse est de savoir à qui confier ce dispositif qui de toutes les manières doit être au-dessus des conflits, des revendications catégorielles qui assaillent notre système éducatif. Le chemin de son renouveau et sa modernisation passe par la transformation de nos mentalités et de nos comportements. Ce qui exige, au-delà de la bonne volonté et des efforts consentis par le Gouvernement, une véritable croisade contre la démission collective chaque fois qu'il s'est agi de la mise en œuvre effective des recommandations et résolutions issues des débats nationaux.

Cette présentation du Président du COFNE a donné lieu à des débats avec la salle.

IV. RESULTATS DES TRAVAUX DES COMMISSIONS

Les participants ont travaillé en ateliers et en commissions pendant les journées des 30, 31 octobre et 1^{er} novembre 2008. Chaque atelier a débattu des problèmes selon les termes de référence qui lui ont été soumis. Les travaux en ateliers ont fait l'objet de rapports présentés en plénières des commissions qui les ont discutés et adoptés.

Les rapports des commissions font ressortir :

- l'état des lieux sur les questions débattues dans les commissions ;
- les principaux problèmes identifiés par rapport aux thèmes débattus ; et
- les recommandations fortes.

La matinée et une partie de l'après-midi du dimanche 02 novembre 2008 ont été consacrées à la présentation en plénière des rapports des quatre commissions. Ces rapports ont donné lieu à des débats à l'issue desquels ils ont été adoptés. Ils sont présentés dans les points ci-après :

4.1. Commission Enseignement Supérieur et Recherche Scientifique :

L'ordre du jour proposé par le Comité d'Organisation du Forum et présenté par le Pr. Diola BAGAYOKO, Président de la Commission, a été adopté par les participants. Il se décline en trois (3) points :

- la mise en place du bureau de la commission ;
- la présentation du Rapport de Synthèse du COFNE et du document annexe, contribution du Symposium Malien sur les Sciences Appliquées (MSAS) au Forum National sur l'Education ; et
- la constitution des ateliers.

1) Mise en place du bureau de la commission :

Il se compose ainsi qu'il suit :

Présidente : Professeur KEITA Rokiatou N'DIAYE, ancien ministre

Rapporteur : Dr. Ouaténi DIALLO, Maître de Conférences à la Faculté des Sciences et Techniques (FAST).

2) Présentation du Rapport de Synthèse du COFNE et du document annexe :

Les points relatifs à l'enseignement supérieur et à la recherche scientifique du Rapport de Synthèse du COFNE ont été présentés et commentés par le Docteur Bino TEME, membre de la commission. Le Dr TEME a fait l'économie des grandes lignes du Rapport de Synthèse dans une présentation par vidéo projection sur :

- l'état des lieux de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique ;
- l'expression populaire ;
- les recommandations fortes ; et
- le projet de plan d'action.

Une annexe à ce rapport de synthèse, produite avec le concours des maliens de la diaspora et à leur initiative, a été présentée par le Professeur Diola BAGAYOKO. Dans son intervention, le professeur BAGAYOKO a d'abord procédé à la présentation des membres de la Commission Enseignement Supérieur et Recherche Scientifique du Comité d'Organisation du Forum National sur l'Education et de l'équipe MSAS qui a produit l'annexe, avant de commenter le contenu du document qui rappelle le processus de préparation des journées de réflexion sur l'enseignement supérieur organisées par le MSAS avant de présenter l'état des lieux et de proposer des solutions.

Pour clore cette première partie du travail, les participants ont visionné un court métrage produit par Madame Diélika Moctar DIALLO de l'UNESCO sur l'état des lieux de la résidence universitaire de Badalabougou, ce qui a permis aux participants de constater l'insalubrité et les conditions déplorable de vie des étudiants dans cette résidence.

3) Constitution des ateliers :

Quatre ateliers ont été constitués :

- **Atelier 1** : gestion administrative et pédagogique/ gestion des ressources financières et matérielles, prévu dans la salle 23 ;
- **Atelier 2** : ressources humaines, prévu dans la salle 19 ;
- **Atelier 3** : politique, stratégie et plan de développement de l'enseignement supérieur et de la recherche, dans la salle espace culturel ;
- **Atelier 4** : œuvres universitaires, dans la salle 15.

Chaque participant a été invité à s'inscrire librement dans l'atelier de son choix. Les bureaux des ateliers ont également été mis en place. Ces bureaux sont ainsi constitués :

Atelier 1 :

Président : Dr. N'Golo TRAORE, ancien ministre ;
Vice Président : Pr. Salif BERTHE, Doyen de la FLASH ;
1^{er} Rapporteur : Boubacar Mody GUINDO, Maître de Conférences CNRST ;
2^{ème} Rapporteur : Mamadou Lamine TOURE, Maître Assistant ;
Facilitateur : Pr. Modibo HAÏDARA, COFNE.

Atelier 2 :

Président : Pr. Ogobara DOUMBO, Professeur à la FMPOS ;
Vice Président : Pr. Aly Yéro MAÏGA, Directeur Général Adjoint CNRST ;
1^{er} Rapporteur : Pr. Fafré SAMAKE, Directeur Général IPR/IFRA ;
2^{ème} Rapporteur : Dr. Abdramane COULIBALY, Professeur FSJP ;
Facilitateurs : Dr. Oumar NIANGADOU, COFNE ;
 Pr. Daouda SAKHO, COFNE.

Atelier 3 :

Président : Mme Dr. Maimouna Salah DICKO, chercheur ;
Vice Président : Dr. Saïdou TIMBELY, Directeur Général LCV ;
1^{er} Rapporteur : Dr. Kalilou SIDIBE, professeur ENI-ABT ;
2^{ème} Rapporteur : M. Moussa KATILE, IER ;
Facilitateurs : Dr. Bino TEME, COFNE ;
 Pr. Mamadou KEITA, COFNE.

Atelier 4 :

Président : Mme. Diélika Moctar DIALLO, diaspora ;
Vice Président : Pr. Mamadou KONE, Directeur Général Adjoint CENOU ;
1^{er} Rapporteur : M. Mama TOURE, CENOU ;
2^{ème} Rapporteur : M. Ousmane SANOGO, IER ;
Facilitateur : M. Abdoul HAÏDARA, COFNE.

Les résultats des travaux de la Commission Enseignement Supérieur et Recherche Scientifique ont été présentés, discutés et adoptés en plénière par le Forum. Ils sont les suivants :

A. De la gestion administrative et pédagogique/gestion des ressources financières et matérielles

1. Au titre de l'autonomie de gestion des structures d'enseignement supérieur et de la recherche scientifique :

Le Forum constate que les structures d'enseignement et de recherche scientifique n'ont pas toute l'autonomie nécessaire à l'exercice de leurs missions. Les textes sont inadaptés, entraînant des problèmes de gestion. Les structures n'ont pas non plus la maîtrise du recrutement de leurs personnels.

Pour améliorer la gestion des structures d'enseignement et de recherche, **le Forum recommande de :**

- donner le même statut aux Grandes Écoles et à l'Université ;
- élargir l'autonomie des structures (relecture de tous les textes). Cette autonomie doit leur permettre de prendre toutes leurs responsabilités dans les domaines académiques et de gestion des ressources, tant financières, matérielles qu'humaines ;
- nommer le Recteur par Décret pris en Conseil des Ministres, sur la base d'un appel à candidatures et d'un programme de travail, parmi les enseignants de rang A. Il est nommé pour un mandat de cinq (05) ans, renouvelable une seule fois, après évaluation ;
- nommer les Directeurs des Grandes Ecoles et des Instituts de Recherche dans les mêmes conditions ;
- faire assister le Recteur par des conseillers techniques qu'il choisit ;
- alléger les procédures budgétaires, notamment par la création d'un compte d'affectation pour le budget des institutions d'enseignement supérieur et de recherche afin de lui conférer une souplesse dans sa gestion et une rapidité de décaissement.

3. Au titre de la gestion administrative :

Le Forum a relevé que la plupart, sinon la quasi-totalité de ceux qui sont nommés aux postes de responsabilité n'ont reçu au préalable aucune formation en matière de gestion administrative, ce qui affecte leur efficacité et constitue des sources de problèmes de fonctionnement de la structure, donc de conflits. Le Forum a aussi noté une absence de manuels de procédures administratives et de

gestion, de structures de contrôle administratif et pédagogique et un manque d'autorité des responsables académiques.

Le Forum recommande de :

- assurer la formation initiale et continue des responsables administratifs en matière de gestion administrative et financière ;
- introduire des modules de formation en gestion administrative dans les programmes d'enseignement supérieur ;
- élaborer et veiller à l'application des manuels de procédures au niveau de toutes les structures ;
- créer des structures de contrôle (administratif et pédagogique) pour les structures d'enseignement supérieur ;
- veiller à l'application stricte des textes réglementaires relatifs aux structures d'enseignement.

3. Au titre de l'enseignement supérieur privé :

L'enseignement supérieur privé est aujourd'hui une composante incontournable du sous secteur de l'Enseignement Supérieur. Cependant, le Forum a noté une insuffisance de collaboration entre structures d'enseignement supérieur publiques et privées, une absence de suivi, de contrôle et d'évaluation par l'Etat des établissements privés, le non respect par les établissements privés de leur cahier de charges, la non reconnaissance de leurs diplômes par l'Etat, la non hiérarchisation (classification par grade) des enseignants du privé.

Pour permettre à l'enseignement supérieur privé de participer pleinement au développement de l'enseignement supérieur au Mali, **le Forum recommande de :**

- faire prendre par l'Etat des orientations politiques courageuses pour la promotion de ce secteur, en fixant des objectifs clairs par rapport à la prise en charge d'une partie des flux d'étudiants du supérieur et en prenant un ensemble de mesures incitatives et de renforcement des capacités du secteur (allègements fiscaux, facilité d'accès au foncier, garanties de prêts bonifiés pour l'acquisition d'équipements, bourses aux étudiants pour certaines filières porteuses, hiérarchisation/classification par grade des enseignants, etc.) ;
- favoriser le partenariat entre le public et le privé ;
- mettre en place, par l'Etat, un système de suivi-évaluation des établissements d'enseignement supérieur privé pour les amener à respecter les cahiers de charges et garantir la qualité de la formation.

4. Au titre de la mobilisation et de l'utilisation des ressources financières :

Les constats du Forum sont :

- l'insuffisance des ressources financières allouées à l'enseignement supérieur et à la recherche scientifique et leur mauvaise utilisation ;
- la faiblesse de l'appui des partenaires techniques et financiers ;
- la mobilisation tardive des ressources du fait des procédures financières compliquées qui ne sont pas suffisamment maîtrisées par les services administratifs et financiers chargés du déblocage des fonds ;
- l'utilisation déséquilibrée des ressources financières disponibles constitue également un problème récurrent. Environ 56% du budget de l'enseignement supérieur est consacré aux

aides sociales (bourses, trousseaux) en 2008 alors que celles-ci ne représentent que 15% dans les pays anglophones d'Afrique (Document de politique de l'Enseignement Supérieur). Cette répartition constitue assurément un frein à l'expansion quantitative et à l'amélioration qualitative du système.

Pour améliorer cette situation, **le Forum recommande de :**

- augmenter significativement le budget consacré à l'enseignement supérieur et à la recherche scientifique ;
- accorder l'autonomie financière aux grandes écoles, aux instituts de formation, aux institutions de recherche et aux facultés, et réduire les circuits et les processus d'approbation des budgets et de déblocage des fonds, comme la mise à disposition du budget des heures supplémentaires dans un compte bancaire ;
- modifier la réglementation sur les différents postes de dépense (fonctionnement, investissement, salaires, aides sociales, etc.) pour un équilibre compatible avec la qualité de formation recherchée.

6. Au titre de la gestion des bourses :

Les constats du Forum sont :

- les insuffisances dans les critères d'attribution des bourses et dans leur application ;
- la mauvaise gestion du fichier des bourses ;
- les retards dans le paiement des bourses ;
- l'existence de noms fictifs et de doublons : ainsi, il arrive que certains étudiants perçoivent plusieurs fois la bourse, du fait des inscriptions multiples.

Pour améliorer la gestion des bourses, **le Forum recommande de :**

- revoir les critères d'attribution des bourses en mettant l'accent sur le mérite ;
- faire un contrôle physique des étudiants et leur attribuer un numéro matricule pour éviter les paiements multiples ;
- définir des quotas de bourses, c'est-à-dire le nombre de bénéficiaires en fonction du budget disponible, dans le but de ne pas dépasser les montants alloués. Les quotas pourraient être fixés par établissement, par filière et par année d'études.

6. Au titre de la gestion des heures supplémentaires :

Les constats du Forum sont :

- les heures supplémentaires, notamment, celles d'encadrement des mémoires de maîtrise, qui prennent une part importante du budget ;
- l'insuffisance de contrôle sur l'effectivité des heures supplémentaires et le non paiement d'heures supplémentaires au personnel technique et administratif ;
- l'inexistence d'un chronogramme précis de paiement des heures supplémentaires ainsi que la faiblesse du taux.

Pour améliorer la gestion des heures supplémentaires, **le Forum recommande de :**

- renforcer le contrôle pour éviter les abus ;
- augmenter le taux des heures supplémentaires ;
- élaborer un chronogramme précis de paiement des heures supplémentaires.

7. Au titre de l'encadrement des mémoires de DEA et des thèses :

Les constats du Forum sont :

- l'injustice dans l'allocation du même taux à l'encadrement des mémoires de maîtrise, de DEA et de la thèse en raison des travaux supplémentaires effectués pour les deux derniers ;
- l'insuffisance de l'enveloppe budgétaire allouée pour les travaux de DEA et de Thèse.

Le Forum recommande de:

- augmenter l'enveloppe budgétaire pour l'encadrement des mémoires de DEA et de Thèses en vue de valoriser le taux d'indemnisation.

8. Au titre de la gestion du patrimoine physique:

Les problèmes mis en exergue portent sur :

- la non tenue de la comptabilité matières dans certaines structures de recherche et d'enseignement ;
- l'insécurité foncière ;
- le manque de salles spécialisées et la mauvaise programmation des salles de cours et de travaux dirigés ;
- l'insuffisance notoire de laboratoires de recherche, d'équipements et de connexion à l'Intranet et l'Internet dans les structures de recherche et d'enseignement ;
- l'obsolescence du matériel existant ;
- l'insuffisance de bibliothèques et leur faible dotation en documents.

Pour améliorer la gestion, **le Forum recommande de :**

- équiper à suffisance les structures d'enseignement et de recherche en matériels informatiques ;
- négocier avec les opérateurs de télécommunications un tarif préférentiel pour la connexion Internet des structures d'enseignement et de recherche ;
- former les enseignants et les étudiants à l'appropriation des TIC ;
- équiper en matériels adéquats les salles de conférences, les salles spécialisées et les laboratoires ;
- attribuer des titres fonciers aux structures d'enseignement et de recherche afin de sécuriser leurs domaines ;
- restituer à l'Université ses domaines occupés ou, à défaut, de procéder à une compensation ;
- délimiter et clôturer les domaines universitaires et de recherche scientifique ;
- créer un réseau malien pour l'enseignement et la recherche afin de mutualiser les ressources de formation et de recherche ;
- mettre en place une médiathèque du réseau virtuel en vue de la conception de documents pédagogiques (CD thèque, vidéothèque...).

9. Au titre de la gestion des années universitaires :

Les constats du Forum sont :

- le chevauchement des années académiques, par ailleurs tronquées du fait des perturbations dues aux sorties intempestives des étudiants, à l'organisation des semaines de l'étudiant et aux grèves des enseignants;
- la non harmonisation des années universitaires d'une structure à l'autre pose également problème ;

- la non information des futurs bacheliers ;
- la proclamation tardive des résultats du baccalauréat ;
- l'orientation et l'inscription tardives des nouveaux étudiants ;
- la mauvaise gestion du calendrier d'inscription, due à une absence de personnel spécialisé perturbent énormément le calendrier universitaire ;
- la méconnaissance du règlement intérieur.

Pour améliorer la gestion des années universitaires, **le Forum recommande de:**

- fixer le calendrier universitaire du 15 septembre à fin juin et le respecter scrupuleusement ;
- recruter des agents en nombre suffisant pour le service de la scolarité et assurer leur formation ;
- mettre en place un système d'inscription en ligne ;
- appliquer les accords signés avec les différents partenaires ;
- maintenir les deux sessions d'examens ;
- autoriser l'inscription des bacheliers dans les grandes écoles et de mieux informer les futurs bacheliers sur l'enseignement supérieur ;
- appliquer et respecter strictement le règlement intérieur.

10. Au titre de la gestion des programmes d'enseignement :

Les constats du Forum sont :

- l'absence de système de contrôle pédagogique et administratif du personnel enseignant ;
- la difficulté à atteindre les volumes horaires conventionnels de 25 à 32 semaines par an ;
- la surcharge horaire des enseignants laissant peu ou pas de place pour la recherche ;
- la vente de photocopies de cours en dehors de l'Administration ;
- l'organisation de cours payants par les enseignants ;
- la non actualisation du contenu des cours par rapport à l'évolution scientifique et pédagogique de certaines spécialités ;
- l'insuffisance d'animation pédagogique et de recherche scientifique au sein des DER ;
- l'insuffisance de l'encadrement des assistants par les professeurs de rang magistral (rang A) ;
- l'absence de suivi régulier de l'exécution des programmes d'enseignement par les chefs de DER.

Pour améliorer la gestion des programmes, **Le Forum recommande de:**

- dynamiser les équipes pédagogiques et de recherche au sein des DER ;
- analyser les expériences d'évaluation des enseignants dans le privé en vue de s'en inspirer pour les établissements publics ;
- contrôler rigoureusement l'exécution des programmes en mettant en place un système de suivi pédagogique et de contrôle administratif aussi bien pour le public que pour le privé ;
- gérer les photocopies en relation avec les administrations ;
- porter sur l'emploi du temps le volume horaire de chaque matière enseignée ;
- diffuser largement les programmes d'enseignement et les harmoniser avec ceux de la sous région en les adaptant périodiquement à l'évolution des connaissances ;
- créer les conditions nécessaires au passage rapide au système LMD (Licence, Master, Doctorat) ;
- exiger des établissements privés le recrutement de personnels qualifiés.

11. Au titre de la gestion des flux :

Concernant la gestion des flux, les constats du Forum sont :

- la non inscription des bacheliers dans les Grandes Écoles;
- le nombre élevé d'étudiants par rapport aux capacités d'accueil et d'encadrement des structures ;
- le faible niveau des bacheliers arrivant au supérieur, contribuant à prolonger leur séjour à l'université ;
- le déséquilibre entre les différentes filières (nombre élevé d'étudiants dans les branches littéraires par rapport aux branches scientifiques) ;
- la concentration des structures universitaires à Bamako ;
- le faible développement de l'enseignement supérieur privé ;
- la non inscription des bacheliers des médersas à l'Université ;
- l'insuffisance de filières courtes professionnalisantes ;
- les inscriptions multiples ;
- la faible maîtrise des statistiques ;
- les repêchages abusifs.

Pour améliorer la gestion des flux, **le Forum recommande de:**

- élaborer et mettre en œuvre un plan de développement des infrastructures et d'étendre le plan de formation décennal de l'Université de Bamako aux Grandes Ecoles ;
- autoriser l'inscription des bacheliers dans les grandes écoles, suite à un processus de sélection ;
- créer des Instituts Universitaires de Technologies (IUT). Dans le court terme, on pourrait créer : un IUT regroupant les filières courtes professionnalisantes des Sciences et Technologies, un IUT pour les sciences agricoles, un IUT pour les filières tertiaires et les métiers du livre ;
- créer une Ecole Normale Supérieure d'Enseignement Technique et Professionnel ;
- orienter plus d'élèves dans les écoles professionnelles que dans les lycées d'enseignement général ;
- créer des baccalauréats technologiques et professionnels ;
- confier l'organisation du baccalauréat à l'université ;
- réduire le repêchage au niveau du baccalauréat et dans le supérieur ;
- nommer des conseillers à l'orientation dans les lycées et les établissements supérieurs ;
- mieux gérer les bases de données relatives aux étudiants ;
- respecter rigoureusement les dates limites d'inscription ;
- laisser aux structures la latitude de tenir compte de leur capacité d'accueil pour les inscriptions ;
- créer de nouvelles universités à Bamako et dans les Régions ;
- mettre en place et appliquer des mesures incitatives en faveur des disciplines scientifiques et technologiques ;
- déclarer comme priorité nationale l'enseignement des sciences depuis l'école fondamentale.

B. De la gestion des ressources humaines

1. Au titre des statuts des personnels :

Le Forum a noté les insuffisances et les difficultés liées à :

- l'application des lois portant statut des enseignants et des chercheurs. Il existe en effet deux lois relatives au statut du personnel enseignant et des chercheurs : la loi n° 00 060 du 01 septembre 2000 portant statut des chercheurs et la loi n° 98-067 du 30 décembre 1998 portant Statut du Personnel Enseignant de l'enseignement Supérieur. Ces lois doivent s'adapter à la vision stratégique nouvelle.

Aussi, **le Forum recommande de :**

- relire les lois susmentionnées. Cette relecture doit prendre en compte les points ci-après :
 - la limitation de la durée dans chaque grade afin de laisser la porte ouverte aux jeunes. Une durée de 6 ans maximum dans le grade d'assistant et de maître assistant ;
 - l'instauration d'une évaluation périodique basée sur les 3 dimensions : enseignement, recherche, production scientifique (publication scientifique, brevet et vulgarisation) pour les Maître de Recherche, Maître de conférence, Professeur et Directeur de recherche ;
 - l'institution de passerelles entre les deux fonctions (enseignants/chercheurs et chercheurs/enseignants) ;
 - la dimension intégration régionale (inscription au CAMES) ;
 - le relèvement de l'âge de recrutement à 45 ans et celui de la retraite à 70 ans ;
 - la création de poste de professeur émérite ;
 - la récompense du mérite.
- rendre attrayantes les hiérarchies par une graduation appropriée du traitement salarial ;
- aligner les salaires sur ceux de la sous-région ;
- valoriser les interventions de la Diaspora. Le programme TOKTEN est à revaloriser. La gestion de la composante éducation/formation doit relever du rectorat de l'Université ; le programme devant être mieux approprié par les Départements d'Enseignement et de Recherche (DER) et l'ensemble du monde scientifique ;

2. Au titre des conditions de vie et de travail des enseignants et des étudiants :

Les constats du Forum à ce niveau sont :

- les conditions de vie et de travail des enseignants et des étudiants sont loin d'être confortables ;
- les difficultés d'accès au logement ;
- l'insécurité dans l'espace universitaire ;
- le cadre de travail peu attrayant (exiguïté des salles de classe, des amphithéâtres et des laboratoires : inexistence de bureaux pour les professeurs, bâtiments privés loués inadaptés aux cours,...).
- Autant d'entraves à l'épanouissement des enseignants et étudiants.

Pour améliorer cette situation, **le Forum recommande de :**

- faciliter l'accès des enseignants aux logements, notamment en leur réservant un quota sur les logements sociaux ;
- mettre en place les dispositions adéquates en vue d'assurer la prise en charge des enseignants en cas d'évacuation sanitaire ;
- faire des enfants des enseignants et des chercheurs les plus méritants des "Pupilles de la Nation", enfants bénéficiant de facilités ;
- favoriser l'accès des enseignants, chercheurs et étudiants aux TIC ;
- de construire des locaux en propre pour les structures de formations des formateurs comme l'ENSUP ;

- assurer la prise en charge des problèmes de santé au niveau de l'espace universitaire, notamment un système de référence fonctionnelle : une infirmerie fonctionnelle avec du personnel qualifié, une ambulance et une facilité d'accueil dans les CSCOM, les Centres de santé de référence et les hôpitaux ;
- doter les structures de moyens de transport adéquats pour les activités pédagogiques et de recherche et le déplacement du personnel ;
- sécuriser le domaine universitaire avec la mise en place d'une police du campus.

3. Au titre de la formation – recherche - recrutement :

L'enseignement supérieur au Mali se trouve dans une situation de crise sévère. La qualité d'un service éducatif minimum n'est pas assurée et se dégrade. La massification des effectifs au cours des dernières années a entraîné une diminution des ressources annuelles allouées par étudiant. Cette situation a pour conséquences :

- des ratios enseignants/étudiants de plus en plus faibles qui conduisent à une détérioration des conditions de travail et de la qualité des formations ;
- l'insuffisance des ressources destinées à l'amélioration de la qualité (formation des enseignants, équipement des laboratoires, achat d'ordinateurs et autres matériels didactiques, dotation des bibliothèques, etc.).

Les diplômés qui sortent de l'Université sont sans compétence et sans expertise, d'où des difficultés d'insertion dans le tissu économique.

La révolution scientifique et technologique tant souhaitée au Mali ne sera possible que si nos diplômés ont la compétence et l'expertise nécessaire. En effet, pour être bien formé, il faut : le savoir (cours théoriques), le savoir faire (la pratique) et le savoir-être (le professionnalisme, le comportement).

Pour améliorer cette situation, **le Forum recommande de :**

- créer des équipes pluridisciplinaires de recherche ;
- mettre en place une Académie des Sciences pour valoriser la fonction de chercheur et d'enseignants et susciter des vocations chez les jeunes à s'engager dans la recherche et dans l'enseignement ;
- promouvoir un partenariat entre les structures d'enseignement et de recherche et le secteur privé ainsi que la diaspora malienne ;
- impliquer les industries et le secteur privé dans les formations professionnelles ;
- transformer les fonds "Etudes et recherche" en un véritable "Fonds pour la recherche" avec des critères d'accès objectifs basés sur la compétitivité. Il est important de mettre en place :
 - une commission scientifique indépendante qui pourrait inclure des professeurs de la diaspora, voire des étrangers pour l'évaluation et la sélection des propositions ;
 - introduire l'anglais dans les programmes de formation pour répondre aux multiples besoins de l'enseignement et de la recherche ;
- institutionnaliser le symposium malien des sciences appliquées (MSAS) afin de créer un cadre de vulgarisation des résultats de recherche ;
- augmenter la masse critique des enseignants et des chercheurs afin de faire face au vieillissement du personnel, au départ à la retraite ainsi qu'à l'augmentation du nombre des étudiants (650 enseignants à recruter pour les cinq années à venir) ;
- recruter les meilleurs étudiants et leur donner la formation nécessaire afin d'assurer la relève.

C. Des politiques, stratégies et plans de développement de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique

1. Au titre des objectifs et stratégies de développement :

Les objectifs de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique sont mal connus. Aucun document officiel de politique nationale sur l'enseignement supérieur et la recherche scientifique n'existe encore. Toutefois, la recherche agricole travaille sur la base de plans stratégiques depuis 1992.

Dans les faits, la recherche scientifique est peu développée, voire inexistante dans certaines formations universitaires. Les institutions menant des activités de recherche le font de façon cloisonnée, sans relations formelles entre elles. Le partenariat est ainsi peu développé, notamment entre les structures de recherche et d'enseignement supérieur.

L'accomplissement des missions de coordination par la Direction Nationale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (DNESRS) et le Centre National de Recherche Scientifique et Technologique (CNRST) est entravé du fait de la faiblesse des moyens humains et matériels dont ils disposent. En outre, compte tenu de son niveau de rattachement, le CNRST a des difficultés à assurer convenablement la coordination de la recherche sur le plan national.

Le Forum recommande de :

- élaborer et de mettre en œuvre une politique nationale intégrée de l'enseignement supérieur et la recherche scientifique. Cette politique devra clarifier le rôle des différentes structures d'enseignement supérieur et de recherche scientifique pour éviter des chevauchements dans leurs attributions ;
- créer un organe indépendant de haut niveau qui aura la mission de coordonner et de favoriser le rayonnement de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

2. Au titre du financement de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique :

La crise dans l'enseignement supérieur est surtout liée à l'insuffisance de ressources financières et à la prédominance des dépenses sociales sur les autres besoins, entraînant ainsi un déséquilibre important entre les rubriques.

Par ailleurs, la plupart des partenaires techniques et financiers sont réticents à contribuer au financement de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, laissant ainsi son financement quasiment au seul budget national. Les ressources propres des Facultés, Instituts, Grandes Écoles et Institutions de Recherche sont faibles. Cette situation a pour conséquence l'insuffisance d'infrastructures et d'équipements au niveau de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

En outre, la recherche scientifique connaît un faible niveau de financement interne qui, dans certains secteurs, dépend essentiellement de l'extérieur. Les utilisateurs des résultats de la recherche contribuent peu ou prou à ce financement. De plus les chercheurs n'arrivent pas à débloquer à temps les fonds à cause des lourdeurs administratives et des procédures inadaptées aux activités de recherche.

Aussi, la mauvaise gestion des fonds alloués à la réalisation de certaines activités d'enseignement et de recherche est de nature à aggraver les difficultés financières des structures. Or, il n'y a pas de développement sans recherche et pas de bonne recherche sans financement adéquat.

Pour accroître le financement de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, **le Forum recommande de :**

- mettre en place un fonds spécial pour la recherche scientifique qui sera alimenté par l'Etat, les partenaires techniques et financiers, le secteur privé et d'autres sources par prélèvement de taxes diverses, génération de fonds propres par les structures, brevets... ;
- relever la contribution de l'Etat au financement de la recherche à au moins 1% du PIB (déclaration de Maputo).

3. Au titre de la formation des formateurs :

Les problèmes de la formation des formateurs tournent autour de deux axes : la formation diplômante et la formation continue.

Un des problèmes les plus brûlants du sous-système de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique est le manque de ressources humaines qualifiées et en nombre suffisant. Certes, un plan de recrutement/formation (2008-2015) est en cours d'exécution pour l'Université de Bamako mais il ne prend pas en compte les Grandes Ecoles et les institutions de recherche. L'absence de politique de formation continue des enseignants et des chercheurs est au cœur des problèmes.

Pour résoudre ces préoccupations, **le Forum recommande de :**

- créer pour les Grandes Ecoles et institutions de recherche un programme de formation des formateurs similaire à celui du Rectorat de l'Université de Bamako ;
- promouvoir la formation doctorale par l'extension du système LMD ;
- créer des écoles doctorales ;
- promouvoir les années sabbatiques pour les enseignants et les chercheurs ;
- dynamiser le programme TOKTEN et le financer, y compris par l'Etat et par une participation conséquente de la Diaspora ;
- mettre en application le statut des professeurs honoraires / émérites et adopter un statut de professeurs associés ;
- promouvoir l'intervention des chercheurs dans l'enseignement supérieur ;
- étoffer les services de documentation, d'information et d'informatique des structures de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique ;
- rendre opérationnelle la hiérarchie.

4. Au titre des mémoires de maîtrise :

Le nombre élevé de mémoires à encadrer, les coûts de l'encadrement des mémoires des étudiants en fin de cycle grèvent lourdement le budget de l'enseignement supérieur. La faible capacité d'encadrement des mémoires de maîtrise (trop d'étudiants pour peu d'enseignants qualifiés) rend impossible un bon suivi des étudiants et entraîne du coup une mauvaise qualité des mémoires, qui du reste ne sont pas indispensables pour obtenir une maîtrise comme c'est le cas dans d'autres pays et à la FAST de l'Université de Bamako.

Toutefois, compte tenu de la sensibilité du sujet (opposition de certains enseignants et étudiants à la suppression des mémoires de maîtrise), **le Forum recommande de:**

- maintenir la production de mémoires de maîtrise qui n'auront plus de raison d'être avec l'adoption du système LMD.

5. Au titre des nouvelles formes d'enseignement :

L'enseignement supérieur souffre de nombreux handicaps dont les effectifs pléthoriques au niveau de certaines facultés, le manque d'équipements dans la plupart des laboratoires, la faible qualification des enseignants dans de nombreux domaines de pointe et l'absence de programmes de formation à distance.

Avec le développement des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), de nouvelles formes d'enseignement sont apparues. Ces technologies bien utilisées pourraient contribuer à la résolution des problèmes liés à l'insuffisance d'enseignants, au surnombre d'étudiants dans les salles et les amphithéâtres et au manque de documentation.

Le Forum recommande de :

- renforcer l'équipement des structures de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique en matériels informatiques ;
- former les enseignants/chercheurs aux TIC ;
- promouvoir les TIC dans l'enseignement supérieur en vue de développer des bibliothèques virtuelles et l'enseignement à distance ;
- promouvoir le e-learning.

6. Au titre du rôle et du développement de l'enseignement supérieur privé :

Les écoles supérieures privées ont le potentiel de jouer un rôle important dans la gestion des flux d'étudiants mais malheureusement elles n'encadrent que 5% des effectifs. Les problèmes identifiés au niveau de cet enseignement privé sont :

- le non respect des cahiers de charges ;
- le manque d'un pool permanent d'enseignants ;
- la non prise en compte des recommandations des inspections ;
- le fonctionnement de certains établissements dans des locaux inappropriés ;
- les frais de scolarité au dessus des capacités du malien moyen ;
- l'insuffisance de contrôle et de suivi réguliers des établissements qui, de surcroît, sont concentrés à Bamako.

Le Forum recommande de :

- redéfinir le cadre de création des écoles privées en insistant sur le respect du cahier de charges ;
- exiger l'existence d'un corps permanent d'enseignants ;
- renforcer le contrôle, tant à ce niveau qu'à celui des établissements publics, par la mise en place d'une Agence Assurance Qualité.

7. Au titre de l'enseignement supérieur et emploi :

Le chômage des jeunes diplômés traduit la faible capacité d'absorption de ces derniers par le secteur privé, leur faible compétence pour les emplois proposés, le faible rendement externe de notre système d'enseignement supérieur, bref l'inadéquation entre la formation et l'emploi. L'Etat reste encore le principal pourvoyeur d'emplois. Par ailleurs, la liaison entre les entreprises privées de la place et les établissements d'enseignement supérieur public est très faible.

Le Forum recommande de :

- créer au niveau de l'enseignement supérieur des filières technologiques correspondant aux besoins réels de développement du pays. La priorité devrait porter sur les filières courtes professionnalisantes et la culture de l'entrepreneuriat ;
- développer un partenariat entre les établissements d'enseignement et les entreprises de la place ;
- diffuser l'information autour des filières scientifiques et technologiques au niveau des médias afin de faciliter l'orientation de nombreux jeunes vers ces filières.

8. Au titre de l'intégration sous-régionale et régionale et de la coopération interuniversitaire :

- La coopération sous-régionale et régionale en matière d'enseignement et de recherche est timide. Par ailleurs, les participants constatent :
- le faible développement de la coopération interuniversitaire ;
- les difficultés dans la mobilité des enseignants ;
- le non paiement des cotisations dans le cadre des accords de coopération ;
- la non reconnaissance des diplômes de certaines structures d'enseignement supérieur par le CAMES ;
- la faible compétitivité des diplômés maliens par rapport à ceux de la sous-région ;
- l'insuffisance de contact avec les chercheurs de la sous – région, ce qui peut être préjudiciable à la qualité de la recherche.

Le Forum recommande de :

- poursuivre la réforme LMD en rapport avec le Réseau pour l'Excellence de l'Enseignement Supérieur en Afrique de l'Ouest (REESAO), pour une meilleure intégration sous régionale et régionale de la formation supérieure malienne ;
- mettre les enseignants et les chercheurs dans les meilleures conditions de travail et les encourager à s'inscrire sur les listes d'aptitude du CAMES ;
- renforcer les échanges de programmes d'enseignement et la mobilité des enseignants et des étudiants ;
- moderniser les équipements de formation pour attirer des enseignants de la sous région et d'ailleurs ;
- redynamiser les accords déjà conclus en matière de coopération interuniversitaire et créer des sociétés savantes dans de nombreux domaines ;
- multiplier les projets collaboratifs de recherche à portée sous-régionale ;
- promouvoir l'intégration des activités de recherche à travers l'UEMOA et la CEDEAO.

9. Au titre de la formation supérieure et programmes nationaux de développement :

L'insuffisance de collaboration entre les programmes nationaux de développement et les établissements d'enseignement supérieur se traduit par une faible implication de ces derniers dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes nationaux de développement.

Pour promouvoir cette collaboration, le Forum recommande :

- à l'Etat, d'impliquer l'enseignement supérieur et la recherche scientifique dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes nationaux de développement ;

- aux établissements d'enseignement supérieur, de créer de nouvelles filières de formation pouvant répondre aux besoins des programmes nationaux de développement et de faire connaître leurs potentialités à ces programmes par une politique ouverte et agressive de communication.

10. Au titre de la recherche et de l'invention/innovation dans l'espace universitaire :

Les constats du Forum sont :

- le faible niveau d'activités de recherche dans l'espace universitaire ; cet état de fait étant lié :
- au manque de temps chez les enseignants pour mener des activités de recherche scientifique. En effet ceux-ci, dans leur grande majorité, ont des volumes horaires de cours au-dessus des normes en vigueur ;
- au manque de motivation pour la recherche. Les enseignants ne sont pas incités à faire de la recherche ;
- à la faible maîtrise de l'approche recherche par les enseignants. De nombreux enseignants n'ont pas eu de formation en élaboration de projet de recherche et en rédaction scientifique ;
- à la faible ouverture des Facultés et écoles supérieures au secteur privé.

Le Forum recommande de :

- améliorer les conditions de travail des enseignants et chercheurs par la construction d'infrastructures appropriées de recherche et l'équipement des laboratoires et des salles spécialisées ;
- former des spécialistes de laboratoires, des enseignants à l'approche recherche et les responsables scientifiques (doyens des facultés, chefs de DER et de section) à la gestion de la recherche ;
- promouvoir l'ouverture des structures de formation aux utilisateurs d'innovations scientifiques du secteur privé ;
- instituer un prix académique récompensant le mérite.

11. Au titre de la diffusion et de la valorisation des résultats de la recherche :

Les principaux constats sont :

- la faible diffusion des résultats de la recherche ;
- le déficit de communication entre chercheurs.

Cette situation entraîne une faible valorisation des acquis de la recherche.

Le Forum recommande de :

- créer une presse universitaire (journaux, revues, bulletins d'information, site Internet, ...) pour une large diffusion des activités et des résultats de recherche ;
- multiplier les espaces d'échange et de concertation (cadres de concertation, foires, journées scientifiques ou semaines de la recherche, journées portes ouvertes, salons...) ;
- sélectionner et récompenser les meilleures publications.

12. Au titre des relations entre institutions d'enseignement et de recherche :

La remarque principale faite est la faiblesse des liens existant entre les institutions de recherche et d'enseignement. Elles évoluent de façon parallèle ; peu de chercheurs interviennent dans la formation au niveau des établissements d'enseignement supérieur.

Le Forum recommande de :

- mettre en cohérence les programmes d'enseignement et de recherche;
- créer un cadre d'échange et de concertation entre les établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;
- appliquer intégralement les textes relatifs au statut des chercheurs.

D. Des œuvres universitaires**1. Au titre des infrastructures et des équipements :**

L'Université de Bamako, depuis sa création en 1996, a continué à fonctionner avec les anciens internats de l'Ecole de Médecine, du Lycée de Badalabougou, de l'Ecole des Hautes Etudes Pratiques (EHEP) et de l'IPR de Katibougou, qui ne répondent plus aux besoins.

Le Forum note également une forte concentration des effectifs à Bamako et une insuffisance notable des infrastructures universitaires existantes (résidences équipées, absence de restaurants, de centres de santé, de complexes sportifs).

Pour sortir de cette situation, **le Forum recommande de :**

- construire et équiper un vrai campus ;
- réaliser des infrastructures adaptées aux normes requises en matière de construction ;
- réhabiliter les infrastructures existantes (résidences terrains de sports, centres de santé, restaurants etc.) ;
- protéger et sécuriser le domaine universitaire.

2. Au titre des résidences:

Le Forum déplore la gestion des résidences par l'AEEM et considère que la source des problèmes (mauvais état des locaux, occupation anarchique, insalubrité...) découle en partie de cette situation. La gestion des équipements (cantines, kiosques, cabines téléphoniques, secrétariats publics...) est également assurée par les étudiants, tandis que le CENOU assure la prise en charge des grands travaux et les interventions d'urgence au niveau de l'électricité et de la plomberie.

Le Forum recommande de :

- restituer totalement la gestion des cités au CENOU dans les meilleurs délais ;
- rénover les locaux, en impliquant les bénéficiaires ;
- faire déguerpir du domaine universitaire les non étudiants ;
- identifier et construire un dépôt de transit pour les ordures ménagères ;
- mettre en place un système expérimental de traitement des eaux usées.

3. Au titre des transports :

Pour satisfaire la demande croissante de création de nouvelles lignes de dessertes et la nécessité d'entretenir le matériel roulant.

Le Forum recommande de :

- procéder à la signature d'une convention de transport urbain et interurbain avec des promoteurs privés de la place qui accepteraient d'assurer le transport des étudiants, en contrepartie de facilités fiscales et douanières accordées par l'Etat ;
- revoir à la hausse le tarif de transport en accord avec l'AEEM.

4. Au titre du sport universitaire :

A l'état actuel, il n'existe aucune infrastructure sportive digne de ce nom au sein des facultés, instituts et grandes écoles au Mali.

Le Forum recommande de :

- construire des complexes sportifs scolaires et universitaires ;
- organiser des compétitions sportives scolaires et universitaires ;
- recruter des encadreurs.

5. Au titre des restaurants universitaires :

Le Forum, ayant noté une absence totale de restaurant à l'Université de Bamako, **recommande de :**

- améliorer les cantines ;
- construire des restaurants, en partenariat avec le secteur privé.

6. Au titre des bibliothèques :

De sa création à ce jour, l'Université de Bamako ne dispose toujours pas de Bibliothèque Universitaire Centrale. Cette absence influe négativement sur la qualité des enseignements et met à mal la compétitivité de nos produits finis.

Face à cette situation, **le Forum recommande de :**

- construire une Bibliothèque Universitaire Centrale équipée et adaptée aux normes requises ;
- renforcer le potentiel du service informatique et communication du CENOU.

7. Au titre des bourses :

Le Forum note les conditions de vie difficiles des étudiants.

Le Forum recommande de :

- procéder à une mobilisation rapide des ressources pour relever le niveau de vie des étudiants maliens.

8. Au titre des recommandations fortes :

Toute Université se doit d'accompagner les étudiants pour la résolution de leurs problèmes à caractères non académiques.

Les recommandations qui suivent constituent un écho fort des problèmes identifiés et les propositions de solutions faites par les intervenants :

- construire des cités universitaires pour les étudiants ;
- mettre en place un comité conjoint de réflexion CENOU/AEEM pour la période de réhabilitation des résidences ;
- restituer la gestion des résidences au CENOU avec la mise en place d'un comité de suivi impliquant l'AEEM ;
- restaurer totalement l'autorité de l'Administration ;
- inscrire dans les règlements de l'AEEM le respect des engagements pris par les bureaux successifs ;
- créer une revue d'informations des œuvres universitaires ;
- former un conseil de sauvetage composé de la direction du CENOU, des représentants de l'AEEM et d'autres acteurs pour développer dans les trois mois à venir un plan stratégique avec un budget conséquent pour immédiatement remédier à la situation catastrophique (dortoirs, trousseaux, complexes sportifs, dispositifs médicaux.).

4.2 Commission Enseignement Secondaire Général, Technique et Professionnel :

Pour conduire les travaux, le bureau suivant a été mis en place :

Président :	Pr. Younouss Hamèye DICKO, ancien ministre ;
Vice - Président :	Me Sékou Alou DIALLO, Président Assemblée Régionale Ségou ;
Rapporteur Général :	Dr. Badra MACALOU, COFNE ;
Rapporteur Général adjoint :	N'Golo Joël COULIBALY, COFNE ;
Facilitateur :	Dr Bakary Casimir COULIBALY, COFNE ;

Conformément aux termes de Référence du Forum, les travaux se sont déroulés au sein de trois ateliers thématiques :

Atelier n°5 :	Organisation et Gestion de l'Enseignement Secondaire Général Technique et Professionnel ;
Atelier n°6 :	Contenu et qualité des enseignements ;
Atelier n°7 :	Formation professionnelle.

Les bureaux des ateliers sont ainsi constitués :

Atelier n°5 : Président :	Adama GUINDO, PESG à la retraite Bamako ;
Vice Présidente :	Mme DIANE Mariam KONE, CNDIFE ;
1^{er} Rapporteur :	Assimi Adama TOURE, CNECE ;
2^{ème} Rapporteur :	Mohamed Bana DICKO, COFNE ;
Facilitateurs :	Ousmane Said CISSE, COFNE ; Fodé SISSOKO, COFNE.
Atelier n°6 : Président :	Yacouba KOULIBALY, FENAPEM ;
Vice Président :	Yamoussa KANTA PESG à la retraite ;
1^{er} Rapporteur :	Mahamadoun KASSAMBARA, LBF ;
2^{ème} Rapporteur :	Mme Diawara Djénébou KONE AFESPEM (CAFO) ;
Facilitateurs :	Cheick O DIALLO, COFNE ; Mamadou L KANOUTE, COFNE
Atelier n°7 : Président :	M. Mohamed Saliha MAIGA, ENI ;
Vice-présidente :	Mme CAMARA Kama SAKILIBA, OPF ;
1^{er} Rapporteur :	Youssef SISSOKO, COFNE ;
2^{ème} Rapporteur :	Abdrahamane COULIBALY ;
Facilitateurs :	Laurent Tikanou KAMATE ; Nanamoudou TRAORE, COFNE ; Mme CAMARA Maïmouna COULIBALY, COFNE.

Les résultats des travaux de la Commission adoptés en plénière par le Forum se présentent comme suit :

A. De l'organisation et de la gestion du sous-secteur Enseignement Secondaire Général Technique et Professionnel :

1. Au titre de l'évolution et de la gestion des effectifs :

Les problèmes identifiés sont les suivants :

- l'inégalité dans l'accès à l'Enseignement Secondaire entre garçons et filles a été relevée à tous les niveaux comme une préoccupation majeure (35% de filles au secondaire contre 65% de garçons) ;
- le critère d'âge d'orientation et l'insuffisance des infrastructures scolaires sont indexés comme facteurs limitatifs pour l'accès égalitaire à l'enseignement secondaire notamment pour les enfants ruraux et ceux des zones reculées ;
- l'inexistence de carte scolaire et quand elle existe, son non respect dans le choix des zones d'implantation des établissements ;
- l'accroissement rapide des écoles privées est encore loin de constituer une solution à l'accès égalitaire à l'école au niveau secondaire en raison de la grande pauvreté des populations et de la mauvaise répartition des écoles privées sur le territoire national, concentrées principalement dans les grandes villes ;
- du fait du dénuement des parents, très peu d'élèves non orientés après le DEF peuvent s'inscrire à leurs frais dans les établissements d'enseignement privés. Cette situation est généralement perçue comme une menace à la vocation de service public de l'éducation ;
- la crédibilité du Baccalauréat est entamée, principalement par le seuil de repêchage, la non maîtrise des méthodes d'évaluation, le relâchement des règles déontologiques et la mention de la note de repêchage non ajustée sur le relevé des notes ;
- au plan de la structure des effectifs, les textes d'orientation après la classe de 10^{ème} s'avèrent inadaptés à la situation actuelle des filières, affectant négativement le taux de promotion interne du sous secteur de l'enseignement secondaire ;
- les effectifs pléthoriques à tous les niveaux entraînent des évaluations nettement insuffisantes, partant une baisse croissante du taux d'achèvement et de la qualité des enseignements ;
- le nombre des inscrits au secondaire général dépasse largement celui des inscrits au technique/professionnel (65% dans le secondaire général contre 35% dans le technique et professionnel en 2007) ;
- beaucoup d'élèves initialement orientés au lycée finissent leur cursus scolaire dans le technique et professionnel ;
- de nombreux admis des medersas appliquant les programmes officiels ne bénéficient pas d'orientation, à l'instar des élèves admis des écoles privées ;
- il a été noté l'absence de textes législatifs et réglementaires portant sur la gestion des finalistes des CED ;
- le problème de la prise en charge des non orientés du DEF a été évoqué avec un accent particulier sur les difficultés et limites des moyens de l'Etat et la nécessité de l'implication des collectivités et des communautés dans la recherche de solutions.

Pour faire face à ces problèmes, **le Forum recommande de** :

- sensibiliser les parents sur l'intérêt de l'école pour les filles ;
- adopter des mesures incitatives qui permettent le maintien des filles dans l'ESGTP ;
- alléger les critères d'orientation des filles après le DEF ;
- créer et ouvrir des écoles professionnelles en nombre suffisant en tenant compte des spécificités régionales ;
- faire prendre des initiatives et décisions pour définir des zones prioritaires d'implantation des établissements privés ;
- orienter plus d'élèves admis au DEF dans le technique et professionnel que dans le secondaire général conformément aux directives du PRODEC ;
- diversifier et développer les filières industrielles et agro – sylvo - pastorales au niveau l'E.T.P ;
- faire organiser le Baccaauréat par l'Université ;
- augmenter les capacités d'accueil des établissements tout en veillant à faire respecter les normes d'effectifs par classe ;
- construire, réhabiliter et équiper des établissements d'enseignement publics pour répondre aux besoins spécifiques des Régions ;
- relire les textes d'orientation après la classe de 10ème ;
- faire respecter les normes des évaluations ;
- prendre des dispositions spécifiques pour rehausser le taux d'achèvement ;
- revoir le critère d'âge pour l'orientation des admis au DEF notamment dans les zones à faible taux de scolarisation ;
- mettre en place un dispositif d'assistance et de suivi des medersas leur permettant d'assurer une exécution correcte des programmes officiels, afin d'offrir plus de chances d'orientation à leurs diplômés dans tous les ordres d'enseignement, y compris la formation professionnelle ;
- assurer des offres spécifiques de formations qualifiantes et par apprentissage en tenant compte de la diversité des populations cibles ;
- élaborer et mettre en œuvre des textes législatifs et réglementaires portant sur la formation qualifiante des finalistes CED ;
- créer des centres de formation souple et adaptée aux besoins des populations cibles, en synergie avec l'ensemble des parties prenantes et des partenaires ;
- veiller au renforcement de l'autorité et de la responsabilité de l'Etat par l'allocation de ressources budgétaires conséquentes à l'ESGTP pour assurer la construction et l'équipement d'établissements d'enseignement publics (prioritairement au niveau de l'enseignement technique et professionnel);
- recruter du personnel enseignant qualifié en nombre suffisant.

2. Au titre de la gestion administrative des établissements :

La problématique de la gestion des établissements secondaires a été longuement débattue. Il ressort des différentes interventions que les difficultés de gestion des établissements secondaires sont liées à des phénomènes endogènes et exogènes, aggravés par un véritable laisser aller général à tous les niveaux. Le Forum note :

- une irrégularité notoire dans la tenue des différents conseils ;
- l'insuffisance de formation et le peu d'implication de l'administration scolaire dans la gestion des problèmes de l'école ;

- le manque de professionnalisme de bon nombre d'administrateurs scolaires ;
- l'effritement de l'autorité de l'administration scolaire du fait des nombreuses formes d'interférences et de pressions qu'elle subit dans la gestion quotidienne des établissements ;
- l'instabilité du personnel administratif du privé et des medersas et son insuffisance ;
- le peu de motivation, de qualification et d'engagement des administrateurs dans les établissements privés (privés classiques et medersas) ;
- l'inexistence et l'inefficience du système d'information et de gestion.
- les violations fréquentes du règlement intérieur dues très souvent à l'ignorance du contenu de ce texte par les élèves et parfois même par certains professeurs ;
- la démission des parents d'élèves et la violation de l'espace scolaire compliquent encore plus le travail de l'administration scolaire.

Le Forum recommande de :

- recruter davantage de personnel et former les administrateurs scolaires (formation initiale et formation continue) du niveau secondaire ;
- créer un corps d'administrateurs scolaires ;
- dépolitiser l'école pour permettre à l'administrateur scolaire d'exercer rigoureusement son autorité ;
- élaborer et faire appliquer des règlements intérieurs au niveau des établissements ;
- amener l'AEEM à se limiter à son rôle associatif et s'en tenir à ce que la loi autorise en la matière ;
- exiger du privé de recruter un personnel qualifié et stable et doter les établissements publics en personnel et en logistique suffisants ;
- exiger des Académies d'Enseignement (A.E.) et des services centraux de l'éducation de donner suite aux rapports des établissements ;
- créer les conditions de transfert des ressources aux collectivités et transférer effectivement les ressources financières conformément aux textes de la décentralisation ;
- inciter les Comités de Gestion Scolaires (CGS) et les Associations de Parents d'Elèves (APE) à jouer pleinement leurs rôles ;
- appliquer strictement le règlement intérieur ;
- élaborer des textes plus stricts et de protéger l'administrateur scolaire lorsqu'il doit infliger des sanctions ;
- enseigner l'éducation civique et la morale au niveau du secondaire ;
- lutter contre la corruption et les tricheries à l'école.

3. Au titre de la contractualisation de la profession enseignante :

Le Forum a identifié les contraintes suivantes:

- le profil des enseignants contractuels recrutés par les collectivités territoriales ne répond pas toujours aux besoins des établissements qui doivent les utiliser ;
- la mauvaise définition des rôles et responsabilités des acteurs dans le recrutement du personnel enseignant occasionne parfois des conflits de compétences entre les collectivités territoriales et les services techniques de l'ESGTP ;
- la confusion des rôles accentuée par l'inexistence de directives précises sur les profils d'enseignants, offre l'occasion aux promoteurs privés et aux collectivités de recruter des enseignants non qualifiés contribuant ainsi à aggraver la baisse des niveaux ;

- le retard dans le recrutement des enseignants contractuels lié à la procédure de recrutement ;
- les enseignants contractuels des collectivités, de par leur statut, ont des choix très limités en matière de lieu d'affectations et de mutations ;
- le nombre d'enseignants contractuels professionnels et permanents est nettement inférieur au nombre d'enseignants contractuels qui ne bénéficient d'aucune formation, surtout dans l'Enseignement Technique et Professionnel ;
- l'absence de plan de carrière, de primes de responsabilités pour les enseignants contractuels ;
- la précarité de l'emploi ;
- la méconnaissance du contenu des contrats par les enseignants contractuels ;
- l'accroissement inquiétant du nombre d'enseignants aux profils inadéquats ;
- la diversité des textes qui régissent les enseignants contractuels laisse la porte ouverte à des abus fréquents et ne favorise pas non plus la sauvegarde des droits fondamentaux de l'enseignant ;
- certaines dispositions des contrats constituent des obstacles réels à la promotion et à la formation continue des enseignants contractuels.

Pour lever ces contraintes, **le Forum recommande de :**

- relire les textes de la décentralisation pour clarifier et préciser les responsabilités des acteurs, tout en renforçant le rôle des services techniques déconcentrés de l'éducation (décret 313/PRM du 4 juin 2002) ;
- élaborer des textes qui gèrent l'ensemble des enseignants du secondaire (contractuels, fonctionnaires, autres) ;
- sensibiliser, puis former les enseignants contractuels à s'imprégner suffisamment du contenu des termes de leur contrat ;
- élaborer un plan de carrière pour les enseignants contractuels de l'ESGTP pour leur permettre d'évoluer dans la fonction ;
- recruter à temps (pendant les vacances) les enseignants contractuels afin qu'ils puissent prendre service au moment opportun ;
- renforcer les effectifs du personnel enseignant par des recrutements par voie de concours conformément aux textes ;
- assurer la formation des enseignants dans les disciplines où il en manque et renforcer les compétences de l'ensemble des acteurs par la formation continue ;
- étudier les possibilités et les modalités pratiques d'intégration des contractuels dans la Fonction Publique de l'Etat.

4. Au titre de la revalorisation de la fonction enseignante

- La revalorisation de la fonction enseignante passe nécessairement par la réaffirmation de la mission de l'Ecole en tant que service public, du rôle de l'enseignant dans la formation du type de citoyen souhaité. Pour ce faire, **le Forum recommande de :**
- améliorer les conditions salariales de l'enseignant ;
- sécuriser l'enseignant dans l'exercice de sa fonction ;
- inviter les enseignants au respect de l'éthique et de la déontologie de la profession ;
- assurer à l'enseignant une bonne formation académique et pédagogique.

5. Au titre de l'enseignement secondaire privé:

Les débats sur les points relatifs à l'enseignement privé ont fait ressortir les constats suivants :

- les cours sont assurés dans le privé dans une large mesure par des professeurs recrutés au

niveau du public dont les interventions se font au détriment des cours programmés au niveau des écoles publiques ;

- plusieurs établissements privés ne disposant ni d'autorisation de création ni d'ouverture, reçoivent des élèves orientés par l'Etat sans avoir produit aucune preuve d'utilité publique. Ces établissements recrutent ainsi du personnel sans tenir compte des critères de qualification requis, des conditions de rémunération ni de couverture sociale pour le personnel ;
- vu l'accroissement exponentiel des établissements secondaires privés surtout dans le technique et professionnel, les effectifs du privé ont augmenté plus vite que ceux du public et sont devenus majoritaires. Aussi, les ressources humaines et matérielles de suivi des établissements privés s'avèrent notoirement insuffisantes ;
- le non respect des normes de qualité pédagogique et d'adéquation des infrastructures ;
- le non respect de la carte scolaire en matière de création d'établissements privés ;
- la marchandisation de l'école notamment par une procédure de délivrance d'agrément non appropriée.

De ce qui précède, **le Forum recommande de :**

- mieux organiser le secteur notamment en encourageant les promoteurs motivés et faisant preuve de professionnalisme et en sanctionnant les promoteurs indécents au besoin par le retrait des autorisations ;
- relire les textes régissant l'enseignement privé au Mali pour préciser les responsabilités de l'Etat et celles des promoteurs privés ;
- assurer une application rigoureuse des textes de création et d'ouverture des établissements d'enseignement privé ;
- mettre en place des cahiers de charges entre les écoles privées et l'Etat et leur faire obligation de les respecter et se donner les moyens d'y veiller ;
- exiger des établissements privés le recrutement d'un personnel enseignant permanent et la présence d'un personnel administratif qualifié ;
- mettre en place un service d'inspection et de contrôle approprié pour veiller à la qualité des enseignements dispensés dans les établissements privés et pour assurer le suivi régulier et le respect des textes concernant ces établissements ;
- procéder à une évaluation annuelle des établissements privés pour identifier ceux qui méritent de continuer leurs activités ou non, ceux qui méritent d'être encouragés ;
- mener une lutte soutenue contre la corruption dans l'administration à tous les niveaux en matière de création, d'ouverture et de gestion d'établissement d'enseignement privé.

6. Au titre de l'Inspection de l'Enseignement Secondaire (IES)

Les débats au cours du Forum ont permis d'identifier les problèmes suivants :

- l'insuffisance du nombre d'inspecteurs chargés du contrôle pédagogique au niveau de l'ESGTP ;
- certaines filières ne sont point pourvues d'inspecteurs spécialisés, surtout au niveau de l'enseignement technique et professionnel, toute chose qui est préjudiciable à la qualité de la formation ;
- le travail des inspecteurs généraux chargés du contrôle de la qualité de la formation au niveau de l'ESGTP sur tout le territoire, se trouve fortement handicapé par l'absence de moyens logistiques et autres ;

- la non exploitation des rapports d'inspection par la hiérarchie, ce qui est préjudiciable à la gestion du sous secteur ;
- l'absence d'inspection et d'évaluation des administrations scolaires et des établissements.

Le Forum recommande de :

- relire les textes régissant l'Inspection de l'Enseignement Secondaire (IES) pour créer une structure unique de contrôle de tout le système éducatif malien appelée Inspection Générale de l'Education Nationale (IGEN) ;
- encourager les inspecteurs à produire des documents pédagogiques (manuels guides, etc.) à la fois pour les élèves et pour les enseignants ;
- déconcentrer la structure de contrôle pour renforcer l'encadrement pédagogique de proximité ;
- doter l'Inspection de local approprié avec des infrastructures adaptées (bureaux, salles spécialisées pour les travaux des examens) ;
- mettre en place un plan/programme pour assurer la formation initiale et le perfectionnement des inspecteurs ;

B. Des contenus et de la qualité des enseignements

1. Au titre de l'adéquation formation/emploi

La problématique de l'adéquation formation/emploi a été au centre des préoccupations liées au développement des compétences et des ressources humaines comme finalités du système éducatif.

Les échanges ont conduit aux constats et propositions suivants :

- les formations dispensées dans l'enseignement secondaire général ne permettent plus de préparer les élèves ni à la vie ni aux études supérieures. C'est le cas par exemple pour les séries Technique Industrie et Technique Génie Civil de l'enseignement secondaire technique, qui n'ont plus de répondant au niveau du supérieur depuis la dernière réforme des filières de l'enseignement supérieur ;
- du fait de cette inadéquation entre les filières de formation, les perspectives d'emploi et les offres de formation des niveaux secondaire et supérieur, les exclus de l'enseignement secondaire général sont confrontés à d'énormes difficultés d'orientation tandis que les sortants de l'enseignement technique et professionnel peinent à trouver des emplois correspondant à leur qualification ;
- au-delà de l'inadéquation, les produits issus de l'enseignement technique ne sont pas compétitifs sur le marché de l'emploi ;
- les programmes d'enseignement sont difficilement exécutés en raison de l'inexistence de spécialistes pour certaines disciplines ;
- des effectifs de plus en plus importants d'exclus de l'enseignement secondaire deviennent des laissés pour compte qui contribuent à aggraver la crise scolaire.

Le Forum recommande de :

- relire le décret 138 PGRM du 6 juin 1980 portant organisation et fonctionnement de l'Enseignement Secondaire Général (ESG), en vue d'adapter les filières et séries à l'évolution de l'environnement national et sous-régional ;
- prendre la même mesure pour l'Enseignement Technique ;
- réviser l'ensemble des programmes d'enseignement et créer de nouvelles séries et filières débouchant sur des profils de formation plus diversifiés (baccalauréats général, professionnel, technique, économique, etc.) ;

- prendre en compte dans les programmes le développement enregistré par les entreprises du secteur primaire et les corps de métier ainsi que les spécificités régionales ;
- diversifier les filières de formation tant au niveau du CAP que du BT en tenant compte des réalités nationales ;
- mettre en place entre les Ministères en charge de l'Education, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, un mécanisme concerté de formation professionnelle et par apprentissage, permettant d'assurer le suivi et l'orientation des effectifs et de récupérer les exclus et non orientés du système formel pour les orienter vers la formation professionnelle ;
- créer et équiper des centres et Instituts de formation répondant à des besoins de formation spécifiques aux réalités économiques et culturelles locales et régionales ;
- accorder l'autonomie de gestion aux établissements d'ETP ;
- mettre les établissements d'enseignement secondaire en situation d'assurer un enseignement plus expérimental que livresque.

2. Au titre de la formation des enseignants

La formation initiale et continue des enseignants est apparue comme une préoccupation majeure aussi bien dans les écoutes, les ateliers thématiques que dans les différentes concertations régionales. Globalement, l'état des lieux de la question fait ressortir :

- une insuffisance notoire de formation des enseignants tant en formation initiale qu'en formation continue ;
- l'inexistence de mécanismes et de dispositifs spécifiques pour la certification des formations par apprentissage ;
- l'inexistence de politique de formation continue pour le personnel enseignant du privé ;
- l'insuffisance de formateurs dans l'enseignement technique et dans la formation professionnelle a été relevée de façon spécifique parce qu'il n'existe aucune structure de formation de formateurs pour la formation technique et professionnelle et la formation par apprentissage ;
- les dispositifs de formation initiale et de formation continue des formateurs, ainsi que l'offre de ressources humaines qualifiées, stagnent, voire diminuent considérablement au moment où la demande de formateurs est croissante au niveau de l'ESGTP ;
- l'Ecole Normale Supérieure est, à ce jour le seul établissement de formation des formateurs de professeurs d'ESG et elle ne dispose pas de la capacité requise pour couvrir les besoins énormes en professeurs ;
- la formation des formateurs de l'enseignement technique et professionnel est assurée par une cellule logée à l'ENI. Cette cellule manque de moyens et ne couvre pas tous les domaines de compétences de l'enseignement technique. Il se pose un problème de rattachement institutionnel ;
- le déficit d'enseignants de qualité et la banalisation subséquente de la fonction enseignante conduit les établissements publics et privés à recourir à des non spécialistes pour pallier le manque ;
- le déficit constaté dans la formation initiale altère gravement la qualité des enseignements et se pose en contrainte à bien d'innovations pédagogiques. C'est le cas de l'enseignement modulair qui a eu du mal à se généraliser par manque de ressources humaines qualifiées ;

- la mauvaise planification des sessions de formation continue qui sont le plus souvent programmées pendant l'année scolaire et de ce fait, préjudiciable à l'exécution normale des programmes ;
- l'absence d'un mécanisme d'identification des besoins de qualification et de perfectionnement des enseignants de l'ESGTP. Il s'en suit par exemple que les filières non couvertes par l'inspection ne bénéficient que rarement d'opportunités de formations de recyclage et de perfectionnement de leurs enseignants/formateurs ;
- la non prise en compte de cette formation dans la notation et dans l'évolution de la carrière

Le Forum recommande de :

- élaborer une politique de formation initiale et de formation continue dans l'ESGTP ;
- revoir l'organisation des sessions de formation pour former le maximum de professeurs à l'approche modulaire et doter les établissements en outils correspondants et en personnels enseignants qualifiés pour assurer la généralisation de la formation modulaire dans le sous-système de l'ESGTP ;
- assurer la formation initiale des enseignants dans les structures de formation des formateurs tout en veillant à :
 - la multiplication de ces structures et au renforcement des capacités de l'ENSUP ;
 - la définition et à la mise en oeuvre des mesures incitatives devant permettre au système de fidéliser les enseignants formés à grands frais, surtout ceux de l'Enseignement technique et professionnel ;
 - la création d'un institut de formation dédié à l'enseignement technique et professionnel ;
- instituer un système de formation continue sanctionné par des examens professionnels ;
- renforcer les capacités d'accueil des structures existantes ;
- redéfinir les missions de l'Ecole Normale Supérieure (ENSUP), la doter en moyens humains, financiers et matériels pour assurer la formation initiale et la formation continue d'un plus grand nombre de professeurs de l'enseignement secondaire général ;
- étoffer la Cellule de Formation des Formateurs de l'Enseignement Technique et repenser son arrimage institutionnel (à court terme) et créer un institut en ingénierie de la formation dans l'enseignement technique et la formation professionnelle (à moyen terme) ;
- associer les professeurs à la conception des modules de formation continue et redynamiser les comités pédagogiques, véritables espaces de formation des jeunes enseignants par leurs pairs plus expérimentés au niveau d'une même discipline.

3. Au titre de l'évaluation des apprentissages

Des débats autour des évaluations, il ressort que :

- dans le secteur public, les effectifs de l'enseignement secondaire sont plutôt élevés malgré la faiblesse du taux de transition. Cette situation rend particulièrement difficile la conduite correcte et régulière de l'évaluation ;
- les programmes se caractérisent par une prééminence des contenus académiques très peu adaptés aux réalités socio-économiques et culturelles ;
- il y a une diversité de manuels de référence malgré la référence commune aux mêmes programmes, due en grande partie au rôle passif du comité national du manuel scolaire et du matériel didactique ;

- la faiblesse des systèmes d'évaluation, dont la persistance et l'ampleur s'expliquent en grande partie par le non fonctionnement des comités pédagogiques et l'insuffisance numérique des inspecteurs dans le sous-secteur de l'ESGTP.

Le Forum recommande de :

- permettre aux acteurs et partenaires de conjuguer les efforts et mettre en cohérence leurs actions et comportements professionnels afin d'assurer la rénovation du système éducatif malien. Il s'agit notamment de :
 - initier les enseignants aux méthodes de suivi et évaluation, les informer et sensibiliser sur l'importance du suivi et de l'évaluation des apprentissages ;
 - créer ou renforcer des structures d'informations scolaires ou d'orientation professionnelle au niveau régional et au sein des établissements en y associant les représentants des collectivités territoriales ;
 - mettre en place un dispositif performant et pertinent de suivi pédagogique des professeurs en étoffant le Corps des Inspecteurs de l'Enseignement secondaire ;
 - mettre en place un système d'information des élèves et des enseignants sur les méthodes d'évaluation et leurs résultats susceptibles d'intéresser le grand public ;
 - restaurer pleinement la responsabilité des services techniques dans la production des manuels et autres outils pédagogiques ;
 - créer un comité de rédaction du livre scolaire au niveau secondaire général, technique et professionnel.

C. De la formation professionnelle

L'importance de la Formation Professionnelle pour le système éducatif au Mali n'est plus à démontrer au regard des besoins énormes d'insertion. Elle est confrontée à l'instar de l'ensemble du sous-secteur à :

- un problème de gestion de flux. Rien que pour les finalistes des CED, ils sont 28.832 en attente d'une qualification professionnelle et 30.449 en phase de recevoir la formation théorique qui viendront s'y ajouter prochainement. A ceux-là, il faut ajouter les milliers de déscolarisés qui viennent du système classique. Cet effectif devient insignifiant lorsqu'il s'agit des nombreux jeunes en milieu urbain comme en milieu rural qui n'ont pas eu accès à l'école. Le défi est immense alors même que les moyens en ressources formatives et financières sont très insuffisants ;
- l'absence de textes règlementant la certification par rapport aux diplômes d'État notamment en ce qui concerne les formations professionnelles par apprentissage ;
- l'absence de répondant au supérieur pour certaines filières du secondaire de même que leur faible capacité de développement de compétences professionnelles pour l'emploi ;
- l'inexistence de directives et de critères de réorientation entre l'ESGTP et la Formation Professionnelle par Apprentissage.

Face à cette situation, le **Forum recommande de :**

- doter le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle de moyens conséquents pour la prise en charge de la formation professionnelle des finalistes des CED ;
- créer au moins un (1) centre de formation professionnelle qualifiante et par apprentissage de référence par cercle, en lien avec les réalités économiques de la localité ;
- créer dans chaque région, un centre de ressources dédié à la formation professionnelle pour la formation des formateurs (tuteurs, maîtres artisans, formateurs endogènes) ;

- accélérer le processus d'élaboration du Programme Décennal de la Formation Professionnelle pour l'Emploi (PRODEFPE) en cours au niveau du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle pour prendre en charge les investissements en matière de formation professionnelle sur le court, moyen et long termes;
- mettre en place un mécanisme de passerelles entre l'enseignement secondaire général et la formation professionnelle ;
- mettre en place un mécanisme de validation des acquis de la formation professionnelle par apprentissage ;
- définir des profils et des critères et mettre en place une stratégie pour l'orientation des titulaires du DEF dans les cycles de formation professionnelle qualifiante et par apprentissage ;
- finaliser la relecture en cours des filières de l'enseignement technique et professionnel et mettre en application les programmes avec une forte implication des partenaires de l'école ;
- définir les missions de la Direction Nationale de la Formation Professionnelle (DNFP) afin de parvenir à une prise en compte effective de la transversalité de la formation professionnelle ;
- créer un cadre de concertation dynamique pour resserrer les liens entre la formation professionnelle et l'enseignement Technique afin de mieux coller à la logique d'inversion des tendances ;
- déterminer un appui-conseil de la part des services techniques pour accompagner les Collectivités Territoriales dans l'accomplissement de leurs missions en matière de formation professionnelle notamment dans l'élaboration des schémas directeurs/plans de développement de la formation professionnelle ; toute chose qui contribuerait à inciter à l'identification des besoins locaux de développement ;
- prendre totalement en charge la mise en œuvre de l'apprentissage de type dual et ouvrir des chantiers de systématisation des autres formes/types d'apprentissage ;
- renforcer les capacités d'accueil de l'existant en équipements adaptés ;
- prendre des mesures incitatives comme, entre autres, la détaxe, la facilitation d'accès au foncier, pour encourager l'investissement privé dans la formation professionnelle ;
- créer un Centre National dédié à la promotion de l'ingénierie de la formation
- rechercher la cohésion, à travers une prise en compte de la Loi d'Orientation Agricole et de la Stratégie Nationale de Formation Agricole et Rurale-SNFAR pour parvenir à un renforcement du dispositif de la formation professionnelle agricole ;
- impliquer les groupements professionnels et les organisations des branches d'activités dans la définition des statuts ; une intensification du tutorat ; et une détermination des conditions de mise en situation (langues nationales, motivation, etc.) ;
- assurer la mise en place d'un mécanisme national de certification et de validation d'une part, et d'autre part entreprendre l'élaboration d'une nomenclature des titres professionnels ;
- procéder urgemment au transfert des ressources aux Collectivités et considérer ces dernières comme portes d'entrée du financement de la formation professionnelle ;
- envisager un rapprochement entre l'université, les entreprises et les chambres de métiers à travers le Ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle en vue de la mise en place d'une cellule universitaire de la formation professionnelle (CUFOP) et la création de filières professionnalisantes courtes.

4.3. Commission Education de Base, Alphabétisation et Langues Nationales :

Le présent rapport porte sur les principaux résultats issus des travaux de la Commission Education de Base, Alphabétisation et Langues Nationales sous la conduite du Bureau mis en place en séance plénière et composé de :

- **Présidente** : Mme Traoré Oumou TOURE, CAFO ;
- **Vice président** : Zakariya ABDYOU, Fondation Stromme ;
- **1^{er} Rapporteur** : Adama COULIBALY, COFNE ;
- **2^{ème} Rapporteur** : Hamidou MORBA, COFNE ;
- **Facilitateur** : Pr. Denis DOUGNON, COFNE.

1. Organisation et déroulement des travaux

Après la mise en place du Bureau, le Président de la Commission Education de Base, Alphabétisation et Langues Nationales du Comité d'Organisation du Forum National sur l'Education, le Professeur Denis DOUGNON, a fait un exposé synthétique sur l'organisation et le déroulement des travaux.

Les bureaux devant conduire les travaux en ateliers sont composés comme suit :

Atelier 8 : Gestion des Ressources Humaines, Programmes et Méthodes/Innovations Pédagogiques

- Président:** Mahamadou Sissoko, Ministère du Logement, des Affaires Foncières et de l'Urbanisme ;
- Vice-présidente :** Mme Maïga Kady BABY, FAWE ;
- Premier rapporteur:** Boubacar SOW, DCAP Kalabancoro ;
- Deuxième rapporteur:** Sékou DIABATE, FLASH ;
- Facilitateur :** Hamidou MORBA, COFNE ;

Atelier 9 : Gestion de l'école en mode décentralisé, Partenariat

- Président:** Sékou KOUYATE, Association des Municipalités du Mali ;
- Vice-président :** Moussa SISSOKO, DAE Kati ;
- Premier rapporteur:** Amadou NIANGALY, AE Koulikoro ;
- Deuxième rapporteur:** Moussa SANOGO, CNMU ;
- Facilitateur :** Adama COULIBALY, COFNE ;

Atelier 10 : Éducation non formelle et Politiques des langues nationales

- Président:** Colonel Youssouf TRAORE, ancien ministre ;
- Vice-président :** Mme Kèïta Fatoumata KEÏTA, DNFP ;
- Premier rapporteur:** Diassé CONARE, CNR-ENF ;
- Deuxième rapporteur:** Mme Tounkara Diélica TOGOLA, Plan Mali ;
- Facilitateur :** Moussa DIABY, COFNE.

Atelier 11 : Coûts, Financement et dispositif institutionnel de l'Education de Base

- Président:** Moussa Soussin DEMBELE, professeur à la retraite ;
- Vice-président :** Mme Traoré Fatim TRAORE, SYCREF ;
- Premier rapporteur:** Issiaka NIAMBELE, CPS ;
- Deuxième rapporteur:** Hama TRAORE, DAF-MEBALN ;
- Facilitateur :** Dr. Abdoulaye SALL, COFNE ;

Les principaux résultats des travaux de la Commission découlent de la synthèse de ceux des ateliers, résultats et synthèse adoptés en plénière par le Forum.

A. De la Gestion des Ressources Humaines, Programmes, Méthodes et Innovations Pédagogiques

Pour le Forum, l'amélioration de la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage scolaire dépend des compétences des enseignants et de leur statut. Aujourd'hui, les enseignants ainsi que leurs pratiques nombreuses suscitent des questions dans la recherche du renouveau de notre système éducatif.

De cette problématique, les débats ont essentiellement porté sur : Qui sont-ils ? Comment se recrutent-ils ? Comment se forment-ils ? Quel est l'impact de leurs pratiques sur la transmission du savoir et plus largement sur la réussite des élèves ? Quel est le contenu des enseignements qu'ils donnent ?

Autant d'interrogations qui nécessitent des stratégies nouvelles couvrant des domaines aussi importants tels que :

- la relecture des textes réglementaires portant gestion des personnels enseignants, notamment :
 - la Loi N°02-053 du 16 décembre 2002 portant statut général des fonctionnaires;
 - le Décret N°05-434/PRM du 13 octobre 2005 fixant les conditions de travail du personnel enseignant contractuel de l'Etat ;
 - le Décret N°05-435/PRM du 13 octobre 2005 fixant les conditions de travail du personnel enseignant contractuel des collectivités territoriales ;
 - le Décret N°00-0306 /PRM du 04 juillet 2000 fixant les conditions de travail du personnel des collectivités territoriales ;
 - le Décret N°94-478/PRM du 28 décembre 1994 portant réglementation des écoles communautaires et l'Arrêté N° 94 10810/MEBCAB du 30 décembre 1994 qui fixe les modalités d'organisation et de fonctionnement des écoles communautaires ;
- l'adoption de nouvelles réglementations concernant la formation, le recrutement et la rétribution des enseignants des écoles privées, ECOM, médersas et CED ;
- la révision de la politique de formation initiale et continue des enseignants actuellement en vigueur au niveau de la DNEB ;
- l'élaboration d'une politique de gestion des ressources humaines de l'éducation ;
- l'accélération de la politique de scolarisation des filles ;
- l'adoption de mesures spécifiques en faveur des populations vulnérables en général, et des écoles nomades dites mobiles des régions de Mopti, Tombouctou, Gao et Kidal en particulier ;
- la lutte contre la corruption à l'école et dans la gestion des fonds alloués au secteur de l'Education aussi bien par l'Etat (33 % du Budget National) que par les partenaires techniques et financiers (PISE I et II, autres programmes et projets sectoriels dédiés à l'éducation dans notre pays).

De ce qui précède, **le Forum recommande de :**

1. Au titre de la gestion des ressources humaines :

- pratiquer un management de qualité des ressources humaines de l'éducation de base et les mettre au travail de manière efficace et efficiente. Il s'agit de :
 - recruter tous les sortants des IFM et de l'Institut National de la Jeunesse et des Sports (l'INJS) et procéder à leur répartition équitable entre les régions ;

- moraliser les concours d'entrée dans les IFM pour n'y admettre que les candidats qui ont déjà acquis les connaissances de base nécessaires sur lesquelles se construit la formation générale ;
- mettre fin à la contractualisation de l'enseignement par le recrutement des maîtres dans la fonction publique de l'Etat ;
- instituer la signature de l'engagement décennal pour sécuriser les emplois ;
- procéder au redéploiement des personnels enseignants concentrés en grand nombre dans les centres urbains ;
- mettre fin aux détachements anarchiques des maîtres qui privent les écoles d'enseignants chevronnés;
- lutter contre l'absentéisme à l'école ;
- confier le recrutement aux services déconcentrés de l'éducation en associant les collectivités et en prenant appui sur d'autres services administratifs tels que l'Emploi, le Budget, l'INPS, etc., et affilier les enseignants des écoles privées laïques à l'INPS ;
- valoriser la fonction enseignante. A cet égard, il s'agit de :
 - instaurer une indemnité de logement adaptée au coût de la vie;
 - accorder un quota pour enseignants dans les attributions de logements sociaux ;
 - octroyer des indemnités spéciales aux enseignants exerçant dans les zones difficiles ;
 - protéger les responsables qui font correctement leur travail, notamment dans l'application rigoureuse des textes ;
 - revaloriser et unifier progressivement les conditions de travail et de recrutement des enseignants et éducateurs du formel et du non formel ;
 - assurer aux enseignants des écoles privées et éducateurs du non formel des conditions matérielles suffisantes et une protection sociale et juridique.
- transformer et améliorer les IFM pour la formation des maîtres et des éducateurs du préscolaire : l'objectif ultime de la formation des enseignants est de leur permettre de maîtriser les compétences professionnelles nécessaires à l'exercice de leur métier. A ce titre, il s'agit de :
 - sélectionner les candidats en ne se basant pas seulement sur les connaissances générales, mais prendre en très sérieuse considération les aptitudes morales, intellectuelles et physiques ;
 - assurer une préparation professionnelle (pédagogique, psychologique, sociale et pratique) des élèves - maîtres réservant une place suffisante aux stages pratiques et à un contact plus rapproché avec les écoles ;
 - articuler les programmes de formation des IFM avec les programmes de l'enseignement fondamental y compris le curriculum et de l'éducation préscolaire;
 - introduire l'enseignement des langues nationales afin de pourvoir toutes les aires sociolinguistiques en enseignants locuteurs : il s'agira de tenir compte de la politique de promotion des langues nationales dans la formation initiale;
 - augmenter les places réservées aux spécialistes en mathématiques, sciences et technologie pour répondre à un déficit énorme de maîtres spécialistes dans lesdites disciplines ;
- améliorer davantage, en même temps que la formation générale des futurs maîtres du 2ème cycle de l'enseignement fondamental, leur préparation professionnelle et proprement pédagogique. A cet égard, il s'agit de :

- donner aux maîtres du 2ème cycle de l'enseignement fondamental une formation scientifique très développée, et assurée dans les institutions universitaires ou dans des établissements d'enseignement supérieur. A défaut de cela, les futurs MSC seront recrutés parmi les candidats titulaires d'un baccalauréat ;
- multiplier les instituts de formation des maîtres des medersas et soutenir l'enseignement du français et des langues nationales dans ce sous-secteur ;
- multiplier les IFM réservés aux filles pour favoriser la scolarisation et la féminisation des emplois enseignants ;
- adopter et appliquer une politique de formation continue visant le perfectionnement pédagogique du maître et axée sur des stratégies adaptées aux besoins de formation des enseignants et aux capacités réelles du système. A cet égard, il s'agit de:
 - organiser, dans le cadre de l'école ou au niveau local ou régional, des conférences pédagogiques, des groupes de discussion et des groupes d'étude permettant aux enseignants de procéder à des échanges de vues et de s'intéresser, d'une façon directe et active, à la solution des problèmes qu'ils rencontrent dans l'accomplissement de leur tâche.
 - généraliser les communautés d'apprentissage des maîtres tout en leur octroyant un appui substantiel ;
 - organiser systématiquement le perfectionnement des enseignants en exercice, qu'il s'agisse pour les maîtres sans préparation suffisante de compléter leur formation générale et pédagogique ou pour les maîtres qualifiés de se tenir au courant des nouvelles méthodes et techniques, d'élargir leur culture générale et, le cas échéant, d'acquérir de nouvelles qualifications ;
 - rendre obligatoire la participation au stage de perfectionnement ;
 - valoriser la formation continue : les maîtres sans formation professionnelle préalable qui, tout en exerçant, ont suivi avec succès les cours de formation organisés à leur intention, devraient aussi se voir attribuer un statut et un traitement équivalents à ceux des maîtres réguliers dûment qualifiés. Mais, ceux qui, en suivant un cours de formation accélérée n'atteignent pas le niveau d'une formation régulière et de compétence souhaitée devraient être redéployés ou remerciés ;
 - uniformiser la formation des enseignants et éducateurs préscolaires: cycle identique pour l'EFEP et l'IFM ;
 - rouvrir l'ENETEF afin de développer l'enseignement de l'économie familiale ;
 - augmenter les capacités d'accueil de l'INS et de l'INA pour doter les écoles en maîtres spécialisés en sport et art ;
 - renforcer et certifier la formation des éducateurs de CED : à cet égard, il s'agit de créer des centres de formation dans les métiers pour les finalistes des CED ;
 - prendre en compte les responsables et les maîtres de l'enseignement catholique dans la formation continue ;
 - poursuivre la Stratégie Alternative de Recrutement de Personnels Enseignants là où le besoin se fait sentir afin de faire face à la pénurie d'enseignants dans les zones difficiles ;
- dynamiser le contrôle en revenant à une logique d'inspection. A ce titre, il s'agit de :
- revenir sur les anciennes appellations : instituteur, instituteur - adjoint, IEF (Inspection de l'Enseignement Fondamental), inspecteur d'enseignement fondamental au lieu de CAP, DCAP ;
- rendre fonctionnelle la chaîne du contrôle et de l'animation pédagogiques à tous les niveaux du système (D.E. / Maîtres ; CAP/Ecoles ; AE/CAP ; niveau central/AE) ;

- procéder à une description précise des rôles, tâches et fonctions davantage cohérente : a) bien cibler les activités de contrôle et de soutien) séparer les tâches à caractère administratif de celles à caractère pédagogique ;
- recentrer le rôle du conseiller pédagogique sur le suivi et l'évaluation des maîtres en classe et à l'école ;
- subordonner le choix des inspecteurs et conseillers pédagogiques à une très sérieuse enquête sur leurs aptitudes morales et intellectuelles à l'exercice de la fonction tout en tenant compte de leur expérience;
- réviser la taille des circonscriptions d'Inspection de l'Enseignement Fondamental/CAP afin de permettre aux inspecteurs de s'acquitter convenablement de leur tâche, et de se maintenir au courant du mouvement pédagogique ;
- créer de nouveaux CAP et/ nommer un conseiller pédagogique résident dans chaque commune. cette mesure doit être accompagnée d'une relecture du cadre organique des CAP ;
- soumettre à un contrôle rigoureux les établissements privés et medersas ;
- confier l'exercice de la fonction d'inspecteur et la direction des sous secteurs de l'éducation à des inspecteurs/inspectrices et directeurs/directrices formés dans les universités ou dans les établissements d'enseignement supérieurs, ENSUP notamment ;
- opérationnaliser les filières de formation des inspecteurs d'enseignement fondamental et des conseillers pédagogiques à l'Ecole Normale Supérieure ;

2. Au titre des programmes scolaires et méthodes/innovations pédagogiques :

- dans l'élaboration, la validation et la mise en pratique des programmes et des innovations pédagogiques :
 - tenir compte des compétences réelles des maîtres (connaissances, capacités, attitudes) dans l'élaboration des programmes d'enseignement;
 - ne décider la généralisation des programmes qu'après les avoir soumis à un essai préalable de durée suffisante, soit dans des écoles expérimentales soit dans des écoles primaires ordinaires;
 - laisser aux bureaux régionaux et locaux de l'éducation, une grande latitude en vue de l'adaptation de ces programmes aux exigences régionales et locales ;
 - planifier l'exécution des formations pour les petites et grandes vacances scolaires pour éviter la perturbation des cours ;
 - poursuivre la mise en œuvre de la PC (Pédagogie Convergente) et du curriculum en veillant à leur suivi, leur évaluation, à la formation du personnel chargé de l'animation et de la supervision et à la mise en place du matériel conséquent. Toutefois, afin de vaincre les réticences envers le curriculum et la pédagogie convergente, le Forum recommande de mettre en œuvre les stratégies suivantes :
 - ⇒ *consolider les acquis de la pédagogie convergente : il s'agit de capitaliser les points forts de la PC, notamment sur le plan pédagogique et production de matériels didactiques (les ateliers de Niono) ;*
 - ⇒ *capitaliser les résultats de la mise à l'essai ;*
 - ⇒ *assurer une préparation matérielle (y compris les ressources humaines) suffisante avant toute généralisation massive ;*
 - ⇒ *procéder à une préparation psychologique de tous les partenaires (syndicats, APE, CGS, ONG, élus) : information, sensibilisation, formation ;*

- intégrer dans le curriculum les médersas et les écoles coraniques;
- mettre en place un mécanisme approprié et continu d'évaluation des apprentissages scolaires (avec des tests standardisés) et du système éducatif pour faire des réajustements nécessaires;
- accorder un temps de formation suffisant pour la maîtrise des modules, notamment les innovations pédagogiques et les transcriptions des langues nationales ;
- favoriser le réseautage inter-écoles (écoles publiques, privées communautaires, medersa) pour rehausser le niveau des maîtres en général et celui des maîtres de medersa et des écoles communautaires en particulier ;
- mettre en cohérence les programmes de formation aux différents niveaux du système éducatif (enseignement fondamental, Ecole de Formation des éducateurs préscolaires, Instituts de Formation des Maîtres, Education Spéciale)/.
- assurer une meilleure articulation entre les programmes enseignés dans les institutions d'éducation préscolaire, les écoles fondamentales et ceux de la formation initiale des élèves - maîtres des IFM pour permettre aux enseignants de donner un enseignement efficace ;
- élaborer des curricula adaptés à l'éducation non formelle assortis de mesures d'accompagnement conséquentes pour atteindre les résultats escomptés ;
- prendre des dispositions utiles et urgentes pour promouvoir les méthodes actives d'enseignement en prenant soin de préparer les enseignants à leur utilisation judicieuse ;
- évaluer nécessairement toute innovation pédagogique introduite avant la prise de décision de sa généralisation ou de son abandon ;
- réformer les examens du CFEPCEF et du DEF en intégrant à l'examen toutes les disciplines y compris le sport et les arts ;
- moraliser les examens à tous les niveaux ;
- capitaliser les stratégies alternatives d'apprentissage accéléré (Passerelle, IEP) et créer un partenariat avec les structures qui les développent ;
- créer des bibliothèques scolaires afin d'encourager la pratique de la lecture par les élèves et par les maîtres ;
- doter les écoles privées catholiques en manuels et matériels didactiques au même titre que les écoles publiques ;
- instaurer un livret de correspondance pour l'élève afin de renseigner les parents sur le travail et la conduite au jour le jour de leur enfant (collaboration école/famille) ;
- lutter contre la fraude des diplômes en mettant à la disposition des autorités chargées de les légaliser une base de données sur les examens et concours de l'Etat ;
- clarifier les rôles et responsabilités entre la DNEB et le CNE en ce qui concerne la gestion des innovations pédagogiques en général et celle du curriculum en particulier, en élaborant un cadre harmonisé de leur mise en œuvre ;
- concevoir un plan de communication pour le système éducatif ;
- trouver des stratégies appropriées de gestion des écoles coraniques dans le système éducatif ;
- créer des filières de formation aux petits métiers pour les élèves des médersas et des écoles coraniques ;
- éviter l'instrumentalisation de l'école à des fins politiciennes ;

- Dans le contenu des programmes :
 - relire tous les programmes des 1ers et 2èmes cycles dans le but d'une revalorisation des domaines d'apprentissage comme l'éducation physique, l'hygiène, le dessin, la musique, l'économie familiale et l'éducation civique et morale, l'enseignement de la technologie ;
 - ouvrir les programmes sur l'enseignement des travaux manuels (le jardinage, l'élevage ou les travaux agricoles, couture et travaux ménagers, poterie, modelage, travail du bois et du fer, cartonnage, reliure, tissage, travail du cuir, céramique) dans le but de lier l'école à la vie.

B. De la Gestion de l'école en mode décentralisé

Le Forum, conscient des avancées significatives dans la politique de décentralisation amorcées avec la démocratisation du pays intervenue en 1992, a fondé sa démarche conceptuelle et méthodologique sur l'impérieuse nécessité d'autonomiser et de responsabiliser les collectivités locales pour rendre visible et lisible la gestion de l'école en mode décentralisé. En d'autres termes, la bonne gouvernance du système éducatif implique l'application des principes des droits et d'éthique dans l'éducation, l'autonomisation et la responsabilisation des acteurs de l'école.

Les débats se sont articulés autour des cinq points essentiels que sont :

- le partage des responsabilités entre les différents acteurs/partenaires de la décentralisation de l'éducation ;
- le transfert des ressources : modalités/ ressources d'investissement (construction, tables - bancs), de fonctionnement (ADARS, livres scolaires...), salaires ;
- la gestion des écoles au quotidien ;
- le statut des écoles communautaires ; et
- le partenariat, c'est-à-dire, les scénarios d'ouverture de l'école à tous les acteurs locaux.

De ce qui précède, **le Forum recommande de :**

1. Au titre du partage des responsabilités au sein du système éducatif, entre l'État et les collectivités décentralisées:

- rétablir et renforcer le rôle de l'Etat dans les compétences relatives à la gestion des personnels enseignants et de service (formation initiale, recrutement, rémunération, affectation, plan de carrière) ;
- renforcer et responsabiliser le rôle des collectivités territoriales dans le fonctionnement matériel et l'investissement au niveau local et régional à travers, entre autres : la construction, la réhabilitation, l'extension, les grosses réparations et le fonctionnement, l'achat des livres scolaires ;
- procéder dans les meilleurs délais au transfert de l'État aux collectivités territoriales des ressources du budget national afférentes aux compétences transférées par le décret N° 02-313/PRM du 4 juin 2002, dépenses des personnels non comprises ;
- élaborer une nouvelle politique du livre scolaire et des matériels didactiques adaptée au contexte de la décentralisation/déconcentration.

2. Au titre du partage des responsabilités et des relations entre associations des parents d'élèves (APE), comités de gestion scolaire (CGS) et administration scolaire au sein des écoles, le Forum recommande de :

- relire, à travers des concertations soutenues entre tous les acteurs, les textes d'organisation des APE et CGS ;

- élaborer un vade-mecum du directeur d'école qui devrait préciser les responsabilités, obligations et compétences des directeurs d'école à l'égard des élèves, des personnels, des parents d'élèves et des autres partenaires de l'école ;
- accorder une attention particulière à la résolution des questions, non moins importantes, telles le contrôle de l'obligation scolaire, le contrôle de l'assiduité, l'inscription, le transfert des élèves, le financement de l'école, la santé des élèves, le projet d'école, la scolarisation des filles, l'information et la sensibilisation des partenaires.

3. Au titre du statut des écoles communautaires

- transformer les écoles communautaires en écoles publiques en les dotant d'enseignants de qualité ;
- étendre cette mesure aux médersas communautaires.

4. Au titre du partenariat local

- renforcer le partenariat pédagogique à travers la communauté d'apprentissage des maîtres (CA) ;
- généraliser la CA des maîtres aux 1er et 2ème cycles ;
- inscrire dans les budgets des collectivités territoriales les ressources pour le fonctionnement des communautés d'apprentissage des maîtres ;
- créer une synergie entre les différents départements ministériels concernés par les différentes formes d'éducation et de formation.

5. Au titre de l'adoption du Rapport de Synthèse des Travaux du Comité d'Organisation du Forum National sur l'Education:

- renforcer le rôle de contrôle et de supervision des représentants de l'État, des Académies d'Enseignement et des Centres d'Animation Pédagogique aux niveaux déconcentrés (régions/district, cercles) et décentralisés (communes);
- élaborer, dans le cadre de la planification scolaire, au niveau de chacune des collectivités territoriales, un plan de développement éducatif et un programme prévisionnel de recrutement d'enseignants ;
- accorder toute l'attention requise à la gestion des médersas et des centres d'éducation pour le développement (CED) par les collectivités locales.

6. Au titre de la gestion des flux :

- multiplier le nombre de 2ème cycle et d'en ouvrir au moins un par commune afin de faire face au progrès de la scolarisation et au nombre croissant d'élèves qui franchissent le 1er cycle de l'enseignement fondamental .

7. Au titre de la vie scolaire :

- veiller à l'application stricte du règlement intérieur de l'enseignement fondamental, notamment les aspects concernant l'obligation de la tenue scolaire et la gestion de la coopérative scolaire. Cette recommandation vise à faire du règlement intérieur l'outil principal d'organisation de la vie scolaire en offrant aux élèves l'opportunité, entre autres, de développer des qualités morales et d'acquérir le sens des responsabilités;
- réviser les dispositifs de participation des élèves à la vie scolaire, notamment, les Gouvernements des Enfants (GDE) dont la suppression a été demandée parce que non conformes à nos valeurs morales et familiales ;

- adapter les dispositifs de participation des élèves à la vie scolaire et à la vie publique en tenant compte de nos principes et systèmes de valeurs ;

8. Au titre de l'alimentation scolaire, notamment dans les écoles nomades dites mobiles des régions de Mopti, Tombouctou, Gao et Kidal :

- mettre sans délai en œuvre les recommandations issues de l'atelier national sur l'alimentation scolaire, notamment dans les écoles nomades dites mobiles des régions de Mopti, Tombouctou, Gao et Kidal. En effet, selon le Forum, et à la lumière des différents documents élaborés, la problématique de la fréquentation et de l'échec scolaires est telle dans ces régions, que le temps est venu de passer de la politique des cantines scolaires à celle de l'alimentation scolaire.

9. Au titre de la carte scolaire :

- procéder au réajustement des cartes scolaires en tenant compte du regroupement des petites écoles lorsque les moyens de transport ou la création de cantines le permettent, de l'ouverture d'écoles à un seul maître là où l'effectif scolaire ne saurait exiger la présence de deux ou dans le cas de certaines écoles communautaires qui ne peuvent supporter le salaire de plusieurs enseignants ;
- faire élaborer par chacune des collectivités territoriales sa propre carte scolaire avec l'appui du Centre d'Animation Pédagogique et sous la supervision de l'Académie d'Enseignement.

10. Au titre du partenariat public/privé :

- signer les conventions Etat/écoles privées avec exclusivement celles qui répondent aux critères de reconnaissance d'utilité publique conformément aux dispositions de la Constitution du 25 mars 1992, de la Loi d'Orientation sur l'Education et de la Loi sur l'enseignement privé ;
- créer de nouvelles instances de concertation et de consultation dans chaque commune et impliquant tous les acteurs pour favoriser une gestion consensuelle des compétences transférées aux collectivités ;

11. Au titre de la mobilisation des ressources matérielles et financières locales :

- créer dans les meilleurs délais un fonds national pour l'Education alimenté par des contributions locales, régionales et nationales afin de susciter une mobilisation des ressources pour un élan national en faveur de l'éducation.

12. Au titre des disparités selon le revenu et entre les régions:

- démocratiser l'école en portant une attention particulière aux disparités selon le revenu des ménages et entre les régions. Ces disparités constituent à l'heure actuelle un véritable fléau dans la scolarisation d'autant plus qu'elles exercent une très grande influence sur la probabilité que des enfants accèdent à l'école et y restent jusqu'à la fin du primaire. Face à ces handicaps entravant la démocratisation de l'école dans notre pays, l'État et les collectivités territoriales doivent porter une attention particulière à la résolution de ces problèmes.

13. Au titre de la préscolarisation, du développement de la petite enfance et de l'éducation spéciale :

- donner les soins et les moyens appropriés dès le jeune âge aux futurs élèves en faisant du développement de l'éducation préscolaire un axe central de la politique de l'éducation de base ;

- porter l'importance requise à cette question consciente que la personnalité de l'enfant se forme entre 0 et 6 ans et que tout se joue avant 6 ans, l'État, les collectivités territoriales et tous les autres acteurs de l'éducation dans notre pays doivent ;
- porter le même intérêt à l'éducation spéciale.

C. De l'éducation non formelle et de la politique des langues nationales

Le Forum a analysé la problématique de la politique des langues nationales et de l'éducation non formelle dans ses dimensions historique, culturelle, sociale, économique et politique. L'alphabétisation constitue aujourd'hui une composante essentielle de l'éducation non formelle qui se définit comme une forme d'éducation organisée et dispensée aux adultes analphabètes hommes et femmes et aux enfants (garçons et filles) non scolarisés ou déscolarisés précoces, en dehors des structures classiques d'enseignement héritées de la colonisation.

L'Education Non Formelle comprend les Centres d'Alphabétisation Fonctionnelle (CAF), les Centres d'Education pour le Développement (CED), et les Centres d'Apprentissage Féminins (CAFé). Avant et pendant la colonisation, l'alphabétisation était pratiquée essentiellement dans les milieux religieux en langues nationales. Aujourd'hui, on est à l'heure de l'alphabétisation *conscientisante* et *professionnalisante* permettant l'accès à des modules relatifs à la citoyenneté, à plusieurs compétences de vie, à l'environnement, etc.

En d'autres termes, l'éducation non formelle se met de plus en plus au service de la lutte contre la pauvreté, le "chômage" des jeunes, l'exode vers les grandes villes et d'autres pays à travers les CAF et CAFé, CED et CEI. Comment faire de ces acquis de véritables leviers dans la lutte contre la pauvreté ?

Les débats se sont articulés autour de l'utilisation des langues nationales dans ses compartiments : introduction dans le formel et acquis et défis dans le non formel. Il s'agit de faire face aux difficultés inhérentes à :

- l'insuffisance de supports et matériels didactiques (productions scientifiques, dictionnaires, lexiques spécialisés etc. en langues nationales) ;
- l'insuffisance dans la formation des enseignants ;
- l'insuffisance du nombre d'enseignants ;
- l'insuffisance du suivi pédagogique par le CAP ;
- l'insuffisance d'éditeurs dans le domaine entraînant le coût élevé de l'édition des productions ;
- l'insuffisance d'environnement lettré en langues nationales ou un environnement lettré mal formulé ;
- l'inexistence de bilinguisme de transfert des langues nationales au français dans les CAF ;
- l'inexistence de curriculum pour les CAFé ;
- la non prise en compte des écoles coraniques dans le système éducatif.

De ce qui précède, **le Forum recommande de :**

- utiliser les langues nationales dans tous les domaines de la vie publique pour assurer un véritable développement endogène du pays ;
- mettre en place un dispositif au niveau de l'enseignement Supérieur pour renforcer l'instrumentation des langues nationales ;
- élaborer la carte linguistique et aller vers le choix d'une langue nationale officielle ;
- mettre en place "une commission nationale de terminologie ou Centre de Terminologie" en vue de l'harmonisation et de la normalisation des langues ;
- étendre l'utilisation des langues nationales au préscolaire ;

- élaborer et utiliser des pièces d'état civil bilingue en langues nationales et français ;
- officialiser l'utilisation des langues nationales partout où elles sont en usage ;
- élaborer une politique linguistique cohérente partagée et acceptée de tous où les langues nationales sont considérées comme les premières langues de travail ;
- prendre en compte des centres d'auto promotion féminins du Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la famille et les Centres d'Education pour l'Intégration (CEI) ;
- renforcer la convergence des langues nationales et du Français dans le processus d'apprentissage jusqu'au lycée, dans les écoles publiques et privées ;
- développer l'utilisation des TIC dans l'ENF ;
- assurer le bilinguisme de transfert dans les CAF ;
- ériger l'ILAB en "Académie malienne des Langues Abdoulaye BARRY" avec des démembrements en fonction des aires linguistiques tout en révisant ses missions ;
- créer une Direction Nationale forte de l'Education Non Formelle (ENF) et des Langues Nationales avec des démembrements régionaux et locaux ;
- créer un fonds national pour l'ENF par l'Etat, les collectivités et les partenaires ;
- créer un Centre de Documentation et d'Information (CDI) pour l'ENF ;
- rattacher les écoles coraniques au Ministère de l'Education de Base, de l'Alphabétisation et des Langues Nationales ;
- confier le pilotage et la gestion de l'éducation non formelle à des structures et personnes spécialisées ;
- augmenter la part de l'ENF dans le budget de l'éducation ;
- utiliser les langues nationales dans les administrations en commençant par les administrations locales et régionales ;
- créer dans les meilleurs délais des Centres de Formation d'Apprentis pour les finalistes CED et des centres d'apprentissage féminin. De manière immédiate, il convient de donner la formation professionnelle à tous les finalistes des CED et rechercher les meilleurs créneaux pour ce faire (cooptation d'artisans locaux, centres de formation professionnelle publics et privés, IFP) ;
- développer et renforcer les actions de post alphabétisation ;
- promouvoir un environnement lettré dynamique propice à consolider les acquis ;
- prendre en charge l'ENF dans les plans d'actions des CAP et des Communes ;
- réviser l'orientation éducative actuelle des CED : durée du cycle, place de la formation professionnelle, passerelle avec le formel ;
- former des professeurs de langues nationales à l'ENSUP ;
- renforcer et Certifier la formation des éducateurs de CED et des animateurs de CAF ;
- la poursuite du curriculum par le renforcement de la formation des maîtres et le déploiement d'un effort soutenu pour la production de matériels didactiques ;
- utiliser les langues nationales dans les divers ordres d'enseignement, y compris l'enseignement professionnel et l'enseignement supérieur.

D. Des coûts, financement et dispositif institutionnel de l'Education de Base

Les coûts et financement de l'Education sont basés essentiellement sur le Programme Décennal de Développement de l'Education (PRODEC) couvrant la période 1998-2008 et son plan d'opérationnalisation le Programme d'Investissement Sectoriel de l'Education (PISE) que le Gouvernement du Mali a élaborés avec l'appui des Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

Les collectivités locales participent à cet effort conformément aux attributions dévolues à elles par la politique de décentralisation. Mais compte tenu de la faiblesse du rendement interne, du faible taux d'achèvement de l'enseignement fondamental, du peu de qualité développée par le système éducatif, un effort particulier devra être fait par tous les acteurs pour la prise en charge de l'école. Pour le Forum, les modes et sources de financement de l'éducation de base sont multiples: l'Etat, les PTF, le secteur privé, les Collectivités Territoriales y compris la coopération décentralisée, les ONG, les familles. Toutefois, le Forum relève que les données concernant les financements assurés par les familles, les Collectivités Territoriales, les ONG et le secteur privé ne sont ni disponibles ni maîtrisées. Les impacts découlant de cet état de fait sur les politiques éducatives (finalités et choix éducatifs) concernent à la fois :

- l'Etat : malgré l'allocation de plus de 33% du budget national à l'éducation, les résultats restent en deçà des attentes du sous-secteur ;
- les PTF: malgré leur appui au secteur de l'éducation, les retards dans les annonces de leurs contributions, les lenteurs dans la mobilisation des ressources attendues, le ciblage, la complexité et la multiplicité des procédures entravent l'atteinte des objectifs assignés ;
- les collectivités territoriales, les ONG et les familles : à cause de l'incertitude liée à la disponibilité de la mobilisation de leurs contributions et à la faiblesse de leurs capacités contributives ;
- les syndicats d'enseignants : à cause des exigences de la plate forme revendicative couvrant des domaines aussi variés que divers.

De ce fait, les débats du Forum ont essentiellement porté sur :

- le financement du développement d'une éducation de Base de qualité ;
- le financement de la mise en place d'une gestion / déconcentration / décentralisation / planification transparente et participative de l'éducation ;
- les modes/sources de financement de l'éducation de base ;
- les stratégies pour associer les financements publics et privés ;
- la proposition d'un mode de financement national de l'éducation ;
- l'analyse du schéma organisationnel et institutionnel de l'éducation de base ;
- le mécanisme de suivi des recommandations du Forum.

De ces débats, **le Forum recommande de :**

1. Au titre du financement du développement d'une éducation de Base de qualité:

- améliorer la qualité professionnelle des maîtres par la formation continue et initiale ;
- disposer d'un nombre suffisant d'enseignants ayant un minimum de qualification ;
- améliorer la pratique de classe ;
- développer l'accès et l'équité du genre ;
- améliorer les contenus de la formation initiale des maîtres dans les IFM (adéquation formation - emploi) ;
- revaloriser le statut et la rémunération des enseignants des écoles communautaires.

2. Au titre du financement de la mise en place d'une gestion / déconcentration / décentralisation / planification transparente et participative de l'éducation:

- améliorer la planification et le suivi - évaluation du PISE ;
- promouvoir la communication interne et externe (administration interne et autres acteurs) ;
- poursuivre et achever le processus de décentralisation sur le plan financier ;

- renforcer le financement des investissements des communes pour l'éducation en développant un service spécialisé au sein de l'ANICT ;
- mettre en place des mécanismes et des procédures permettant les transferts financiers aux communes, en rapport avec les transferts de compétences qui leur ont été dévolues ;
- procéder à l'orientation de la plus grande part de l'appui financier des PTF, y compris l'aide budgétaire, vers les collectivités territoriales (régions, district, cercles et communes) à travers également la coopération décentralisée ;
- développer le partenariat autour de l'Education Pour Tous et de la scolarisation des filles.

3. Au titre des modes/sources de financement de l'éducation de base :

- allouer des ressources publiques conséquentes à hauteur de 37% du budget récurrent d'ici 2012, avec une part significative pour l'éducation non formelle;
- faire participer les collectivités territoriales, à hauteur d'au moins 30% de leur budget annuel comme indiqué dans le PRODEC ;
- harmoniser les procédures et la prévisibilité des contributions des partenaires sur la durée du programme ;
- maîtriser les financements mobilisés par les ONG, les familles et les collectivités en vue de leur meilleure prise en compte dans les données statistiques du sous-secteur ;
- maîtriser les financements mobilisés par le secteur privé en vue d'une plus grande visibilité par l'Etat de leurs contributions ;
- poursuivre et renforcer le dialogue en vue de l'instauration de la confiance entre les syndicats et les pouvoirs publics.

4. Au titre des stratégies pour associer les financements publics et privés

- concevoir, élaborer et mettre en œuvre un partenariat dynamique entre secteur privé et secteur public à travers :
- l'appui à l'accès au secteur bancaire et les services financiers par un système de revolving ;
- l'allègement fiscal au profit des promoteurs ;
- la mise en place d'un mécanisme de suivi-évaluation ;
- l'appui en dotation en matériels didactiques ;
- l'appui à la formation et au suivi du personnel enseignant.

5. Au titre de la proposition d'un mode de financement national de l'éducation :

- créer un fonds national de l'éducation alimenté à partir des taxes sur les produits miniers, pétroliers et les transports etc.`

6. Au titre de l'analyse du schéma organisationnel et institutionnel de l'éducation de base :

- créer des structures centrales nouvelles, en lieu et place, des structures centrales actuelles du MEBALN (la DNEB, le CNR-ENF, la DAF, le CNE, la CPS, la CAD/DE, l'ILAB). Compte tenu de la taille et de la complexité de leurs missions, retenir comme structures nouvelles :
 - la Direction Nationale de l'Enseignement fondamental ;
 - la Direction Nationale de l'Education Non Formelle ;
 - la Direction Nationale de l'Education Préscolaire et Spéciale ;
 - la Direction Administrative et Financière ;
 - la Cellule de Planification et Statistiques ;
 - la Direction Nationale des Curricula ;

- la Cellule d'Appui à la Décentralisation et Déconcentration de l'Education ;
- l'Académie Malienne des Langues Abdoulaye Barry ;
- la Direction Générale des Ressources Humaines (Prépare et met en œuvre la politique de recrutement du ministère, la gestion de carrière des personnels, s'assure de la mise en œuvre par les services déconcentrés et les IFM des actions de formation continue des enseignants, veille au dialogue social) ;
- le Centre de Perfectionnement des Personnels Enseignants et d'Encadrement ; et
- maintenir comme services déconcentrés :
 - l'Académie d'Enseignement avec un organigramme rénové ;
 - l'Inspection de l'Enseignement Fondamental ;
- revaloriser la mission de contrôle pédagogique afin d'améliorer les compétences du personnel et la qualité de l'enseignement ;
- créer une filière de formation des inspecteurs et conseillers pédagogiques à l'Ecole Normale Supérieure (ENSUP) ;
- créer de nouvelles filières en vue d'une meilleure adéquation entre les programmes enseignés dans les institutions d'éducation préscolaire et spéciale, les écoles fondamentales et ceux de la formation initiale des élèves - maîtres des IFM ;
- lier l'accès aux IFM sur orientation des admis du Bac ;
- généraliser le cycle Bac + 2 dans les IFM;
- ouvrir des filières de formation des éducateurs préscolaires et spéciaux dans les IFM ;
- renforcer les structures d'éducation préscolaire et spéciale.

7. Au titre du mécanisme de suivi des recommandations du Forum :

- Tout en adhérant aux recommandations consignées dans le projet de plan d'actions du Rapport de Synthèse des Travaux du COFNE, le Forum recommande que le chronogramme soit harmonisé avec l'horizon 2015 délai de réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et de l'Education pour Tous (EPT). De même, il recommande de prévoir la mise en place d'un mécanisme de suivi-évaluation de la mise en œuvre effective des recommandations issues du présent Forum National sur l'Education.

4.4. Commission Ethique, Déontologie, Rôles et Responsabilités des Acteurs et Partenaires :

- Président :** Mamadou Bamou Touré, ancien ministre ;
- Vice-présidente :** Mme Coumba Yaressy, Association des Mères pour sauver l'école ;
- 1^{er} Rapporteur :** Père Joseph Tanden Diarra, Directeur de l'Université Catholique ;
- 2^{ème} Rapporteur :** Mme Dissa Fanta Berthé, AFAO ;
- Facilitateur :** Me Oumarou Bocar, Directeur de l'Institut de Formation Judiciaire ;

Atelier 12 : Ethique et Déontologie

- Président :** Colonel Cheikh Raoul Diakité / Directeur de l'Ecole de Formation Militaire ;
- Vice-présidente :** Mme Violet Diallo/Société Civile ;
- 1^{er} Rapporteur :** Père Joseph Tanden Diarra Directeur de l'Université Catholique ;
- 2^{ème} Rapporteur :** Oumar Kane/ COFNE ;
- Facilitateurs :** Me Oumarou Bocar / Directeur de l'Institut de Formation Judiciaire ;
Mme Bacoumba KEÏTA/COFNE.

Atelier 13 : Partenariat, Rôles et Responsabilité des Acteurs

- Président :** Aïchata Alwata/OPF ;
- Vice-président :** Souleymane Sangaré, ACALAN ;
- 1^{er} Rapporteur :** Mountaga Diarra/COFNE ;
- 2^{ème} Rapporteur :** Mme Aminata Sall/COFNE ;
- Facilitateur :** Souleymane Koné/COFNE

Les résultats des travaux de la Commission, adoptés en plénière par le Forum, se déclinent comme suit.

A. De l'éthique et de la déontologie

Après avoir identifié les partenaires et acteurs de l'école ainsi que le rôle qu'ils sont appelés à jouer d'une façon ou d'une autre dans l'espace scolaire, le Forum a relevé un certain nombre de problèmes et de contraintes majeures :

- le problème de manque d'autorité à tous les niveaux : il nous faudrait donc revenir à l'orthodoxie à tous les échelons, famille, école, gouvernement ;
- le problème de l'autorité de l'Etat et de crise de confiance ; que le maître reste maître et que l'élève reste l'apprenant, bref, que chacun joue sa partition pour extirper de l'école la politique qui y a pris racines afin que l'école reste à l'école ;
- la démission collective d'autant plus que dès le Fondamental on a l'impression que les autorités laissent faire. Ainsi, du bas en haut de l'échelle, nous sommes tous coupables et/ou complices ;
- la persistance du dysfonctionnement entre les deux aspects de l'éducation : l'acquisition de compétences (savoir faire) et la compétence en développement humain (morale : savoir être). Aussi, il y a lieu de réfléchir et d'agir afin de renforcer l'éducation civique et morale au Fondamental, voire dès le Préscolaire ;
- le laxisme et l'indiscipline se sont installés dans l'espace scolaire au point que les élèves veulent gérer eux-mêmes les congés, le temps des examens, le temps avant et après les compositions ou les fêtes légales ;
- les repêchages abusifs et des faveurs accordées aux responsables AEEM ;
- les enseignants recrutés sur le tas n'ont pas toujours la formation civique et morale requise, difficile donc de leur parler éthique et déontologie ;
- l'accent n'est pas suffisamment mis sur l'évaluation dans le contrat de travail avec les contractuels. Ainsi, en cas de non respect de cette clause, il y a problème ;
- les cas d'attaque à l'intégrité physique et morale de l'enseignant dans l'espace scolaire, et hors espace scolaire ;
- les cas de "bonification" des notes dans les établissements privés et même publics. Ce qui pose un réel problème de moralité des notes ;
- la rétention des notes suite au non respect par le Gouvernement de ses engagements ;
- la création anarchique d'établissements privés ;
- le "radicalisme" syndical dans la situation actuelle de notre pays au vu des promesses non tenues et des négociations qui ne débouchent pas ;
- la non application des textes liée entre autres à la multitude des acteurs "étrangers" à l'espace scolaire et à la prolifération des pratiques qui émergent dans l'espace scolaire.

Face à cette situation, le Forum s'est posé un certain nombre de questions :

- que faut-il entendre par éducation ? faut-il la limiter à la seule école ou l'élargir à d'autres compartiments ?
- quels rôles doivent jouer la famille, l'enseignement religieux dans l'éducation de nos enfants dans le contexte actuel de l'intégration sous régionale et de la mondialisation ?
- les pratiques traditionnelles qui émaillaient l'éducation de nos enfants doivent être valorisées, voire introduites dans nos programmes d'enseignement ? comment ?
- quels principes éthiques et déontologiques doivent régir les acteurs de l'éducation et guider leur conduite ?
- quels mécanismes de contrôle interne et externe peut-on proposer pour punir les fautes contre la déontologie et l'éthique en vue de juguler la corruption à l'école ?

Pour les participants au Forum, notre système éducatif doit être solidement remis sur les deux jambes, Union Sacrée et Ecole Nouvelle, pour mieux rebondir. En cela, l'approche globale du Forum s'inscrivant dans cette dynamique, toute Union Sacrée sur fond d'Ecole Ancienne sera un feu de paille ; toute Ecole Nouvelle sans Union Sacrée sera un château de cartes. Le succès de la moralisation de l'espace scolaire et universitaire dépend pour une bonne part du Renouveau et de la Moralisation de l'Action Publique dont elle est partie intégrante.

De ce qui précède et qui exige l'engagement de tous et de toutes, **le Forum recommande de:**

1. Au titre de la compréhension commune et partagée du concept de l'éducation

- apprendre et faire apprendre à tous les acteurs et partenaires de l'école le concept de l'éducation. Selon Paul Langevin, éduquer, c'est *"former l'être humain à partir de l'enfant, le préparer et l'adapter aussi largement que possible à la vie, au contact avec la nature et les hommes, en développant pleinement sa personnalité et en lui donnant les moyens d'accéder pour le plus grand bien de tous à la forme d'activité où il peut rendre le plus de service en raison de ses aptitudes et de son effort personnel."*

2. Au titre des rôles que doivent jouer la famille, l'enseignement religieux dans l'éducation de nos enfants dans le contexte actuel de l'intégration sous régionale et de la mondialisation

- transmettre le socle des valeurs sociales, l'enfant étant la vitrine de sa famille ;
- faire jouer à la famille, en la responsabilisant, ses deux rôles principaux dans l'éducation de l'enfant, à savoir : cultiver chez lui les valeurs de la société et suivre et contrôler l'application de ces valeurs ;
- assurer la protection de l'enfant (lui assurer les besoins vitaux) et sa socialisation (inculquer les traditions, us et coutumes, valeurs religieuses ou autres,).

3. Au titre des pratiques traditionnelles qui émaillaient l'éducation de nos enfants, leur valorisation, voire leur introduction dans nos programmes d'enseignement

Dans nos sociétés traditionnelles, les cadets étaient encadrés par des aînés aux fins de leur transmettre les valeurs partagées. Comment faire la passerelle entre l'Ecole et les Pratiques Traditionnelles ?

- formaliser le contact entre aînés et cadets pour renforcer l'éducation par la culture du terroir (contes, légendes, récits épiques, etc.), qui sont porteurs de valeurs ;

- développer la relation école/musée, sites culturels, espaces culturels, etc. Ces pratiques pourraient être introduites dans les programmes ;
- répertorier, à tous les niveaux, tout ce qui est à même d'améliorer l'éducation de nos enfants (coutumes, pratiques culturelles, contes, devinettes, etc.). La Charte de Kurukan Fuga régissant les sociétés mandé du XIII^e siècle devrait être vulgarisée, voire enseignée sous forme d'étude de textes par exemple ;
- revaloriser notre histoire qui est un patrimoine commun porteur de valeurs certaines à transmettre ;
- amener les éducateurs à s'investir dans la récolte des valeurs sociétales à enseigner aux enfants.

4. Au titre des principes éthiques et déontologiques qui doivent régir les acteurs de l'éducation et guider leur conduite

Il y a déjà des textes qui existent, comme les règlements intérieurs, il faut les appliquer. On peut se référer au Code de Déontologie du Commissariat au Développement Institutionnel validé en atelier au Centre Aoua Keita, avec les cadres de l'éducation, des syndicats et des ONG. Il faut :

- renforcer l'enseignement de l'éducation civique et morale à tous les niveaux d'enseignement ;
- assurer une formation permanente des enseignants sur l'éthique et la déontologie ;
- récompenser le mérite et punir la faute ;
- cultiver l'excellence, la citoyenneté et la culture de la paix ;
- procéder à l'informatisation des inscriptions, des résultats des examens et mettre tout cela à la disposition de tous les usagers pour diminuer, voire, éradiquer les pratiques néfastes de corruption ;
- amener l'enseignant à s'inscrire dans la logique de la morale professionnelle ;
- éviter de donner des cours " payants" à l'école ;
- placer la gestion des œuvres universitaires sous l'autorité et le contrôle de l'Etat en sa qualité de gestionnaire de la société globale.

5. Au titre des mécanismes de contrôle interne et externe pour punir les fautes contre la déontologie et l'éthique en vue de juguler la corruption à l'école

- rétablir l'autorité de l'Etat ;
- dépolitiser l'école et que chaque partenaire joue son rôle, rien que son rôle ;
- instaurer une politique de bonne gouvernance dans tous les ordres d'enseignement ;
- réhabiliter l'image de l'enseignant en lui payant un salaire revalorisé pour mieux le motiver ;
- payer à terme échu les salaires, indemnités, bourses et autres prestations en espèces ou en nature pour éviter la fragilisation et la "corruption" des plus vulnérables ;
- recruter des enseignants de qualité et assurer leur formation continue ;
- renforcer le contrôle pédagogique ;
- assurer une formation citoyenne des membres des mouvements estudiantins ;
- renforcer les capacités de l'Etat en matière législative et réglementaire afin qu'il soit à même de réprimander et de combler le vide juridique là où les textes font défaut ;
- récompenser le mérite et sanctionner les fautes ;

6. Au titre des apprenants :

- arrêter immédiatement la violence sous toutes ses formes ;
- mettre fin définitivement à l'indiscipline ;

- observer de façon stricte les règlements intérieurs, pour une école apaisée et performante et l'arrêt des Assemblées Générales aux heures de cours et les débrayages intempestifs qui nuisent grandement à l'apprentissage ;
- procéder à l'arrêt de toutes pratiques frauduleuses et corruptrices ;
- promouvoir la culture de l'effort, du travail bien fait comme seul gage du succès.

7. Au titre des enseignants

- instaurer le principe du règlement de toutes revendications par voie de dialogue avec les autres acteurs et partenaires de l'école, dans la durée et dans la solidarité avec le reste de la Nation ;
- prendre en compte l'intérêt des enfants et des étudiants ;
- procéder à la conception, l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi-évaluation par tous les syndicats de l'Education d'un code de déontologie ;
- rejeter de façon catégorique toute complicité avec quelque pratique frauduleuse que ce soit ;
- instaurer l'obligation de dispenser les cours et de procéder aux évaluations selon les normes pédagogiques, en excluant toute rétention de notes ;
- renforcer les capacités des acteurs à tous les niveaux ;
- promouvoir à tous les niveaux la valeur de l'exemple et la rigueur en vue de corriger l'image de l'éducateur qui doit se respecter, se faire respecter et respecter les autres.

8. Au titre de la famille et de la société

- réhabiliter l'éducation familiale, socle de toute autre participation à l'éducation d'un enfant ;
- abandonner les pratiques frauduleuses à l'école au profit de l'enfant ;
- engager le sursaut citoyen pour refuser tout ce qui est contraire à nos valeurs, afin que notre société ne soit plus le miroir déformé du bien que nous voulons pour nos enfants ;
- impliquer de façon positive tous les citoyens pour la refondation de notre école, en paroles et en actes ;
- impliquer de manière significative et positive les parents dans l'éducation de leurs enfants à l'école ;
- promouvoir la valeur de l'exemple.

9. Au titre de l'Etat, des institutions et des collectivités territoriales

- restaurer l'autorité de l'Etat dans sa dimension gestionnaire de la société globale tant au niveau national qu'aux niveaux déconcentrés (régions, district, cercles) et décentralisés (communes) ;
- respecter les droits des enfants à l'accès et à la bonne éducation conformément à la Constitution et aux Accords Internationaux signés par le Mali ;
- respecter les engagements pris par l'Etat ;
- appliquer de façon stricte les textes existants et élaborer dans les plus brefs délais ceux qui sont attendus ;
- renforcer l'inviolabilité de la franchise scolaire et universitaire ;
- mettre fin à l'impunité par l'application rigoureuse des lois et règlements en vigueur ;
- appliquer et faire appliquer la gestion rigoureuse et transparente des ressources allouées à l'éducation ;
- revaloriser la fonction enseignante par un salaire conséquent et juste et par l'élaboration d'un plan de carrière ;

- procéder à l'arrêt définitif des nominations sur la base du clientélisme politique en lieu et place de la compétence et du professionnalisme ;
- renforcer et consolider l'animation des structures de suivi et de contrôle au niveau de tous les ordres d'enseignement ;
- procéder à la dépolitisation de l'école et au redimensionnement de l'AEEM pour qu'elle devienne une association purement estudiantine, à travers des textes clairs et transparents ;
- procéder à la moralisation des notes, des examens et de leurs résultats ;
- moraliser le contenu des programmes et des heures de diffusion des mass médias ;
- promouvoir la valeur de l'exemple et la rigueur.

10. Au titre des recommandations fortes :

- restaurer l'autorité et la discipline ;
- restaurer la confiance entre tous les acteurs et partenaires de l'école ;
- concevoir, élaborer, adopter et mettre en application un Code de Conduite et de Déontologie ;
- construire le consensus autour de la Trêve et de l'Union Sacrée;
- mettre en place un cadre formel de résolution des conflits et des crises.

11. Au titre de la recommandation spéciale :

- mettre en place un organisme de suivi - évaluation des résultats des travaux du Forum à travers un cadre représentatif, impartial et crédible, avec des missions de veille, d'anticipation, de prévention et d'accompagnement, doté d'un Observatoire / médiation de l'Education Nationale ;

B. Du partenariat : rôles et responsabilités des acteurs et partenaires

Après la mise à niveau sur les processus et les procédures devant présider au déroulement des travaux, la revue documentaire soutenue par l'expérience des participants a permis d'identifier les acteurs et partenaires de l'éducation, d'analyser leurs rôles et responsabilités, les problèmes et contraintes majeures inhérents au secteur.

Parmi les principaux problèmes recensés, le Forum a retenu :

- le non respect des engagements pris par les partenaires et acteurs;
- l'insuffisance voire, l'inexistence d'instances de consultations et de concertations et leur non fonctionnalité ;
- l'insuffisance d'information, de formation et d'encadrement des acteurs et partenaires ;
- le manque de suivi et d'évaluation des accords ;
- le manque de fermeté dans les prises de décisions au niveau des instances de l'administration scolaire ;
- la non application correcte des textes qui régissent l'école (règlement intérieur, statuts et règlements ...) ;
- le conflit de compétences entre APE et CGS ;
- l'insuffisance de collaboration/ communication entre membres de l'administration scolaire, personnel enseignant et administration, entre enseignants ;
- l'insuffisance de formation syndicale ;
- la démission de la famille, des parents ;
- le manque de confiance et la rupture de dialogues entre partenaires ;
- la faible implication du secteur privé dans le financement de l'éducation ;
- la faiblesse des liens entre les institutions de recherche et d'enseignement ...

Pour relever ces enjeux et défis, **le Forum recommande de :**

1. Au titre de l'Etat :

- diffuser à tous les niveaux les normes législatives et réglementaires régissant les structures de l'éducation ;
- appliquer de façon stricte la législation et la réglementation en vigueur relativement aux attributions, aux droits, obligations et responsabilités de tous les acteurs et partenaires respectivement aux échelons national, régional, local, communal et communautaire ;
- sécuriser les différents acteurs ;
- respecter les engagements ;
- renforcer la participation à la construction des infrastructures à caractère scolaire et des logements pour le personnel enseignant ;
- former/informer les acteurs des collectivités territoriales ;
- transférer effectivement les compétences et les ressources aux collectivités territoriales ;
- poursuivre le processus d'érection des écoles communautaires (ECOM) en écoles publiques en accord avec les communautés concernées;
- arbitrer de façon juste et équitable les conflits de compétences entre les APE et les CGS ;
- assumer pleinement ses fonctions régaliennes dans la gestion, le contrôle et le suivi des écoles privées en vue de moraliser le sous secteur ;
- créer une structure nationale de gestion de l'enseignement privé ;
- dynamiser, opérationnaliser le cadre de concertation entre les acteurs et les partenaires à tous les niveaux ;
- créer un cadre d'échange et de concertation entre les établissements d'enseignement et de recherche.

2. Au titre des collectivités territoriales:

- renforcer leur participation dans la construction des infrastructures à caractère scolaire et des logements pour le personnel enseignant ;
- impliquer de façon responsable et significative les collectivités dans la gestion des crises.

3. Au titre des communautés:

- construire des infrastructures éducatives et des logements pour le personnel enseignant.

4. Au titre des associations des parents d'élèves (APE):

- s'impliquer de façon responsable et significative dans la gestion consensuelle de l'école.

5. Au titre des comités de gestion scolaire (CGS):

- s'impliquer de façon responsable et significative dans la gestion consensuelle de l'école.

6. Au titre des syndicats d'enseignants :

- respecter scrupuleusement les dispositions légales et réglementaires régissant les grèves et notamment l'article 22 de la Loi d'Orientation sur l'Education qui stipule que *“les enseignants sont les principaux responsables des activités pédagogiques des élèves et étudiants. Ils ont le devoir d'assurer l'éducation, l'enseignement et l'évaluation conformément aux objectifs définis par les programmes officiels et dans le respect de l'objectivité scientifique et des obligations professionnelles et morales. Ils contribuent à la rénovation des programmes et méthodes pédagogiques et participent aux activités d'assistance pédagogique, de formation continue, de recherche, de production du matériel didactique et plus généralement, à l'animation de la vie scolaire”* ;

-
- renforcer la sensibilisation, l'information, la formation, l'encadrement et l'éducation de leurs militants.

7. Au titre des promoteurs d'écoles :

- respecter scrupuleusement la réglementation régissant le secteur de l'enseignement privé ;
- contribuer à la moralisation du sous secteur de l'enseignement privé eu égard au non respect des normes.

8. Au titre du secteur privé :

- participer à l'élaboration du programme de formation ;
- accompagner, suivre et évaluer la formation ;
- renforcer les formations en alternance ;
- développer les stages en entreprises ;
- développer la culture du partenariat public/privé à travers la signature de conventions entre les entreprises et les grandes écoles ;
- participer au financement de l'éducation par la mise en place de Fondations au niveau des établissements ;
- contribuer au financement de la recherche.

9. Au titre des partenaires techniques et financiers

- procéder dans les meilleurs délais à l'harmonisation des procédures qui varient d'un partenaire à l'autre.

10. Au titre de l'Association des Elèves et Etudiants du Mali

- respecter de manière stricte les droits et obligations légaux et réglementaires en vigueur.

11. Au titre de l'administration scolaire :

- renforcer l'autorité des administrations scolaires à tous les niveaux ;
- adapter les règlements intérieurs aux contextes, enjeux et défis actuels et futurs ;
- réaliser régulièrement le suivi pédagogique.

12. Au titre des ONG/ associations signataires d'accords cadres avec l'Etat :

- appliquer de façon rigoureuse les accords qui lient l'Etat aux ONG ;
- renforcer les capacités de l'Etat dans l'accompagnement, le suivi-évaluation des ONG dans la réalisation des programmes de développement économique et social des collectivités territoriales placés sous la supervision des autorités déconcentrées de l'Etat et des services techniques compétents.

13. Au titre des medias :

- prendre en compte notre culture, nos us et coutumes dans la prévision et la réalisation des programmes éducatifs, la censure des films inadaptés et le contrôle des heures de diffusion des films ;
- instaurer un contact permanent avec l'administration scolaire dans le cadre de la diffusion des programmes éducatifs.

14. Au titre des communicateurs traditionnels :

- renforcer et consolider leur contribution à l'équilibre social, à travers, entre autres, la conception, l'élaboration, l'adoption et la mise en application d'un code moral, humain et d'un code de la citoyenneté.

15. Au titre des confessions religieuses :

- renforcer et consolider leur contribution à l'équilibre social, à travers, entre autres, la conception, l'élaboration, l'adoption et la mise en application d'un code moral, humain et d'un code de la citoyenneté.

16. Au titre des recommandations fortes :

- promouvoir l'éducation à une culture du travail, de la performance, du respect, du sens de la responsabilité et du partenariat constructifs et adaptés au niveau de l'ensemble des acteurs et partenaires de l'école sans exclusive et en référence aux exigences du contexte compétitif de la globalisation et de la mondialisation en cours ;
- réhabiliter le rôle et la responsabilité familiaux à travers les valeurs éducatives et sociétales, et le renforcement du partenariat de base entre la famille et l'école.

17. Au titre de la portée historique, démocratique et républicaine du Forum

- **adapter notre Ecole, déjà ancienne, à notre nouvel environnement.** Pour le Forum, il s'agit, face au nouveau défi, d'adapter notre Ecole, déjà ancienne, à notre nouvel environnement, d'amener nos élites d'aujourd'hui à faire pour les générations montantes ce que le Mali d'hier a fait pour elles. La tâche n'est nullement hors de leur portée car le Mali regorge d'excellents cadres, formés dans les meilleures universités du monde, qui ont fait et continuent de faire leur preuve partout et qui ne demandent qu'à être mis au travail pour le service de la Patrie. Il n'y a aucune raison à ce qu'ils échouent là où les simples instituteurs, infirmiers, commis d'administration et autres agents subalternes avaient admirablement réussi, avec comme seules armes leur PATRIOTISME;
- **faire des résultats des travaux du Forum le point de départ de la rupture avec l'ordre ancien.** Volonté politique forte clairement exprimée pour la première fois, le Forum se veut le point de départ de la rupture avec l'ordre ancien, du changement, de la Refondation de l'Enseignement au Mali, dans un Nouveau Contrat Social. A cet égard, la vision stratégique partagée de l'éducation dans notre pays en ce début du troisième millénaire a défini le nouveau profil d'homme à former, dans quel cadre institutionnel, par quel type d'éducateur;
- **mettre en œuvre de façon correcte et diligente sur le terrain tous les engagements pris ensemble.** Le Forum, pertinent dans sa finalité et rationnel dans sa démarche méthodologique, sera historique, démocratique et républicain, si après la recherche sérieuse de vraies solutions aux vrais problèmes pendant les assises, les temps à venir se dédient à la mise en œuvre correcte et diligente sur le terrain de tous les engagements pris ensemble pour faire prospérer "*la mise à plat des problèmes, sans exclusive et sans tabou*".

V. DECLARATION DU FORUM NATIONAL SUR L'EDUCATION

Préambule :

Un diagnostic, sans complaisance, de notre système éducatif a permis d'appréhender les causes profondes de la crise scolaire dans toutes ses dimensions et complexités.

Pour prendre la mesure de cette crise et proposer des solutions permettant de construire un système éducatif à la dimension de notre ambition de faire du Mali un pays émergent, le présent Forum National a été organisé avec l'ensemble des sensibilités et forces vives de la nation en vue de dégager une vision partagée de la mission de notre école face à l'avenir.

Nous,

Représentants :

- des forces vives de la nation (société civile, associations, collectifs et ONG),
- des Institutions de la République,
- des Elus locaux et nationaux,
- des enseignants, syndicats d'enseignants,
- des élèves et étudiants,
- des Pouvoirs Publics (administration générale, administration scolaire),
- de la classe Politique (partis politiques et groupements politiques),
- des cultes religieux,
- du secteur privé,
- de la diaspora,
- des médias publics et privés,

participant au Forum National sur l'Education tenu les 30, 31, octobre et les 1^{er} et 2 novembre 2008 au Centre International de Conférence de Bamako,

CONSIDERANT la Constitution de la République du Mali du 25 février 1992 en ses articles 17 et 18 ;
CONSIDERANT le Programme Décennal de Développement de l'Education (PRODEC) (1998/2008) ;

CONSIDERANT la Loi N°99-046 du 28 décembre 1999, portant Loi d'Orientation sur l'Education ;
CONSIDERANT le Programme d'Investissement Sectoriel de l'Education (2001/2010) ;

CONSIDERANT les Orientations Prospectives et Stratégiques de l'Etude Nationale Prospective Mali 2025 adoptées par le Gouvernement le 06/12/2000 ;

CONSIDERANT le Programme de Développement Economique et Social (PDES) (2007-2012) dans son volet Education ;

CONSIDERANT la déclaration de Politique Générale du Premier Ministre adoptée par l'Assemblée Nationale ;

CONSIDERANT la déclaration du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, sur l'école invitant à "sortir des formules consacrées et des chemins battus pour entamer une réflexion profonde sur ce que nous voulons faire et comment y arriver" ;

CONSIDERANT le Cadre d'Action pour la mise en œuvre des recommandations issues du présent Forum sur l'Education ;

CONSIDERANT la ferme volonté des acteurs et partenaires de l'école malienne de prendre leur responsabilité face à la crise que traverse l'école malienne et de contribuer, aux côtés du Gouvernement à la mise en œuvre des solutions techniquement réalisables, durables et soutenables pour le pays ;

CONSIDERANT la ferme volonté du peuple malien, du Président de la République, Chef de l'Etat, du Gouvernement et des autres Institutions de la République de faire des résultats du présent Forum le flambeau de la renaissance de l'Education dans notre pays ;

Déclarons solennellement,

1) * L'éducation est la première des priorités.

* la première responsabilité de l'éducation incombe à l'Etat en tant que gestionnaire de la société globale.

* A ce titre le Gouvernement doit :

- Garantir au système éducatif les ressources humaines, financières et matérielles nécessaires pour atteindre ses objectifs quantitatifs et qualitatifs ;
- Créer un mécanisme de financement interne de l'éducation ;
- Rendre effectives la gratuité de l'enseignement fondamental et l'obligation scolaire ;
- Instaurer des filières courtes et qualifiantes en particulier au niveau de l'enseignement supérieur ;
- Harmoniser les systèmes de recrutement, de formation et de rémunération des enseignants fonctionnaires, contractuels de l'Etat, des collectivités et des communautés, des éducateurs du préscolaire, des centres d'éducation pour le développement, des animateurs des centres d'alphabétisation et centres d'apprentissage féminin ;
- Concevoir, élaborer et mettre en œuvre une stratégie alliant l'adéquation demande/offre scolaires ;
- Faire de l'achèvement universel de six années de scolarisation un objectif prioritaire ;
- Promouvoir les voies et moyens propices à l'émergence d'une école qui répond aux besoins de ressources humaines compétentes et qualifiées du secteur privé et du développement du pays
- Refonder et se réapproprier l'enseignement technique et professionnel moteur de tout développement moderne, économique et social ;
- Mettre un accent particulier sur la recherche scientifique ;
- Promouvoir une politique d'encouragement de la production du livre ;
- Engager une politique rigoureuse en vue de l'amélioration significative de la qualité des apprentissages scolaires ;
- Adopter une politique et des stratégies adaptées pour la gestion des flux de la maternelle à l'université ;
- Assainir et moraliser le système éducatif y compris le secteur privé laïc et confessionnel ;
- Réhabiliter et promouvoir les langues nationales en vue de leur utilisation efficiente dans les apprentissages

2) La situation actuelle de notre système éducatif nécessite des ajustements voire des remises en cause. De ce fait, il devient nécessaire de :

- Revaloriser les conditions de rémunération, de vie et de travail des enseignants et chercheurs au regard de l'évolution des coûts de la vie ;
- Œuvrer à la tenue régulière des évaluations ;
- Renforcer les services déconcentrés de l'administration d'Etat et des administrations scolaires et universitaires conformément à la politique de décentralisation adoptée par le Gouvernement ;
- Assurer un contrôle régulier de toutes les structures de l'Education ;

-
- Réaliser un audit de l'enseignement privé laïc et confessionnel en vue d'établir une convention appropriée conformément aux textes en vigueur ;
 - Garantir la sécurité des personnes et des biens au sein de l'espace scolaire et universitaire ;
 - Respecter rigoureusement les engagements pris par l'Etat face aux partenaires sociaux.

3) Les rôles, responsabilités et les règles du jeu entre les différents partenaires que sont l'Etat, les collectivités territoriales, les communautés, les syndicats d'enseignants, les APE et CGS, les organisations d'élèves et d'étudiants, les promoteurs d'écoles privées, les ONG et associations, doivent être mieux clarifiés et refondés de manière consensuelle et respectueuse de la renaissance de notre système éducatif en y restaurant ses valeurs fortes : éthique, discipline, déontologie, travail, réussite et responsabilité.

4) Face à l'émergence des nouveaux rapports de force du 21^{ème} siècle qui bousculent toutes nos certitudes et nous appellent à plus d'imagination, de créativité et d'anticipation, Nous, participants au Forum National sur l'Education, sommes déterminés à rompre avec tout ce qui handicape notre école et nous nous engageons ici, solidairement, unanimement et solennellement à œuvrer pour que l'administration scolaire et universitaire puisse faire son travail, que les enseignants enseignent et évaluent, que les élèves et étudiants étudient dans le respect strict des règlements intérieurs, que l'Etat accompagne tous les acteurs, en temps réel.

5) La nécessité de mettre en place un mécanisme de suivi.

Bamako, le 02 novembre 2008

Le Forum

VI. CEREMONIE DE CLOTURE

Placée sous la Haute Présidence de son Excellence Modibo SIDIBE, Premier Ministre, Chef du Gouvernement, la cérémonie de clôture a été marquée par cinq (5) interventions, à savoir, le mot de bienvenue de Monsieur Mama Tembely, Président du Forum, la lecture du Rapport Général par le Professeur Salikou SANOGO, Président du COFNE, la lecture de la Déclaration du Forum par un participant, la lecture des motions et le discours de clôture de Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

Le Président du Forum, après avoir rendu grâce à DIEU LE TOUT PUISSANT pour lui avoir permis de présider les travaux, a remercié le Président de la République, Chef de l'Etat, le Premier Ministre et son Gouvernement pour avoir rendu possible la préparation, l'organisation et la tenue de cet important événement, combien décisif dans la consolidation de la démocratie participative dans notre pays. Il a ensuite loué l'atmosphère cordiale dans laquelle se sont déroulés les travaux. Il a terminé en remerciant l'ensemble des participants pour la qualité des contributions.

Ensuite, a suivi la lecture du Rapport Général du Forum par le Rapporteur Général, le Pr. Salikou SANOGO, suivie de celle de la Déclaration du Forum National sur l'Education qui témoigne de l'engagement des participants à œuvrer ensemble et avec le Gouvernement, et avec les autres Institutions de la République, et avec les collectivités territoriales, et avec le Peuple du Mali, et avec les partenaires techniques et financiers à la résolution des maux qui minent notre Système Educatif.

Engagement relayé dans la lecture des motions de remerciements et de félicitations adressées: (i) au Président de la République, Chef de l'Etat (ii) au Premier Ministre, Chef du Gouvernement et au Gouvernement (iii) au Comité d'Organisation du Forum National sur l'Education (iv) aux Participants au Forum (V) à la presse publique et privée, nationale et internationale (VI) aux personnels d'appui. La lecture des motions a pris fin avec celle de la Diaspora qui s'engage aux côtés de leurs frères et sœurs de l'intérieur pour la renaissance de l'éducation dans notre pays.

Dans le discours de clôture, Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement a rendu d'abord grâce à ALLAH, par la volonté de qui, a-t-il souligné, nous arrivons au terme des importants travaux du Forum National sur l'Education. A ce titre, il a adressé au nom des participants et en son nom propre ses vifs remerciements au Président de la République, Chef de l'Etat, pour l'impulsion décisive qu'il a su donner aux travaux du Forum par son vibrant plaidoyer pour l'école malienne à l'ouverture des travaux, d'abord, en tant que parent, ensuite, en tant qu'enseignant et officier-instructeur et, enfin, en tant que Président de la République. Il a également manifesté toute sa satisfaction de constater que ce discours-plaidoyer ait été pris en compte pendant les quatre jours d'intenses travaux du Forum.

C'est pourquoi, a-t-il poursuivi, au nom du Gouvernement, il tient à remercier très sincèrement et très chaleureusement le Pr. Salikou SANOGO et ses collègues du Comité d'Organisation du Forum National sur l'Education pour l'engagement et le dévouement qui les ont habités tout au long des mois de préparation, d'organisation et de tenue des présentes assises. Aussi, il y a lieu de saluer la mobilisation spontanée et citoyenne des forces vives de la Nation et de la communauté éducative dans son ensemble : "les familles fondatrices de Bamako, les confessions religieuses, les élèves

et étudiants, les jeunes, les mères, le secteur privé, les élus locaux et nationaux, les partis politiques, et les pouvoirs publics et d'autant de hautes personnalités qui ont occupé et occupent encore de très hautes fonctions dans le secteur de l'éducation". A ceux-ci, il convient d'associer également la Diaspora qui a apporté une contribution de qualité empreinte de patriotisme au Forum.

Le consensus qui s'est dégagé au cours du Forum, notamment à travers la Déclaration solennelle qui vient d'être lue, constitue, selon lui, la preuve manifeste de l'engagement de tous et de toutes pour faire des résultats des travaux le socle, le fondement pour le renouveau de l'école malienne. Cependant, a-t-il indiqué, le Forum, en lui seul, ne "saurait être une panacée pour gommer d'un trait toutes les difficultés auxquelles notre système éducatif est confronté. Il constitue, certes, la première étape d'une démarche commune vers une école réconciliée avec ses propres valeurs et avec celles qui ont toujours fait la grandeur de notre Nation". C'est pourquoi, a-t-il révélé, en sa qualité de Chef de Gouvernement, il prendra dans les semaines à venir les dispositions nécessaires pour mettre en place un mécanisme pour assurer le suivi des recommandations issues du Forum.

Dans cette perspective, avant de déclarer clos les travaux du Forum National sur l'Education, il a souligné l'impérieuse nécessité d'entretenir et de préserver la dynamique constructive, l'engagement et la volonté citoyenne qui ont prévalu tout au long de la préparation, l'organisation et la tenue pendant ces quatre (4) jours du Forum. Sur ce, il a déclaré clos les travaux du Forum National sur l'Education au Mali, suivie de l'Hymne National entonné en langue nationale bamanankan par les Pionniers du Mali, comme l'a suggéré Son Excellence Amadou Toumani Touré, Président de la République, Chef de l'Etat.

Bamako, le 02 novembre 2008

LE FORUM NATIONAL SUR L' EDUCATION



PRIMATURE

REPUBLIQUE DU MALI

UN PEUPLE – UN BUT – UNE FOI

**COMITE D'ORGANISATION
DU FORUM NATIONAL SUR L'EDUCATION**

ANNEXES

- A. PROGRAMME GENERAL DU FORUM NATIONAL SUR
L'EDUCATION - F.E.N**
- B. DISCOURS ET ALLOCUTIONS LORS DE LA
CEREMONIE D'OUVERTURE DU F.E.N**
- C. RAPPORTS DES TRAVAUX DES ATELIERS DES
COMMISSIONS**
- D. MOTIONS DU FORUM NATIONAL SUR L'EDUCATION
- F.E.N**
- E. LISTE DES PARTICIPANTS AU FORUM NATIONAL
SUR L'EDUCATION**

SOMMAIRE DES ANNEXES DU RAPPORT GENERAL

1. PROGRAMME GENERAL DU FORUM NATIONAL SUR L'EDUCATION - F.E.N	69
2. DISCOURS ET ALLOCUTION LORS DE LA CEREMONIE D'OUVERTURE DU FORUM NATIONAL SUR L'EDUCATION - F.E.N - 30 Octobre 2008.....	75
A. DISCOURS DE SON EXCELLENCE LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE	77
B. DISCOURS DE MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT	83
C. ALLOCUTION DU PRESIDENT DU COMITE D'ORGANISATION DU FNE	87
D. DISCOURS DE MONSIEUR MAMA TEMBELY, PRESIDENT DU PRESIDUM DU FEN	91
3. RAPPORTS DES TRAVAUX DES ATELIERS DES COMMISSIONS	93
A. RAPPORT DES ATELIERS DE LA COMMISSION ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE SCIENTIFIQUE	95
B. RAPPORT DES ATELIERS DE LA COMMISSION ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GENERAL, TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL	123
C. RAPPORT DES ATELIERS DE LA COMMISSION EDUCATION DE BASE, ALPHABETISATION ET LANGUES NATIONALES	139
D. RAPPORT DES ATELIERS DE LA COMMISSION ETHIQUE, DEONTOLOGIE, PARTENARIAT RÔLES ET RESPONSABILITES DES ACTEURS ET PARTENAIRES	165
4. MOTIONS DU FORUM NATIONAL SUR L'EDUCATION - F.E.N	187
5. LISTE DES PARTICIPANTS AU FORUM NATIONAL SUR L'EDUCATION	195

PRIMATURE

REPUBLIQUE DU MALI

UN PEUPLE – UN BUT – UNE FOI

COMITE D'ORGANISATION
DU FORUM NATIONAL SUR L'EDUCATION

- A -
**PROGRAMME GENERAL DU
FORUM NATIONAL SUR
L'EDUCATION - F.E.N**

Sous la haute présidence de Son Excellence
Amadou Toumani TOURÉ,
 Président de la République, Chef de l'Etat,
 Le Président du Comité d'Organisation
 Vous prie d'honorer de votre présence
la Cérémonie d'ouverture du Forum National
sur l'Education,
 Le Jeudi 30 Octobre 2008 à partir 9h00
 au Centre International de Conférence
 de Bamako (CICB).
 Mise en place terminée 8h30

**COMITE D'ORGANISATION
 DU FORUM NATIONAL SUR L'EDUCATION**
 Siège : Rue 181, Porte 354, Kowéïna Nord
 Contact : 224 50 86

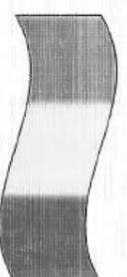
Programme

- 8h30: Mise en place terminée
- 8h45: Arrivée de Son Excellence Monsieur Modibo SIDIBE, Premier Ministre, Chef du Gouvernement.
- 8h55: Arrivée de Son Excellence Amadou Toumani TOURÉ, Président de la République, Chef de l'Etat
 Installation
- 9h00-9h05: Lecture du Programme par le Maître de Cérémonie
- 9h05-9h15: Hymne National par les Pionniers
- 9h15-9h20: Allocution de bienvenue de Monsieur le Maire de la commune III du District de Bamako
- 9h20-9h35: Allocution du Président du Comité d'Organisation du Forum National sur l'Education
- 9h35-9h45: Animation par l'Ensemble Instrumental du Mali.
- 9h45-10h00: Discours d'ouverture de son Excellence Monsieur le Président de la République, chef de Etat
- 10h 00-10h30: Suspension - Fin de cérémonie

PRIMATURE
 CABINET DU
 PREMIER MINISTRE



REPUBLIQUE DU MALI
 Un Peuple - Un But - Une Foi



*cérémonie d'ouverture du
 Forum National sur l'Education*

Carte d'Invitation

*Le Jeudi 30 Octobre 2008 à partir 9h00
 Au Centre International de Conférence de Bamako (CICB)*

Vendredi 31/10/08	Matin : Travaux en ateliers	Après-midi : travaux en ateliers
	<p>8h00- 10h30</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suite des Travaux en ateliers <p>10h30- 11h00</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pause café <p>11h00- 13h00</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suite des Travaux en ateliers <p>13h00- 14h30</p> <ul style="list-style-type: none"> - Déjeuner 	<p>14h30- 17h00 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suite des Travaux en ateliers <p>17h - 18h00 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Adoption des rapports des ateliers <p>18h - 19h00 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Débriefing : Président des commissions + 2 Rapporteurs de la Commission + 1er Rapporteur et les facilitateurs des ateliers
Samedi 01/11/08	Matin : Restitution des travaux en plénières des Commissions	Après-midi : Plénières des Commission
	<p>8h00- 10h30</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plénières des Commissions : Restitution des travaux des ateliers <p>10h30- 11h00</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pause café <p>11h00- 13h00</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plénières des Commissions : Restitution des travaux des ateliers (suite) <p>13h00- 14h30</p> <ul style="list-style-type: none"> - Déjeuner 	<p>14h30- 18h00</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plénières des Commissions : Présentation et discussion des rapports des quatre (4) Commissions <p>18h - 19h00 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Débriefing : Président des commissions +2 Rapporteurs de chaque Commission + 1er Rapporteur et les facilitateurs des ateliers
Dimanche 02/11/08	Matin : Deuxième Séance Plénière	Après-midi Deuxième Séance Plénière et Séance de clôture du FNE
	<p>8h00- 10h30</p> <p>Deuxième Séance plénière</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présentation, discussion et adoption des rapports des quatre (4) Commissions <p>10h30- 11h00</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pause café <p>11h00- 13h00</p> <ul style="list-style-type: none"> - Discussion et adoption du des rapports des quatre (4) Commissions (suite et fin) <p>13h00- 15h00</p> <ul style="list-style-type: none"> - Déjeuner 	<p>15h - 16h30</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présentation, discussion et adoption du Rapport Général de la synthèse, de la Déclaration finale du Forum et des Motions <p>17h - 18h00</p> <ul style="list-style-type: none"> - Séance de clôture sous la présidence de Monsieur le Premier Ministre, chef du Gouvernement ◆ Lecture du Rapport Général de la Déclaration et des motions ◆ Discours de Clôture de Monsieur le Premier Ministre, chef du Gouvernement <p>18h00- 19h00</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cocktail offert par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement

ARCHITECTURE DU PROGRAMME GENERAL DU FORUM NATIONAL SUR L'ÉDUCATION - FNE 29 Octobre au 2 Novembre 2008 Centre International de Conférence de Bamako- CICEB		
Mercredi 29/10/08	Accueil et enregistrement des délégués dans les commissions et les ateliers	
Jeuudi 30 /10/08	Matin : Première Séance Plénière	Après-midi : travaux en Commission
	<p>7h00- 8h30</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accueil et enregistrement des délégués dans les commissions et les ateliers <p>9h00- 10h00</p> <ul style="list-style-type: none"> - Séance d'ouverture sous la présidence de Son Excellence Amadou Toumani TOURE, chef de l'Etat ◆ Présentation du programme par le Maître de Cérémonie ◆ Hymne National par les Pionniers ◆ Allocution de bienvenue de Monsieur le Maire la commune III du District de Bamako ◆ Allocution du Président du COFNE (Comité d'Organisation du Forum National sur l'Éducation) ◆ Animation par l'Ensemble Instrumental du Mali ◆ Discours d'ouverture du Président de la République <p>10h00- 10h30</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pause café <p>10h30- 13h00</p> <p> Première Séance plénière</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Mise en place du présidium du Forum (15 minutes) ◆ Présentation des modalités pratiques du Forum et adoption du calendrier des travaux (15 minutes) ◆ Présentation du rapport de synthèse COFNE par son Président (30 minutes) ◆ Débats (90 minutes) <p>13h00- 14h30</p> <ul style="list-style-type: none"> - Déjeuner sur site (CICEB) 	<p>14h30- 16h00</p> <ul style="list-style-type: none"> - Travaux en Commission : - Plénière 1. Mise en place du bureau de la commission 2. Présentation du rapport de synthèse 3. Constitution des ateliers <ul style="list-style-type: none"> - Présentation des rapports de synthèse des quatre (4) Commissions ◆ Commission Enseignement Supérieur et Recherche Scientifique (CESRS) ◆ Commission Enseignement Secondaire Général, Technique et Professionnel (CESGTP) ◆ Commission Education de Base, Alphabétisation et Langues Nationales (CEBANU) ◆ Commission Ethique, déontologie, rôle et responsabilité des acteurs et partenariat (CEDRAP) <p>16h 15- 18h 30</p> <ul style="list-style-type: none"> - Travaux en ateliers des Commissions ◆ Atelier 1 : Gestion administrative et pédagogique /Gestion des ressources financières et matérielles (CESRS) ◆ Atelier 2 : Ressources humaines (CESRS) ◆ Atelier 3 : Politique, stratégie et plan de développement de l'ESRS (CESRS) ◆ Atelier 4 : Œuvres Universitaires (CESRS) ◆ Atelier 5 : Organisation et gestion de l'ESGTP (CEGTP) ◆ Atelier 6 : Contenu et qualité des enseignements (CEGTP) ◆ Atelier 7 : Formation professionnelle (CEGTP) ◆ Atelier 8 : Gestion des ressources humaines / Programmes et méthodes / Innovation Pédagogique (CEBANU) ◆ Atelier 9 : Gestion de l'école en mode décentralisé et partenariat (CEBANU) ◆ Atelier 10 : Education non Formelle et Politique des Langues Nationales (CEBANU) ◆ Atelier 11 : Coût, financement et dispositif institutionnel de l'Education de Base (CEBANU) ◆ Atelier 12 : Ethique, déontologie, Commission Ethique Déontologie Responsabilité Acteurs Partenariat (CEDRAP) ◆ Atelier 13 : Partenariat, Rôles et responsabilités des acteurs (CEDRAP)



PRIMATURE

REPUBLIQUE DU MALI

UN PEUPLE – UN BUT – UNE FOI

COMITE D'ORGANISATION
DU FORUM NATIONAL SUR L'EDUCATION

- B -
DISCOURS ET ALLOCUTIONS
LORS DE LA CEREMONIE
D'OUVERTURE DU F.N.E
- 30 Octobre 2008 -



PRIMATURE

**COMITE D'ORGANISATION
DU FORUM NATIONAL SUR L'EDUCATION**

REPUBLIQUE DU MALI

UN PEUPLE – UN BUT – UNE FOI

**- B.1 -
DISCOURS DE SON EXCELLENCE,
LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE**

Discours de Son Excellence Monsieur Amadou Toumani TOURE, Président de la République, Chef de l'Etat lors de la cérémonie d'ouverture du Forum National sur l'Education

(Bamako, CICB, 30 Octobre 2008)

Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Mesdames, Messieurs les membres du Gouvernement ;

Messieurs les Présidents des Institutions de la République ;

Messieurs les anciens Premiers Ministres ;

Messieurs les anciens Ministres de l'Education ;

Excellence Monsieur le Doyen du Corps Diplomatique ;

Excellences, Mesdames, Messieurs les Ambassadeurs ;

Mesdames, Messieurs les représentants des Institutions et Organisations Internationales accréditées au Mali ;

Mesdames, Messieurs les Partenaires du Gouvernement, dans la gestion de l'Ecole ;

Messieurs les Gouverneurs de Région ;

Monsieur le Gouverneur du District de Bamako ;

Monsieur le Maire du District de Bamako ;

Monsieur le Maire de la Commune III ;

Parents d'Elèves, Enseignants, Elèves et Etudiants ;

Mesdames, Messieurs,

Je voudrais, en tout premier lieu, féliciter la Commission d'Organisation du Forum, le Professeur Salikou SANOGO et toute son équipe, pour le remarquable travail préparatoire.

Je veux aussi saluer tous ceux et toutes celles qui ont apporté leurs contributions aux débats lors des diverses concertations.

Je tiens aussi à relever l'enthousiasme avec lequel les intellectuels maliens de la Diaspora ont accueilli la tenue du Forum.

La qualité des débats qu'ils ont animés sur Internet et les propositions faites, sont un témoignage de l'attention toute particulière qu'ils accordent au devenir de l'Ecole et de l'Education en général dans notre pays.

L'évènement qui nous réunit prouve bien que nous sommes capables de sursaut lorsque l'essentiel est en cause, je veux parler de l'Ecole, qui est un bien commun à toute la Nation, le bien le plus précieux certainement.

Aujourd'hui, pour notre pays, pour notre Nation, pour nos enfants, c'est toute la communauté éducative au sens large, les enseignants, les élus locaux et nationaux, les fonctionnaires, les parents d'élèves, la société civile et le secteur privé, ainsi que les pouvoirs publics qui doivent faire le pari d'œuvrer ensemble, pendant les quatre jours que vont durer les travaux du Forum, pour sortir notre école des cycles de perturbations, et construire un système éducatif à la dimension de nos ambitions, de faire du Mali un pays émergent.

Nous savons tous, nous en avons tous conscience, que c'est une partie importante de l'avenir du Mali, qui s'écrit ici et maintenant, sur les bords du Djoliba, ce fleuve nourricier de nos espoirs et espérances qui traverse une large partie de notre histoire.

Je suis persuadé, à la lumière des conclusions des Rapports des Concertations Régionales, des écoutes et contributions individuelles ou collectives, que l'espoir est permis et que notre communauté éducative peut gagner ce pari. Le pari de promouvoir les convictions qui sont les nôtres et qui me fondent à demeurer optimiste.

Depuis des années, séminaire après séminaire, colloque après colloque, nous soulignons les incohérences de notre Système Educatif ; nous soulignons les succès obtenus en la matière par d'autres pays de la Région sans pour autant en tirer pour nous mêmes les enseignements.

Aujourd'hui, nous nous devons tous ensemble, d'approfondir le diagnostic, sans complaisance aucune, de notre Système Educatif, appréhender les causes profondes de la crise qu'il traverse, dégager une vision partagée de la mission de notre Ecole face à l'avenir.

En effet, qu'il s'agisse de la Réforme de 1962, du Séminaire National sur l'Education de 1978, des Etats Généraux de 1989, ou du Débat National de 1991, ces différentes concertations périodiques, autour de l'Ecole ont permis d'impulser des orientations et réformes importantes.

Mesdames, Messieurs,

Si les maux de l'Ecole ne tenaient qu'aux seuls aspects de l'insuffisance des infrastructures, des effectifs pléthoriques, du manque d'enseignants, de bibliothèques, de laboratoires, les efforts déployés par le Gouvernement et toutes les réalisations de ces dernières années, témoignant des dispositions, à y apporter les réponses appropriées, auraient suffi à guérir les maux de notre Ecole.

Depuis plusieurs années, le Gouvernement avec l'Appui des Partenaires au Développement, a œuvré à la réalisation d'infrastructures scolaires et universitaires, à la formation et au recrutement des enseignants. Ces efforts ont permis d'améliorer significativement les indicateurs de l'Ecole avec une augmentation du taux brut qui se situe aujourd'hui à plus de 80%, devant nous permettre d'avoir un Système Educatif performant.

Un Système Educatif performant, c'est d'abord le respect des valeurs de base de l'Ecole : éthique, déontologie, discipline, travail, mérite, réussite et responsabilité.

Responsabilité de l'ensemble des acteurs notamment enseignants, parents et administration scolaire, pour extirper du milieu scolaire et universitaire les déviations comme la fraude, les notes octroyées indûment.

Aucun parent, ne saurait être absout de l'obligation de répondre de ses devoirs de premier éducateur de ses enfants, devoir auquel l'Ecole ne saurait suppléer.

- Un Système Educatif performant, c'est un enseignement de qualité qui répond d'abord aux besoins réels de main d'œuvre de notre économie et dont les produits sont compétitifs au plan interne et externe.
- Un Système Educatif performant, c'est offrir un cadre approprié, pour préparer à la citoyenneté et à la socialisation de nos enfants.
- C'est le lieu où lui sont inculquées les valeurs qui en feront un citoyen conscient et responsable, pétri de l'amour de son pays et prêt à apporter toute sa contribution à son développement. Des valeurs qui fondent l'Ecole de la République.
- Un Système Educatif performant, c'est aider et accompagner chaque enfant à poursuivre son parcours aussi loin que possible. C'est également donner à chaque malienne, à chaque malien, la chance de contribuer efficacement et à hauteur de ses compétences, au développement de notre pays.
- Un Système Educatif performant, c'est une gestion efficiente, des ressources publiques affectées à l'Education.
- Chaque ressource dépensée doit être soutenue par une activité débouchant sur des résultats concrets, c'est-à-dire plus de jeunes maliens sont instruits, plus de jeunes maliens sont qualifiés, plus de jeunes maliens ont un emploi, et les valeurs de la République sont respectées.
- D'où notre engagement d'accroître les ressources destinées à l'Education qui représenteront 33,17% dans le Projet de Budget 2009 récemment adopté par le Conseil des Ministres contre 30,98% dans le Budget 2008 rectifié. Mon objectif est de porter ce ratio à 35% à l'horizon 2012.
- Un Système Educatif performant, c'est aussi valoriser la fonction enseignante, c'est améliorer les conditions de vie de travail de l'enseignant y compris la formation continue
- Un Système Educatif performant, c'est une bonne articulation entre les différents niveaux d'enseignement, c'est un système qui ne laisse personne sur le chemin, c'est créer des opportunités réelles d'insertion professionnelle, pour tous les sortants des différents Ordres d'Enseignement.

Mesdames,

Messieurs les participants,

L'édification d'une Nation s'inscrit dans le temps. Elle n'est jamais totalement achevée et ne saurait être l'œuvre d'un seul régime et encore moins d'une seule personne.

Chaque génération, occupe un instant de ce temps et accomplit sa part de la mission de construction nationale.

C'est ce sentiment de Devoir de Génération qui doit nous animer à ces instants qui marquent l'ouverture de notre Forum National sur l'Education.

Voilà les vrais défis autour desquels il urge que se dégage et se fortifie un Pacte National, si nous voulons demain maîtriser pleinement notre destin de Nation souveraine.

Je voudrais vous convier à un débat ouvert, franc, républicain, démocratique et constructif sur notre Ecole, afin de créer les conditions lui permettant de relever le défi de la compétition, de l'intégration régionale et des exigences du monde moderne.

Me fondant sur la qualité des femmes et des hommes présents à ce forum, sur leur attachement à la République, je nourris légitimement l'espoir que les conclusions et recommandations pertinentes de vos travaux, serviront de base pour un nouveau départ pour l'Ecole Malienne.

Mesdames, Messieurs, les Participants,

Je vous souhaite bonnes et fructueuses séances de travail et déclare ouverts les travaux du Forum National sur l'Education.

Je vous remercie de votre attention !



PRIMATURE

**COMITE D'ORGANISATION
DU FORUM NATIONAL SUR L'EDUCATION**

REPUBLIQUE DU MALI

UN PEUPLE – UN BUT – UNE FOI

**- B.2 -
DISCOURS DE MONSIEUR
LE PREMIER MINISTRE
CHEF DU GOUVERNEMENT**

**CEREMONIE DE CLOTURE DU
FORUM NATIONAL SUR L'EDUCATION**

**DISCOURS DE MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE,
CHEF DU GOUVERNEMENT**

Mesdames, Messieurs les membres du Gouvernement,
Madame, Messieurs les représentants des Institutions de la République,
Messieurs les anciens Premiers Ministres et Ministres de la République,
Monsieur le Président et les membres du bureau du Forum National sur l'Education
Monsieur le Président du Comité d'Organisation du Forum National sur l'Education
Messieurs les Présidents, représentants des partis politiques,
Monsieur le Secrétaire Général de l'Union Nationale des Travailleurs du Mali,
Monsieur le Secrétaire Général de la Confédération Syndicale des Travailleurs du Mali,
Monsieur les représentants des syndicats de l'enseignement
Monsieur le Président de la Fédération Nationale des Associations de Parents d'Elèves,
Monsieur le Secrétaire Général de l'Association des Elèves et Etudiants du Mali,
Mesdames et Messieurs les représentants des organisations et associations de la Société civile,
Excellences, Mesdames, Messieurs les Ambassadeurs et Représentants des Organisations
Internationales,
Messieurs les Gouverneur de Régions et du District de Bamako
Monsieur le Maire de Bamako,
Honorables participants,
Chers invités
Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi, de rendre grâce à ALLAH, par la volonté de qui, nous arrivons au terme des importants travaux du Forum National sur l'Education.

Après quatre jours d'échanges intenses, qui marquent l'aboutissement du long processus de préparation et de conduite du Forum National sur l'Education, je voudrais, en votre nom à vous tous, adresser nos chaleureux remerciements à Son Excellence Monsieur Amadou Toumani TOURE, Président de la République, Chef de l'Etat, pour l'impulsion décisive qu'il a imprimée aux travaux du Forum par son vibrant plaidoyer pour une Ecole malienne réconciliée avec elle-même et avec les valeurs de notre société.

Il ne fait aucun doute pour nous tous, que le discours d'ouverture du Président de la République a véritablement balisé le chemin, et inspiré nos travaux.

Mesdames, Messieurs,

Je voudrais, également, adresser mes vifs remerciements à vous tous, qui avez pris sur votre temps et vos occupations, pour participer activement aux travaux du Forum. Grand merci à toutes et à tous.

Permettez-moi aussi, de renouveler nos félicitations et nos remerciements au Professeur Salikou SANOGO et à ses collègues membres du Comité Préparatoire, pour l'engagement et le dévouement qui les ont habités tout au long de ces mois de préparation, et qui ont conduit à la tenue du Forum.

Je tiens à associer à ces remerciements, le Président et les membres du Bureau du Forum de l'Education.

Honorables Invités,

Mesdames, Messieurs,

Permettez moi, au nom du Président de la République, du Gouvernement et de moi-même de réitérer nos vifs et sincères remerciements à toutes les forces vives de la Nation dont la très forte mobilisation a donné corps à cette nécessité d'une union nationale pour l'Ecole.

Je voudrais parler de la mobilisation spontanée et citoyenne de la communauté éducative dans son ensemble : les familles fondatrices de Bamako, les confessions religieuses, les enseignants, les élèves et étudiants, les jeunes, les mères, les Parents, le secteur privé, les élus locaux et nationaux, les partis politiques, et les pouvoirs publics et d'autant de hautes personnalités qui ont occupé ou occupent encore de très hautes fonctions dans le secteur de l'éducation.

Cette mobilisation s'inscrit dans le cadre du Devoir de Génération comme le Président de la République l'a souligné dans son discours d'ouverture.

Mes remerciements vont également à nos nombreux compatriotes de la diaspora, qui ont apporté leurs contributions au Forum, témoignant ainsi de leur engagement citoyen pour la cause de l'école malienne.

Honorables Invités,

Mesdames, Messieurs,

Depuis le début du processus, nous avons souhaité que les enjeux de ce forum républicain et citoyen s'articulent fondamentalement autour des *principes* et valeurs comme le respect, le dialogue, la concertation, la responsabilité, l'engagement et l'adhésion de la communauté nationale.

Le Forum a donc permis à tous les acteurs directs de l'école, de s'exprimer, de partager leur vision de ce que devrait être notre école.

Aussi, je note avec satisfaction que le Forum a atteint son objectif: celui d'amener chacun à se dépasser, à transcender ses blocages, pour s'inscrire dans une dynamique devant l'amener à s'ouvrir aux autres, à écouter et à apporter sa contribution positive à la résolution des problèmes

Honorables Invités,

Mesdames, Messieurs,

A la lumière des fructueux débats, il s'est dégagé un consensus national sur notre Ecole, tel qu'il ressort du Rapport Général et de la Déclaration du Forum sur l'Education, qui sont les textes fondateurs du renouveau de l'Ecole malienne

Ma conviction est que l'essentiel a été fait durant le Forum, qui a réussi à ne pas devenir un espace d'affrontement et de confrontation catégoriels. Il s'agit maintenant de nous inscrire tous dans la mise en œuvre de ce que nous avons réussi à bâtir durant ces quatre jours, à savoir un véritable Pacte National pour l'Ecole.

Le Forum, cependant, ne saurait être une panacée pour gommer d'un trait toutes les difficultés auxquelles notre système éducatif est confronté. Il constitue la première étape d'une marche commune vers une Ecole réconciliée avec ses propres valeurs et avec celles qui ont toujours fait la grandeur de notre Nation.

**Honorables Invités,
Mesdames, Messieurs,**

Un tel projet se construit dans le temps, sur la base d'une vision partagée, des efforts de chacun pour l'avenir, de la confiance et du pardon comme l'indiquait Monsieur le Président de la République.

C'est cette opportunité que le Forum vient de nous offrir et je suis persuadé que nous saurons la saisir pour donner à nos enfants ce que nous leur devons le plus: **la Chance de compter au rendez-vous de l'Histoire.**

Il nous faut donc conforter la démarche issue du Forum. Cela requiert de notre part à tous beaucoup de détermination pour l'atteinte de l'objectif principal, qui demeure la restauration d'un système éducatif performant pour notre pays.

Cela suppose également de notre part, que nous nous attachions à aborder les différents problèmes de façon responsable et réaliste, en apportant pour chaque problème identifié les solutions adaptées et consensuelles. C'est une telle démarche positive, tout à fait conforme à l'esprit du Forum, qui sera pour nous le gage du succès.

C'est en toute solennité qu'au nom du Président de la République et du Gouvernement, je prends acte de la Déclaration du Forum et de la même manière je prends l'engagement que ce Forum, ne sera pas un énième forum sur l'éducation.

Pour ce faire, dans les prochaines semaines, je prendrai les dispositions nécessaires pour mettre en place **un mécanisme pour assurer le suivi du Forum. Placé** sous mon autorité, et tenant compte de l'esprit du forum, ce mécanisme adoptera une démarche participative.

Cela va nécessiter de la part de chacune des parties prenantes de s'impliquer fortement dans l'application et le suivi des recommandations du Forum qui d'ailleurs doivent s'imposer à tous.

Avant de conclure, permettez moi aussi, de remercier les partenaires techniques et financiers qui ont marqué un intérêt particulier pour le processus engagé par notre pays en vue de la réforme de notre système éducatif.

**Honorables invités,
Mesdames, Messieurs,**

Au moment où les rideaux tombent sur le Forum je voudrais appeler à la préservation de la dynamique constructive et de l'engagement citoyen de ces quatre jours que nous venons de vivre ensemble ; parce qu'il ne faudrait surtout pas que ce consensus, ce regain de volonté citoyenne et républicaine pour l'Ecole tombent avec les rideaux du Forum.

Il nous faut une véritable coalition pour et autour du renouveau de l'école de la République.

Que le Tout Puissant exauce nos vœux d'une école de la République tremplin d'un Mali émergent dans une Afrique Debout.

Je déclare clos les travaux du Forum National sur l'Education.

Je vous remercie de votre attention.

Bamako, 02 Novembre 2008

PRIMATURE

**COMITE D'ORGANISATION
DU FORUM NATIONAL SUR L'EDUCATION**

REPUBLIQUE DU MALI

UN PEUPLE – UN BUT – UNE FOI

**- B.3 -
ALLOCUTION DU PRESIDENT
DU COMITE D'ORGANISATION DU F.N.E**

Allocution du Président du Comité d'Organisation du Forum National sur l'Education lors de la cérémonie d'ouverture du Forum National sur l'Education

(30 octobre 2008)

Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat
Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,
Messieurs les Présidents des Institutions de la République,
Mesdames et Messieurs les membres du Gouvernement,
Mesdames, Messieurs les Ambassadeurs,
Mesdames et Messieurs les Représentants des Organisations Internationales,
Monsieur le Gouverneur du District de Bamako,
Monsieur le Maire du District de Bamako,
Monsieur le Maire de la Commune III,
Honorables invités,
Mesdames et Messieurs.

Permettez - moi de consacrer mes premiers propos à la reconnaissance à Allah, le Tout Puissant, qui nous a couverts de sa grâce pendant tout le processus et qui nous a permis de nous réunir ce jour.

Je saisis l'occasion pour témoigner, au nom de mes collègues du Comité d'Organisation du Forum National sur l'Education et au mien propre, nos remerciements aux plus hautes autorités pour la confiance qu'elles ont bien voulu placer en nous, et aussi pour l'accompagnement multiforme et précieux dont nous avons bénéficié de leur part.

Mes remerciements s'adressent ensuite à mes collaboratrices et collaborateurs du Comité d'Organisation dont l'élan patriotique nous a permis de travailler dans la cohésion et la complémentarité.

Je remercie tous les cadres des départements ministériels dont l'appui technique ne nous a jamais fait défaut.

Mes remerciements sincères s'adressent aux autorités régionales qui, lors des Concertations Régionales, n'ont ménagé aucun effort pour permettre la réussite des assises dans leurs régions respectives.

Que dire à tous ces anciens, ces vieux routiers de l'Education d'ici et d'ailleurs, toujours debout sur les chantiers de la construction nationale, qui ont accepté, spontanément, de venir aux séances d'écoute, nous faire part de leur expérience, nous dire leur confiance au peuple malien.

Et à tous ces citoyens unis par le fil patriotique qui nous ont sans relâche et de façon prompte et désintéressée, adressé des contributions de grande qualité dans le seul souci de voir réussir ce forum.

Merci à tous ces anonymes dont l'effort n'a pas été moindre pour nous assurer d'un soutien qui a raffermi notre espoir de faire avancer les choses.

Aux médias de tous bords, je dis merci pour avoir informé de façon responsable les populations maliennes des enjeux et des défis de ce forum.

Excellence Monsieur le Président de la République,
Monsieur le Premier Ministre,

La mission que vous nous avez confiée, assortie d'une direction mobilisatrice, malgré sa délicatesse, s'est avérée abordable, car juste et partagée.

En effet, nous avons senti, lors de tout le processus, que le peuple malien, dans toutes ses composantes, attendait cet événement, tant l'Education, puisque c'est de cela qu'il s'agit, est l'affaire de tous et de chacun.

En ce qui concerne le bilan du Comité que j'ai eu l'honneur de présider, permettez moi, Excellence Monsieur le Président, de faire juste un survol des activités menées jusqu'à ce jour.

Il s'agit notamment de :

- L'organisation de deux (02) ateliers exploratoires avec les responsables techniques des Ministères en charge de l'Education, dans le but d'élaborer des termes de références des ateliers thématiques,
- L'organisation de vingt (20) ateliers thématiques dont :
 - six (06) par la Commission Education de Base et Alphabétisation,
 - cinq (05) par la Commission Enseignement Secondaire Général Technique et Professionnel,
 - sept (07) par la Commission Enseignement Supérieur,
 - deux (02) journées de réflexion organisées par la diaspora malienne sur l'Enseignement Supérieur et Recherche Scientifique,

Ces ateliers ont regroupé plus de 1700 acteurs et partenaires de l'Education (enseignants, étudiants, syndicats, société civile, parents d'élèves, administrations scolaires secteur privé, média, maliens de l'étranger...)

- L'organisation des Concertations Régionales dans toutes les régions du Mali en deux phases : du 25 au 27 août à Kayes, Koulikoro, Ségou et Bamako, puis du 1^{er} au 3 septembre à Sikasso, Mopti, Tombouctou, Gao et Kidal

Ces concertations qui avaient pour objectif essentiel d'être à l'écoute des voix les plus reculées et les plus diverses sur la vision de notre système éducatif, ont connu une mobilisation exemplaire.

Elles ont regroupé dans leur totalité plus de 4500 citoyens.

- Les visites de courtoisie à plusieurs personnalités (chef d'institutions, membres du gouvernement, notabilités) m'ont permis de m'informer sur les attentes et de mesurer la volonté des uns et des autres à nous accompagner dans notre mission ;

-
- L'ouverture de notre site web a permis de recueillir des contributions émanant de nos concitoyens de tous horizons ;
 - L'organisation d'écoutes d'une centaine de personnes physiques et morales a contribué de façon significative à l'éclairage des commissions ;
 - L'enregistrement et l'analyse des contributions écrites en provenance de citoyens résidents et de citoyens expatriés a constitué une tâche importante du comité ;
 - L'organisation de trois (03) conférences de presse, d'un club de la presse et la participation à plusieurs débats tant télévisés que radiophoniques ont permis d'informer au quotidien les citoyens sur les enjeux, les défis et les attentes du Forum ainsi que sur la démarche stratégique du Comité d'Organisation.

Permettez-moi, Excellence Monsieur le Président, de faire l'économie des détails que les participants trouveront dans notre document de travail intitulé "Rapport de Synthèse des Travaux du Comité d'Organisation du Forum National sur l'Education".

Pour clore,
Excellence Monsieur le Président de la République,
Monsieur le Premier Ministre
Honorables invités,
Mesdames et Messieurs

Permettez-moi de rappeler cette citation de Ghezo, roi d'Abomey "Si tous les fils du pays venaient par leurs mains assemblées, boucher les trous de la jarre percé, le pays serait sauvé".

Je sais qu'il ne pourrait en être autrement à la vue de l'atmosphère qui prévaut déjà dans cette auguste salle.

Puisse Allah le Tout Puissant guider nos assises pour l'obtention de résultats à hauteur des attentes du peuple Malien.

Je vous remercie.

PRIMATURE

**COMITE D'ORGANISATION
DU FORUM NATIONAL SUR L'EDUCATION**

REPUBLIQUE DU MALI

UN PEUPLE – UN BUT – UNE FOI

**- B.2 -
DISCOURS DE MONSIEUR
MAMA TEMBELY,
PRESIDENT DU PRESIDUM DU F.E.N**

**DISCOURS DE MONSIEUR MAMA TEMBELY PRESIDENT
DU PRESIDUM DU FORUM NATIONAL SUR L'EDUCATION
A LA CEREMONIE DE CLOTURE**

- Monsieur le Premier Ministre Chef, du Gouvernement ;
- Mesdames, Messieurs les membres du Gouvernement ;
- Messieurs les Présidents des Institutions de la République ;
- Excellences Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs ;
- Mesdames Messieurs les Représentants des Institutions et Organisations Internationales Accréditées au Mali ;
- Monsieur le Président du Comité d'Organisation du Forum ;
- Parents d'élèves, Enseignants, élèves et étudiants ;
- Honorables Invités ;
- Mesdames et Messieurs.

Je rends grâce à Dieu qui nous a permis de nous retrouver cet après midi pour la cérémonie de clôture du Forum National sur l'Education.

Je rends encore grâce à Dieu qui m'a permis d'assurer la présidence de cette auguste assemblée pendant toutes ces journées.

Je remercie les femmes et les hommes qui ont fait confiance à ma modeste personne pour diriger les travaux de ce Forum pour réfléchir sur ce que nous avons de plus cher à savoir l'éducation de notre jeunesse.

Monsieur le Premier Ministre, en initiant ce Forum, vous avez vu juste et vous avez agi juste car, les maliennes et les maliens dans leur écrasante majorité ne savaient plus à quel saint se vouer face à cette crise qui trouble leur sommeil depuis déjà plusieurs années.

C'est dire combien les décisions qui vont sortir de ce Forum sont attendues.

Pour ma part, je terminerai en souhaitant que les maliennes et les maliens gardent éternellement en mémoire que le Mali, notre cher pays, est au-dessus de chacun de nous et de nos intérêts.

Personne ne construira notre pays à notre place.

Je sais que chacun en convient.

Enfin, puisse Allah le Tout Puissant couronner nos efforts et assurer aux jeunes générations un avenir radieux.

Je vous remercie.

PRIMATURE

**COMITE D'ORGANISATION
DU FORUM NATIONAL SUR L'EDUCATION**

REPUBLIQUE DU MALI

UN PEUPLE – UN BUT – UNE FOI

**- C -
RAPPORTS DES TRAVAUX
DES ATELIERS DES COMMISSIONS**



PRIMATURE

REPUBLIQUE DU MALI

UN PEUPLE – UN BUT – UNE FOI

**COMITE D'ORGANISATION
DU FORUM NATIONAL SUR L'EDUCATION**

**- C.1 -
RAPPORT DES ATELIERS
DE LA COMMISSION
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

TERMES DE REFERENCE DES ATELIERS

1. Introduction :

L'enseignement supérieur au Mali se trouve dans une situation de crise sévère : la qualité d'un service éducatif minimum n'est pas assurée et se dégrade. Les acteurs, soit ne se sentent pas suffisamment responsables, soit n'ont pas les moyens d'agir. Un sentiment général d'impuissance habite les acteurs. On assiste à une situation de confrontation quasi permanente entre les parties prenantes. L'autorité de l'Etat, le respect de la déontologie par les enseignants et le respect de ces derniers par les étudiants doivent être restaurés.

La massification des effectifs au cours des dernières années a entraîné une diminution des ressources annuelles d'enseignement par étudiant. Cette situation a pour conséquences : (i) des ratios enseignants/étudiants de plus en plus faibles qui conduisent à une détérioration des conditions de travail; (ii) l'insuffisance des ressources destinées à l'amélioration de la qualité (formation des enseignants, équipement des laboratoires, achat d'ordinateurs et autres matériels didactiques, dotation des bibliothèques, etc.). Les écoles et facultés n'ont pas l'autonomie et la flexibilité nécessaires pour répondre à cette situation, en particulier en matière de gestion des ressources budgétaires, réallocation des moyens, mobilisation de ressources additionnelles et maîtrise des effectifs.

Sur la base de ce diagnostic et des points de vue exprimés lors des écoutes, ateliers thématiques et concertations régionales durant la phase préparatoire du forum, des recommandations fortes ont été formulées suivies d'une esquisse de plan d'action. Toutefois, il convient de préciser que celles-ci ne sont que des propositions qui doivent être examinées et validées suivant les critères de pertinence, de réalisme, de faisabilité et de durabilité au cours des assises nationales.

Pour ce faire, il est prévu de mener des discussions dans quatre ateliers thématiques :

- Gestion administrative et pédagogique, gestion des ressources financières et matérielles,
- Les ressources humaines,
- Politiques et stratégies de développement de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
- Problématique des œuvres universitaires

2. Objectif :

L'objectif de ces ateliers est d'aboutir à des propositions de solutions consensuelles aux différents problèmes du sous secteur de l'enseignement supérieur de la recherche scientifique

3. Résultats attendus :

- Les propositions de solutions sont analysées et hiérarchisées à la lumière des quatre critères évoqués ci-dessus
- Des recommandations pertinentes sont formulées
- Un plan d'actions de mise en œuvre est proposé

4. Méthodologie de travail :

Les ateliers examineront les propositions contenues dans le document de synthèse de la commission. Il s'agira d'analyser le diagnostic et les propositions de solutions et recommandations relatifs à chaque point.

Atelier 1 : Gestion administration et pédagogique, gestion des ressources financières et matérielles

Cet atelier examinera les points suivants :

- Autonomie de gestion des structures d'enseignement supérieur
- Gestion administrative
- Relations avec l'enseignement supérieur privé
- Utilisation adéquate des ressources ;
- Gestion des bourses ;
- Gestion des heures supplémentaires ;
- Encadrement des mémoires et des thèses ;
- Mobilisation des ressources financières pour la recherche scientifique ;
- Gestion du patrimoine physique ;
- Equipements des laboratoires et des salles spécialisées
- Connexion réseaux internet et intranet des structures
- Gestion des années universitaires ;
- Gestion des programmes d'enseignement ;
- Gestion des flux

Atelier 2 : Ressources humaines :

Cet atelier examinera les points suivants :

- Statuts des personnels ;
- Recrutement ;
- Formation
- Engagement dans la recherche scientifique ;
- Conditions de vie et de travail des enseignants et des étudiants

Atelier 3 : Politiques, stratégies et plans de développement de l'enseignement supérieur et de la recherche Scientifique

Cet atelier examinera les points suivants :

Enseignement Supérieur :

- Objectifs et stratégies de développement
- Financement de l'enseignement supérieur
- Formation des formateurs
- Nouvelles formes d'enseignement pour répondre et anticiper les demandes d'éducation, de formation et de création du savoir ;
- Problématique des mémoires de maîtrise et des thèses ;
- Rôle et développement de l'Enseignement Supérieur Privé ;
- Formation supérieure et emploi
- Formation supérieure et programmes nationaux de développement

- Développement de la formation continue
- Formation supérieure et intégration sous régionale et régionale
- Coopération interuniversitaire

Recherche Scientifique et technologique.

- Objectifs et stratégies de développement de la recherche scientifique
- Invention/innovation dans l'espace universitaire
- Financement de la recherche
- Promotion de la recherche (motivation des chercheurs, équipement des laboratoires, centres d'excellence, ...) ;
- Diffusion et valorisation des résultats de la recherche ;
- Relations entre les institutions d'enseignement et celles de recherche ;
- Coopération internationale :

Atelier 4 : Problématique des Œuvres Universitaires :

Cet atelier examinera les points suivants :

- Réalisation des infrastructures (Résidences, Restaurants, Complexes sportifs, Centres de Santé, ...) et acquisitions des équipements ;
- Gestion des œuvres (cités, transports, restauration) ;
- Sport universitaire.

RAPPORT ATELIER 1

Gestion administrative et pédagogique / Gestion des ressources financières et matérielles.

Les travaux de l'atelier ont démarré à 08 heures 30 sous la présidence du Docteur N'Golo TRAORE, assisté du Professeur Salif BERTHE Vice président, Boubabcar Mody GUINDO 1^{er} rapporteur et Mamadou Lamine TOURE, second rapporteur.

A l'ouverture de la séance, le Président a lu les termes de référence de l'atelier qui ont été adoptés par les participants.

Pour le déroulement des travaux, une méthodologie a été adoptée : les problèmes identifiés et les propositions de solution pour chaque sous thème ont été discutés et amendés en se référant au document du Rapport de Synthèse des Travaux du Comité d'organisation du Forum sur l'Education et l'Annexe relatif à la Contribution du Symposium Malien sur les Sciences Appliquées (MSAS). Le contenu de chaque sous thème était au préalable commenté par le facilitateur, le Professeur Modibo HAIDARA.

Examen des thèmes :

1.1 Autonomie de gestion des structures d'enseignement supérieur et de la recherche scientifique

1.1.a. Problèmes identifiés

L'atelier estime que les structures d'enseignement et de recherche scientifique n'ont pas toute l'autonomie nécessaire à l'exercice de leurs missions. La tutelle est lourde en raison de l'inadaptation des textes et aux problèmes de gestion des structures. Les structures de formation n'ont pas la maîtrise du recrutement de leurs personnels.

1.1.b. Recommandations

- prévoir un statut particulier pour les grandes écoles en raison de leur vocation professionnalisante ;
- élargir l'autonomie de l'Université (relecture de tous les textes). Cette autonomie doit permettre à l'Université de prendre toutes ses responsabilités dans les domaines académiques et de gestion des ressources, tant financières, matérielles qu'humaines ;
- nommer le Recteur par décret pris en Conseil des Ministres sur la base de trois (03) noms d'enseignants de rang A proposés par leurs pairs. Il est nommé pour un mandat de cinq (05) ans, renouvelable une seule fois ;
- nommer les Directeurs des Grandes Ecoles dans les mêmes conditions.

Pour accroître son efficacité, il est suggéré de faire assister le Recteur par des conseillers techniques qu'il choisit.

Pour alléger les procédures budgétaires, il est proposé la création d'un compte d'affectation pour le budget de l'Université afin de lui conférer la souplesse et la rapidité de décaissement

1.2 Gestion administrative

1.2.a. Problèmes identifiés

L'atelier a relevé que la plupart, sinon la quasi-totalité de ceux qui sont nommés aux postes de responsabilité n'ont reçu au préalable aucune formation en matière de gestion administrative, ce qui affecte leur efficacité et constitue des sources de problèmes de fonctionnement de la structure, donc de conflits. L'atelier a aussi noté une absence de manuels de procédure administrative et de

gestion, une absence de structure de contrôle administratif et pédagogique. Le manque d'autorité des responsables académiques a été dénoncé.

1.2.b. Recommandations

assurer la formation initiale et continue des responsables administratifs en matière de gestion administrative et financière ;
introduire des modules de formation en gestion administrative dans les programmes d'enseignement supérieur ;
élaborer et veiller à l'application des manuels de procédures au niveau de toutes les structures d'enseignement supérieur ;
créer des structures de contrôle (administratif et pédagogique) pour les structures d'enseignement du supérieur ;
veiller à l'application stricte des textes réglementaires relatifs aux structures d'enseignement.

1.3 Relations avec l'enseignement supérieur privé

1.3.a. Problèmes identifiés

L'enseignement supérieur privé est aujourd'hui une composante incontournable du sous secteur de l'Enseignement Supérieur. Cependant, il est noté une insuffisance de collaboration entre structures d'enseignement supérieur publiques et privées, une absence de suivi, de contrôle et d'évaluation par l'Etat des établissements privés, la non reconnaissance de leurs diplômes par l'Etat, le non respect par les établissements privés du cahier de charges, la non hiérarchisation (classification par grade) des enseignants du privé.

1.3.b. Recommandations

Pour permettre à l'enseignement supérieur privé de participer pleinement au développement de l'enseignement supérieur au Mali, l'atelier recommande de :
faire prendre par l'Etat des orientations politiques courageuses pour la promotion de ce secteur en fixant des objectifs clairs par rapport à la prise en charge d'une certaine part des flux d'étudiants du supérieur et en prenant un ensemble de mesures incitatives et de renforcement de capacité du secteur (allègements fiscaux, facilité d'accès au foncier, garantis de prêts bonifiés pour l'acquisition d'équipements, bourses aux étudiants pour certaines filières porteuses, hiérarchisation/classification par grade des enseignants, etc.) ;
favoriser le partenariat entre le public et le privé ;
mettre en place un système de suivi évaluation des établissements d'enseignement supérieur privé pour les amener à respecter les cahiers de charges et, garantir la qualité de la formation.

1.4 Utilisation adéquate des ressources financières

1.4.a. Problèmes identifiés

Les points de vue qui se dégagent à ce niveau sont : l'insuffisance des ressources financières allouées à l'enseignement supérieur et leur mauvaise utilisation. L'Etat malien finance seul l'enseignement supérieur, les partenaires techniques et financiers, pour des raisons qui leur sont propres, intervenant peu dans le financement de cet ordre d'enseignement.

On constate une mobilisation tardive des ressources du fait des procédures financières compliquées qui ne sont pas suffisamment maîtrisées par les services administratifs et financiers chargés du déblocage des fonds.

L'utilisation déséquilibrée des ressources financières disponibles constitue également un problème récurrent. Environ 56% du budget de l'enseignement supérieur est consacré aux aides sociales (bourses, trousseaux) en 2008 alors que celles-ci ne représentent que 15% dans les pays anglophones d'Afrique (Document de politique de l'enseignement supérieur). Cette répartition constitue assurément un frein à l'expansion quantitative et à l'amélioration qualitative du système.

1.4.b. Recommandations

Pour améliorer la situation, l'atelier recommande :

- d'augmenter significativement le budget consacré à l'enseignement supérieur et à la recherche scientifique ;
- d'élaborer des manuels de procédures financières simples et adaptés à l'enseignement supérieur et à la recherche scientifique ;
- d'accorder l'autonomie financière aux grandes écoles, aux instituts de formation, aux institutions de recherche et aux facultés, et réduire les circuits et les processus d'approbation des budgets et de déblocage des fonds, comme la mise à disposition du budget des heures supplémentaires dans un compte bancaire ;
- modifier la réglementation sur les différents postes de dépense (fonctionnement, investissement, salaires, aides sociales, etc) pour un équilibre compatible avec la qualité de formation recherchée.

1.5 Gestion des bourses

1.5.a. Problèmes identifiés

Les critères d'attribution des bourses et les insuffisances dans leur application reviennent très souvent dans les discussions. La gestion du fichier des bourses n'est pas satisfaisante. Les bourses ne sont pas souvent payées à temps. Il existe des noms fictifs et des doublons. Ainsi certains étudiants sont payés plusieurs fois du fait des inscriptions multiples.

1.5.b. Recommandations

Les recommandations pour l'amélioration de la gestion des bourses sont :

- revoir les critères d'attribution des bourses en mettant l'accent sur le mérite ;
- faire un contrôle physique et immatriculer les étudiants par le Rectorat pour éviter les paiements multiples ;
- modifier la réglementation sur les différents postes de dépenses (fonctionnement, investissement, salaires, aides sociales aux étudiants, etc.) pour un équilibre compatible avec la qualité de formation recherchée ;
- définir des quotas de bourses, c'est-à-dire le nombre de bénéficiaires en fonction du budget disponible, dans le but de ne pas dépasser les montants alloués. Les quotas pourraient être fixés par établissement, par filière et par année d'études.

1.6 Gestion des heures supplémentaires

1.6.a. Problèmes identifiés

Les heures supplémentaires prennent une part importante du budget. C'est surtout l'encadrement des mémoires de maîtrises qui grève le budget des heures supplémentaires.

Concernant la pertinence de l'encadrement des mémoires, l'atelier 1 se réfère aux recommandations de l'atelier 3. L'insuffisance de contrôle sur l'effectivité des heures supplémentaires et le non paiement d'heures supplémentaires au personnel technique et administratif ont été déplorés. L'atelier a révélé l'inexistence d'un chronogramme précis de paiement des heures supplémentaires. L'atelier a noté également le faible taux des heures supplémentaires.

1.6.b. Recommandations

Pour améliorer la gestion des heures supplémentaires, l'atelier recommande de :

- renforcer le contrôle pour éviter les abus ;
- augmenter le taux des heures supplémentaires ;
- élaborer un chronogramme précis de paiement des heures supplémentaires.

1.7 Encadrements des mémoires de DEA et des thèses

1.7 a Problèmes identifiés

L'atelier a trouvé injuste que le même taux soit alloué à l'encadrement des mémoires de maîtrise, de DEA et de la thèse, en raison des travaux supplémentaires effectués pour les deux derniers.

L'enveloppe budgétaire allouée pour les travaux de DEA et de Thèse est insuffisante

1.7.b. Recommandations

L'atelier recommande l'augmentation de l'enveloppe budgétaire pour les encadrements des mémoires de DEA et de Thèses en vue de valoriser leur taux d'encadrement.

1.8 Mobilisation des ressources financières pour la recherche scientifique

1.8.a. Problèmes identifiés

L'atelier a noté l'insuffisance des fonds alloués à la recherche, et le caractère inadéquat et rigide des procédures de décaissement. L'atelier a déploré la lenteur et souvent l'absence dans la production des pièces justificatives par les chercheurs.

1.8.b. Recommandations

L'atelier recommande une mobilisation plus adaptée pour la disponibilité des fonds et l'allègement des procédures budgétaires (recherche scientifique, heures supplémentaires, salaire des contractuels, etc.).

1.9 Gestion du patrimoine physique ; équipement des laboratoires et des salles spécialisées ; connexion réseaux Internet et Intranet des structures d'enseignement et de recherche

1.9.a. Problèmes identifiés

L'atelier fait siens les problèmes identifiés dans B.7, ressources matérielles, page 89 du Rapport de synthèse. Toutefois, l'atelier a répertorié de nouveaux problèmes pertinents en plus de ceux déjà identifiés :

- insuffisance de bibliothèques spécialisées et l'absence d'une bibliothèque centrale ;
- faible utilisation des TIC dans les enseignements ;
- insuffisance de matériels informatiques ;
- faiblesse des débits de connexion d'Internet ;
- faiblesse de formation des formateurs et des apprenants au TIC ;
- inexistance de formation à distance ;
- équipements inadéquats des salles de conférence, salles spécialisées et laboratoires ;
- non enregistrement des domaines scolaires et universitaires au cadastre ;
- non sécurisation des domaines universitaires et de la recherche scientifique ;
- occupation illicite des domaines universitaires et de la recherche scientifique ;
- l'absence de base de données de recherche.

1.9.b. Recommandations

L'atelier recommande :

- d'équiper à suffisance les structures d'enseignement et de recherche en matériels informatiques ;
- de négocier avec les opérateurs des télécommunication un tarif préférentiel pour la connexion Internet des structures d'enseignement et de recherche ;
- de former les enseignants et les étudiants à l'appropriation des TIC ;
- d'équiper en matériels adéquats les salles de conférence, les salles spécialisées et les laboratoires ;
- d'attribuer des titres fonciers aux structures d'enseignement et de recherche afin de sécuriser leurs domaines ;
- de restituer à l'Université ses domaines occupés ;
- de solliciter auprès de l'Etat une compensation pour les domaines universitaires et de recherche scientifique occupés ;
- de délimiter et clôturer les domaines universitaires et de recherche scientifique ;
- de créer un réseau malien pour l'enseignement et la recherche afin de mutualiser les ressources de formation et de recherche ;
- de mettre en place une médiathèque du réseau virtuel en vue de la conception de documents pédagogiques (CDthèque, vidéothèque, docothèque).

1.10 Gestion des années universitaires

1.10.a. Problèmes identifiés

Le problème majeur identifié est le chevauchement des années académiques, par ailleurs tronquées du fait des perturbations dues aux sorties intempestives des étudiants, à l'organisation des semaines de l'étudiant et aux grèves des enseignants. La non harmonisation des années universitaires d'une structure à l'autre pose également problème. La non information des futurs bacheliers, la proclamation tardive des résultats du baccalauréat, l'orientation et l'inscription tardives des nouveaux étudiants, la mauvaise gestion du calendrier d'inscription, due à une absence de personnel spécialisé perturbent énormément le calendrier universitaire. Le règlement intérieur est méconnu.

1.10.b. Recommandations

La fixation du calendrier universitaire d'octobre à juin et sa large diffusion aux différents acteurs et partenaires sont proposées pour mettre fin aux chevauchements et harmoniser les calendriers universitaires. La planification des années académiques doit être scrupuleusement respectée. Par ailleurs il est proposé de recruter des agents en nombre suffisant pour le service de la scolarité et assurer leur formation. Il est aussi proposé de mettre en place un système d'inscription en ligne.

Pour éviter les perturbations, il faut anticiper les problèmes et appliquer les accords signés avec les différents partenaires. Chaque partenaire doit jouer son rôle, et rien que son rôle. La durée des congés par rapport aux fêtes religieuses doit être scrupuleusement respectée. Le maintien des deux sessions d'examens et la création d'autres universités font parties des solutions préconisées. Il est proposé également d'autoriser l'inscription des bacheliers dans les grandes écoles et de mieux informer les futurs bacheliers sur l'enseignement supérieur.

L'atelier recommande le respect strict du règlement intérieur.

1.11 Gestion des programmes d'enseignement

1.11.a. Problèmes identifiés

La gestion des programmes d'enseignement a fait ressortir les préoccupations suivantes : l'absence de système de contrôle pédagogique et administratif du personnel enseignant, la difficulté à atteindre les volumes horaires conventionnels de 25 à 32 semaines par an, et la surcharge horaire des enseignants laissant peu ou pas de place pour la recherche. Les participants ont aussi dénoncé la vente de photocopies de cours et l'organisation de cours payants par les enseignants. L'atelier a signalé également que le contenu des enseignements dispensés ne tient pas toujours compte de l'évolution de la spécialité. L'atelier a noté le non respect du cahier de charge par certains établissements d'enseignement supérieur privé.

L'atelier a identifié en outre :

- l'insuffisance d'animation pédagogique et de recherche au sein des DER ;
- l'insuffisance de l'encadrement des assistants par les Professeurs de rang A ;
- l'absence de suivi régulier de l'exécution des programmes d'enseignement par les DER.

1.11.b. Recommandations

L'atelier recommande :

- de dynamiser les équipes pédagogiques et de recherche au sein des DER ;
- d'analyser les expériences d'évaluation des enseignants dans le privé en vue de s'en inspirer pour les établissements publics ;
- de contrôler rigoureusement l'exécution des programmes en mettant en place un système de suivi pédagogique et de contrôle administratif aussi bien pour le public que pour le privé ;
- de porter sur l'emploi du temps le volume horaire sur chaque matière enseignée ;
- de diffuser largement les programmes d'enseignement et les harmoniser avec ceux de la sous région en adaptant périodiquement à l'évolution des connaissances ;
- de créer les conditions nécessaires au passage rapide au système LMD (Licence, Master, Doctorat) ;
- de faire recruter par les établissements privés du personnel qualifié.

1.12 Gestion des flux

1.12.a. Problèmes identifiés

Concernant la gestion des flux, plusieurs problèmes ont été identifiés, notamment la non inscription des bacheliers dans les grandes écoles, le nombre élevé d'étudiants par rapport aux capacités d'accueil et d'encadrement des structures, le faible niveau des bacheliers arrivant au supérieur, contribuant à prolonger leur séjour à l'université.

Le déséquilibre entre les différentes filières (nombre élevé d'étudiants dans les branches littéraires par rapport aux branches scientifiques) est fortement souligné, de même que la concentration des structures universitaires à Bamako. On note également le faible développement de l'enseignement supérieur privé, la non inscription des bacheliers des médersas à l'université et l'insuffisance de filières courtes professionnalisantes.

Les inscriptions multiples, la faible maîtrise des statistiques et les repêchages abusifs ont été également mis en exergue.

1.12.b. Recommandations

Les solutions proposées portent sur l'élaboration et l'application d'un plan de développement des infrastructures et l'application du plan de formation décennal de l'Université de Bamako et les Grandes Ecoles.

Il faut aussi une plus grande autonomie des structures pour le recrutement et le perfectionnement des enseignants et du personnel administratif.

Une bonne gestion des flux à l'université passe aussi par l'inscription des bacheliers dans les grandes écoles, suite à un processus de sélection, et par la création d'Instituts Universitaires de Technologies (IUT).

Dans le court terme, on pourrait créer :

- un IUT regroupant les filières courtes professionnalisantes des Sciences et Technologies ;
- un IUT pour les sciences agricoles ;
- un IUT pour les filières tertiaires et les métiers du livre.

Il faut en outre orienter plus d'élèves dans les écoles professionnelles que dans les lycées d'enseignement général, créer des baccalauréats technologiques et professionnels et réduire le repêchage au niveau du baccalauréat et dans le supérieur. Il est proposé aussi de nommer des conseillers à l'orientation dans les lycées et les établissements supérieurs.

Une meilleure gestion de la base de données des étudiants et le respect rigoureux des dates limites d'inscription devraient également améliorer la gestion des flux. Dans tous les cas, il est proposé de laisser aux structures la latitude de tenir compte de leur capacité d'accueil pour les inscriptions. Une recommandation forte est celle d'étudier les possibilités de généraliser le numerus clausus dans toutes les facultés. La gestion des flux passe aussi par la création de nouvelles universités à Bamako et dans les Régions. Il a été proposé de confier l'organisation du baccalauréat à l'université, à l'instar de certains pays voisins, en relation avec les académies d'enseignement et l'Inspection de l'Enseignement Secondaire.

L'émergence et le développement de structures d'enseignement supérieur privées seraient de nature à décongestionner les établissements publics. Pour corriger le déséquilibre entre les filières, il est recommandé de mettre en place et d'appliquer des mesures incitatives en faveur des disciplines scientifiques et technologiques. Il est recommandé de déclarer comme priorité nationale l'enseignement des sciences depuis l'école fondamentale.

L'atelier recommande de :

- recruter un nombre suffisant de professeurs qualifiés (niveau doctorat) en mettant les moyens nécessaires ;
- de créer une Ecole Normale d'Enseignement Technique et Professionnel.

1.13 Recommandations fortes

Mettre en place une commission ad hoc pour faire traduire les propositions du Forum dans les faits, dans un délai déterminé.

RAPPORT ATELIER 2

Ressources humaines :

L'an deux mille huit et le trente un octobre se sont tenues dans la salle 19 du CICB les travaux de l'atelier 2 portant sur les ressources humaines sous la présidence du Pr Ogobara DOUMBO avec comme vice président le Pr Aly Yéro MAIGA. Le Pr Fafré SAMAKE et le Dr Abdrahamane Oumar COULIBALY. Une vingtaine de participants étaient présent (voir liste en annexe).

I. OBJECTIF :

Le groupe s'est engagé de couvrir l'ensemble des TdR avant la fin de la journée.

II. METHODOLOGIE :

- Lecture des deux documents ;
- Identification des points forts et des points faibles présentés dans le document et son annexe ;
- Référence systématique aux lois sur l'enseignement supérieure et la recherche ;
- Discussion point par point des éléments des termes de référence ;
- Synthèse et documentation.

III. RESULTATS :

3.1. Introduction :

L'état des lieux qui a été fait dans le document de synthèse et son annexe a été jugé complet et bien documenté par le groupe. Mais vu la complexité et l'acuité de la question des ressources humaines dans l'enseignement supérieure et la recherche au Mali ; le groupe a longuement discuté et argumenté sur cet aspect. Un consensus s'est dégagé et nous proposons ici une synthèse.

Il nous a semblé extrêmement utile de dégager une vision stratégique du développement des ressources humaines dans l'enseignement supérieure et la recherche à court, moyen et long terme.

Si dans les années 1960 l'objectif était de former des hommes nouveaux pour la révolution culturelle, aujourd'hui, il s'agit de former l'homme malien du 21^{em} siècle capable d'engager le Mali dans la révolution scientifique et technologique. Le groupe estime que les ressources humaines dans l'enseignement supérieure et la recherche sont composés des enseignants / chercheurs, du personnel de soutien (administratif et technique) et des étudiants, dont le rôle et les profils sont bien définis.

La formation doit viser l'acquisition de compétences et d'expertises (le savoir, le savoir – faire et le savoir – être.) ; condition sine qua non d'une révolution scientifique et technologique d'une nation.

Dans ce contexte la maîtrise de l'anglais et des NTIC par ces ressources humaines est un passage obligé pour un meilleur accès à l'information scientifique et à une participation effective à l'intégration sous régionale et à la mondialisation.

L'université est la vitrine d'un pays, le respect entre ses différentes composantes doit être de mise. Elle doit être un espace de respect où chacun doit jouer son rôle et assumer ses responsabilités, disposer d'enseignants/chercheurs en quantité et de qualité afin d'atteindre un ratio enseignant/ étudiant de 1 enseignant pour 18 à 20 étudiants.

L'université malienne de demain doit être un lieu de production de savoir (publication, vulgarisation, brevets) pour une plus grande visibilité internationale

3.2. Analyse du document de synthèse (CF : chapitre formation)

a. Statuts des personnels :

Il existe deux lois relatives au statut du personnel enseignant et des chercheurs (la loi n° 00 060 du 01 septembre 2001 portant statut des chercheurs et la loi n° 067 du 30 décembre 1998 portant statut du personnel enseignant de l'enseignement supérieur).

Une relecture desdites lois s'impose pour s'adapter à la vision stratégique nouvelle. Cette relecture doit prendre en compte les points suivants :

- relecture générale des textes de l'enseignement supérieur notamment la loi n° 00 060 du 01 septembre 2001 portant statut des chercheurs et la loi n° 067 du 30 décembre 1998 portant statut du personnel enseignant de l'enseignement supérieur. Cette relecture du statut des enseignants et des chercheurs doit prendre en compte la nécessité de limiter la durée dans chaque grade afin de laisser la porte ouverte aux jeunes. Une durée de 6 ans maximum dans le grade d'assistant et de maître assistant
- afin d'assurer une efficacité dans les grades de maîtres de conférence et de professeurs titulaires, une évaluation annuelle basée sur les 3 dimensions (enseignement, recherche, production scientifique (publication scientifique, brevet et vulgarisation) devrait être instaurer et publier.
- les textes doivent permettre la création de passerelle entre les 2 fonctions (enseignant/Chercheur et chercheur/enseignant) avec les mesures d'accompagnement fonctionnelles ;
- les statuts des enseignants et des chercheurs du Mali doivent tenir compte de l'aspect intégration régionale (CAMES)
- il faudrait ouvrir lesdits statuts aux non fonctionnaires, aux maliens de la diaspora et aux compétences étrangères (Afrique, Europe, Asie, Amérique) ;
- relever l'âge de recrutement dans l'enseignement supérieur et la recherche à 45 ans et prolonger l'âge de la retraite à 70 ans ; et créer des postes de professeurs émérites ;
- le statut doit prendre en compte la récompense du mérite dont les modalités seront déterminées en tenant compte des remarques et suggestions des acteurs concernés;
- la diaspora doit être associé – le projet tockten est à revaloriser et laisser la gestion de la composante éducation/formation au rectorat de l'université – même si il est possible de le dupliquer ailleurs ; appropriation du projet par les DER et l'ensemble du monde scientifique ; Faire un débat sur la question ;
- rendre attrayant les hiérarchies par la graduation du traitement salarial ;
- l'alignement du salaire sur ceux de la sous région ;

b. Conditions de vie et de travail des enseignants et des étudiants :

- Un des facteurs de motivation des enseignants et des chercheurs seraient l'accès systématique à une sécurité sociale, au logement et à l'éducation de leurs enfants. Il est important dans ce contexte que les chercheurs et les enseignants s'organisent pour avoir

1. des quotas au niveau des logements sociaux ;
 2. mettre en place des dispositions adéquates en vue d'assurer la prise en charge en cas d'évacuation ;
 3. faire des enfants des enseignants et des chercheurs les plus méritants des "Pupilles de la Nation", enfants bénéficiant de facilités.
- Le NTIC est aujourd'hui un outil important de travail. L'Etat doit assurer en assurant l'accès à chaque enseignant/chercheur dans l'espace universitaire
 - Le cadre de formation est un élément important pour la respectabilité de l'enseignant. A ce titre les structures de formations des formateurs comme l' ENSUP par exemple mériteraient d'avoir des locaux en propre.
 - Les résidences universitaires sont hors normes, avec des voies d'accès en mauvais état. Pour assurer une prise en charge rapide des problèmes de santé au niveau de l'espace universitaire, il est important de mettre en place un système de référence fonctionnelle : une infirmerie fonctionnelle avec du personnel qualifié, une ambulance et une facilité d'accueil dans les CSCOM, les Centres de santé de référence et les hôpitaux.
 - Il faudrait d'ici fin 2008 que toutes les dispositions utiles soient prises pour rendre habitable les résidences universitaires de Badalabougou, du Point G et de Katibougou. A partir de 2009 transférer la gestion des campus au CENOU et la rendre transparente.
 - La construction d'autres campus universitaires à Bamako et dans les régions mériterait d'être mieux planifiée dans le cadre la vision stratégique ci-dessus (déconcentration et décentralisation). Des domaines d'au moins 1000 ha pour abriter les pôles universitaires doivent être identifiés et protégés avec des titres fonciers. Assurer l'accessibilité des infrastructures aux personnes handicapées. Planifier des constructions pour les structures universitaires et de recherche qui sont en l'occasion.
 - La construction de bibliothèque universitaire est urgente pour assurer une qualité à l'enseignement et asseoir les bases de la recherche.
 - Des moyens de transfert adéquats pour les activités pédagogiques, de recherche et de transport du personnel doivent être mis en place.
 - Sécuriser le domaine universitaire avec la mise en place d'une police du campus.
 - Respect mutuel entre les différents acteurs des structures d'enseignement supérieur. Pour ce faire il faudrait instaurer l'éducation civique et morale dans tous les ordres d'enseignement.
 - Le respect de la hiérarchie pour son adéquation et son opérationnalité ;

c. Recherche et Formation

Le constat a été fait que la course aux diplômes nous a conduit à ne pas passer. Les diplômés sans compétence et sans expertise ont entraîné une difficulté d'insertion dans le tissu économique. Il faut donc en plus des cours théoriques, introduire la formation pratique. La révolution scientifique et technologique ne sera possible que si nos diplômés ont la compétence et l'expertise nécessaires. Chaque enseignement doit préparer à un métier. Il est donc impératif de revoir les programmes de formation en vue de les orienter vers les besoins de développement du pays. Pour bien former il faut atteindre les points suivants : le savoir (cours théoriques) ; le savoir – faire (la pratique) et le savoir-être (le professionnalisme, le comportement).

La maîtrise de la langue de travail est importante. Il faut aussi introduire l'anglais pour répondre aux multiples besoins de l'enseignement et de la recherche.

Il est nécessaire de mettre en relation les différents ordres d'enseignement et éviter leur cloisonnement pour assurer la qualité de la formation dans tout le système.

Il faudrait également faire participer l'enseignement supérieur et la recherche scientifique à l'élaboration et à la mise en œuvre des grands programmes de développement du pays afin d'assurer une adéquation formation emploi.

Pour ce faire, l'atelier recommande :

- la promotion du e-learning
- la création d'équipe pluridisciplinaire de recherche ;
- la mise en place d'une Académie des Sciences pour valoriser la fonction de chercheur et d'enseignants et susciter la motivation des jeunes à s'engager dans la recherche et dans l'enseignement ;
- la formation des formateurs : Capitaliser les expériences et promouvoir un partenariat avec le privé, la diaspora malienne, d'autres institutions de recherche et d'enseignement.
- le renforcement de la formation des responsables de l'enseignement supérieur et de la recherche dans la gestion des ressources humaines et financières ;
- l'organisation de stages de perfectionnement ;
- l'impliquer le secteur privé dans le financement de la recherche ;
- l'implication des industries et le secteur privé pour les formations professionnelles ;
- la transformation de la rubrique "Etudes et recherche" du budget national en un "Fonds pour la recherche", avec des critères d'accès objectifs basés sur la compétitivité. Il est important de mettre en place une commission scientifique indépendante qui pourrait inclure les professeurs de la diaspora voire les étrangers pour l'évaluation et la sélection des propositions.;
- l'élargissement du programme de formation des formateurs de l'Université aux grandes écoles, aux étudiants méritants (l'enseignement supérieur et la recherche sont un tout, les professeurs des deux ordres sont souvent les mêmes) ;
- la pérennisation et l'institutionnalisation du Symposium Malien des Sciences Appliquées (MSAS) chaque deux ans, afin de créer un cadre de vulgarisation des résultats de recherche et leur publication.

d. Le recrutement :

Le plan de développement de l'université qui sous entend une bonne planification exige une autonomie de l'enseignement supérieur et de la recherche dans le recrutement de ses ressources humaines selon des critères de sélection préalablement définis (définition du profil; autonomie de gestion financière).

Il est important de :

- augmenter la masse critique des enseignants et des chercheurs si l'on veut atteindre les objectifs visés dans le cadre de la révolution scientifique et technologique afin de faire face au vieillissement, au départ à la retraite ainsi qu'à l'augmentation du nombre des étudiants (650 enseignants pour les cinq années à venir) ;
- recruter les meilleurs étudiants et leur donner la formation nécessaire afin d'assurer la relève ;
- relever la limite d'âge pour le recrutement à l'enseignement supérieur à 45 ans et relever la limite d'âge à la retraite à 70 ans pour les professeurs émérites afin de faire face aux besoins ; Augmenter aussi l'âge de retraite pour les professeurs de rang B – (augmenter de 05).
- assurer la transparence du système d'évaluation du BAC en utilisant les NTIC, et impliquer l'enseignement supérieur dans le jury du BAC.

e. Recommandations fortes :

Vu ce qui précède le groupe recommande :

La création d'une Académie des Sciences au Mali.

faire de l'autonomie de gestion administrative et financière une réalité dans les structures de l'enseignement supérieur et de recherche ;

le renforcement de l'enseignement de l'anglais au niveau du système éducatif. Pour commencer exiger le résumé de tous les mémoires de l'enseignement supérieur en anglais

Le retour de la gestion du volet éducation du TOKTEN au Rectorat de l'Université ;

La relecture des textes relatifs aux statuts des enseignants et des chercheurs en vue entre autre de l'alignement des salaires.

RAPPORT ATELIER 3

Politiques, stratégies et plans de développement de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique

Le présidium de l'atelier N°3 était composé de :

Présidente : Mme Dr. Maïmouna Salah DICKO

Vice-président : Dr. Saïdou TIMBELY

1^{er} Rapporteur : Kalilou SIDIBE

2^{ème} Rapporteur : Moussa KATILE

I. INTRODUCTION

Les politiques et stratégies de développement de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique doivent être élaborées sous forme de Plan stratégique qui est un document de référence à long terme pour le gouvernement dans le processus permanent de décisions pour le développement. Il sert de cadre d'élaboration du Plan d'actions à mettre en œuvre pour atteindre les buts de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique à savoir :

- Former des compétences et des qualifications
- Produire et diffuser des connaissances et des technologies qui favorisent le développement économique de notre pays en prenant en compte nos besoins actuels et leur évolution,
- Constituer des savoirs propres aux conditions socio-culturelles, économiques et historiques de notre pays en assurant l'accès aux formes les plus élevées de ces savoirs à tous ceux qui en ont la volonté et la capacité et qui remplissent les conditions d'accès.

L'atteinte de ces buts nécessitera la prise en compte de certains points essentiels dont:

- La création de centres d'excellence pour la conception et la réalisation de programmes de formation universitaires supérieurs et postdoctoraux de haute qualité.
- Le renforcement des liaisons entre le système enseignement supérieur - recherche scientifique et les secteurs commerciaux et industriels.
- La décentralisation des actions de développement économique vers les régions afin de combler l'écart entre celles-ci.

II. ETAT DES LIEUX SUR LES THEMES DEBATTUS

a. Objectifs et stratégies de développement

Les objectifs de l'enseignement supérieur et la recherche scientifique sont mal connus. Aucun document officiel de politique nationale sur l'enseignement supérieur et la recherche scientifique n'existe encore. Toutefois la recherche agricole travaille sur la base de plans stratégiques depuis 1992 ; elle est actuellement à son deuxième plan stratégique.

Dans les faits la recherche scientifique est peu développée, voire inexistante dans certaines formations universitaires. Les institutions menant des activités de recherche le font de façon cloisonnée, sans relations formelles entre elles. Le partenariat est ainsi peu développé, notamment entre les structures de recherche et d'enseignement supérieur.

L'accomplissement des missions de coordination par la Direction Nationale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (DNESRS) et le Centre National de Recherche Scientifique et Technologique (CNRST) est entravé du fait de la faiblesse des moyens humains et matériels dont ils disposent. En outre, compte tenu de son niveau de rattachement, le CNRST a des difficultés à assurer convenablement la coordination de la recherche sur le plan national.

Recommandations :

- Elaboration, diffusion et mise en œuvre d'un document intégré de politique nationale sur l'enseignement supérieur et la recherche scientifique. Ce document doit clarifier le rôle des différentes structures d'enseignement supérieur et de recherche scientifique pour éviter des chevauchements dans leurs attributions.
- Créer un organe indépendant de haut niveau qui aura la mission de coordonner et de favoriser le rayonnement de l'enseignement supérieur et la recherche scientifique.

b. Financement de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique

La crise dans l'enseignement supérieur est surtout liée à l'insuffisance de ressources financières et à la prédominance des dépenses sociales sur les autres besoins, entraînant ainsi un déséquilibre important entre les rubriques.

Par ailleurs, la plupart des partenaires techniques et financiers sont réticents à contribuer au financement de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, laissant ainsi son financement au seul budget national. Cette contribution de l'Etat est également difficilement mobilisable. Les ressources propres des facultés, Instituts et Grandes Ecoles (frais d'inscription) sont faibles. Cette situation a pour conséquence l'insuffisance d'infrastructures et d'équipements au niveau de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Également, la recherche scientifique connaît un faible niveau de financement qui dans certains secteurs dépend beaucoup de l'extérieur. Les utilisateurs des résultats de la recherche contribuent peu ou prou à ce financement. De plus les chercheurs n'arrivent pas à débloquer à temps les fonds à cause des lourdeurs administratives et des procédures inadéquates aux activités de recherche.

Aussi, la mauvaise gestion des fonds alloués à la réalisation de certaines activités d'enseignement et de recherche est de nature à aggraver les difficultés financières des structures. Or il n'y a pas de développement sans recherche et pas de bonne recherche sans financement adéquat.

Recommandations :

Pour accroître le financement de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, l'atelier recommande :

- de mettre en place un fonds spécial pour la recherche scientifique qui sera alimentés par l'Etat, les partenaires techniques et financiers, le secteur privé et d'autres sources par prélèvement de taxes diverses, génération de fonds propres par les structures, brevets, etc. ;
- d'amener la contribution étatique au financement de la recherche à au moins 1% du PIB (déclaration de Maputo) ;
- d'améliorer la gestion des structures de l'enseignement supérieur, en les rendant autonomes dans la gestion administrative et financière ;
- de mettre en place d'un système de gestion transparente et auditable au niveau de toutes les institutions de l'enseignement supérieur et de recherche ;
- de mettre en place de procédures appropriées de déblocage et des justifications des fonds.

c. Formation diplômante et continue des formateurs

Les problèmes de la formation des formateurs tournent autour de deux axes : la formation diplômante et la formation continue.

Un des problèmes les plus brûlants du système de l'ES&RS est le manque de ressources humaines

qualifiées et en nombre suffisant. Certes, un plan de recrutement/formation (2008-2015) est en cours d'exécution pour l'UB mais il ne prend pas en compte les Grandes Ecoles et les institutions de recherche. De surcroît l'absence de politiques de formation continue des enseignants et des chercheurs est à souligner.

Recommandations :

- créer pour les Grandes Ecoles et institutions de recherche un programme de formation des formateurs similaire à celui du Rectorat de l'UB.
- promouvoir la formation doctorale par l'extension du système LMD dans l'ES.
- créer des écoles doctorales
- promouvoir les années sabbatiques pour les enseignants et les chercheurs.
- redynamiser le projet TOKTEN et le financer, y compris par l'Etat et par une participation conséquente de la Diaspora
- mettre en application le statut des professeurs honoraires / émérites et adopter un statut pour professeurs associés.
- promouvoir l'intervention des chercheurs dans l'enseignement supérieur.
- étoffer les services de documentation, d'information et d'informatique des structures d'ES&RS.
- rendre opérationnelle la hiérarchie

d. Problématiques des mémoires de maîtrise

Le nombre élevé de mémoires à encadrer, les coûts de l'encadrement des mémoires des étudiants de fin de cycle grèvent lourdement le budget de l'enseignement supérieur. La faible capacité d'encadrement des mémoires de maîtrise (trop d'étudiants pour peu d'enseignants qualifiés) rend impossible un bon suivi des étudiants et entraîne du coup une mauvaise qualité des mémoires, mémoires qui du reste ne sont pas indispensables pour obtenir une maîtrise comme c'est le cas dans d'autres pays et la FAST de l'UB.

Recommandations :

Compte tenu de la sensibilité du sujet (opposition de certains enseignants et étudiants à la suppression des mémoires de maîtrise), le Forum recommande :

- le maintien de la production de mémoires de maîtrise qui n'auront plus de raison d'être avec l'adoption du système LMD.

e. Nouvelles formes d'enseignement pour répondre et anticiper les demandes d'éducation, de formation et de création

L'enseignement supérieur souffre de nombreux handicaps dont les effectifs pléthoriques au niveau de certaines facultés, le manque d'équipements dans la plupart des laboratoires, la faible qualification des enseignants dans de nombreux domaines de pointe et l'absence de programmes de formation à distance.

Avec le développement des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), de nouvelles formes d'enseignement sont apparues. Ces technologies bien utilisées pourraient contribuer à la résolution des problèmes liés à l'insuffisance d'enseignants, au surnombre d'étudiants dans les salles et les amphithéâtres et au manque de documentation.

Recommandations :

- renforcer l'équipement des structures de l'ES&RS en matériels informatiques.
- former des enseignants/chercheurs aux TIC.
- promouvoir les TIC dans l'enseignement supérieur en vue de développer des bibliothèques virtuelles et l'enseignement à distance.

f. Rôle et développement de l'enseignement supérieur Privée

Les écoles supérieures privées ont le potentiel de jouer un rôle important dans la gestion du flux d'étudiants mais malheureusement elles ne reçoivent que 5% des effectifs. Les problèmes identifiés au niveau de cet enseignement privé incluent:

- le non respect des cahiers de charges ;
- le manque d'un pool permanent d'enseignants ;
- la non prise en compte des recommandations des inspections ;
- la création anarchique d'établissements ;
- les frais de scolarité au dessus des capacités du malien moyen ;
- insuffisance de contrôle et de suivi réguliers des établissements qui de surcroît sont concentrés à Bamako.

En outre, dans de nombreux cas, les diplômés ne sont pas reconnus par l'Etat.

Recommandations :

- redéfinir le cadre de création des écoles privées en insistant sur le respect du cahier de charges
- exiger l'existence d'un corps permanent d'enseignants
- renforcer le contrôle tant à ce niveau que de celui du public par la mise en place d'une Agence Assurance Qualité.

g. Enseignement supérieur et emploi

Le chômage des jeunes diplômés traduit la faible capacité d'absorption de ces derniers par le secteur privé, leur faible compétence pour les emplois proposés, le faible rendement externe de notre système d'enseignement supérieur, bref l'inadéquation entre la formation et l'emploi. L'Etat reste encore le principal pourvoyeur d'emploi. Ailleurs la liaison entre les entreprises privées de la place et les établissements d'enseignement supérieur public est très faible.

Recommandations :

- créer au niveau de l'enseignement supérieur des filières technologiques correspondant aux besoins réels de développement du pays, la priorité devrait porter sur les filières courtes professionnalisantes et la culture de l'entrepreneuriat.
- développer un partenariat entre les établissements d'enseignement et les entreprises de la place
- diffuser l'information autour des filières scientifiques et technologiques au niveau des médias afin de faciliter l'orientation de nombreux jeunes vers ces filières.

h. Formation supérieure, intégration sous régionale et régionale et coopération interuniversitaire

La coopération sous-régionale et régionale en matière d'enseignement et de recherche est timide. les constats sont les suivants :

- le faible développement de la coopération interuniversitaire ;

-
- les difficultés dans la mobilité des enseignants ;
 - le non paiement des cotisations dans le cadre des accords de coopération ;
 - la non reconnaissance des diplômes de certaines structures d'enseignement supérieur par le CAMES ;
 - le manque de compétitivité des diplômés maliens par rapport aux autres diplômés de la sous région.
 - Le peu de contact entre les chercheurs de la sous-région, toute chose préjudiciable à la qualité de la recherche.

Recommandations :

- poursuivre la réforme LMD en rapport avec le Réseau pour l'Excellence de l'Enseignement Supérieur en Afrique de l'Ouest (REESAO), pour une meilleure intégration sous régionale et régionale de la formation supérieure malienne ;
- mettre les enseignants et les chercheurs dans les meilleures conditions de travail et pour les encourager à s'inscrire sur les listes d'aptitude du CAMES ;
- renforcer les échanges de programmes d'enseignement et la mobilité des enseignants et des étudiants ;
- moderniser les équipements de formation pour attirer les homologues de la sous région et de la région ;
- redynamiser les accords déjà conclus en matière de coopération interuniversitaire et créer des sociétés savantes dans de nombreux domaines
- multiplier les projets collaboratifs de recherche à portée sous-régionale ;
- promouvoir l'intégration des activités de recherche à travers l'UEMOA et la CEDEAO.

i. Formation supérieure et programmes nationaux de développement

L'insuffisance de collaboration entre les programmes nationaux de développement et les établissements d'enseignement supérieur se traduit par une faible implication de ces derniers dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes nationaux de développement.

Recommandations:

Pour promouvoir cette collaboration, l'atelier recommande :

- à l'Etat d'impliquer l'enseignement supérieur dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes nationaux de développement ;
- aux établissements d'enseignement supérieur de créer de nouvelles filières de formation pouvant répondre aux besoins des programmes nationaux de développement et de faire connaître leurs potentialités à ces programmes par une politique ouverte et agressive de communication.

j. Recherche et invention/innovation dans l'espace universitaire

Le constat est le faible niveau d'activités de recherche dans l'espace universitaire ; cet état de fait étant lié :

- au manque de temps pour la recherche. Les Enseignants, dans leur grande majorité, ont des volumes horaires de cours au dessus des normes en vigueur;
- au manque de motivation pour la recherche. Les enseignants ne sont pas incités à faire de la recherche ;

- à la faible maîtrise de l'approche recherche par les enseignants. De nombreux enseignants n'ont pas eu de formation en élaboration de projet de recherche et en rédaction scientifique.
- à la faible ouverture des Facultés et écoles supérieures au secteur privé.

Recommandations :

- améliorer les conditions de travail des enseignants – chercheurs par la construction d'infrastructures appropriées de recherche et l'équipement des laboratoires et des salles spécialisées ;
- former des spécialistes de laboratoires, des enseignants à l'approche recherche et les responsables scientifiques (doyens des facultés, chefs de DER et de section) à la gestion de la recherche ;
- promouvoir l'ouverture des structures de formation aux utilisateurs d'innovations scientifiques du secteur privé.
- instituer un prix académique récompensant le mérite.

III. PRINCIPAUX PROBLEMES IDENTIFIES PAR RAPPORT AUX THEMES DEBATTUS

a. Diffusion et valorisation des résultats de la recherche

Les principaux constats sont la faible diffusion des résultats de la recherche et le déficit de communication entre chercheurs. Cette situation entraîne une faible valorisation des acquis de la recherche.

Recommandations :

- créer d'une presse universitaire (journaux, revues, bulletins d'information, site Internet ...) pour une large diffusion des activités et des résultats de recherche ;
- multiplier les espaces d'échange et de concertation (cadres de concertation, foires, journées scientifiques ou semaines de la recherche, journées portes ouvertes, salons...).
- Sélectionner et récompenser les meilleures publications

b. Relations entre institutions d'enseignement et de recherche

La remarque principale faite est la faiblesse des liens existant entre les institutions de recherche et d'enseignement. Elles évoluent de façon parallèle ; peu de chercheurs interviennent dans la formation au niveau des établissements d'enseignement supérieur.

Recommandations :

- la mise en cohérence des programmes de recherche et d'enseignement ;
- la création d'un cadre d'échange et de concertation entre les établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;
- l'application intégrale des textes relatifs au statut des chercheurs.

1. PLAND'ACTION

Thèmes	Recommandations	Actions/stratégies	Structures responsables	Echéance
Politique et stratégie de l'enseignement supérieur et de la Recherche scientifique (ES&RS)	<ul style="list-style-type: none"> - Elaborer, diffuser et mettre en œuvre d'un document intégré de politique nationale sur l'ES&RS - Créer un organe indépendant de haut niveau qui aura la mission de coordonner et de favoriser le rayonnement de l'ES&RS 	<ul style="list-style-type: none"> Elaboration et adoption par le GRM d'un document de politique nationale de l'ES&RS Elaboration et mise en œuvre de plans stratégiques à long terme et de plans d'actions à moyen terme de l'ES&RS Création d'un organe indépendant de haut niveau de coordination de la recherche scientifique 	<ul style="list-style-type: none"> Primature Ministères de tutelle des structures Primature 	<ul style="list-style-type: none"> Juin 2009 Décembre 2009 Décembre 2009
Développement de la recherche et de l'enseignement supérieur	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les capacités des enseignants et des chercheurs, à travers un plan de développement des ressources humaines et matérielles Autres recommandations relatives aux : TIC, Bibliothèques virtuelles, équipement en matériel 	<ul style="list-style-type: none"> Etude diagnostique sur les besoins en ressources humaines et matérielles en rapport avec les programmes d'enseignement et de recherche Elaboration d'un programme de développement des ressources humaines en rapport avec les programmes d'enseignement et de recherche 	<ul style="list-style-type: none"> MESSRS MESSRS 	<ul style="list-style-type: none"> Juin 2009 Décembre 2009

virtuelles, équipement en matériel informatiques, construction d'infrastructures diverses, formation continue...	Elaboration d'un programme à moyen terme de développement des infrastructures et équipements en rapport avec les programmes d'enseignement et de recherche scientifique	MESSRS	Décembre 2009
	Mise en œuvre du programme de développement des ressources humaines	MESSRS	Décembre 2012
Créer des écoles doctorales	Mise en œuvre du programme de développement des Infrastructures et équipements	MESSRS	Juin 2012
	Analyse des besoins et propositions des écoles doctorales à créer en rapport avec le programme de développement des ressources humaines	MESSRS	Décembre 2009
Créer une presse universitaire et favoriser la diffusion des résultats de la recherche.	Mise en œuvre du programme	MESSRS	Décembre 2011
	Etude diagnostic et propositions de revue scientifique	Rectorat	Décembre 2009
Développer des espaces d'échanges et de concertations entre les structures de recherche et le grand public.	Démarrage activités des revues et presse universitaires	Rectorat	Décembre 2010
	Mise en place d'unités de valorisation dans les facultés et instituts	Structures	Juin 2009
Diffusion et valorisation des résultats de la recherche	Conception d'un dispositif de concertation et de diffusion permanente des résultats de la recherche	Structures	Septembre 2009

RAPPORT ATELIER 4

Problématique des œuvres universitaires

Le présidium de l'atelier N°4 sur la Problématique des œuvres universitaires était composé de :

Président : Mme Diélika Moctar DIALLO

Vice-président : Mamadou KONE

1^{er} Rapporteur : Mama TOURE

2^{ème} Rapporteur : Ousmane SANOGO

I. INTRODUCTION

Le renouveau de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche scientifique passe par l'amélioration du cadre de vie et d'études des étudiants, notamment à travers la construction de logements décentes, de meilleures conditions de transport, de restauration, de santé, la pratique d'activités sportives et culturelles et la sécurisation des domaines universitaires.

Depuis la création des grandes écoles, aucun service ne s'occupait de la gestion de ces aspects de façon centralisée.

Suite aux événements de mars 1991 et avec l'opérationnalisation de l'université en 1996, les conditions étaient toutes réunies pour les étudiants, de combler le vide institutionnel en investissant les résidences qu'ils continuent à gérer jusqu'à aujourd'hui.

C'est dans ces conditions que fut créé le Centre National des Œuvres Universitaires (CENOU) en septembre 2001 et placé sous la tutelle du Ministre chargé de l'Enseignement Supérieur.

L'importance des missions assignées aux œuvres universitaires, surtout dans un pays comme le nôtre où les sollicitations sont grandes et nombreuses, n'est plus à démontrer ; 90% des étudiants maliens sont demandeurs du bénéfice des œuvres et celles-ci doivent non seulement avoir les moyens d'y répondre, mais aussi être dans les conditions appropriées pour soutenir et appuyer cette frange importante de la population estudiantine.

En effet, nul n'ignore que la seule université de Bamako est de nos jours hyper saturée et il est inévitable d'en créer une nouvelle, ou de décentraliser celle qui existe.

C'est pourquoi, toutes les études relatives à cette nouvelle structure universitaire ont tout naturellement pris en compte les aspects liés aux œuvres universitaires.

La Commission Enseignement Supérieur et Recherche Scientifique n'a pas occulté non plus cet aspect indissociable de tout enseignement universitaire, d'où la justification d'un atelier consacré uniquement aux œuvres universitaires.

L'atelier N°4 sur la problématique des œuvres universitaires a travaillé les 30 et 31 octobre 2008 et s'est penché sur les différents thèmes proposés par les termes de référence élaborés par la commission d'organisation.

Environ 35 participants (cf liste de présence en annexe) à cet atelier ont examiné avec intérêt les thèmes proposés et les ont amendés au cours des débats.

L'atelier a fait ressortir, pour chaque question examinée, l'analyse faite par les participants et qui a permis d'identifier les problèmes et faire des propositions de solutions ; et certaines recommandations ont aussi été formulées pour faciliter la mise en œuvre des solutions.

II. ETAT DES LIEUX

2.1. Réalisation des infrastructures (Résidences, Restaurants, Complexes sportifs, Centre de santé...) et acquisition des équipements :

L'université à sa création en 1996, a continué à fonctionner avec les anciens internats de l'Ecole de Médecine, du Lycée de Badala, de l'EHEP et de l'IPR de Katibougou. qui ne répondent plus aux besoins, compte tenu de la vétusté des infrastructures et du nombre sans cesse croissant des étudiants (75 000) environ en 2009 et la forte concentration de ces effectifs à Bamako.

Par ailleurs, l'atelier relève qu'il n'y a eu aucune réalisation en termes d'infrastructures de logement depuis la création du Centre National des Œuvres universitaires.

Une insuffisance notoire des infrastructures universitaire existantes a été également constatée à ce niveau (résidences équipées, absence de restaurant, de centre de santé, de complexes sportifs).

Les recommandations sont :

- construire et équiper un vrai campus ;
- réaliser des infrastructures adaptées aux normes requises en matière de construction ;
- réhabiliter les infrastructures existantes (résidences terrains de sport, centre de santé, restaurant etc.) ;
- protéger et sécuriser le domaine universitaire.

2.2. Gestion des résidences par l'AEEM :

Tous les intervenants de l'atelier ont dénoncé la gestion faite des résidences par l'AEEM et considèrent que la source des problèmes (mauvais état des locaux, occupation anarchique, insalubrité...) découle de l'implication des étudiants dans la gestion et l'attribution des chambres qui sont faites par les comités AEEM des différentes facultés et grandes écoles.

La gestion des équipements (cantines, kiosques, cabines téléphoniques, secrétariats publics...) est également assurée par les étudiants, tandis que le Centre assure la prise en charge des grands travaux et les interventions d'urgence au niveau de l'électricité et de la plomberie.

Pour assurer une meilleure gestion et un entretien régulier des locaux, l'atelier recommande de :

- restituer totalement la gestion des cités au CENOU dans les meilleurs délais ;
- rénover les locaux en impliquant les bénéficiaires ;
- faire déguerpir du domaine universitaire les non étudiants.

2.3. Faiblesse du tarif de transport :

Le secteur du transport est très onéreux et avec beaucoup de peine, le tarif forfaitaire de 50 FCFA par étudiant et par voyage a été appliqué pour permettre aux étudiants de supporter le coût. Aujourd'hui, ce tarif s'avère très bas, au regard du prix du carburant qui ne cesse de grimper. Pour satisfaire la demande croissante de création de nouvelles lignes de desserte et la nécessité d'entretenir le matériel roulant, l'atelier recommande de :

- procéder à la signature d'une convention de transport urbain et interurbain avec des promoteurs privés de la place qui accepteraient d'assurer le transport des étudiants, en contrepartie de facilités fiscales et douanières accordées par l'Etat ;
- revoir à la hausse le tarif de transport en accord avec l'AEEM .

2.4. Gestion du sport universitaire :

A l'état actuel, il n'existe aucune infrastructure sportive digne de ce nom au sein des facultés, instituts et grandes écoles au Mali.

L'atelier a retenu comme recommandations :

- la construction de complexes sportifs ;
- l'organisation et la multiplication des compétitions sportives ;
- le recrutement d'encadreurs.

2.5. Restaurant universitaire

L'atelier a noté une absence totale de restaurant à l'université recommande de :

- améliorer les cantines ;
- construire des restaurants (en partenariat avec le secteur privé) ;
- subventionner avec droit de regard, en déterminant les bénéficiaires.

2.6. Assainissement

- Identifier et construire un dépôt de transit pour les ordures ménagères ;
- Mettre en place un système expérimental de traitement des eaux usées ;

2.7. Absence de bibliothèque centrale

Depuis sa création à ce jour, la seule université de Bamako ne dispose toujours pas de bibliothèque universitaire centrale. Cette absence influe négativement sur la qualité des enseignements et met à mal la compétitivité de nos produits finis.

Pour ce faire, l'atelier propose comme solution :

- La construction d'une bibliothèque universitaire centrale équipée et adaptée aux normes requises ;
- Renforcer le potentiel du service informatique et communication du CENOU.

2.8. Manque de financement

Le manque de financement évoqué à ce niveau est relatif à l'insuffisance des moyens financiers mobilisés pour le paiement des bourses des étudiants. Il s'agit à proprement parler du faible taux de la bourse en tenant compte des augmentations consenties ces dernières années sur les salaires des fonctionnaires et aussi du coût actuel de la vie.

L'atelier propose comme solution de :

- Procéder à une mobilisation rapide des ressources pour relever le niveau de vie des étudiants maliens.

III. RECOMMANDATIONS FORTES :

Toute université digne de ce nom a besoin d'un accompagnement des étudiants pour la résolution de leurs problèmes à caractère non académiques.

Les recommandations qui suivent constituent un écho fort des problèmes identifiés et les propositions de solutions faites par les intervenants.

- Procéder à la pose de la première pierre d'un campus universitaire ;
- Construire des cités universitaires pour les étudiants ;
- Mettre en place un comité conjoint de réflexion CENOU/AEEM pour la période de réhabilitation des résidences ;
- Restituer la gestion des résidences au CENOU avec la mise en place d'un comité de suivi impliquant l'AEEM ;

- Restituer totalement l'autorité de l'Administrations ;
- Inscrire dans les règlements de l'AEEM le Respect des engagements pris par les bureaux successifs ;
- Création d'une revue d'informations des œuvres universitaires ;
- Former un conseil de sauvetage composé de la direction du CENOU, des représentants de l'AEEM et d'autres acteurs pour développer dans les trois mois à venir un plan stratégique avec un budget conséquent pour immédiatement remédier à la situation catastrophique (dortoirs, trousseaux, complexes sportifs, dispositifs médicaux.).

PLAN D' ACTIONS

Thèmes	Recommandations	Actions/stratégies	Structures Responsables	Echéances
Infrastructures	-Faire la pose de la 1 ^{ère} pierre du nouveau campus universitaire		MESSRS	Décembre 2008
	-Restituer la gestion des résidences au CENOU		AEEM	Janvier 2009
	-Mettre en place un comité de suivi pendant la période de réhabilitation des locaux		CENOU/AEEM	Novembre 2008
Gestions des œuvres universitaires	-Restaurer l'autorité de l'administration scolaire	-Application des textes législatifs et réglementaires	MESSRS/RECTO RAT/CENOU	Décembre 2008
	-Veiller au respect des engagements pris par les différents bureaux de l'AEEM	- Suivi des engagements	AEEM	Décembre 2008
	-Former un conseil de sauvetage de l'école	-Développer un plan stratégique -Elaborer le budget de rénovation	MESSRS/CENOU/Comité de suivi Forum	Décembre 2008

PRIMATURE

REPUBLIQUE DU MALI

UN PEUPLE – UN BUT – UNE FOI

COMITE D'ORGANISATION
DU FORUM NATIONAL SUR L'EDUCATION

- C.2 -
RAPPORT DES ATELIERS DE
LA COMMISSION ENSEIGNEMENT
SECONDAIRE GENERAL, TECHNIQUE
ET PROFESSIONNEL

COMMISSION ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GENERAL, TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL

TERMES DE REFERENCE DES ATELIERS

Atelier 5 : Organisation et gestion de l'ESGTP

Objectifs :

- Analyser la gestion des flux en termes de :
 - Flux à l'entrée du secondaire, distribution des effectifs entre les types d'enseignement, d'une part et entre séries scientifiques et séries littéraires ou entre filières industrielles et filières tertiaires, d'autre part.
 - Orientations après la classe de 10^e, ratios élèves/classes, taux de redoublement, taux d'achèvement au secondaire, ...
- Analyser la gestion administrative des établissements en termes de :
 - Qualité des personnels administratifs, la communication entre l'administration et les autres acteurs de l'école.
 - Règlement intérieur et discipline au sein des établissements d'enseignement secondaire, ...
- Analyser la contractualisation des emplois dans l'ESTP en termes de :
 - Recrutement des enseignants contractuels,
 - Statuts des enseignants contractuels,
 - Gestion des carrières des enseignants contractuels,
 - Formation et qualification des enseignants contractuels, ...
- Analyser l'encadrement pédagogique des enseignants dans l'ESGTP en termes de :
 - Structure chargée de l'encadrement pédagogique,
 - Rattachement institutionnel de la structure de suivi pédagogique
 - Comment valoriser le suivi pédagogique des enseignants, ...
- Analyser le secteur privé dans l'enseignement secondaire en termes de :
 - Contribution à l'augmentation de l'offre éducative dans le secondaire,
 - Contrôle de l'Etat en matière de création, d'ouverture et de gestion d'établissement d'enseignement privé,
 - Qualité des enseignements dispensés dans les établissements privés, ...
- Analyser la gestion décentralisée des établissements d'enseignement secondaire en termes de :
 - Partage des rôles et responsabilités entre l'administration scolaire et les autres acteurs de l'école
 - Circulation de l'information entre différents acteurs et partenaires de l'école.
- **Faire des propositions d'amélioration de ces différents aspects de l'organisation et de la gestion de l'ESGTP sur une base de pertinence, de réalisme, de faisabilité et de soutenabilité.**

Atelier 6 : Contenu et qualité des enseignements

Objectifs :

- Analyser l'adéquation formation/emploi au niveau de l'ESGTP en termes de :
 - Curriculum : contenu des programmes, volumes horaires, méthodes pédagogiques ;
 - Efficacité et efficacité des enseignements par rapport au contexte socio-économique du pays ;
 - Employabilité des produits de l'enseignement secondaire ;
 - Passerelle entre différents compartiments de l'enseignement secondaire et la formation professionnelle ;
- Analyser la formation initiale et continue des enseignants du Secondaire en termes de :
 - De structures de formation initiale des personnels enseignants de l'enseignement secondaire ;
 - D'identification des besoins de formation continue ;
 - De programmation des sessions de formation continue ;
 - De valorisation de la formation continue ;
- Analyser l'évaluation des apprentissages dans le secondaire en termes de :
 - Evaluation formative intégrée au processus d'acquisition des savoirs, savoir faire et savoir être ;
 - Evaluation sommative assurant la certification nécessaire à l'insertion dans le monde du travail ;
 - Équité et justice devant assurer à l'évaluation un caractère équitable ;
- Analyser les besoins en Centres d'Information et de Documentation (C.D.I.), en laboratoires, en ateliers, en matériels pédagogiques et didactiques, en termes d'intrants de qualité de l'éducation au niveau du secondaire ;
- Analyser la pertinence des séries et filières actuelles et la nécessité de création de nouvelles pour répondre à l'offre de formation dans l'enseignement supérieur public et privé, formations professionnalisantes, courtes et longues.
- **Faire des propositions d'amélioration de ces différents aspects du contenu et de la qualité de l'ESGTP sur une base de pertinence, de réalisme, de faisabilité et de soutenabilité.**

Atelier 7 : La Formation professionnelle

- Analyser l'ancrage institutionnel de la formation professionnelle ;
- Analyser les orientations de la formation professionnelle en termes de :
 - Articulation de la formation professionnelle aux besoins de l'économie nationale ;
 - Accès du plus grand nombre à la formation professionnelle ;
 - Amélioration de la qualité de la formation professionnelle ;
 - Partenariat avec les Collectivités Territoriales et les entreprises ;
- Analyser les stratégies et actions de la formation professionnelle en termes de :
 - Renforcement du dispositif de formation par apprentissage (type dual, alternance, traditionnel, formation qualifiante),

- renforcement des capacités d'accueil,
- Accès des filles et des couches vulnérables,
- Promotion de l'investissement privé.
- Création de passerelles entre la formation professionnelle et l'enseignement secondaire
- Renforcement du dispositif de la formation professionnelle agricole

- Analyser la qualité des formations en termes de :
 - Stratégie de formation des formateurs,
 - Renforcement d'intervention des organismes de formation,
 - Amélioration de l'information sur les besoins et filières de formation
 - Elaboration de programmes de formation adaptés
 - Certification de l'apprentissage et validation des acquis de l'expérience,
 - Suivi-évaluation
 - Renforcement du dispositif de la formation continue
- Analyser le financement de la formation professionnelle en termes de :
 - Diversification des sources de financement de la formation professionnelle (Etat, Promoteurs privés, Partenaires techniques et Financiers ; etc.) ;
 - Investissements dans les constructions, les équipements et la formation des ressources humaines.
- **Faire des propositions d'amélioration de la formation professionnelle sur une base de pertinence, de réalisme, de faisabilité et de soutenabilité.**

RAPPORT DE L'ATELIER n° 5 : Organisation et gestion de L'ESGTP

Président : Adama GUINDO, PESG à la retraite Bamako - Assemblée Nationale

Vice Présidente : Mme DIANE Mariam KONE, CDIFE

Rapporteur général : Hassimi Adama TOURE, CNECE

Rapporteur Général Adjoint : Mohamed Bana DICKO, COFNE

Facilitateurs : Ousmane Said CISSE, Fodé SISSOKO, COFNE

Membres : (voir liste en annexe)

L'an 2008 et le 31 octobre s'est tenu dans la salle de Presse du CICB, dans le cadre du Forum national sur l'éducation, l'atelier intitulé "Organisation et gestion du sous-secteur de l'Enseignement Secondaire Général, Technique et professionnel.

A l'ouverture de la séance de travail, le président de l'atelier, Monsieur Adama Guindo, a souhaité la bienvenue aux participants et procédé à une proposition de méthodologie de travail. Après discussion, les participants à l'atelier ont adopté la méthodologie proposée par le président. Dans ce cadre, il a été convenu de procéder à la lecture systématique de tous les passages identifiés du document de travail (Le Rapport de Synthèse des travaux du Comité d'organisation du Forum National sur l'Education) traitant de la question "organisation et gestion de l'ESGTP". L'atelier a convenu d'utiliser les Termes de Référence proposés comme guide pour analyser le document proposé. Aussi au niveau du rapport a-t-on convenu de ne consigner que les corrections de forme, les amendements et les rajouts. Toute partie du document traitant de l'Organisation et de la Gestion de l'ESGTP n'ayant fait l'objet d'aucune modification est, adoptée par l'atelier.

A. CORRECTIONS DE FORME

2.1. Le Processus :

Page 5, dernier tiret : vérifier la date d'organisation des **espaces d'interpellation démocratique**

3. 3. Par quels bouts donc prendre pour une vision stratégique de l'éducation au Mali.

Page 8, premier tiret : lire "la constitution du 25 février 1992"

4.2.1.1. Infrastructure

Page 20, 3^{ème} paragraphe : remplacer **transformer** (la pension alimentaire) par : **reconvertir** la pension alimentaire....

4.2.1.2. Dans l'enseignement Technique et Professionnel :

Page 20 : Corriger les différents **taux de Progression**

4.2.2. Des offres de formation inadaptées

Page 21 : ajouter aux solutions proposées ce qui suit :

Améliorer l'offre de formation au supérieur comme perspectives pour valoriser les acquis des élèves venant du Lycée Technique.

Page 22 du document de travail (deuxième ligne) :

Au lieu de **ralentissement**, lire : **suspension**

Page 21, 30^{ème} ligne :

au lieu de : 76% **des** contre 24%, lire : 76% contre 24%.

Dans l'état des lieux, le contenu du Bac, son organisation et sa finalité ne sont pas analysés.

Problème identifié : la Crédibilité du diplôme du Bac est en cause pour plusieurs raisons :

- Le seuil de repêchage
- le problème de la docimologie et de la déontologie.
- La mention de la note de repêchage non ajustée sur le relevé des notes.

4. 2.4.2. Perspectives

Page 22. Lire

Diversifier les offres de formation et améliorer leur pertinence en tenant compte à la fois des besoins du marché de travail, des perspectives d'emploi et de l'évolution de l'économie nationale. Aussi, est il impératif de prendre en charge l'exigence de souveraineté nationale qui consiste à développer de façon soutenue et à moyen terme, les enseignements techniques, professionnels et industriels.

Evolution et gestion des effectifs

Page 52, dernier tiret des problèmes identifiés :

Remplacer : Prolifération des écoles privées par accroissement rapide des écoles privées.

Page 53 / ligne 2 : supprimer : Gao , de la liste des régions qui ne sont pas touchées par la privatisation de l'école.

Page 53, 7^{ème} tiret : Il ya une discrimination réelle à l'endroit des Medersas :

Comme solution proposée il a été retenu de créer à l'attention des medersas une offre de formation au secondaire et au supérieur.

Faire ressortir dans l'état des lieux le déséquilibre qui existe entre les filles et garçons dans le cadre de leur orientation dans les Filières Scientifiques.

Page 5 3, 2^{ème} tiret : Lire : **au regard du fait que** au lieu de : **Vu que.....**

Page 54, 5^{ème} tiret : actualiser les estimations qui sont caduques et /ou contestées en atelier.

Page 54 : ajouter aux solutions proposées ce qui :

- Tenir compte des prévisions du PRODEC dans la fixation des taux d'orientation des effectifs admis au DEF annuellement afin de permettre à l'Etat d'investir dans la construction et l'équipement d'établissements publics et le recrutement du personnel enseignant qualifié.

Page 55, 1^{ère} ligne : ajouter grandes écoles (après enseignement secondaire)

Page 55, 2^{ème} ligne : Corriger pallier.

Problématique de la contractualisation de la profession enseignante.

Page 55, 4^{ème} tiret : lire **Insuffisance** au lieu de : **absence**

Règlement intérieur des établissements

Procéder à la relecture du règlement intérieur avant de l'appliquer strictement.

Ajouter aux solutions proposées ce qui suit :

- Que l'Etat amène l'AEEM à se limiter à son rôle associatif et s'en tienne à ce que la loi autorise.

Gestion des Etablissements et du système d'information

Compléter le point par :

Page 57 : Problème identifié :

Insuffisance du pouvoir des chefs d'établissements

Solutions proposées : Donner plus de pouvoir aux chefs d'établissement.

Problématique de l'Enseignement privé au secondaire

Page 59, 10^{ème} ligne : mettre le terme "marchandisation de l'école" entre guillemets.

Problématique des passerelles :

Page 60/ Problèmes identifiés, 3^{ème} tiret :

- Remplacer l'orientation par la réorientation.

Page 60/ solutions proposées, 3^{ème} tiret :

- Remplacer orientation par réorientation.

Evaluation des enseignements et suivi pédagogique

Problème identifié :

manque de structure de formation continue au niveau de l'enseignement secondaire.

Solutions proposées :

- Créer une structure de formation continue des Professeurs de l'Enseignement secondaire.

Problématique de l'inspection de l'enseignement secondaire

Page 61 : Fusionner les 1^{er} et 3^{ème} points des Problèmes identifiés comme suit : insuffisance numérique des inspecteurs principalement dans certaines disciplines.

AU NIVEAU DU PROJET DE PLAN D'ACTION

Mettre l'accent sur les filières agricoles et industrielles

Actions stratégiques :

- 3^{ème} ligne : remplacer le contenu par :

Inciter les parents à donner aux enfants le goût des études scientifiques au niveau du second cycle

de l'enseignement fondamental afin de faciliter au niveau du secondaire, d'orienter le plus grand nombre d'admis au DEF dans les séries scientifiques et techniques.

Page 80 :

Dernière ligne de la colonne actions /stratégies, ajouter à l'intérieur de la parenthèse : ressources humaines.

Première ligne, 3^{ème} colonne : Ajouter : (tenir compte des prévisions du PRODEC dans l'orientation des admis au DEF)

Prendre en compte la note d'inspection dans l'avancement administratif

Page 82 : 1^{ère} ligne recommandations : supprimer le mot imaginaire

Page 82 : 1^{ère} ligne Actions : remplacer : indécis par défaisants

B. LES RECOMMANDATIONS DE L'ATELIER

1. Evolution et gestion des effectifs

- Revoir le critère d'âge pour l'orientation des admis au DEF notamment dans les zones à faible taux de scolarisation ;
- Alléger les critères d'orientation des filles après le DEF ;
- Adopter des mesures incitatives qui permettent le maintien des filles dans l'ESGTP
- Créer des écoles professionnelles en nombre suffisant et qui tiennent compte des spécificités régionales et locales ;
- Orienter plus d'élèves admis au DEF dans le technique et professionnel que dans le secondaire général conformément aux directives du PRODEC ;
- Investir de façon significative dans la construction et l'équipement d'infrastructures visant à accroître les capacités d'accueil des établissements d'enseignement publics.
- Créer un système de passerelles entre l'enseignement secondaire et la formation professionnelle pour permettre d'une part la réinsertion des élèves de l'ESGTP en difficulté et la certification des apprentissages d'autre part.

2. Problématique de la contractualisation de la profession enseignante

- Elaborer et diffuser un plan de carrière pour les enseignants contractuels de l'ESGTP ;
- Adopter et appliquer des textes législatifs et réglementaires qui gèrent l'ensemble des enseignants du secondaire (Contractuels, fonctionnaires, autres...) ;
- Relire les textes de la décentralisation pour clarifier et préciser les responsabilités des acteurs tout en renforçant le rôle des services techniques déconcentrés de l'éducation.
- Assurer la formation des enseignants dans les disciplines où il en manque et renforcer les compétences de l'ensemble des acteurs par la formation continue ;
- Etudier les possibilités et les modalités pratiques d'intégration des contractuels dans la fonction publique de l'Etat ou celle des Collectivités Territoriales.

3. Du règlement intérieur des établissements

- Elaborer et faire appliquer le règlement intérieur au niveau des établissements ;
- Diffuser au niveau de l'ensemble des partenaires et acteurs les dispositions du règlement intérieur ;
- Donner plus de pouvoirs aux chefs d'établissements dans l'application du règlement intérieur ;
- Exiger que l'AEEM se conforme à ce que la loi lui autorise ;

4. Problématique de l'enseignement privé au niveau secondaire

- Mieux organiser le secteur notamment en encourageant les promoteurs qui respectent leurs engagements et en sanctionnant les promoteurs défaillants au besoin par le retrait des autorisations ;
- Relire les textes régissant l'enseignement privé au Mali pour préciser les responsabilités de l'Etat et celles des promoteurs privés ;
- Assurer une application rigoureuse des textes de création et d'ouverture des établissements d'enseignement privé ;
- Exiger des établissements privés le recrutement d'un personnel enseignant permanent et la présence d'un personnel administratif qualifié ;
- mener une lutte soutenue contre la corruption dans l'administration à tous les niveaux en matière de création, d'ouverture et de gestion d'établissement d'enseignement privé.

5. Evaluations des enseignements et suivi pédagogique

- mettre un accent particulier sur la formation continue des enseignants surtout des enseignants contractuels pour une meilleure maîtrise des outils et des méthodes d'évaluation ;
- mettre un accent particulier sur la morale professionnelle et la déontologie de la fonction enseignante ;
- améliorer les conditions de vie et de travail des enseignants de manière à les sortir de la précarité qui les prédisposent à toutes sortes de faiblesses incompatibles avec l'éthique du métier d'enseignant ;
- dynamiser les comités pédagogiques et rémunérer leur activité selon des modalités négociées.

6. Problématique de l'Inspection de l'Enseignement Secondaire (IES)

- Relire les textes régissant l'IES et créer une structure unique de contrôle de tout le système éducatif malien appelée Inspection Générale de l'Education Nationale dont la mission sera à la fois pédagogique et administrative.
- Doter l'Inspection de moyens humains, financiers et matériels lui permettant d'assurer correctement sa mission ;

L'atelier

LISTE DE PRESENCE

Hassimi A. TOURE
Modibo SINGARE
Mohamed Bana DICKO
Amadou A. DEMBELE
Lassine SIDIBE
Idrissa Mahine BORE
Idrissa DICKO
Assa TRAORE
Mme Kassibo Ouorokia Marico
Drissa KANAMBAYE
Youssouf DIONE
Issa IMBASSE
N'Golo Marc DEMBELE
Zana SOGOBA
Mme Aminata DABO
Sékou Moussa DIABATE
Alpha MAHAMANE
Mohamedoun Ag HANTAFAYE
Abderhamane Abdou MAIGA
Doro SANOU
Amadou DIAKITE
Attaher Ag SIDILAMINE
Moussa DIALLO
Yacouba SANGARE
Seydou SISSOKO
Massiré SANGARE
Amadou SIDIBE
Bakoni BALLO
Ibrahima CISSE
Oumar GARANGO
Fodé SISSOKO
Ousmane Said CISSE
Adama GUINDO
Mme Diané Mariam KONE
Bakary Casimir COULIBALY
Cheickhna Hamalla SYLLA

RAPPORT DE L'ATELIER INTITULE "CONTENU ET QUALITE DES ENSEIGNEMENTS"**INTRODUCTION**

L'an 2008 et le 31 Octobre, s'est tenu dans la salle de presse du CICB, dans le cadre du Forum national sur l'Education, un atelier intitulé "Contenu et Qualité des Enseignements" au niveau de l'Enseignement Secondaire général, technique et professionnel.

Pour la conduite des travaux, le bureau suivant a été mis en place.

Président : Yacouba KOULIBALY, FENAPEM

Vice Président : Yamoussa KANTA PESG à la retraite.

Rapporteur général : Mahamadoun KASSAMBARA, LBF

Rapporteur Gle adjoint : Mme Diawara Djénébou KONE AFESPEM (CAFO)

Facilitateurs :

Cheick O DIALLO, COFNE

Mamadou L KANOUTE, COFNE

Monsieur Yacouba COULIBALY, président de séance, après avoir souhaité la bienvenue aux participants, leur a donné la parole pour une proposition de méthodologie de travail. Après discussion, les participants ont adopté la méthodologie suivante : il a été convenu de procéder à la lecture systématique de tous les passages identifiés du document de travail (Le Rapport de Synthèse des travaux du Comité d'organisation du Forum National sur l'Education) traitant de la question "Contenu et Qualité des Enseignements au niveau de l'ESGTP". L'atelier a convenu d'utiliser les Termes de Référence proposés comme guide pour analyser le document proposé. Aussi au niveau du rapport il a été convenu de ne consigner que les corrections de forme, les amendements et les rajouts. Toute partie du document de synthèse traitant du contenu et de la qualité des enseignements n'ayant fait l'objet d'aucune modification est, adoptée par l'atelier.

La méthodologie ainsi adoptée consistait donc en la lecture du document conformément aux termes de référence afin d'y apporter les corrections et ou amendements et procéder aux rajouts nécessaires.

A ./Amendements et corrections proposés

- En ce qui concerne les chiffres dans l'ensemble, préciser leurs sources.
- En page 20 IV.2.1.2 Lire 177 au lieu de 117
- Page 21 IV.2.3.1 biffer le "s" du mot inscrit, IV.2.3.2 biffer le mot "des" (lire 76% contre 24%.....)
- Page 22 IV.2.4.2 dans les perspectives, premier paragraphe dernière ligne, Lire citées au lieu de citer, Lire urgentes au lieu de imminentes., 6è tiret biffer "penser et", remplacer par "élaborer er mettre en œuvre...".
- Page 63 dans le chapitre des problèmes identifiés lire : Il ressort des constats que certaines formations dispensées dans l'Enseignement Secondaire Général Technique et Professionnel.....Dans le chapitre solutions proposées, premier tiret, biffer le mot "séries"
- En page 65 premier point rajout : Intégration des contractuels dans la fonction publique de l'Etat., 2è tiret 3è point ajouter "de formateurs" 3è tiret 2è point Lire "la promotion de l'auto-formation par la création d'un environnement propice : Centre de ressources pédagogiques,

bibliothèques, TIC" au lieu de l'existant. Même page rajout : "Développer la culture de l'utilisation des TIC" lire "dynamisation des comités pédagogiques par rémunération"

- Page 66 Problèmes identifiés, 2è tiret biffer "Il y a un dilemmeintérêt à la fin du paragraphe ; et remplacer par : "Le recours aux enseignants non qualifiés n'a pas contribué significativement à résoudre le problème"
- Page 67 Correction 2è tiret 3è ligne, lire "le savoir être et le savoir faire....." au lieu de les
- Page 68 proposition de solutions : rajout "Recruter en nombre suffisant des enseignants qualifiés", 6è tiret lire "améliorer le système d'information des élèves, des enseignants et des parents sur les méthodes d'évaluation et leurs résultats" au lieu de l'existant.

B./ LES PRINCIPALES RECOMMANDATIONS DE L'ATELIER**1. L'Adéquation Formation/Emploi**

- Diversifier les offres de formation et améliorer leur pertinence en tenant compte à la fois des besoins du marché du travail et des perspectives d'auto emploi.
- Procéder à la relecture du décret 138 PGRM du 6 juin 1980 portant organisation et fonctionnement de l'ESG en vue d'adapter les filières et séries à l'évolution de l'environnement national et sous-régional et aux offres de formation dans le supérieur.
- Diversifier les filières de formation tant au niveau de l'ETP en tenant compte des réalités nationales L'Adéquation Formation/Emploi
- Prendre en compte dans les programmes le développement enregistré par les entreprises du secteur primaire et les corps de métier ainsi que les spécificités régionales ; Il sera également tenu compte du développement des secteurs de pointe comme la biotechnologie et les technologies de l'information et de la communication (TIC) ;
- Accorder l'autonomie de gestion aux établissements d'enseignement technique et professionnel ;
- Mettre l'ensemble des établissements de l'ESGTP en situation d'assurer un enseignement plus expérimental que livresque ;
- Mettre en place entre les ministères en charge de l'éducation, de l'Emploi et de la formation professionnelle, un mécanisme concerté de formation professionnelle et par apprentissage, permettant d'assurer le suivi et l'orientation des effectifs et de récupérer les exclus et non orientés du système formel pour les orienter vers la formation professionnelle ;

2. Formation Initiale et Formation Continue des Enseignants

- Elaborer une politique nationale de formation initiale et continue dans l'ESGTP
- Renforcer les capacités de formation au niveau de l'Ecole Normale Supérieure ;
- Créer un institut de formation dédié à la formation des formateurs de l'ETP ;
- Instituer un système de formation continue sanctionné par des examens professionnels à travers :

3 .Evaluation des apprentissages

A l'issue des échanges et des réflexions menées, des propositions ont été faites pour permettre aux acteurs et partenaires de conjuguer les efforts et mettre en cohérence leurs actions et comportements professionnels pour assurer la rénovation du système éducatif malien : il s'agit notamment de :

- Former les enseignants aux méthodes d'évaluation et leur importance dans la qualité des apprentissages ;

-
- Mettre en place un système d'information des élèves, des enseignants et des parents d'élèves sur les méthodes d'évaluation et leurs résultats susceptibles d'intéresser le grand public ;
 - Restaurer pleinement la responsabilité des services techniques dans la production des manuels et autres outils pédagogiques ; etc.

L'atelier

RAPPORT DE L'ATELIER 7

FORMATION PROFESSIONNELLE

COMMISSION ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GENERAL TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL (ESGTP)

Octobre/Novembre 2008

Introduction

L'an deux mil huit et le vendredi, 31 octobre, l'atelier 7 "Formation professionnelle" a tenu ses travaux, dans la Case du CICB, dans le cadre du forum national sur l'éducation.

Etaient présents à cet atelier (voir liste annexée)

La séance, présidée par M. Mohamed Saliha MAIGA avec comme vice-présidente Mme CAMARA Kama SAKILIBA, Youssouf SISSOKO, Rapporteur général, Abdrahamane COULIBALY, Rapporteur adjoint, et Laurent Tikanou KAMATE, Nanamoudou TRAORE et Mme CAMARA Maïmouna COULIBALY comme facilitateurs, a commencé à partir de 9 heures précises.

Dans son introduction, le président de séance, après un tour de table pour les besoins de la présentation, a précisé les attentes fortes des travaux de l'atelier pour l'atteinte desquelles il est indispensable de convenir d'une méthodologie de travail capable d'assurer le tour des différentes préoccupations et d'aboutir à des recommandations fortes aptes à soutenir l'élaboration d'une esquisse de plan d'action.

A cet effet, l'Atelier a convenu de la méthodologie de travail consistant à :

- une clarification des nuances sémantiques sur la formation professionnelle afin de mieux aborder les travaux sur une base commune de compréhension ;
- une validation des termes de référence proposés ;
- une appropriation du contenu du rapport de synthèse relatif à la formation professionnelle ;
- une formulation de recommandations fortes ;
- et enfin une élaboration d'esquisse de plan d'action.

Suite à l'adoption de cette méthodologie, les travaux de l'Atelier ont abouti aux résultats suivants :

1. De la clarification des nuances

Au regard de l'importance de la formation professionnelle dans le développement de tout système éducatif et particulièrement celui du Mali, l'Atelier a convenu de circonscrire l'étendue de la formation professionnelle à l'apprentissage et à la formation qualifiante d'une part, et d'autre part à la formation continue.

L'atelier a fait une clarification entre la formation professionnelle et l'ETP et a suggéré l'élaboration d'un lexique pour faciliter une meilleure compréhension des missions assignées.

C'est dans ce même ordre d'idée que l'Atelier a tenu à rappeler la nécessité de faire une distinction entre "dispositif" et "système" de formation professionnelle.

L'Atelier, après des échanges pertinents, a fait sienne la vision consécutive à l'état des lieux de la formation professionnelle dans le rapport de synthèse et qui comporte deux dimensions à savoir :

- **Une formation qualifiante et/ou par apprentissage des ressources humaines en vue d'accroître la productivité et la rentabilité dans les activités économiques ;**
- **La formation d'une main-d'œuvre qualifiée et compétitive en faveur du secteur privé pour assurer une croissance économique forte.**

Pour une meilleure exploitation du rapport de synthèse, l'Atelier a souhaité la précision des sources des différentes statistiques.

2. De la validation des termes de référence

Après lecture des termes de référence, l'Atelier a retenu que le "partenariat avec les collectivités et les entreprises" du point deux constitue un moyen d'action pour la formation professionnelle et qu'il était pertinent de le retenir au niveau du point relatif à la qualité de la formation et de celui portant sur le financement.

Le point relatif à "l'accès du plus grand nombre" et celui relatif à "l'accès des filles et des couches vulnérables" ont fait l'objet d'une analyse commune.

3. Des recommandations fortes

Conformément à la consigne de travail, à savoir "*Faire des propositions d'amélioration de la formation professionnelle sur une base de pertinence, de réalisme, de faisabilité et de soutenabilité*" l'Atelier a examiné l'ensemble des points retenus par les termes de référence et il a abouti aux conclusions suivantes :

- L'Atelier a salué l'enclenchement au niveau du MEFP du processus d'élaboration d'un Programme Décennal de l'Emploi et de la Formation Professionnelle.
- L'Atelier s'est réjoui de la phase finale de validation du Document de Politique de la formation professionnelle.
- Pour des besoins de capitalisation, l'urgence d'opérer une redéfinition des missions de la DNFP afin de parvenir à une prise en compte effective de la transversalité de la formation professionnelle s'impose. En effet, il est clairement établi que des expériences pertinentes sont en train de se développer dans d'autres secteurs et sous la tutelle d'autres ministères, comme, entre autres, l'Agriculture, la Culture, les Transports et l'Équipement, sans une implication de la DNFP;
- La nécessité de créer un rapprochement sinon la définition d'un cadre de concertation dynamique pour resserrer les liens entre la formation professionnelle et l'enseignement Technique afin de mieux coller à la logique d'inversion des tendances ;
- La détermination d'un appui-conseil de la part des services techniques pour accompagner les Collectivités Territoriales dans l'accomplissement de leurs missions en matière de formation professionnelle notamment dans l'élaboration des schémas directeurs/plans de développement de la formation professionnelle ; toute chose qui contribuerait à inciter à l'identification des besoins locaux de développement ;
- La recherche des voies et moyens pour parvenir à une autonomisation des centres de formation publics. Une telle démarche offre l'avantage d'assurer l'accès d'un plus grand nombre de demandeurs à la formation professionnelle. Dans la même logique, l'Atelier propose de revoir l'âge d'accès à l'apprentissage à la baisse (au moins 12 ans) et d'intensifier la création des centres professionnels de formation ;
- Compte tenu de l'impérieuse nécessité de garantir la qualité de la formation professionnelle, l'Atelier recommande la définition d'une stratégie d'équipement des centres, l'adoption d'une politique de formation des formateurs, et la recherche permanente de méthodes pédagogiques adaptées et appropriées. À terme, il s'agira pour le dispositif de formation professionnelle d'aboutir sur un mécanisme pertinent de catégorisation des centres et organismes de formation ;

- Au regard des difficultés enregistrées dans la mise en œuvre de l'apprentissage de type dual, l'Atelier souhaite une prise en charge totale par l'État et recommande l'ouverture de chantiers de systématisation des autres formes/types d'apprentissage ;
- L'Atelier estime que le renforcement des capacités d'accueil de l'existant en équipements adaptés est une condition sine qua non de la logique de gestion de la forte pression de la demande de formation et de la satisfaction des besoins urgents de développement de l'économie nationale;
- L'Atelier propose le recours à des mesures incitatives comme, entre autres, la détaxe, la facilitation d'accès au foncier, pour encourager l'investissement privé dans la formation professionnelle pour;
- L'Atelier affirme que l'harmonisation des contenus de formation et des approches pédagogiques constitue un moyen adéquat et sûr de parvenir à des créations de passerelles entre la formation professionnelle et l'enseignement secondaire. Ainsi, l'Atelier recommande la création d'un Centre National dédié à la promotion de l'ingénierie de la formation ;
- Pour parvenir à un renforcement du dispositif de la formation professionnelle agricole, l'Atelier signale qu'il faut rechercher la cohésion à travers une prise en compte de la Loi d'Orientation Agricole et de la Stratégie Nationale de Formation Agricole et Rural-SNFAR ;
- L'Atelier, après examen et discussion de l'épineuse question de la formation des formateurs, recommande une implication des groupements professionnels et des organisations des branches d'activités dans la définition des statuts ; une intensification du tutorat ; et une détermination des conditions de mise en situation (langues nationales, motivation, etc.) ;
- En vue de disposer d'organismes de formation performants et dynamiques, l'Atelier a entrepris la mise à disposition d'un paquet technique ; l'appui à l'obtention de matériels et équipements adaptés aux besoins du terrain comme par exemple les brigades/unités/platformes mobiles de formation et la facilitation de l'accès au financement ;
- L'Atelier soutient l'adoption d'une politique de diversification des méthodes d'information sur les besoins et filières de formation en ayant recours à des approches comme la création d'un site collaboratif entre les centres, la redéfinition du rôle des conseillers en orientation à la base, la création des kiosques d'information, l'utilisation des médias ;
- Au regard des acquis positifs de la certification de l'apprentissage de type dual et des avancées fortes dans le processus de la validation des acquis de l'expérience, l'Atelier met l'accent sur la nécessité d'assurer la mise en place d'un mécanisme national de certification et de validation d'une part ; et d'autre part d'entreprendre l'élaboration d'une nomenclature des titres professionnels ;
- L'Atelier soutient la création d'un corps des inspecteurs de la formation professionnelle et la mise à disposition de ressources humaines qualifiées pour garantir la pérennité et l'efficacité du dispositif de la formation professionnelle ;
- Pour garantir la pratique de la formation continue, l'Atelier déclare qu'il est indispensable d'assurer une diversification de l'offre de formation à travers l'émergence de la culture de la formation au niveau des acteurs économiques ;
- Enfin, l'Atelier recommande une évaluation des différentes sources de financement existantes avant toute diversification. Aussi, l'Atelier estime qu'il est urgent de procéder au transfert des ressources aux Collectivités et de considérer ces dernières comme portes d'entrée du financement de la formation professionnelle.

Lors de la validation du rapport de l'atelier par la Commission ESGTP, la prise en compte des points suivants a été recommandée :

- ✓ Tenir compte d'une forte affirmation de l'importance de la formation professionnelle sans laquelle aucun développement véritable n'est possible. Il faut évoluer vers l'apprentissage et la maîtrise des sciences, des techniques et des technologies pour leur apprivoisement et leur adaptation à nos réalités socio-économiques. C'est à ce prix que le Mali peut espérer des secteurs économiques porteurs et des institutions démocratiques fortes ;
- ✓ La formation continue est un point très intéressant et à travers la structure technique à créer, il faut assurer la prise en compte de tous les secteurs ;
- ✓ Les programmes déjà validés pour l'apprentissage dans certains corps de métiers doivent faire l'objet d'une large diffusion et d'une dissémination conséquente auprès du public ;
- ✓ A la liste des expériences développées sous d'autres tutelles, il faut y ajouter la Santé, l'Artisanat et le Tourisme, les Mines et l'Energie.

L'Atelier

PRIMATURE

**COMITE D'ORGANISATION
DU FORUM NATIONAL SUR L'EDUCATION**

REPUBLIQUE DU MALI

UN PEUPLE – UN BUT – UNE FOI

**- C.3 -
RAPPORT DES ATELIERS DE
LA COMMISSION EDUCATION DE BASE,
ALPHABETISATION
ET LANGUES NATIONALES**

TERMES DE REFERENCE DES ATELIERS

LES ATTENTES PAR RAPPORT AUX ATELIERS

Les travaux du Forum se déroulent au sein de 13 ateliers dont 04 qui concernent la commission Education de Base, Alphabétisation et Langues Nationales :

- ATELIER 8 : Gestion des Ressources Humaines, Programmes et Méthodes/Innovations Pédagogiques
- ATELIER 9 : Gestion de l'école en mode décentralisé
- ATELIER 10 : Éducation non formelle et Politiques des langues nationales
- ATELIER 11 : Coûts, Financement et dispositif institutionnel de l'Education de Base

En se fondant sur le *Rapport de Synthèse des travaux du COFNE* et des débats qui suivront, les ateliers ont pour objectifs de dégager des perspectives et des recommandations au niveau de chaque composante en montrant :

ATELIER 8 :

Gestion des Ressources Humaines, Programmes et Méthodes/Innovations Pédagogiques

L'Atelier 08 traite de la gestion des ressources humaines de l'Education, c'est-à-dire des questions liées d'une part, à la gestion des personnels enseignants, et d'autre part, à la gestion pédagogique axée sur les facteurs d'efficacité du système éducatif. Il s'agit de réfléchir sur les paramètres pédagogiques de l'école. Comme le souligne Jules SIMON (1865) "C'est le Maître qui est l'Ecole. Avoir de bons maîtres ! Le reste... Il n'y a pas de reste. Votre devoir est tout tracé ; vous n'en avez qu'un, un seul, mais redoutable : choisir des hommes ! Le jour où vous serez sûrs que votre recrutement est bon...soyez tranquilles sur vous-mêmes et sur l'avenir du pays."

A. La réussite scolaire dépend en premier lieu de la qualité des enseignants, c'est-à-dire, de leur niveau de recrutement et de formation, de leurs conditions de travail et de vie.

- Les politiques de formation initiale et continue des maîtres en cours au Mali sont-elles pertinentes ? correspondent-elles aux besoins de formation des enseignants ?
- Pour améliorer la qualité des enseignants, ne faudrait-il pas relever le niveau de recrutement pour la fonction enseignante (IFM et EFEP) ?
- Que penser de la durée des études dans les écoles de formation des maîtres ?
- Quelles stratégies faut-il mettre en œuvre pour pourvoir toutes les écoles du pays en enseignants de qualité ?
- Quels doivent être les rôles des services déconcentrés (AE et CAP) et des collectivités locales (commune et cercle) dans la gestion des personnels enseignants ?
- Certains apprentissages nécessaires au développement de la personne humaine sont dans nos écoles, notamment le dessin, la musique l'économie familiale, l'éducation physique et sportive. N'est-il pas urgent d'ouvrir dans les IFM des filières de formation des maîtres chargés de ces matières aujourd'hui négligées ?
- La décentralisation de l'éducation a transféré aux collectivités territoriales le recrutement des enseignants. Cette disposition est-elle respectée dans tous ses aspects ? cette politique de décentralisation n'a-t-elle pas des impacts négatifs sur la répartition équitable des enseignants entre toutes les écoles publiques et communautaires sur le territoire national, sur la

fidélisation des enseignants, sur la qualité de l'enseignement, etc ?

- Que faut-il faire alors pour que, dans le cadre de la décentralisation, notre école puisse attirer et maintenir des enseignants de qualité ?

B. Les paramètres pédagogiques tels que les programmes scolaires, les méthodes d'enseignement et les innovations pédagogiques constituent des facteurs d'efficacité du système éducatif. Toutefois, au regard des difficultés et inquiétudes constatées ne sommes-nous pas interpellés par rapport à un nombre de problématiques, notamment l'apprentissage de la lecture, clé des autres acquisitions scolaires, les innovations pédagogiques majeures dans notre système particulièrement, la pédagogie convergente et l'approche curriculaire ou approche par compétences ?

- Depuis quelques années, on constate que les contrôles pédagogiques et les évaluations exercés par les directeurs des Centres d'Animation Pédagogique, les conseillers pédagogiques et les directeurs écoles sont quasi inexistantes. De même, les directeurs n'assument plus leurs missions de supervision et de contrôle des structures placées sous leur autorité. Dans ces conditions à quelle qualité peut-on s'attendre de l'enseignement ?
- N'y a-t-il pas lieu de revoir les fonctions de contrôle au sein de notre système éducatif ?
- Quelles mesures prendre pour redynamiser le contrôle, le suivi et la supervision des écoles ?
- Le rendement interne de notre système éducatif est faible (taux élevés d'abandon, d'exclusion et de redoublement des élèves). Face à cette situation, quelles mesures faut-il prendre pour inverser cette tendance et améliorer le rendement interne ?
- Que dire de la pertinence des examens du CFEPCEF et DEF ?
- Les manuels scolaires et les matériels didactiques participent de l'amélioration de la qualité de l'enseignement et des apprentissages scolaires. Quelle appréciation faire de la politique actuelle en cette matière ? quelles stratégies pour concevoir, élaborer, produire des manuels scolaires et des matériels didactiques et les rendre disponibles à moindre coût ?

Résultats attendus

- des **modalités de recrutement et de répartition équitable des enseignants** entre toutes les écoles publiques et communautaires du territoire sont identifiées;
- les contenus liés à **la restauration de la dignité et de l'autorité de l'enseignant**, à la valorisation de la fonction enseignante sont précisés.
- des **mesures nécessaires pour attirer, former et maintenir des enseignants de qualité** dans toutes les écoles du pays sont proposées.
- L'atelier se prononcera sur les principales mesures envisageables pour pallier le manque d'enseignants de qualité dans les cinq années à venir
- le diagnostic des programmes, méthodes et innovations pédagogiques utilisées dans l'enseignement formel est fait ;
- l'analyse de la chaîne du contrôle pédagogique est effectuée ;
- des stratégies globales pour renforcer l'offre et la demande d'éducation sont identifiées ;
- des procédés pour concevoir, élaborer et produire des manuels scolaires et matériels didactiques à l'interne sont identifiés ;
- des stratégies pour l'ouverture des filières de formation des maîtres chargés des matières à option (dessin, musique, économie familiale) et d'éducation physique et sportive dans les IFM sont déterminées ;

Déroulement de l'atelier

- Introduction par le président
- lecture et clarification des objectifs de l'atelier par le facilitateur
- débats

Documents de travail :

- Termes de références
- Rapport du COFNE
- Autres

ATELIER 9 :

Gestion de l'école en mode décentralisé

L'objectif de cet atelier est de revisiter les politiques et stratégies de décentralisation/déconcentration dans le secteur de l'éducation, notamment dans ses compartiments transfert de compétences et des ressources aux collectivités territoriales, et cohabitation APE/CGS en relation avec la définition des rôles et responsabilités de l'administration d'Etat et de l'administration scolaire.

La décentralisation/déconcentration de l'Education est l'un des axes fondamentaux de la refondation de notre système éducatif. Plusieurs dispositions législatives et réglementaires ont été adoptées depuis 1995 pour cadrer cette décentralisation et la mettre en œuvre. La Cellule de Décentralisation/Déconcentration de l'Education a été créée à cet effet. La contractualisation des métiers d'enseignant et la mise en place des comités de gestion scolaires sont parmi les mesures les plus significatives et controversées de Décentralisation/Déconcentration de l'Education. Bien que correspondant à un désir des populations, cette décentralisation suscite quelques interrogations.

Ces interrogations portent sur **la Pertinence**

Quelle compréhension Les acteurs doivent avoir du transfert des compétences ? comprennent-ils tous de la bien la mission de l'IIG? Les programmes et autres services de l'Institut répondent-ils aux besoins des communautés autochtones de la Colombie-Britannique en ce qui concerne l'éducation postsecondaire ¹⁰ ?

État de la mise en oeuvre

Question : La mise en place de l'Institut s'est-elle faite comme prévu (c'est-à-dire conformément au schéma logique et au plan)? Sinon, pourquoi? Des obstacles ont-ils retardé sa mise en place ¹⁴ ?

Ressources matérielles

Question : L'IIG a-t-il les ressources matérielles adéquates, dont les locaux, les bureaux et les classes, ainsi que l'infrastructure technologique nécessaires pour s'acquitter de sa mission? A-t-il adopté des mesures efficaces pour assurer l'entretien et la mise en place des ressources matérielles requises pour mener à bien sa mission ²³ ?

Ressources financières

Question : Les mécanismes de financement sont-ils appropriés compte tenu de la mission de l'IIG et de son plan? Sinon, que faudrait-il faire? L'IIG a-t-il les ressources nécessaires pour continuer sa mise en place, conformément au plan initial et à sa mission? Les frais de scolarité sont-ils adéquats? Sont-ils perçus à un rythme normal? L'IIG s'est-il doté de mécanismes efficaces pour recueillir des dons auprès de sociétés et d'autres donateurs ²⁵ ?

Gestion de l'IIG

Question : Le président et les administrateurs assurent-ils une gestion efficace et opportune de l'IIG? Les directives du Conseil des gouverneurs sont-elles appliquées de façon appropriée? La planification est-elle coordonnée, intégrée, et reliée au plan stratégique? Tous les intervenants (Conseil, administrateurs, enseignants, étudiants, personnel de soutien et intervenants externes) participent-ils adéquatement à la planification ³⁴ ?

Résultats attendus :

- le partage des responsabilités entre les différents acteurs de la décentralisation/déconcentration de l'éducation (Etat et services déconcentrés, collectivités décentralisées, communautés, APE, CGS, ONG) est clairement défini :
- niveau commune : 1^{er} cycle du fondamental
- niveau cercle : 2^{ème} cycle du fondamental

Pour mémoire : bien cerner la différence entre décentralisation et déconcentration

Les responsabilités : fonctionnement des écoles et CED, CAF/recrutement et rémunération des personnels enseignants/constructions et équipements

de nouvelles modalités de gestion participative des écoles sont précisées : rôles et responsabilités du DE, de l'APE, du CGS

la pertinence ou la non pertinence du CGS est reconnue

Autres...

Déroulement de l'atelier

- Introduction par le président
- présentation et clarification des objectifs de l'atelier par le facilitateur
- débats

Documents de travail :

- Termes de références
- Rapport du COFNE
- Autres.

ATELIER 10:

Education non formelle et Politiques des langues nationales

Au regard de l'état des lieux de l'éducation non formelle et du niveau d'aménagement des langues, le Forum devrait proposer des axes d'amélioration pouvant permettre à ce sous secteur de l'éducation de jouer pleinement son rôle par rapport :

- à l'élargissement de la base éducative,
- au renforcement de la qualité
- à une meilleure prise en charge des aspects culturels et des valeurs sociétales dans l'éducation
- à la démocratisation du savoir...

1. AU TITRE DE L'ENF :

- A.** Le Mali était cité parmi les pays les plus engagés pour l'élargissement de la base éducative par un apport assez important de l'éducation des adultes, de l'alphabétisation et de la formation des non scolarisés et des déscolarisés précoces. Force est de reconnaître aujourd'hui qu'il y a un recul de l'alphabétisation qui est restée à la charge de la seule société civile. L'Etat a cessé d'impulser ce type d'enseignement qui reste largement sous financé (2,1% du budget de l'éducation). L'ENF est –elle un facteur de **lutte contre la pauvreté** ? Si oui, ne doit-on pas y **accorder plus de ressources** pour lui permettre de jouer son rôle tel que énoncé aux articles 42, 43, 44 ...de la Loi d'Orientation sur l'éducation ? D'autre part, le document de politique ENF a été adopté par le Conseil des Ministres en 2007. Depuis, il n'a pas évolué. **Quelle disposition pourrait-on envisager pour sa traduction en actes concrets ?**
- B.** Après avoir initié une approche novatrice introduisant l'éducation des enfants de 09 – 15 ans, l'Etat n'arrive pas encore à mener à bout cette approche en assurant **la formation pré professionnelle ou professionnelle des finalistes CED**, qui sont des milliers en attente. **Que faire pour résoudre cette question ?**
- C.** **Les Centres d'Apprentissage Féminins** ont été initiés pour permettre aux jeunes filles et femmes non scolarisées d'accéder à des compétences écrites et pratiques leur permettant de se prendre en charge. Force est de reconnaître que les quelques centres (04) créés à cet effet ne fonctionnent pas comme prévu. **Ne faudrait-il pas revoir cette situation ?**
- D.** Au plan institutionnel, l'ENF rencontre des difficultés d'articulation. **Quelle peut être la solution idoine pour y remédier ?**

2. AU TITRE DES LANGUES NATIONALES :

- A.** Le Mali a été l'un des premiers pays en Afrique de l'ouest à initier une rencontre dédiée aux questions linguistiques dans les pays nouvellement indépendants : **Comment alphabétiser le plus grand nombre avec l'appui des langues nationales comme outils de formation ?**
- B.** Depuis, des efforts importants faits ont permis d'instrumenter les langues nationales (production de syllabaires, de lexiques de base, de lexiques spécialisés, de grammaires...). Cependant, de nos jours encore, le citoyen n'arrive pas à **se procurer les livres en langues nationales** ; l'environnement lettré reste largement dominé par le français. Les néo-alphabètes retombent dans l'analphabétisme, par manque d'opportunité d'application des compétences acquises. **Que faire pour permettre l'éclosion d'un environnement lettré bilingue ?**

- C.** Les langues nationales ont donné leur preuve dans l'amélioration de la qualité de l'enseignement dans le système formel, le Mali ayant opté pour une politique linguistique basée sur le bilinguisme fonctionnel, alliant langues nationales et français pour l'essentiel. Des difficultés subsistent cependant dans la mise en œuvre de cette politique, aussi bien dans le non formel que dans le formel. **Quel aménagement** faire pour qu'il y ait complémentarité réelle Langues nationales – français ?

Documents de travail :

- Termes de références
- Rapport du COFNE (pages
- Autres.

ATELIER 11:**Coûts, Financement et dispositif institutionnel de l'Education de Base**

L'objectif recherché est d'engager des débats sur la problématique des coûts, du financement et du dispositif institutionnel de l'éducation de base afin de dégager des perspectives et des recommandations allant dans le sens de l'efficacité et de l'efficacé de notre système éducatif.

- Quels modes de financements ?
- Notre système éducatif peut-il, doit-il demeurer adosser au seul financement des partenaires techniques et financiers ? faut-il envisager la création d'un Fonds National de l'Education alimenté à partir des contributions nationales ?
- Quelle place et quel rôle donc pour les autres acteurs (Etat, collectivités territoriales, familles, etc) ?
- Et le financement du secteur privé ? qu'en dire ?
- la part du budget national allouée à l'Education, plus de 30%, est-elle judicieusement utilisée ?
- Faut-il augmenter ce taux ?
- y a-t-il d'autres alternatives pour relever ce taux ?
- quant au dispositif institutionnel de l'Education de Base : son architecture actuelle permet-elle de rendre visible et lisible des niveaux et types d'enseignement non moins importants que l'éducation préscolaire et spéciale, l'enseignement normal, l'éducation non formelle ?
- que faut-il faire alors?

Résultats attendus

- des financements adaptés aux enjeux et défis du renouveau de notre système éducatif sont identifiés ;
- des propositions concrètes et soutenables sont formulées pour la répartition des financements publics entre les différents niveaux et le secteur privé ;
- des solutions alternatives au seul financement des partenaires techniques et financiers sont proposées ;
- Un nouveau schéma institutionnel est proposé

Déroulement de l'atelier

- Introduction par le président
- lecture et clarification des objectifs par le facilitateur
- débats

Documents de travail :

- Termes de références
- Rapport du COFNE
- Autres.

Rapport Atelier 8 :**Gestion des Ressources Humaines, Programmes et Méthodes/Innovations Pédagogiques****Président :**

- Mahamadou SISSOKO/Ministère du Logement, des Affaires Foncières et de l'Urbanisme

Vice-Présidente :

- Madame MAIGA Kady BABY / FAWE

1er Rapporteur :

- Boubacar SOW / DCAP Kalabancoro

2ème Rapporteur :

- Sékou DIABATE / FLASH

Facilitateur :

- Hamidou MORBA / COFNE

Objectifs de l'atelier :

Gestion des Ressources Humaines :

Programmes scolaires et méthodes/innovations pédagogiques

Méthodologie de travail de la 1^{ère} journée :

Elle a consisté en :

- la lecture suivie de commentaires des TDR de l'atelier par le facilitateur ;
- des questions d'éclaircissements sur des points des TDR.
- L'identification des passages du rapport de synthèse relatifs à l'atelier.

Ces étapes ont permis de mettre les participants au même niveau d'information pour aborder les travaux de la 2^{ème} journée portant sur l'analyse du rapport de synthèse à partir des deux (02) objectifs et des attentes.

Méthodologie de travail de la 2^{ème} journée :

Deux (02) phases sont à retenir :

- recueillir les points de vues des participants sur chacun des objectifs à travers la lecture du rapport de synthèse et leurs expériences propres.
- Analyser les réponses pour retenir celles qui, de façon consensuelle à notre niveau, peuvent enrichir le rapport de synthèse

A la lumière de ces exercices il est apparu que le rapport de synthèse reflète en grande partie les préoccupations de l'Atelier. Cependant , il a été complétés par des suggestions en deux volets :

1) Sur la gestion des ressources humaines :

- Elaborer une politique de gestion des ressources humaines de l'éducation ;
- Revenir sur les anciennes appellations : instituteur, instituteur-adjoint, IEF (Inspection de l'Enseignement Fondamental), inspecteur d'enseignement fondamental au lieu de CAP, DCAP. Le vocable inspecteur donne plus d'autorité et plus d'importance au contrôle pédagogique aujourd'hui insuffisant même si les tâches et les missions sont bien précisées.
- Rendre fonctionnelle la chaîne du contrôle et de l'animation pédagogiques à tous les niveaux du système (D.E. / Maîtres ; CAP/Ecoles ; AE/CAP ; niveau central/AE) ;
- Valoriser la fonction enseignante par l'instauration d'une indemnité substantielle de logement ;

- Prévoir un quota pour enseignant dans les attributions de logements sociaux ;
- Opérationnaliser les filières de formation des inspecteurs et des conseillers pédagogiques à l'Ecole Normale Supérieure ;
- Arrêter le bicéphalisme DNEB/CNE autour de la question des innovations pédagogiques en général et du curriculum en particulier, en élaborant un cadre harmonisé de leur mise en œuvre ;
- Concevoir un plan de communication pour le système éducatif ;
- Arrêter la contractualisation de l'enseignement en recrutant les maîtres dans la fonction publique de l'Etat ;
- Poursuivre la SARPE dans les localités où le besoin se fait sentir ;
- Moraliser les concours d'entrée dans les IFM pour n'y admettre que les meilleurs ;
- Conscientiser le personnel enseignant en particulier les femmes, pour réduire le taux d'absentéisme à l'école ;
- Appliquer la rigueur dans le choix des responsables de l'Education ;
- Eviter la politisation de l'Ecole ;
- Envisager la signature d'un engagement décennal pour sécuriser les emplois ;
- Redéployer le personnel enseignant en grand nombre dans les centres urbains et éviter les détachements anarchiques des maîtres (agents de saisie dans les administrations scolaires, secrétaires, ...) ;
- Protéger les responsables qui font correctement leur travail, notamment dans l'application rigoureuse des textes ;
- Recruter tous les sortants des IFM et de l'INJS(Institut National de la Jeunesse et des Sports et procéder à leur répartition équitable entre les régions ;
- Uniformiser les salaires des enseignants des écoles publiques et communautaires ;
- Multiplier les instituts de formation des maîtres des medersa et soutenir l'enseignement du français dans ce sous-secteur ;
- Trouver des stratégies appropriées de gestion des écoles coraniques dans le système éducatif ;
- Créer des filières de formation aux petits métiers pour les élèves des medersa et des écoles coraniques ;
- Prendre en compte les responsables et les maîtres de l'enseignement catholique dans la Formation Continue ;
- Doter les écoles privées catholiques en manuels et matériels didactiques au même titre que les écoles publiques ;
- Instaurer un livret de correspondance pour l'élève afin de renseigner les parents sur le travail et la conduite au jour le jour de leur enfant (collaboration école/famille) ;
- Moraliser les examens à tous les niveaux, concevoir des diplômes infalsifiables en mettant à la disposition des autorités chargées de les légaliser une base de données sur les examens et concours de l'Etat ;
- Encourager la lecture par les maîtres et par les élèves en créant des bibliothèques scolaires ;
- Renforcer la Formation Continue des maîtres des écoles privées ;
- Renforcer le suivi de proximité ;
- Affilier les enseignants des écoles privées laïques à l'INPS ;

2. Sur les programmes scolaires et méthodes/innovations pédagogiques :

- Planifier l'exécution des formations pour les petites et grandes vacances scolaires pour éviter la perturbation des cours ;
- Poursuivre la mise en œuvre de la PC (Pédagogie Convergente) et du curriculum en veillant à la formation du personnel chargé de l'animation et à la mise en place du matériel conséquent (conditions optimales de mise en œuvre du curriculum) ;
- Mettre en place un mécanisme approprié et continu d'évaluation des apprentissages et du système éducatif ;
- Accorder un temps de formation suffisant pour la maîtrise des modules, notamment les innovations pédagogiques et les transcriptions des langues nationales ;
- Favoriser le réseautage inter-écoles (écoles publiques, privées communautaires, medersa) pour rehausser le niveau des maîtres en général et celui des maîtres de medersa et des écoles communautaires en particulier ;
- Mettre en cohérence les programmes de formation aux différents niveaux du système éducatif (enseignement fondamental, Ecole de Formation des éducateurs Préscolaires, Instituts de Formation des Maîtres, Education Spéciale)/.

Bamako, le 31 octobre 2008

L'atelier

Rapport de l'atelier N°9 :

la Gestion de l'Ecole en Mode Décentralisé

Les travaux de l'atelier ont débuté par une présentation des membres du présidium composé de :

Président : Sékou KOUYATE représentant de l'AMM

Vice-président : Moussa SISSOKO DAE Kati

1^{er} Rapporteur : Amadou NIANGALY AE Koulikoro

2^{ème} Rapporteur : Moussa SANOGO CNMU

Facilitateur : Adama COULIBALY COFNE

Objectifs de l'atelier :

- Faire l'état des lieux de la décentralisation de l'éducation (structures, organisation, cadre juridique, moyens humains et financiers, partage des responsabilités, capacité du Ministère de l'Education à appliquer la décentralisation à chaque niveau de gouvernance, capacités réelles et attitudes des citoyens au niveau des communes)
- Définir de nouvelles orientations stratégiques dans le cadre d'une démarche participative en relation avec la définition d'un nouveau cadre de gestion des écoles publiques et communautaires, des personnels enseignants et des infrastructures.
- Identifier les conditions de mise en œuvre de la gratuité et de l'obligation scolaire.

Pour atteindre les objectifs visés par l'atelier, il a été procédé à la lecture des TDR et du contenu du rapport de synthèse des Travaux du Comité d'Organisation du Forum National sur l'Education. Cette lecture a été suivie d'un premier débat qui a permis aux participants d'avoir des éclaircissements sur les questions suivantes :

- le recrutement des enseignants
- le financement de l'école en mode décentralisé
- les conflits de compétence entre CGS et APE
- la fonctionnalité des PDCOM
- le recrutement des sortants des IFM

Au regard des termes de référence et des attentes par rapport à l'atelier, les échanges se sont poursuivis autour des points suivants :

1. Le partage des responsabilités entre les différents acteurs/partenaires de la décentralisation de l'éducation
2. Le transfert des ressources :
3. La Gestion des écoles
4. Le statut futur des écoles communautaires
5. Le partenariat

A la suite d'échanges parfois houleux, l'atelier est parvenu aux conclusions suivantes :

En ce qui concerne le partage des responsabilités au sein du système éducatif, entre l'État et les collectivités décentralisées :

Un consensus ne s'est pas dégagé par rapport au mode de recrutement, de rémunération, d'affectation et de plan de carrière des personnels enseignants.

Toutefois, une majorité très relative s'est dégagée pour recommander le statu quo à savoir que le recrutement des enseignants soit confié aux collectivités avec l'appui et la supervision des services déconcentrés de l'État.

De même, la responsabilité du fonctionnement matériel et la responsabilité de l'investissement incombent aux collectivités locales : la construction, la reconstruction, l'extension, les grosses réparations et le fonctionnement;

A cet égard, pour permettre aux collectivités d'assumer pleinement leurs missions et jouer leur rôle de gestionnaire du système éducatif local et communal, l'atelier recommande le transfert immédiat de l'Etat aux collectivités décentralisées de toutes les ressources du budget national afférentes aux compétences transférées par le décret N° 02-313/PRM du 4 juin 2002 ; Les modalités de transfert de ces ressources peuvent être les suivantes :

- Transfert des ressources de l'Etat à l'ANICT
- Transfert des ressources d'investissement à l'ANICT tout en poussant la décentralisation jusqu'au niveau local (perception de Cercle) ;
- Quant aux livres scolaires et aux matériels didactique, l'atelier recommande que les ressources y afférentes soient également transférées aux Collectivités sous forme de dépôt au Trésor Public sur la base d'un manuel de procédure de décaissement.

Quant à la formation initiale de tous les enseignants, l'atelier recommande qu'elle soit entièrement prise en charge par l'Etat. S'agissant de la formation continue, l'atelier estime que, tout en relevant de la responsabilité première de l'Etat, les collectivités ont l'obligation d'y contribuer matériellement et financièrement.

Concernant le partage des responsabilités et les relations entre APE, CGS et administration scolaire au sein des écoles, l'atelier recommande une relecture concomitante et concertée des textes d'organisation des APE et CGS, l'élaboration d'un *vade mecum* du directeur d'école qui doit préciser les responsabilités, obligations et compétences des directeurs d'école à l'égard des élèves, des personnels, des parents d'élèves et des autres partenaires de l'école.

De façon spécifique, l'atelier propose la répartition suivante des responsabilités :

Contrôle de l'obligation scolaire : responsabilité du CGS en collaboration avec l'APE

Contrôle de l'assiduité ; Responsabilité du DE en collaboration avec le CGS

Inscription : CGS et APE

transfert des élèves : CGS en relation avec les DE

Financement de l'école ; Responsabilité du CGS avec l'appui de l'APE et des autres partenaires

La santé des élèves : Responsabilité du CGS en relation avec l'APE et l'administration de l'école

Projet d'école : CGS en partenariat avec les autres acteurs

Scolarisation des filles : CGS

Information et sensibilisation : APE en relation avec le CGS

CONSIDERANT le rôle inestimable joué par les écoles communautaires dans la scolarisation des enfants en milieu rural, l'atelier recommande dans le souci de l'équité et de l'égalité entre tous les enfants du pays, de transformer les écoles communautaires en écoles publiques tout en les dotant d'enseignants de qualité.

En ce qui concerne le partenariat

Il doit être ouvert et axé sur les projets d'école. le partenariat pédagogique doit être renforcé à travers la CA des maitres à généraliser(1^{er} et 2^{ème} cycle).

Les ressources pour le fonctionnement des CA doivent être transférées dans le budget des communes.

L'atelier Gestion de l'école en mode décentralisé a également fait sienne les recommandations du COFNE, à savoir :

- Le rôle du représentant de l'Etat, des Académies d'Enseignement et des Centres d'Animation Pédagogique aux niveaux déconcentrés (régions, district et cercles) et décentralisés (communes) doit être renforcé ;
- l'élaboration, par chaque commune de son propre plan de développement éducatif et de son programme prévisionnel de recrutement d'enseignants, ceci dans le cadre de la planification scolaire.

Concernant la gestion scolaire :

Le CGS est un acteur institutionnel prévu par la Loi tandis que l'APE est un acteur associatif qui bénéficie de la reconnaissance d'utilité publique. L'APE a été la première structure de participation communautaire à la gestion de l'école. Les conflits de compétences entre les deux structures aggravés par l'opacité des textes réglementaires et, surtout, une mise en œuvre précipitée de la décentralisation de l'éducation exigent maintenant que soit redéfinis et précisé les rôles et responsabilités des CGS et APE ; la relecture de l'Arrêté 0469 du 9 mars 2004 s'impose dans le but de rechercher une meilleure coordination des APE et des CGS dans l'espace scolaire.

Concernant la gestion des flux au fondamental :

En raison des progrès de la scolarisation et du nombre croissant d'élèves qui franchissent le 1^{er} cycle de l'enseignement fondamental les acteurs ont estimé qu'il fallait multiplier le nombre de 2^{ème} cycle et en ouvrir au moins un par commune ;

Concernant la vie scolaire :

- Le règlement intérieur a pour but d'organiser la vie collective. Il doit permettre aux élèves de développer des qualités morales et d'acquérir un sens des responsabilités. En favorisant l'éducation à la citoyenneté, il doit contribuer à aider les apprenants dans leur insertion scolaire, sociale et professionnelle. Tout personnel de l'établissement, quel que soit son statut, devra veiller à l'application de ce règlement intérieur, et sera chargé de constater tout manquement à ses dispositions. Il importe, par conséquent d'appliquer strictement le règlement intérieur de l'enseignement fondamental, notamment les aspects concernant la tenue scolaire et la gestion de la coopérative scolaire ;
- Réviser les dispositifs de participation des élèves à la vie scolaire, notamment, les Gouvernements des Enfants (GDE) dont la suppression a été demandée parce que non conformes à nos valeurs morales et familiales ;

Concernant la carte scolaire :

- Certaines mesures d'organisation scolaire qui peuvent contribuer à améliorer l'utilisation du personnel enseignant disponible devraient être adoptées là où elles semblent indiquées, ces mesures comprennent notamment le remaniement de la carte scolaire, le regroupement des petites écoles lorsque les moyens de transport ou la création de cantines le permettent, l'ouverture d'écoles à un seul maître là où l'effectif scolaire ne saurait exiger la présence de deux ou dans le cas de certaines écoles communautaires qui ne peuvent supporter le salaire de plusieurs enseignants ;
- Que chaque commune élabore sa propre carte scolaire avec l'appui du CAP ;

Concernant le partenariat :

- Que l'Etat accepte de signer des conventions avec les écoles privées qui répondent aux critères de reconnaissance d'utilité publique stipulés par la Loi sur l'enseignement privé ;
- La création de nouvelles instances de concertation et de consultation dans chaque commune et impliquant tous les acteurs pour favoriser une gestion consensuelle des compétences transférées aux collectivités ;

Concernant la mobilisation des ressources matérielles et financières locales :

- Sans préjudice des contributions provenant d'organismes publics ou privés, le financement de l'éducation doit être assuré principalement par le budget national, aux divers échelons, puisque celui-ci représente la source la plus stable de financement.
- Toutefois afin de libérer nos choix éducatifs de l'emprise de l'aide internationale et également d'appuyer l'Etat à faire face à ses obligations, il est recommandé de créer un fonds national pour l'Education alimenté par des contributions locales, régionales et nationales à définir. En d'autres termes de susciter une mobilisation des ressources pour un élan national en faveur de l'éducation.

Concernant l'alimentation scolaire, notamment dans les écoles nomades dites mobiles des régions de Mopti, Tombouctou, Gao et Kidal :

- La problématique de la fréquentation et de l'échec scolaires est telle dans ces régions, que le temps est venu de passer de la politique des cantines scolaires à celle de l'alimentation scolaire. Dans cette perspective, il est vivement recommandé de mettre sans délai en œuvre les recommandations issues de l'atelier national sur l'alimentation scolaire.

Concernant les disparités selon le revenu et les régions et district de Bamako

- Le revenu des ménages constitue à l'heure actuelle un important facteur de disparités dans la scolarisation d'autant plus qu'il exerce une très grande influence sur la probabilité que des enfants accèdent à l'école et y restent jusqu'à la fin du primaire. Il en est de même quant aux disparités régionales et intra régionales. Face à ces handicaps entravant la démocratisation de l'école dans notre pays, il est recommandé à l'Etat, aux collectivités territoriales et aux partenaires techniques et financiers de porter une attention particulière à la résolution de ces problèmes.
- Concernant la préscolarisation, le développement de la petite enfance et l'éducation spéciale Conscient que la personnalité de l'enfant se forme entre 0 et 6 ans et que tout se joue avant 6 ans, il est recommandé à l'Etat, **aux collectivités territoriales**, aux partenaires techniques et financiers et à tous les autres acteurs de l'éducation dans notre pays de porter l'importance requise pour donner les soins et les moyens appropriés dès le jeune âge aux futurs élèves en faisant du développement de l'éducation préscolaire un axe central de la politique de l'éducation de base. De même, ils doivent porter le même intérêt à l'éducation spéciale.

Bamako le 31 octobre 2008

L'atelier

THEME :
SUR LA POLITIQUE DES LANGUES NATIONALES ET L'EDUCATION NON FORMELLE**ETAT DES LIEUX****1. Structures institutionnelles en charge de la politique des langues et de l'Education non formelle**

Les structures suivantes contribuent à des degrés divers à la mise en œuvre de la politique des langues et de l'éducation non formelle. Il s'agit de :

L'Institut des Langues Abdoulaye BARRY

Du Centre National des Ressources de l'Education Non Formelle

De la Direction Nationale de l'Education de Base

Du Centre National de l'Education

De la Fondation Karanta pour l'appui aux politiques de l'éducation non formelle

De l'Académie Africaine des Langues

De l'Université de Bamako

De l'Ecole Normale Supérieure

Du Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique

De la Direction Nationale de l'Enseignement Technique et Professionnel

De la Direction Nationale de la Formation Professionnelle

En plus de ces structures, les ONG et Associations apportent une contribution de taille à la promotion de l'utilisation des langues nationales,

2. Etat des lieux de la mise en œuvre de la politique des langues et de l'Education non Formelle

Au niveau du formel : A ce jour, on note :

- l'introduction de 11 langues nationales dans le premier cycle du fondamental comme medium d'enseignement,
- Existence de matériel et manuel didactiques dans 11 langues nationales utilisée dans l'enseignement fondamental,
- La conduite de deux expériences pédagogiques alliant Français et langues nationales : 1979-1986, 1987- 1993,
- La généralisation progressive de la Pédagogie Convergente (PC) dans l'enseignement Fondamental de la 1^{ère} année à la 6^{ème} après évaluation des deux expériences,
- L'introduction du Curriculum dans l'enseignement formel

L'expérience de cette introduction des langues nationales dans le formel comporte quelques problèmes, notamment :

- L'insuffisance de supports et matériels didactiques (productions scientifiques, dictionnaires, lexiques spécialisés etc. en langues nationales ;
- L'insuffisance dans la formation des enseignants
- L'insuffisance du nombre d'enseignants

- L'insuffisance du suivi pédagogique par le CAP
- L'insuffisance d'éditeurs dans le domaine entraînant le coût élevé de l'édition des productions.

Au niveau du non formel : Nous constatons :

- Que 11 des 13 langues nationales identifiées sont instrumentalisées et utilisées dans les Centres d'Alphabétisation Fonctionnelle (CAF), les Centres d'Education pour le développement (CED)
- L'existence de syllabaires, livrets de mathématiques, de guides, de lexiques de base et de lexiques spécialisés, des livrets de grammaire édités dans les 11 langues,
- L'existence de nombreux documents de post alphabétisation relatifs à l'environnement, à la santé, agriculture, élevage, économie familiale, culture etc,
- Les expériences réussies en matière d'éducation non Formelle comme : l'expérience de Lassa et de Missabougou, les CED etc.
- Utilisation des langues par les medias privés et public (une douzaine de langues nationales sont utilisées dans les radios de proximité comme véhicules d'informations diverses).

Malgré ces acquis, des difficultés demeurent. Il s'agit entre autres de :

- L'insuffisance d'environnement lettré en langues nationales ou un environnement lettré mal formulé ;
- L'inexistence de bilinguisme de transfert des langues nationales au français dans les CAF ;
- L'inexistence de curriculum pour les CAF ;
- La non prise en compte des écoles coraniques dans le système éducatif...

Recommandations

L'atelier reconnaît et réaffirme la nécessité de l'utilisation des langues nationales dans tous les domaines de la vie publique pour assurer un véritable développement endogène du pays.

Au regard de l'état des lieux ci-dessus présenté, l'atelier a fait les recommandations suivantes en plus de la plupart de celles formulées dans le rapport de synthèse des travaux du comité d'organisation du Forum :

- (1) Réaffirmer avec force la permanence de l'engagement politique pour l'utilisation des langues nationales dans le formel et le non formel dans l'administration et dans la vie publique,
- (2) Relire les textes relatifs aux langues et mettre en place un cadre juridique d'utilisation de celles-ci,
- (3) Mettre en place un dispositif au niveau de l'enseignement Supérieur pour renforcer l'instrumentation des langues nationales,
- (4) Elaborer la carte linguistique et aller vers le choix d'une langue nationale officielle,
- (5) Relire la Politique du livre, en particulier concernant le manuel scolaire, pour qu'elle reflète les orientations de la politique linguistique à formaliser. De ce point de vue, le Mali doit immédiatement signer la Convention de Florence,
- (6) Mettre en place un cadre institutionnel de promotion des langues nationales avec des mesures incitatives de leur utilisation dans l'administration, les collectivités, le public et les média (ex : exiger les LN pendant les concours, les postes nominatifs et électifs...),

-
- (7) Former les communicateurs traditionnels (détenteurs de la parole), les artistes, les medias, les presses écrites et parlées sur les règles de transcription des langues nationales en vue d'un transfert pérenne de connaissances,
 - (8) Mettre en place **“une commission nationale de terminologie ou Centre de Terminologie”** en vue de l'harmonisation et de la normalisation des langues,
 - (9) Etendre l'utilisation des langues nationales au préscolaire,
 - (10) Organiser et primer des concours de littérature en langues nationales,
 - (11) Créer un corps de traducteurs et interprètes en langues nationales,
 - (12) Elaborer et utiliser des pièces d'état civil bilingue en langues nationales et français,
 - (13) Légitimer l'utilisation des langues nationales partout où elles sont en usage,
 - (14) Elaborer une politique linguistique cohérente partagée et acceptée de tous où les langues nationales sont considérées comme les premières langues de travail,
 - (15) Prendre en compte des centres d'auto promotion féminins du Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la famille et les Centres d'Education pour l'Intégration (CEI)
 - (16) Renforcer la convergence des langues nationales et du Français dans le processus d'apprentissage jusqu'au lycée, dans les écoles publiques et privées,
 - (17) Sensibiliser les parents au Curriculum et à son introduction dans les écoles privées et toutes les écoles publiques,
 - (18) Bien former les formateurs de formateurs en Curriculum,
 - (19) Produire, Traduire, diffuser et utiliser les ouvrages techniques et les textes officiels en Langues nationales,
 - (20) Développer les outils d'apprentissage dans les langues nationales, les TIC et les autres ouvrages,
 - (21) Recruter et former des chercheurs en linguistique,
 - (22) Représenter toutes les 13 langues nationales au sein de l'ILAB (création et fonctionnement d'Unités linguistiques)
 - (23) Impliquer les médias dans la sensibilisation/information /formation des populations aux rôles des langues nationales,
 - (24) Suivre régulièrement et de façon rapprochée les élèves issus du Curriculum,
 - (25) Assurer le bilinguisme de transfert dans les CAF,
 - (26) Revoir les missions de l'ILAB et l'ériger en “Académie malienne des langues ABdoulaye BARRY” avec des démembrements en fonction des aires linguistiques,
 - (27) Créer une Direction Nationale forte de l' Education Non Formelle (ENF) et des Langues Nationales avec des démembrements régionaux et locaux,
 - (28) Faire traduire par les étudiants chercheurs et autres producteurs à traduire et diffuser leurs mémoires et thèses en langue nationale,
 - (29) Initier des espaces culturels de promotion des langues nationales,
 - (30) Créer un fonds national pour l'ENF par l'Etat, les collectivités et les partenaires,
 - (31) Créer un Centre de Documentation et d'Information (CDI) pour l'ENF,
 - (32) Intégrer les données du non formel dans les statistiques de l'Education de Base,
 - (33) Elaborer une loi portant création et organisation des écoles coraniques,

-
- (34) Rattacher les écoles coraniques au Ministère de l'Education de Base, de l'Alphabétisation et des Langues Nationales,
 - (35) Restaurer la responsabilité collective des communautés dans l'éducation des enfants,
 - (36) Institutionnaliser la mise en synergie des efforts des différents départements en faveur de l'ENF.

Recommandation spéciale :

L'atelier rejette l'idée de marquer une pause dans l'application du Curriculum ; il encourage plutôt sa poursuite par le renforcement de la formation des maîtres et un effort soutenu pour la production de matériels didactiques.

NB : Ces recommandations viennent en complément de celles présentées aux pages 42 et 43 du rapport de synthèse du comité d'organisation du Forum.

- Des amendements sont directement faits dans le document synthèse de la commission

Composition de l'équipe :

Président : Colonel Youssouf TRAORE

Premier Rapporteur : Diassé CONARE

Deuxième Rapporteur : Mme TOGOLA Djélika TOUNKARA

Facilitateur : Moussa DIABY COFNE

Participants (voir liste en annexe)

RAPPORT DE L'ATELIER 11

COÛTS, FINANCEMENT ET DISPOSITIF INSTITUTIONNEL DE L'ÉDUCATION DE BASE

Composition du bureau :

Président : Moussa Soussin DEMBELE, Professeur en retraite ;

Vice présidente : Mme Traoré Fatoumata TRAORE, MPFEF ;

Facilitateur : Dr Abdoulaye SALL ;

1^{er} Rapporteur ; Issiaka Médian NIAMBELE ; CPS/MEBALN ;

2^{ème} Rapporteur : Hama Boubacar TRAORE DAF/MEBALN ;

Participants : liste jointe en annexe

Des grandes orientations

Les travaux de l'atelier 4 se fondent sur une vision stratégique de l'éducation de base alimentée d'une part par les dispositions de la Constitution de la 3^{ème} République qui stipulent en ses articles 17 et 18 que "l'éducation, l'instruction, la formation...constituent des droits reconnus" et "Tout citoyen a droit à l'instruction...définies par la loi" et d'autre part par la Loi d'orientation sur l'éducation.

Cette vision se fonde également sur le Programme Décennal de Développement de l'Éducation (PRODEC) couvrant la période 1998-2008 et son plan d'opérationnalisation le Programme d'Investissement Sectoriel de l'Éducation (PISE) que le Gouvernement du Mali a élaboré avec l'appui des Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

Ce programme s'inscrit dans la décentralisation, la poursuite des objectifs des OMD et les différentes stratégies de réduction de la pauvreté (CSLP 2002-2006, CSCRP 2007-2011)

Stratégies en matière de financement

Au regard de ces grandes orientations, l'atelier recommande en matière de financement, de notre système éducatif, les stratégies ci-après :

- Développement d'une éducation de Base de qualité, à travers :
- l'amélioration de la qualité professionnelle des maîtres par la formation continue et initiale et de leur nombre, il s'agit de disposer d'un nombre suffisant d'enseignants ayant un minimum de qualification
- l'amélioration de la pratique de classe ;
- le développement de l'accès et de l'équité du genre ;
- l'amélioration des contenus de la formation initiale des maîtres dans les IFM (adéquation formation-emploi) ;
- la revalorisation du statut et de la rémunération des enseignants communautaires.

Mise en place d'une gestion / déconcentration / décentralisation / planification transparente et participative de l'éducation, à travers :

- l'amélioration de la planification et du suivi-évaluation du PISE ;
- la promotion de la communication interne et externe (administration interne et autres acteurs) ;
- l'achèvement du processus de décentralisation sur le plan financier ;

- le renforcement du financement des investissements des communes pour l'éducation en développant un service spécialisé au sein de l'ANICT ;
- la mise en place des mécanismes et des procédures permettant les transferts financiers aux communes, en rapport avec les transferts de compétences qui leur ont été dévolues ;
- l'orientation de la plus grande part de l'appui financier des PTF, y compris l'aide budgétaire, vers les régions et les collectivités territoriales à travers également la coopération décentralisée ;
- le développement du partenariat autour de l'Éducation Pour Tous et de la scolarisation des filles.

Modes/Sources de financement : éducation préscolaire et éducation spéciale, enseignement fondamental, éducation non formelle, enseignement normal.

Actuellement, l'éducation de base est financée à partir des ressources émanant de :

- l'État ;
- les PTF ;
- le secteur privé ;
- les Collectivités Territoriales y compris la coopération décentralisée;
- les ONG ;
- les familles.

Toutefois, il convient de rappeler que les données concernant les financements assurés par les familles, les Collectivités territoriales, les ONG et le secteur privé ne sont ni disponibles ni maîtrisées.

Les impacts découlant de cet état de fait sur les politiques éducatives (finalités et choix éducatifs) concernent à la fois :

- L'État : malgré l'allocation de plus de 33% du budget national à l'éducation, les résultats restent en deçà des attentes du sous-secteur;
- Les PTF: malgré leur appui au secteur de l'éducation, les retards dans les annonces de leurs contributions, les lenteurs dans la mobilisation des ressources attendues, le ciblage, la complexité et la multiplicité des procédures entravent l'atteinte des objectifs assignés;
- Les Collectivités territoriales, les ONG et les familles : à cause de l'incertitude liée à la disponibilité de la mobilisation de leurs contributions et à la faiblesse de leurs capacités contributives ;
- Les syndicats d'enseignants : à cause des exigences de la plate forme revendicative couvrant des domaines aussi variés que divers.

Sur la base de ce qui précède, l'atelier recommande :

- une allocation conséquente des ressources publiques à hauteur de 35% du budget récurrent d'ici 2012 ;
- une allocation plus conséquente de ressources par les collectivités territoriales, à hauteur d'au moins 30% de leur budget annuel ;
- l'harmonisation des procédures et la prévisibilité des contributions des partenaires sur la durée du programme ;
- la maîtrise des financements mobilisés par les ONG, les familles et les collectivités en vue de leur meilleure prise en compte dans les données statistiques du sous-secteur ;

- la maîtrise des financements mobilisés par le secteur privé en vue d'une plus grande visibilité par l'Etat de leurs contributions ;
- la poursuite du dialogue en vue de l'instauration de la confiance entre les syndicats et les pouvoirs publics.

Analyse des contraintes budgétaires sur le financement public de l'éducation

Les contraintes identifiées ci-dessus montrent clairement que tout le poids du financement de notre système éducatif repose presque exclusivement sur l'Etat et les PTF. Il est donc urgent d'adopter des politiques et des stratégies susceptibles de redynamiser la participation des autres acteurs.

Dans cette perspective, l'atelier recommande :

- la célérité dans les décaissements des fonds relatifs à l'appui budgétaire sectoriel au niveau déconcentré;
- l'augmentation des crédits budgétaires pour la prise en charge des salaires des enseignants contractuels sur les ressources PTF ;
- la rationalisation des outils de planification et de gestion ;
- l'harmonisation pratiques autonomes de gestion à travers entre autres la suppression des cellules ou unités de gestion des projets ;
- la détermination et l'adoption de modalités concrètes pour le transfert des ressources financières (critères transparents et accessibles pour la prise des décisions en matière d'allocations de ressources entre les régions et au sein des régions entre les composantes du programme ; puis au sein des composantes pour le choix des activités) ;
- la gestion rationnelle de la plate forme de revendications des syndicats.

Analyse et discussions des coûts de l'enseignement primaire pour le secteur public

Sont concernés dans ce volet, les coûts de formation des enseignants, les coûts des infrastructures scolaires, les coûts des mobiliers scolaires et des matériels didactiques.

	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Education préscolaire	16 567	17 267	17,910	17 000	18 414	20 748
Enseignement fondamental	15 635	17 206	17,389	20 000	25 293	32 559
Enseignement fondamental	59 473	58 955	51,949	52 000	51 771	56 418
Enseignement normal	639	545	507,838	405	585	603
Education non formelle						

Une étude effectuée par le RESEN a montré que la dépense unitaire pour les élèves pris en charge par l'Etat dans les établissements privés est proche de celle enregistrée dans les établissements publics dans les deux cycles de l'enseignement fondamental.

En raison de l'insuffisance d'informations financières sur l'éducation non formelle, les coûts unitaires ne sont pas estimés dans les revues des dépenses publiques de l'éducation.

L'analyse du tableau ci-dessus montre que :

Au titre du préscolaire, les coûts unitaires vont de 16 567 FCFA en 2001 à 20 748 FCFA en 2006.

Au titre de l'enseignement fondamental 1er cycle, les coûts unitaires vont de 15 635 FCFA en 2001 à 32 559 FCFA en 2006.

Au titre de l'enseignement fondamental 2ème cycle, les coûts unitaires vont de 59 473 FCFA en 2001 à 56 418 FCFA en 2006.

Au titre de l'enseignement normal, les coûts unitaires vont de 639 086 FCFA en 2001 à 603 458 FCFA en 2006.

Examen des coûts de l'enseignement fondamental pour le secteur public et proposition de stratégies alternatives de réduction des coûts unitaires

Il ressort des différents documents les coûts indicatifs ci-après :

- Coûts unitaires de formation des enseignants : (frais pédagogiques, matériels didactiques, salaires des enseignants) : 603 458 FCFA
- Coûts de construction des infrastructures scolaires (3 salles de classe, 2 blocs de 3 latrines, 1 bloc administratif) : 26 700 000 FCFA ;
- Coûts des mobiliers scolaires et des matériels didactiques
- 2 500 FCFA par élève du 1^{er} cycle de l'enseignement fondamental et préscolaire
- 5 000 FCFA par élève du 2^{ème} cycle de l'enseignement fondamental
- 50 000 FCFA par élève de l'enseignement normal

Sur cette base l'atelier propose :

- le réajustement des prix actuels, en fonction de la réalité des coûts des matériels didactiques qui datent de 1992 ;
- le relèvement du niveau de recrutement des élèves maîtres (niveau BAC) et réduire le temps de formation à 2 ans après le BAC au lieu de 4 ans après le DEF en procédant à une articulation entre l'Enseignement Normal et les structures de l'Université ;
- le maintien et l'amélioration de la pratique de la classe multigrade partout où cela s'impose ;
- l'amélioration de l'offre d'éducation par la mise en place d'une carte scolaire appropriée qui prenne en compte les spécificités locales (écoles mobiles/nomades, alimentation scolaire, engagement des communautés).

Stratégies pour associer les financements publics et privés

Ceci passe par la conception, l'élaboration et la mise en œuvre d'un partenariat dynamique entre secteur privé et secteur public par :

- l'appui à l'accès au secteur bancaire et les services financiers par un système de revolving ;
- l'allègement fiscal au profit des promoteurs;
- la mise en place d'un mécanisme de suivi-évaluation ;
- l'appui en dotation en matériels didactiques ;
- l'appui à la formation et au suivi du personnel enseignant.

Proposition d'un mode de financement national de l'éducation

Comme déjà indiqué, les efforts financiers jusqu'ici apportés par l'Etat n'ont pas pu combler les attentes du sous-secteur.

Aussi, l'atelier propose la création d'un fonds national de l'éducation alimenté à partir des taxes sur les produits miniers, pétroliers et les transports etc.

Analyse du schéma organisationnel et institutionnel de l'éducation de base

Structures, fonctionnement et missions des services centraux:

Les structures centrales actuelles du MEBALN sont les suivantes :

Le Cabinet, le Secrétariat Général, la DNEB, le CNR-ENF, la DAF, le CNE, la CPS, la CAD/DE, l'ILAB.

Compte tenu de la taille et de la complexité des missions de certaines structures centrales, l'atelier propose les structures centrales nouvelles ci-dessous :

- le Cabinet ;
- le Secrétariat Général ;
- la Direction Nationale de l'Enseignement fondamental ;
- la Direction Nationale de l'Education Préscolaire et Spéciale ;
- la Direction Administrative et Financière ;
- la Cellule de Planification et statistiques ;
- la Direction Nationale des Curricula ;
- la Cellule d'Appui à la Décentralisation et Déconcentration de l'Education ;
- l'Institut des Langues Abdoulaye Barry ;
- l'Agence Nationale de l'Education Non Formelle.

Structures, fonctionnement et missions des services déconcentrés :

- l'Académie d'Enseignement ;
- le Centre d'Animation Pédagogique.

L'atelier propose :

- le maintien des académies d'enseignement, la suppression de la division enseignement supérieur, la création de la division scolarisation des filles et la division enseignement fondamental et le renforcement des autres divisions notamment, la division éducation de base, la division administration finances, la division curricula et la division planification ;
- le respect des cadres organiques ;
- la revalorisation de la mission de contrôle pédagogique pour améliorer les compétences du personnel et la qualité de l'enseignement en ce qui concerne les CAP ;
- le choix du personnel chargé de cette mission sur la base de critères de compétence, d'intégrité morale et de respect scrupuleux de l'éthique et de la déontologie.
- la création d'une filière de formation des directeurs de centre d'animation pédagogique à l'Ecole Normale Supérieure (ENSUP).

Structures, fonctionnement et missions de l'Institut de Formation des Maîtres, modalités d'accès, cursus.

Création de nouvelles filières en vue d'une meilleure adéquation entre les programmes enseignés dans les institutions d'éducation préscolaire et spéciale, les écoles fondamentales et ceux de la formation initiale des élèves-maîtres des IFM pour permettre aux enseignants de donner un enseignement efficace dans les IFM.

En ce qui concerne l'accès à l'IFM, l'atelier recommande le maintien du cycle Bac + 2, à défaut DEF+4 et dans tous les cas sur concours.

Structures, fonctionnement et missions de l'Ecole de Formation des Educateurs Préscolaires. (Cf point 3)

L'atelier recommande :

- l'adoption des projets de politique de l'éducation préscolaire et spéciale.
- le renforcement des structures préscolaires communautaires

Etude des conditions politiques, juridiques, humaines d'une réorganisation institutionnelle de l'Education de Base (éducation formelle et non formelle) en relation avec le contexte de la décentralisation/déconcentration de l'éducation. (Cf chapitre IX).

Mécanisme de suivi des recommandations de l'atelier 4

Tout en adhérant aux recommandations consignées dans le projet de plan d'actions de la commission éducation de base, l'atelier souhaite que le chronogramme soit harmonisé avec l'horizon 2015 délai de réalisation des OMD. De même, il convient de prévoir un mécanisme de suivi-évaluation des recommandations de l'atelier.

Bamako le 01 novembre 2008

L'atelier



PRIMATURE

**COMITE D'ORGANISATION
DU FORUM NATIONAL SUR L'EDUCATION**

REPUBLIQUE DU MALI

UN PEUPLE – UN BUT – UNE FOI

- C.4 -

**RAPPORT DES ATELIERS DE LA COMMISSION
ETHIQUE, DEONTOLOGIE, PARTENARIAT RÔLES ET
RESPONSABILITES DES ACTEURS ET PARTENAIRES**

COMITE D'ORGANISATION DU FORUM NATIONAL SUR L'EDUCATION

Bamako, du 30 octobre au 02 novembre 2008

COMMISSION 4 : Ethique, Déontologie, Partenariat, Rôles et Responsabilités des Acteurs et Partenaires.

Président : Mamadou Bamou Touré / Ancien Ministre
Vice-Présidente : Mme Coumba Yaressy/Association des Mères pour sauver l'école
Premier Rapporteur : Père Joseph Tanden Diarra /Directeur de l'Université Catholique
Deuxième Rapporteur : Mme Dissa Fanta Berthé/AFAO
Facilitateur : Me Oumarou Bocar/Directeur de l'Institut de Formation Judiciaire

Atelier 12 : Ethique et Déontologie

Président : Colonel Cheickh Raoul Diakité/Directeur de l'Ecole de Formation Militaire
Vice-Présidente : Mme Violet Diallo/Société Civile
Premier Rapporteur : Père Joseph Tanden Diarra Directeur de l'Université Catholique
Deuxième Rapporteur : Oumar Kane/ COFNE
Facilitateur : Me Oumarou Bocar / Directeur de l'Institut de Formation Judiciaire

Atelier 13 : Partenariat, Rôles et Responsabilités des Acteurs

Président : Aïchata Alwata/OPF
Vice-Président : Souleymane Sangaré, COFNE
Premier Rapporteur : Mountaga Diarra/COFNE
Deuxième Rapporteur : Mme Aminata Sall/COFNE
Facilitateur : Souleymane Koné/COFNE

Le Décret n° 08-262/PM- RM du 09- mai 2008 portant création, organisation et modalités de fonctionnement du COFNE prévoit trois Commissions techniques de travail, une par ordre d'Enseignement.

A la lumière des diverses concertations / contributions, le Comité a vite compris que les thématiques de l'Ethique, de la Déontologie, du Partenariat, toutes vitales, préoccupent l'ensemble du système éducatif.

Avec ses deux ateliers, la Commission IV, transversale et 'tard venue', complète opportunément le dispositif initial.

Le staff de la Commission a été revu en ce qui concerne le Président de l'Atelier13, absent, et le premier Rapporteur de la Commission, tombé malade.

Sur la base du Rapport de Synthèse du Comité, la méthodologie de travail a consisté d'abord en la lecture des Termes de référence et aux commentaires par les facilitateurs en vue de permettre aux participants d'avoir une compréhension commune des attentes. Les brainstormings et les synthèses résultant de débats parfois houleux mais toujours constructifs pendant les deux jours ont permis de faire un état des lieux par atelier, d'identifier les problèmes majeurs et de faire des recommandations.

Le rapport qui suit comprend l'introduction, les résultats des travaux de chaque atelier et la conclusion générale.

INTRODUCTION

Le Président Modibo Keïta disait en 1962 : *“L'objectif que nous assignons à notre jeunesse intellectuelle, aux générations qui montent, qui, elles n'ont pas eu à souffrir de la domination coloniale, est, qu'elles s'efforcent d'approfondir la connaissance de notre passé, d'assimiler les valeurs culturelles qui sont propres à notre peuple.”*

Le Président Amadou Toumani Touré, dans son discours d'ouverture du Forum, le 30 octobre 2008, a clairement indiqué sa vision d'un système éducatif performant et qui se décline en termes d'éthique, de déontologie, de discipline, de travail, de mérite, de réussite et de responsabilité. Pour y arriver, dit-il, *“chaque ressource dépensée doit être soutenue par une activité débouchant sur des résultats concrets, c'est-à-dire plus de jeunes Maliens sont instruits, plus de jeunes Maliens sont qualifiés, plus de jeunes Maliens ont un emploi, et les valeurs de la République sont respectées.”*

Ces appels sont explicités par le Premier Ministre Modibo SIDIBE, dans la préface au document de synthèse des travaux du Comité d'Organisation du présent Forum National sur l'Education, résumant les attentes des différents partenaires de l'Ecole Malienne en ces termes : *“Seule l'édification consensuelle d'une telle école donnerait à la fonction enseignante toute sa dignité, à l'élève les chances d'apprendre, aux parents l'espoir d'un meilleur avenir, aux secteurs économiques et sociaux une ressource humaine de qualité”*. Il dit par ailleurs *“que l'adhésion nationale constitue la particularité du forum, pour assigner un nouveau contrat social à notre école en y restaurant ses valeurs fortes : éthique, discipline, déontologie, travail et réussite, d'instaurer un vrai dialogue républicain et démocratique”*.

Tout est dit dans ces quelques mots, mais il reste le “faire”. C'est notre responsabilité/engagement de parents, d'apprenants, d'enseignants, d'acteurs, de partenaires, bref d'éducateurs qui est interpellée.

En effet, l'éducateur Rousseau écrivait il y a trois siècles *«qu'un père, quand il engendre et nourrit des enfants, ne fait en cela que le tiers de sa tâche. Il doit des hommes à son espèce, il doit à la société des hommes sociables ; il doit des citoyens à l'Etat. Tout homme qui peut payer cette triple dette et ne le fait pas est coupable, et plus coupable peut-être quand il la paye à demi. Celui qui ne peut remplir les devoirs de père n'a point le droit de le devenir. Il n'y a ni pauvreté, ni travaux, ni respect humain, qui le dispensent de nourrir ses enfants et de les élever lui-même. Lecteurs, vous pouvez m'en croire. Je prédis à quiconque a des entrailles et néglige de si saints devoirs, qu'il versera longtemps sur sa faute des larmes amères, et n'en sera jamais consolé”*.

L'éducation d'Emile n'a qu'un but : former un homme libre, capable de se défendre contre toutes les contraintes ; *et pour former un homme libre, il n'est qu'un seul moyen : le traiter en être libre, respecter la liberté de l'enfant.*

Faut-il comprendre cette liberté comme *respect des besoins naturels de l'enfant* qui est différent du respect de la satisfaction des désirs et caprices de l'enfant ? *“Les parents faibles, dit encore l'éducateur, qui cèdent à toutes les demandes de l'enfant, loin de respecter sa liberté la corrompent : loin d'en faire un être libre, ils l'asservissent à ses fantaisies et plus tard à ses passions. Le plus grave n'est pas qu'eux-mêmes deviennent esclaves de leur enfant : le pire est qu'ils font de lui un esclave.”*

Des siècles avant Rousseau, Platon, dans la République, pense que la démocratie est responsable de la mauvaise éducation *“lorsque le maître craint ses disciples et les flatte , les disciples font peu cas des maîtres et des pédagogues... Alors le père s'accoutume à traiter son fils comme son égal et à redouter ses enfants, et que le fils s'égalise à son père et n'a ni respect ni crainte pour ses parents, parce qu'il veut être libre... Ainsi, l'excès de liberté doit aboutir à un excès de servitude, et dans l'individu et dans l'Etat”*.

Il n'est pas lieu ici d'entrer dans des polémiques stériles. La cause est entendue, c'est le bien de l'enfant, de l'élève, de l'étudiant, du pédagogue, de la société entière. Les problèmes de l'éducation au Mali sont connus, trop connus même. Comme le disent les documents du Comité d'Organisation du présent Forum, ils sont, en ce qui concerne notre Commission, ceux qui sont transversaux à tout le système et à tous les niveaux : ils sont éthiques, déontologiques et de responsabilité. Nous ne devons pas nous voiler la face ou “noyer le poisson”. Lorsque chacun tiendra sa place, jouera sa partition et prendra ses responsabilités et ce, sur toute la chaîne des acteurs et partenaires de l'école, nous aurons une école performante, celle qui formera les élites de demain qui auront leur place dans un Mali qui gagne, dans une Afrique intégrée et mondialisée.

Après ces préliminaires, la Commission 4 voudrait proposer, à cette auguste assemblée et à la Nation toute entière une recommandation spéciale à deux volets qui, à notre avis, est le préalable à des débats apaisés et constructifs, le préalable pour qu'au sortir de ces assises, nous ne puissions dire, *<<encore un forum de plus en attendant le prochain.>>*.

A l'analyse, le mal de l'Ecole Malienne est d'ordre à la fois “physique” et “moral”. Dans la crise scolaire, maintenant pluridécennale que connaît notre pays, à quelque niveau que nous soyons : acteurs/partenaires (élèves et étudiants, créateurs d'établissements privés, enseignants, syndicats, Etat, familles, société civile, associations, responsables religieux, Organisations Non Gouvernementales, partenaires financiers, et tous ceux qui, d'une façon ou d'une autre, ont quelque lien avec l'espace scolaire), du bas en haut de l'échelle, nous sommes tous coupables/ou complices. Les tensions sont encore parfois vives.

Alors, que faut-il faire maintenant ?

Si dans la quête de thérapie de choc, le Forum prescrit aux trois premières Commissions d'inventer une Ecole Nouvelle pour gérer le blocage institutionnel, “physique”, la 4^{ième} Commission, quant à elle, doit promouvoir au registre “moral” l'émergence d'une nouvelle conscience nationale, un nouveau comportement citoyen et républicain.

A cet égard et dès l'entame :

- 1- Nous recommandons avec la plus vive énergie que notre credo commun soit le suivant :
 - dire à chacun son fait dans la courtoisie, l'écoute de l'autre, le dire vrai ;
 - tourner définitivement le dos à toutes nos anciennes pratiques désuètes et contre-productives : la violence et la répression, la surenchère et la fuite en avant les promesses non tenues, l'arrogance et le mépris, la division et l'exclusion, le saupoudrage et la démagogie, la magie des mots et le fétichisme de l'argent,
 - rentrer nos rancœurs pour un moment et “déposer nos armes” que sont nos grèves, nos rétentions
 - de notes et toutes les pratiques qui gravitent autour ;
 - accepter *“la paix des braves”, la capitulation volontaire”*.

A terme, il s'agit de nous entendre sur **une trêve** dont la durée sera décidée et acceptée par tous. Ce temps sera mis à profit pour solder les engagements antérieurement pris et pour réexaminer les revendications officiellement déposées, sur la base du réalisme, dans la durée et dans la solidarité avec le reste de la Nation.

2 - Nous recommandons avec la même énergie l'élaboration et la mise en application d'**un code de conduite et de déontologie** qui sera un catalogue de valeurs pour tous les acteurs de l'école, une sorte de “cahier de charges” définissant clairement l'objectif à atteindre, les règles de conduite, les obligations réciproques des parties, la récompense du mérite et les sanctions.

Trêve, code de conduite et de déontologie doivent constituer le creuset de notre mobilisation générale dans une UNION SACREE pour détendre les rapports crispés entre Acteurs/Partenaires, pour “dépolluer” l'atmosphère délétère ambiante, pour sauver l'Ecole Malienne. Cette tâche d'assainissement de l'environnement, de salubrité publique urge.

Longtemps et sous pression, l'on a paré à des situations, avec plus ou moins de bonheur. Maintenant dans la sérénité retrouvée, l'on doit se donner les moyens de résoudre les problèmes de fond, de façon solide et durable.

Ethique, Déontologie

I. ETAT DES LIEUX SUR LES THEMES DEBATTUS

1.1. Brainstorming sur les problèmes débattus

Dans le Rapport de Synthèse, des problèmes d'éthique et de déontologie ont été identifiés, des solutions proposées et des amorces de recommandations suggérées pour chaque ordre d'enseignement. Notre atelier a fait siens tous ces acquis. On peut les trouver aux pages suivantes :

- 56 à 57 : Du règlement intérieur des établissements : difficultés d'application.
- 70 à 71 : Ethique, règlement intérieur, discipline, droit et morale à l'école.
- 92 à 94 : Déontologie, code de conduite des acteurs et corruption à l'école.
 - : Libertés et violences dans l'espace scolaire et universitaire.
 - : Gestion des grèves et mises en œuvre des accords signés avec les partenaires sociaux.

Les partenaires et acteurs de l'école ont été identifiés ainsi que le rôle qu'ils sont appelés à jouer d'une façon ou d'une autre dans l'espace scolaire

Ce sont eux qui sont interpellés par l'éthique et la déontologie, leur responsabilité interrogée par ces deux thèmes. L'atelier a enregistré beaucoup de contributions qui se recoupent, se chevauchent partiellement et qu'on peut résumer comme suit :

- 1) Le rapport du Comité d'Organisation s'est appesanti sur éthique et déontologie au Secondaire et au Supérieur, mais, les participants ont aussi largement discuté d'éthique et de déontologie au Fondamental et même au Préscolaire !
- 2) Le problème de fond de notre école est un problème de manque d'autorité à tous les niveaux, il nous faudrait donc revenir à l'orthodoxie à tous les échelons : famille, école, gouvernement.
- 3) Il y a un réel problème de l'autorité de l'Etat et de crise de confiance: que le maître reste maître et que l'élève reste l'apprenant, bref, que chacun joue sa partition pour extirper de l'école la politique qui y a pris racines afin que l'école reste à l'école.
- 4) C'est un fait avéré que dès le Fondamental, les choses ne vont pas toujours très bien, mais on a l'impression que les autorités laissent faire. Du bas en haut de l'échelle, nous sommes tous coupables et/ou complices. Tant qu'on ne cessera pas de recruter n'importe qui, l'enseignement sera une sorte de refuge pour beaucoup, en attendant mieux, car, n'ayant pas la vocation.
- 5) Il y a souvent une sorte de dysfonctionnement entre les deux aspects de l'éducation : l'acquisition de compétences (savoir faire) et la compétence en développement humain (morale : savoir être). Il faut renforcer l'éducation civique et morale au Fondamental, voire dès le Préscolaire. Si l'impact de cette discipline sur la moralisation de l'école semble presque nul aux jours d'aujourd'hui, il semblerait que, dispensé en nos langues nationales, son degré d'impact pourrait s'améliorer.

- 6) Le laxisme et l'indiscipline se sont installés dans l'espace scolaire au point que les élèves veulent gérer eux-mêmes les congés, le temps des examens, le temps avant et après les compositions ou les fêtes légales. Ces cas d'indiscipline avérée devraient être soumis à des sanctions réglementaires.
- 7) Il y a des repêchages abusifs et des faveurs accordées aux responsables AEEM.
- 8) Les enseignants recrutés sur le tas n'ont pas toujours la formation civique et morale requise, difficile donc de leur parler éthique et déontologie.
- 9) L'accent n'est pas suffisamment mis sur l'évaluation dans le contrat de travail avec les contractuels. Ainsi, en cas de non respect de cette clause, il y a problème.
- 10) Si le rapport du Comité d'Organisation du Forum National sur l'Education s'appesantit sur les cas d'attaque à l'intégrité physique de l'enseignant dans l'espace scolaire, il oublie ou ne souligne pas suffisamment les cas d'attaque à l'intégrité "morale" de l'enseignant.
- 11) Il y a beaucoup de cas de "bonification" des notes dans les établissements privés et même publics. C'est dire qu'il y a un réel problème de moralité des notes.
- 12) On veut "pénaliser" la rétention des notes ? Alors, peut-être que le Gouvernement devrait mieux respecter ses engagements ! Si on doit "pénaliser" la rétention des notes, il y aurait sans doute beaucoup de situations qu'il faudrait "pénaliser" dans notre pays, (les exemples abondent dans les services).
- 13) Il faudrait une vraie moralisation des autorisations de création d'établissements privés.
- 14) Le "radicalisme" syndical dans la situation actuelle de notre pays au vu des promesses non tenues et des négociations qui ne débouchent pas ;
- 15) Notre pays a de très bons textes réglementaires, mais on n'arrive pas à les appliquer à cause de la multitude des acteurs "étrangers" à l'espace scolaire. Les enfants sont le reflet du pays ; ils voient sur le terrain la réalité des pratiques néfastes des adultes que sont leurs pères, il y aurait donc une confiance à restaurer entre les générations et entre les acteurs et partenaires de l'école.
- 16) On a l'impression que certains textes réglementaires existants aujourd'hui sont en retard sur la prolifération des pratiques qui émergent dans l'espace scolaire.
- 17) Etant tous concernés par l'éducation et à tout moment de notre histoire personnelle, il faudrait restaurer une certaine vérité et franchise dans l'application des textes.
- 18) Il faudrait aussi une gestion judicieuse, équitable et transparente des ressources (financières, humaines et autres) allouées à l'éducation.
- 19) Il est important de "moraliser" la durée du temps de responsabilité dans les services publics. En effet, le vieillissement des cadres en poste n'est pas une bonne chose. Les textes réglementaires qui gèrent ce domaine sont bons, il suffit de les appliquer.
- 20) En fin de compte, c'est le comportement de l'Etat même qui est fortement mis en cause.

Des réflexions d'ordre général sont venues clore ces débats, elles disent en résumé que la crise actuelle de l'école est une crise morale. En effet, lorsqu'on dit déontologie, c'est que les gens sont organisés en groupements ou corporations professionnelles et ont leur déontologie qu'un code de conduite de l'Etat vient compléter. Un appel est lancé aux différents syndicats pour élaborer leur propre code de déontologie qui entrerait en synergie avec un code de conduite produit par l'Etat.

Nos Etats en Afrique auraient-ils atteint un état de déliquescence tel que la situation soit caractérisée de très grave ? En tous les cas, le binôme Tradition/Modernité ne doit pas être l'arbre qui cache la forêt. La Tradition est le socle de nos sociétés en transition vers la Modernité, une Modernité

caractérisée aujourd'hui par la globalisation/mondialisation. La question de fond est : quelle gouvernance pour nos sociétés aujourd'hui ? Dans le domaine de l'éducation, ce qui est regrettable, comme l'a dit Sartre, "c'est que l'Afrique devient l'écho sonore déformé de l'Occident." Et selon l'Américain Warren Buffet, "ne s'en sortiront que ceux qui sauront harmoniser Tradition et Modernité", comme ont su le faire les pays asiatiques par exemple. "Connais-toi, toi-même" disait le philosophe. Pour être un homme, il faut se connaître, s'accepter, se contenter de ce qu'on a, avoir confiance en soi-même et avoir l'estime de soi. Mettons donc les éducateurs dans les conditions pour qu'ils puissent assurer leur tâche d'éducateurs.

Par rapport à la violence à l'école, on n'a stigmatisé que celle du Secondaire et du Supérieur, mais, il y a de la violence chez les tout petits du Primaire aussi. Souvent, ils ne savent, ni en parler, ni à qui parler.

Notre pays est parmi les quelques uns qui n'ont pas encore élaboré de code de conduite, comment dans ces conditions "voir le visage de la violence" sous toutes ses formes et dans tous les espaces où elle sévit parfois insidieusement ?

1.2. Réponses aux questions des termes de référence

La seconde moitié de notre travail a consisté à répondre aux questions posées par la Commission d'Organisation dans les termes de référence qui nous ont été données.

1.2.1. Que faut-il entendre par éducation ? Faut-il la limiter à la seule école ou l'élargir à d'autres compartiments ?

Les réponses sont variées, mais, nous retenons ici celle qui nous semble être la plus pertinente pour notre sujet. En effet, selon Paul Langevin, éduquer, c'est "former l'être humain à partir de l'enfant, le préparer et l'adapter aussi largement que possible à la vie, au contact avec la nature et les hommes, en développant pleinement sa personnalité et en lui donnant les moyens d'accéder pour le plus grand bien de tous à la forme d'activité où il peut rendre le plus de service en raison de ses aptitudes et de son effort personnel."

Cette définition nous instruit que l'éducation a deux pôles complémentaires :

- Enseigner : transmettre des connaissances pour l'acquisition de compétences, le savoir faire.
- Eduquer : développer des attitudes et des comportements pour le savoir être.

L'éducation n'est donc pas l'affaire de la seule école, elle est l'affaire de la famille, de l'environnement social, etc.

1.2.2. Quels rôles doivent jouer la famille, l'enseignement religieux...dans l'éducation de nos enfants dans le contexte actuel de l'intégration sous régionale et de la mondialisation ?

Là encore, les contributions ont été nombreuses, les points ci-dessous résumant les apports les plus pertinents des participants :

- L'école prolonge le travail d'éducation familiale. Cette famille, conformément aux mœurs et coutumes du milieu, confrontée aux mutations sociales, transmet le socle des valeurs sociales : l'enfant est la vitrine de sa famille.
- La famille a principalement deux rôles dans l'éducation de l'enfant : a) cultiver chez lui les valeurs de la société ; b) suivre et contrôler l'application de ces valeurs.
- La famille est le premier palier de l'éducation et le comportement de l'enfant à l'école est

fonction de sa première socialisation. On peut noter là encore deux rôles principaux : a) la protection de l'enfant (lui assurer les besoins vitaux) ; b) la socialisation (inculquer les traditions, us et coutumes, valeurs religieuses ou autres.) On peut penser que toutes nos familles ont des bases éducatives partagées. Malheureusement, combien de familles peuvent-elles encore jouer ce rôle ?

L'école comme dit précédemment est le prolongement du rôle éducatif de la famille en synergie avec elle : faire comprendre à l'enfant ses droits et devoirs, lui apprendre à s'assumer. L'éducation civique et morale est aussi bien du ressort de l'école que de celui de la famille. L'école transmet des connaissances pour que l'enfant soit productif, mais elle éduque aussi en cultivant le patriotisme et les valeurs morales communes aux Maliens, objet de l'enseignement de l'Education Civique et Morale.

Quant à l'environnement que d'aucuns qualifient de "la rue", il doit moraliser la société pour que les valeurs morales qu'on doit transmettre aux jeunes soient celles de la société. Malheureusement, les institutions qui devraient aider en cela ne fonctionnent pas toujours à souhait. Les enseignants d'ECM sont ceux qui devraient aider les enfants à décrypter les phénomènes de la "rue", dans le but de les aider à se responsabiliser et à choisir.

1.2.3. Les pratiques traditionnelles qui émaillaient l'éducation de nos enfants doivent être valorisées, voire introduites dans nos programmes d'enseignement ? Comment ?

Dans nos sociétés traditionnelles, les cadets étaient encadrés par des aînés aux fins de leur transmettre les valeurs partagées.

Comment faire la passerelle entre l'Ecole et les Pratiques Traditionnelles ?

- Formaliser le contact entre aînés et cadets pour renforcer l'éducation par la culture du terroir (contes, légendes, récits épiques, etc.), qui sont porteurs de valeurs.
- Développer la relation école/musée, sites culturels, espaces culturels, etc. Ces pratiques pourraient être introduites dans les programmes.
- A tous les niveaux, répertorier tout ce qui est à même d'améliorer l'éducation de nos enfants (coutumes, pratiques culturelles, contes, devinettes, etc.). La Charte de *Kurukan Fuga* régissant les sociétés mandé du XIII^e siècle devrait être vulgarisée, voire enseignée sous forme d'étude de textes par exemple.
- Revaloriser notre histoire qui est un patrimoine commun porteur de valeurs certaines à transmettre.
- Amener les éducateurs à s'investir dans la récolte des valeurs sociétales à enseigner aux enfants.

De part l'intérêt suscité par la question, les débats ont largement débordé et fécondé les termes de référence.

Ainsi, définir l'éducation comme nous l'avons fait, sans définir l'éducateur, c'est rester à mi-chemin, car l'éducation ne sera que ce que l'éducateur en fera. Quel est donc le profil de l'éducateur dont nous avons besoin aujourd'hui? Dans quel cadre cet "ingénieur de l'âme" doit-il évoluer ? A quelle fin ?

Voilà posée toute la problématique de la préoccupation majeure du Forum : quelle doit être notre vision stratégique partagée de l'Ecole Nouvelle ?

a) *Type d'enseignant* : éduquer est un art, une vocation imprégnée de la personnalité du maître. Ce n'est pas un métier comme les autres. Il forme et transforme les enfants. Il est comme le potier qui pétrit et forge des citoyens de demain. N'est donc pas éducateur qui veut. Il faut en avoir l'amour, la vocation et la formation.

b) *Type d'école* : une école performante, de nos besoins, ancrée dans nos valeurs positives de civilisation, tenant compte du triple contexte, national (démocratie pluraliste), africain (intégration) et international (globalisation), une école protectrice de notre écosystème et promotrice de nos langues nationales, bref une école au service du plein épanouissement de chaque individu et du développement harmonieux de notre pays.

c) *Profil du nouveau type d'homme à former* : un citoyen patriote et bâtisseur d'une société démocratique, un acteur du développement profondément ancré dans sa culture et ouvert à la civilisation universelle, maîtrisant les savoir faire populaires et apte à intégrer les connaissances et compétences liées aux progrès scientifiques, techniques et à la technologie moderne, un citoyen compétent et compétitif.

L'opérationnalisation de cette vision stratégique, mission des trois premières Commissions et substance de la 2^{ème} Réforme, va requérir une autre architecture de l'Ecole Nouvelle à travers :

- la relecture de tous les textes pour faire émerger un nouveau cadre institutionnel ;
- la refonte de l'ensemble des filières, programmes, horaires, méthodes... pour les conformer aux nouvelles exigences ;
- la mobilisation conséquente des ressources humaines, matérielles et financières avec le souci majeur de soustraire autant que faire se peut notre Ecole des contraintes de l'Ajustement Structurel par la mise en place d'un Fonds National pour l'Education ;
- l'élaboration et la mise en œuvre d'un Plan d'Action à court , moyen et long terme pour toutes les structures de l'Education Nationale.

En la matière, les orientations officielles sont claires :

“A travers l'Education de base, l'Enseignement Technique et Professionnel, notre système éducatif doit s'ouvrir davantage à des filières à fortes potentialités de croissance et de création d'emplois.

L'Enseignement Supérieur doit être rebâti pour en faire le principal vecteur de la recherche scientifique et de l'innovation.

Seules de telles pistes arracheront notre jeunesse au sentiment d'inutilité de l'apprentissage parce qu'aucune perspective crédible ne se dessine à l'horizon.”

Pour tout dire, c'est poser l'impérieuse nécessité de la construction de l'ECOLE NOUVELLE en tant que finalité inéluctable du Forum.

1.2.4. Quels principes éthiques et déontologiques doivent régir les acteurs de l'éducation et guider leur conduite ?

Il y a déjà des textes qui existent, comme les règlements intérieurs, il faut les appliquer. On peut se référer au Code de Déontologie du Commissariat au Développement Institutionnel validé en atelier au Centre Aoua Keita, avec les cadres de l'éducation, des syndicats et des ONG.

Il faut :

- renforcer l'enseignement de l'ECM à tous les niveaux d'enseignement ;
- assurer une formation permanente des enseignants sur l'éthique et la déontologie ;
- récompenser le mérite et punir la faute ;
- cultiver l'excellence, la citoyenneté et la culture de la paix ;
- procéder à l'informatisation des inscriptions, des résultats des examens et mettre tout cela à la disposition de tous les usagers pour diminuer, voire, éradiquer les pratiques néfastes de corruption ;
- amener l'enseignant à s'inscrire dans la logique de la morale professionnelle ;
- éviter de donner des cours “ payants” à l'école ;
- que l'Etat gère lui-même les œuvres universitaires et personne d'autre.

1.2.5. Quels mécanismes de contrôle interne et externe peut-on proposer pour punir les fautes contre la déontologie et l'éthique en vue de juguler la corruption à l'école ?

- a) Que l'Etat retrouve son autorité ;
- b) Il faut dépolitiser l'école et que chaque partenaire joue son rôle.
- c) Il faut instaurer une politique de bonne gouvernance dans tous les ordres d'enseignement,
- d) Corriger l'image de l'enseignant en lui payant un salaire revalorisé pour mieux le motiver ;
- e) Que l'Etat paye à temps, salaires, indemnités, bourses et autres prestations en espèces ou en nature pour éviter la “corruption” des plus vulnérables.
- f) Recruter des enseignants de formation et assurer leur formation continue et renforcer le contrôle pédagogique ;
- g) Il faut assurer une formation citoyenne des membres des mouvements estudiantins.
- i) Enfin, que l'Etat soit capable de réprimer et de combler le vide juridique là où les textes font défaut.
- j) Récompenser le mérite et sanctionner les fautes .

II. PRINCIPAUX PROBLÈMES IDENTIFIÉS PAR RAPPORT AUX THÈMES DÉBATTUS

2.1. Par rapport aux apprenants

- 2.1.1. La violence sous toutes ses formes dans l'espace scolaire de tous les ordres d'enseignement a été fortement stigmatisée ;
- 2.1.2. L'indiscipline caractérisée, illustrée par exemple par l'absentéisme, la volonté des élèves de gérer eux-mêmes le temps dévolu aux cours ;
- 2.1.3. Le non respect des règlements intérieurs ;
- 2.1.4. L'émergence dans l'espace scolaire de nombre de pratiques néfastes qui nuisent à l'apprentissage et à l'éducation attendus ;
- 2.1.5. La manipulation de l'AEEM à travers les abus tolérés et les concessions complaisamment accordées à certains responsables AEEM ;
- 2.1.6. La banalisation des pratiques frauduleuses et de corruption ;
- 2.1.7. La politisation à outrance de l'école, entretenue par la complicité de certains étudiants ;
- 2.1.8. Les grèves, AG, et autres débrayages intempestifs qui minent le temps dévolu à l'apprentissage, donc à l'acquisition des compétences dont les sortants de nos écoles ont besoin pour être compétitifs sur le marché sous régional du travail ;
- 2.1.9. Le conflit de gestion entre les APE et CGS.

2.2. Par rapport aux enseignants

- 2.2.1. L'insuffisance de formation de ceux, recrutés sur le tas, et dont, souvent, le statut n'est pas clair, perturbent les cours par leurs revendications.
- 2.2.2. La radicalisation de certains syndicats enseignants jusqu'au refus d'évaluer et la rétention des notes pour appuyer leurs revendications tout en continuant à percevoir leurs salaires ;
- 2.2.3. L'affairisme à l'école et les pratiques frauduleuses dont certains enseignants se font les complices.
- 2.2.4. Le manque de code de déontologie/conduite de certaines corporations enseignantes.
- 2.2.5. L'insuffisance de la formation syndicale

2.3. Par rapport à la famille et la société

- 2.3.1. La récurrente question de la démission des parents ;
- 2.3.2. L'implication de certains parents dans les pratiques frauduleuses et de corruption, quand ils n'en sont pas tout simplement responsables.
- 2.3.3. Une société civile parfois dépassée, voire, indifférente aux problèmes de l'école.
- 2.3.4. L'inversion des valeurs dans notre société par les adultes ne peut être un bon exemple pour nos enfants pour discerner le Bien du Mal.
- 2.3.5. La paupérisation grandissante a fait éclater la famille au point que beaucoup de parents ne peuvent plus jouer leur rôle. Est-ce leur faute ?
- 2.3.6. Le rôle des religions est passé presque sous silence : sujet trop sensible ? Ou problème de laïcité à protéger ?
- 2.3.7. La rupture entre famille et école.

2.4. Par rapport à l'Etat et ses institutions

Il est celui qui est le plus mis en cause, et cela se comprend ! Quand un bateau coule, c'est le capitaine qui est responsable. Quand une équipe perd une compétition, c'est l'entraîneur qui est indexé.

- 2.4.1. Le manque d'autorité de l'Etat a été le point le plus consensuel de l'atelier.
- 2.4.2. La non application des textes existants, ou leur application discriminatoire
- 2.4.3. Le manque de rigueur dans le traitement des problèmes de la part de l'Etat qui se confine au rôle de "sapeur-pompier".
- 2.4.4. La complicité des agents de l'Etat dans les pratiques frauduleuses ;
- 2.4.5. Le vide réglementaire dans beaucoup de domaines, handicap dans la gestion des conflits et crises.
- 2.4.6. La mauvaise gestion des ressources allouées à l'éducation.
- 2.4.7. Les recrutements d'enseignants impréparés à cette mission.
- 2.4.8. La dégradation de l'image de l'enseignant qui peut être imputée pour une bonne part à l'Etat, à cause de la non valorisation du "sacerdoce" et de l'autre au comportement de l'enseignant et enfin à la société.
- 2.4.9. La politisation de l'espace scolaire avec la complicité des hommes politiques aux affaires ou non et l'incapacité de l'Etat à y remédier..
- 2.4.10. Le non respect par l'Etat des engagements pris antérieurement.
- 2.4.11. Le manque de cadre formel de résolution des conflits et crises.
- 2.4.12. Le manque de confiance et la rupture du dialogue entre les partenaires.

III. RECOMMANDATIONS

- Considérant, la crise pluridécennale que connaît l'école malienne,
- Considérant, l'ampleur des dégâts causés par cette crise sur le malien que l'école veut former,
- Considérant, les moyens énormes déployés pour essayer de refonder l'école,
- Considérant, les observations et les problèmes identifiés au cours des concertations régionales,
- Considérant, les objectifs que s'est assigné le présent Forum National sur l'Education au Mali.

Les participants de l'Atelier : Ethique et Déontologie recommandent :

A l'endroit des apprenants :

- L'arrêt immédiat de la violence sous toutes ses formes.
- L'arrêt de l'indiscipline.
- L'observation stricte des règlements intérieurs, pour une école apaisée et performante.
- L'arrêt de toutes pratiques frauduleuses et corruptrices.
- L'arrêt des Assemblées Générales aux heures de cours et les débrayages intempestifs qui nuisent grandement à l'apprentissage ;
- La culture de l'effort, du travail bien fait comme seul gage du succès ;

A l'endroit des enseignants

- Le règlement de toutes revendications par voie de dialogue avec les autres acteurs et partenaires de l'école, dans la durée et dans la solidarité avec le reste de la Nation.
- La prise en compte de l'intérêt des enfants et des étudiants.
- L'élaboration par tous les syndicats d'un code de déontologie.
- Le refus catégorique de toute complicité avec quelque pratique frauduleuse que ce soit.
- L'obligation de dispenser les cours et de procéder aux évaluations selon les normes pédagogiques, en excluant toute rétention de notes.
- Le renforcement des capacités des acteurs à tous les niveaux .
- La valeur de l'exemple et la rigueur en vue de corriger l'image de l'éducateur qui doit se respecter, se faire respecter et respecter les autres .

A l'endroit de la famille et de la société

- La réhabilitation de l'éducation familiale, socle de toute autre participation à l'éducation d'un enfant.
- L'abandon des pratiques frauduleuses à l'école au profit de l'enfant.
- Le sursaut citoyen pour refuser tout ce qui est contraire à nos valeurs, afin que notre société ne soit plus le miroir déformé du bien que nous voulons pour nos enfants.
- L'implication positive de tous les citoyens pour la refondation de notre école, en paroles et en actes.
- La plus grande implication des parents dans l'éducation de leurs enfants à l'école.
- La valeur de l'exemple.

A l'endroit de l'Etat, de ses institutions et les collectivités territoriales

- La restauration de l'autorité de l'Etat ;

- Le respect du droit des enfants à l'accès et à la bonne éducation conformément à la Constitution et aux Accords internationaux signés par le Mali ;
- Le respect des engagements pris par l'Etat ;
- L'application stricte des textes existants et l'élaboration dans les plus brefs délais de ceux qui sont attendus ;
- L'inviolabilité de la franchise scolaire et universitaire ;
- La fin de l'impunité par l'application rigoureuse des lois et règlements en vigueur ;
- La gestion transparente des ressources allouées à l'éducation ;
- La revalorisation de la fonction enseignante par un salaire conséquent et juste et l'élaboration d'un plan de carrière ;
- L'arrêt des nominations sur la base du clientélisme politique en lieu et place de la compétence et du professionnalisme ;
- L'animation des structures de suivi et de contrôle au niveau de tous les ordres d'enseignement ;
- La dépolitisation de l'école et le redimensionnement de l'AEEM pour qu'il redevienne un syndicat étudiant, à travers des textes clairs et transparents ;
- La moralisation des notes, des examens et de leurs résultats ;
- La moralisation du contenu des programmes et des heures de diffusion des mass médias ;
- La valeur de l'exemple et la rigueur.

RECOMMANDATIONS FORTES :

- La restauration de l'autorité et de la discipline ;
- La restauration de la confiance entre tous les acteurs et partenaires de l'école ;
- L'élaboration et la mise en application d'un Code de Conduite et Déontologie ;
- Le consensus autour de la Trêve et de l'Union Sacrée;
- La mise en place d'un cadre formel de résolution des conflits et des crises.

RECOMMANDATION SPECIALE :

La mise en oeuvre d'un organisme de suivi-évaluation du Forum

- Cadre : représentatif, impartial et crédible ;
- Missions : veille, anticipation, prévention et accompagnement ;
- Observatoire / médiation de l'Education Nationale ...

En résumé :

1. Notre système éducatif doit être solidement remis sur les deux jambes, Union Sacrée et Ecole Nouvelle, pour mieux rebondir. En cela, l'approche globale du Forum est correcte : toute Union Sacrée sur fond d'Ecole Ancienne sera un feu de paille ; toute Ecole Nouvelle sans Union Sacrée sera un château de carte.

2. Le succès de la moralisation de l'espace scolaire et universitaire dépend pour une bonne part du Renouveau et de la Moralisation de l'Action Publique dont elle est partie intégrante.

DOCUMENTS ANNEXES

- Termes de référence de l'Atelier
- Liste des Participants
- Contributions.

RAPPORT ATELIER 13

Partenariat : Rôles et Responsabilités des Acteurs et Partenaires de l'Education

I. ETAT DES LIEUX DU PARTENARIAT DU SECTEUR DE L'EDUCATION

La revue documentaire soutenue par l'expérience des participants a permis d'identifier les acteurs et partenaires de l'éducation, d'analyser leurs rôles et responsabilités.

1.1 Les Partenaires de l'Education :

Les Partenaires identifiés par l'Atelier sont les suivants :

- L'Etat ;
- La famille ;
- Les Syndicats d'Enseignants ;
- Les Associations de Parents d'Elèves (APE) ;
- Les Associations d'Elèves et d'Etudiants du Mali ;
- Les ONG ;
- L'Union Nationale des Enseignants Retraités de l'Education et de la Culture (UNEREC) ;
- Les Communautés ;
- Les Collectivités Territoriales ;
- Les Confessions Religieuses ;
- L'Association des Promoteurs d'Ecoles Privées ;
- Le Conseil National de la Jeunesse ;
- Le Conseil National de la Société Civile ;
- L'Amicale des Anciens Militants et Sympathisants de l'Union Nationale des Elèves et Etudiants du Mali (AMS-UNEEM) ;
- L'Association Malienne des Droits de l'Homme ;
- Le Secteur Privé ;
- Les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) ;
- Les Communicateurs Traditionnels ;
- Les Médias.

1.2 Les Acteurs :

A ce titre, on retient :

- L'Etat ;
- Les Enseignants ;
- Les Comités de Gestion Scolaire ;
- Les Promoteurs d'Ecoles Privées ;
- Les Elèves et Etudiants ;
- Les Collectivités Territoriales.

II. ROLES ET RESPONSABILITES DES ACTEURS ET PARTENAIRES DE L'EDUCATION

Sur la base du document "Résultats du Forum national sur la gestion de l'Ecole en mode Décentralisé" les échanges ont permis aux participants d'avoir une vision partagée des rôles et responsabilités des différents partenaires et acteurs de l'éducation.

2.1. Les Partenaires

2.1.1 L'ETAT :

Il est notamment chargé de :

- la définition de la politique nationale dans le domaine de l'éducation
- l'appui aux partenaires pour la mise en œuvre de la politique nationale ;
- le contrôle et la coordination de sa mise en œuvre ;
- le suivi et l'évaluation du système éducatif.

2.1.2 LES COLLECTIVITES TERRITORIALES :

Elles ont en charge :

- l'élaboration de leurs programmes de développement de l'éducation ;
- la définition de la carte scolaire ;
- la participation à l'élaboration des curricula et du calendrier scolaire ;
- la gestion des compétences transférées par l'Etat en matière d'éducation ;
- la participation à la détermination des sites des écoles à créer ;
- la participation au suivi et à l'évaluation du système éducatif ;
- le renforcement de la participation à la construction des infrastructures à caractère scolaire et de logements pour le personnel enseignant ;

LES COMMUNAUTES

- la participation à l'élaboration des curricula et du calendrier scolaire ;
- le recrutement et la prise en charge des enseignants ;
- la construction, l'équipement/réhabilitation des infrastructures ;
- la mobilisation des ressources ;
- la participation à la définition de la carte scolaire ;
- la participation à la détermination des sites des écoles à créer ;
- la participation à la définition des contenus des programmes ;
- la participation au suivi et à l'évaluation des activités scolaires.
- la construction des infrastructures éducatives et le logement pour le personnel enseignant

LES ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ELEVES :

- la mobilisation des parents d'élèves autour des problèmes de l'école ;
- l'organisation de conférences dans leur domaine de compétences en respectant les textes qui réglementent l'école ;
- la mobilisation pour rendre le climat propice au travail ;

LES SYNDICATS D'ENSEIGNANTS :

- la mobilisation des enseignants autour des problèmes de l'école ;
- l'encadrement et l'éducation de leurs militants ;
- la participation à l'animation de la vie scolaire ;
- la participation à tout cadre de concertation ou de réflexion sur l'école ;

L'UNEREC

- la participation à tout cadre de concertation ou de la participation à tout cadre de concertation ou de réflexion sur l'école ;
- la participation au suivi et à l'évaluation des activités scolaires
- la participation à l'encadrement du personnel de l'administration scolaire ;

-
- la tenue de causeries-débats sur des thèmes se rapportant à l'éducation, à la formation et à la réflexion sur l'école ;

LES ASSOCIATIONS D'ELEVES

- le respect du règlement intérieur de l'école ;
- la sensibilisation de leurs camarades pour un comportement compatible avec la vie en société à l'intérieur de l'école ;
- l'organisation d'activités sportives et culturelles ;
- la formation et l'encadrement de leurs membres ;
- la participation à tout cadre de concertation ou de réflexion sur l'école ;

LES ONG/ASSOCIATIONS SIGNATAIRES D'ACCORD CADRE AVEC L'ETAT

- le respect de la réglementation en vigueur en matière de politique éducative au Mali ;
- le respect de la planification nationale, régionale et locale ;
- l'appui technique et financier ;

2.1.9 LA FAMILLE :

- l'entretien régulier d'un courant d'information avec l'école (comportement de l'enfant, résultats scolaires...)

LE MOUVEMENT D'ENCADREMENT DES JEUNES (mouvement pionnier....)

- l'éducation civique et patriotique des jeunes pendant leur moment de loisir.

2.1.11. LES CONFESSIONS RELIGIEUSES :

- la contribution au maintien de l'équilibre social, à garantir le code moral, humain et le code de la citoyenneté.

2.1.12 LES COMMUNICATEURS TRADITIONNELS

- la contribution au maintien de l'équilibre social, à garantir le code moral, humain et le code de la citoyenneté.

2.1.12 LES MEDIAS

- la contribution à l'éducation, à l'information et à la formation de la population.

2.2. Les Acteurs

L'ETAT (Cf 2.1.1.)

LES ENSEIGNANTS :

En leur qualité d'acteurs fondamentaux de base et de cheville ouvrière du système éducatif, le maître et le professeur sont les premiers et seuls responsables de leur classe au sein de laquelle ils dispensent des matières d'enseignement aux apprenants /élèves /étudiants /qui sont les principaux bénéficiaires.

LES COMITES DE GESTION SCOLAIRE :

- la sensibilisation des populations
- la formulation des propositions relatives aux sites et aux équipements ;
- l'entretien des infrastructures ;

- la gestion de l'école ;
- le recrutement des élèves ;
- la participation au recrutement des enseignants.

LES PROMOTEURS D'ECOLES PRIVEES

Appui à l'Etat dans son rôle d'éducation et de formation.

LES ELEVES /ETUDIANTS/APPRENANTS

Ils sont les bénéficiaires directs de l'école à travers la connaissance dispensée dans leur classe par et sous l'autorité des maîtres /professeurs à travers des matières retenues.

LES COLLECTIVITES TERRITORIALES (CF 2.1.2)

3. PRINCIPAUX PROBLEMES LIES AU PARTENARIAT :

En se référant au document " Rapport de synthèse des travaux du Comité d'Organisation du Forum National sur l'Education", notamment les pages 4, 56, 57, 58, 59, les participants de l'atelier 13 ont identifié les problèmes majeurs du partenariat au niveau de tous les ordres d'enseignement. On retient :

- le non respect des engagements pris par les partenaires et acteurs;
- l'insuffisance voire, l'inexistence d'instances de consultations et de concertations et leur non fonctionnalité ;
- l'insuffisance d'information, de formation et d'encadrement des acteurs et partenaires ;
- le manque de suivi et d'évaluation des accords ;
- le manque de fermeté dans les prises de décision au niveau des instances de l'administration scolaire ;
- la non application correcte des textes qui régissent l'école (règlement intérieur, statuts et règlements ...) ;
- le conflit de compétence entre APE et CGS ;
- l'insuffisance de collaboration/ communication entre membres de l'administration scolaire, personnel enseignant et administration, entre enseignants ;
- l'insuffisance de formation syndicale ;
- la démission de la famille, des parents ;
- le manque de confiance et la rupture de dialogues entre partenaires ;
- la faible implication du secteur privé dans le financement de l'éducation ;
- la faiblesse des liens entre les institutions de recherche et d'enseignement ;

4. RECOMMANDATIONS :

- Considérant la crise que connaît l'école malienne depuis des décennies,
- Considérant les résultats pertinents des concertations et ateliers thématiques organisés dans le cadre de la préparation du présent forum ;
- Considérant les objectifs assignés au présent forum,

Au regard du déficit de confiance entre l'Etat et certains partenaires, l'atelier 13 a formulé des recommandations à l'endroit des différents partenaires :

4.1 A L'ENDROIT DE L'ETAT ;

- La diffusion à tous les niveaux des normes législatives et réglementaires régissant les structures de l'éducation ;

- l'application stricte de la législation et de la réglementation en vigueur relativement aux attributions, aux droits, obligations et responsabilités de tous les acteurs et partenaires respectivement aux échelons national, régional, local, communal et communautaire.
- la sécurisation des différents acteurs ;
- le respect des engagements ;
- le renforcement de la participation à la construction des infrastructures à caractère scolaire et de logements pour le personnel enseignant ;
- la Formation/l'information des acteurs des Collectivités Territoriales ;
- le transfert effectif des compétences et des Ressources ;
- la poursuite du processus d'érection des Ecoles communautaires (ECOM) en écoles publiques en accord avec les communautés concernées;
- l'arbitrage des conflits de compétences entre les APE et les CGS ;
- une plus grande implication dans le contrôle et le suivi des écoles privées en vue de moraliser le sous secteur ;
- la création d'une structure nationale de gestion de l'Enseignement privé ;
- la dynamisation, l'opérationnalisation du cadre de concertation entre les acteurs et les partenaires à tous les niveaux ;
- la création d'un cadre d'échange et de concertation entre les établissements d'enseignement et de recherche.

4.2 A L'ENDROIT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

- le renforcement de la participation à la construction des infrastructures à caractère scolaire et de logements pour le personnel enseignant ;
- une forte implication des collectivités dans la gestion des crises.

4.3 A L'ENDROIT DES COMMUNAUTES

- la construction des infrastructures éducatives et le logement pour le personnel enseignant.

4.4 A L'ENDROIT DES APE

- une plus grande implication dans la gestion consensuelle de l'école

4.5 L'ENDROIT DES CGS

- une plus grande implication dans la gestion consensuelle de l'école

4.6 A L'ENDROIT DES SYNDICATS D'ENSEIGNANTS :

- le respect scrupuleux des dispositions légales et réglementaires régissant les grèves et notamment l'article 22 de la Loi d'Orientation sur l'Education (les enseignants sont les principaux responsables des activités pédagogiques des élèves et étudiants. Ils ont le devoir d'assurer l'éducation, l'enseignement et l'évaluation conformément aux objectifs définis par les programmes officiels et dans le respect de l'objectivité scientifique et des obligations professionnelles et morales. Ils contribuent à la rénovation des programmes et méthodes pédagogiques et participent aux activités d'assistance pédagogique, de formation continue, de recherche, de production du matériel didactique et plus généralement, à l'animation de la vie scolaire) ;
- le renforcement de l'information, de l'encadrement et l'éducation, de leurs militants.

4.7 A L'ENDROIT DES PROMOTEURS D'ÉCOLES :

- le respect de la réglementation régissant le secteur de l'enseignement privé ;
- la contribution à la moralisation du sous secteur de l'enseignement privé eu égard au non respect des normes.

4.8 A L'ENDROIT DU SECTEUR PRIVE :

- la participation à l'élaboration du programme de formation ;
- l'accompagnement de la formation ;
- le renforcement des formations en alternance ;
- le développement des stages en entreprises ;
- la Signature de conventions entre les entreprises et les grandes écoles
- la participation au financement de l'éducation par la mise en place de Fondations au niveau des établissements ;
- l'Appui au financement de la recherche.

4.9 A L'ENDROIT DES PTF

- l'harmonisation des procédures.

4.10 A L'ENDROIT DE L'AEEM

- le strict respect des droits et obligations légaux et réglementaires en vigueur.

4.11 A L'ENDROIT DE L'ADMINISTRATION SCOLAIRE :

- le Renforcement de l'autorité de l'administration scolaire ;
- l'adaptation du règlement intérieur au contexte actuel ;
- la réalisation régulière du suivi pédagogique.

4.12 A L'ENDROIT DES ONG/ ASSOCIATIONS SIGNATAIRES D'ACCORDS CADRES AVEC L'ETAT :

- l'application rigoureuse des accords qui lient l'Etat aux ONG ;
- la conformité des ONG aux Programmes de Développement économique et social des CT sous la supervision des autorités déconcentrées de l'Etat et des services techniques compétents.

4.13 A L'ENDROIT DES MEDIAS :

- la prévision davantage de programmes éducatifs, la censure des films et le contrôle des heures de diffusion des films ;
- l'instauration d'un contact permanent avec l'administration scolaire dans le cadre de la diffusion des programmes éducatifs.

4.14 A L'ENDROIT DES COMMUNICATEURS TRADITIONNELS :

- le renforcement de la contribution à l'équilibre social, à garantir le code moral, humain et le code de la citoyenneté.

4.15 A L'ENDROIT DES CONFESSIONS RELIGIEUSES :

- le renforcement de la contribution à l'équilibre social, à garantir le code moral, humain et le code de la citoyenneté.

RECOMMANDATIONS FORTES :

- l'éducation à une culture du travail, de la performance, du respect, du sens de la responsabilité et du partenariat constructifs et adaptés au niveau de l'ensemble des acteurs et partenaires de l'école sans exclusive et en référence aux exigences du contexte compétitif de la globalisation et de la mondialisation en cours ;
- la réhabilitation du rôle et de la responsabilité familiale à travers les valeurs éducatives et sociétales, et le renforcement du partenariat de base entre la famille et l'école.

CONCLUSION GENERALE DE LA COMMISSION IV

L'histoire de l'humanité peut se ramener à la succession des Bases socio-économiques et des superstructures correspondantes : "A Nouvelle Base, Nouvelle Superstructure subséquente" (dont l'Education est un élément constitutif).

Dans la pratique, "chaque type de société secrète son type d'école qui le reflète et agit en retour sur lui pour le transformer". Ce mouvement dialectique entre la Base socio-économique et la Superstructure est interrompu et tout dysfonctionnement dans sa dynamique entraîne des déchirements, voire l'échec. A ce point de départ, la responsabilité est exclusivement politique : "si l'éducation n'est pas la politique, si elle n'est pas de la politique, elle est nécessairement politique et g doit être traitée comme telle".

L'historique Réforme de 1962, conçue dans le contexte sociopolitique des premières heures de notre indépendance nationale, citée en exemple partout dans le monde et objet de notre fierté à tous, a pleinement rempli son contrat.

L'attachement putatif à cette Réforme, après le coup d'Etat de 1968 et la Révolution du 26 mars 1991, est l'origine lointaine du mal dont l'acuité s'est amplifiée au fil du temps, faute de thérapie. Les diverses "chirurgies" et autres "mesures d'ajustement structurel" opérées n'y firent rien. Le tribut payé est très lourd : " les maladresses éducatives, irréversibles, sont plus lourdes de conséquence que les malversations matérielles" .

Le nouveau défi est d'adapter notre Ecole, déjà ancienne, à notre nouvel Environnement, d'amener nos élites d'aujourd'hui à faire pour les générations montantes ce que le mali d'hier a fait pour elles. La tâche n'est nullement hors de leur portée car le Mali regorge d'excellents cadres, formés dans les meilleures universités du monde, qui ont fait et continuent de faire leur preuve partout et qui ne demandent qu'à être mis au travail pour le service de la Patrie. Il n'y a aucune raison à ce qu'ils échouent là où les simples instituteurs, infirmiers, commis d'administration et autres agents subalternes avaient admirablement réussi, avec comme seules armes leur PATRIOTISME.

Volonté politique forte clairement exprimée pour la première fois, le Forum se veut le point de départ de la rupture avec l'ordre ancien, du changement, de la Refondation de l'Enseignement au Mali, dans un Nouveau Contrat Social. A cet égard, la vision stratégique partagée de l'éducation dans notre pays en ce début du troisième millénaire a défini le nouveau profil d'homme à former, dans quel cadre institutionnel, par quel type d'éducateur.

Le Forum, pertinent dans sa finalité et rationnel dans sa démarche méthodologique, sera historique si après la recherche sérieuse de vraies solutions aux vrais problèmes pendant les assises, les temps à venir se dédient à la mise en œuvre correcte et diligente sur le terrain de tous les

engagements pris ensemble pour faire prospérer “ *la mise à plat des problèmes, sans exclusive et sans tabou*”. Ainsi, nous aurons fait œuvre utile en posant les jalons de la 2^{ème} Réforme de l’Enseignement au Mali qui sera ultérieurement consacrée par voie législative et réglementaire.

Le cas échéant, au lieu d’être l’ultime espoir, la bouée de sauvetage, le Forum connaîtra le triste sort d’être un “*Forum de plus*” avec comme conséquence la mort lente, mais sûre de l’Ecole Malienne. A ce point d’arrivée aussi, la responsabilité est encore exclusivement politique et “*le jugement de l’histoire est sans appel*” .

Tous et chacun, nous nous devons d’être les dignes héritiers de nos illustres devanciers et personne, hier comme aujourd’hui, ne fera de sacrifices à hauteur de la gloire et de la grandeur de notre beau pays.

Sur l’exaltant chantier du renouveau de l’Ecole Malienne, faisons en sorte que nous puissions, nous aussi et ensemble, mériter de la Patrie.

PRIMATURE

**COMITE D’ORGANISATION
DU FORUM NATIONAL SUR L’EDUCATION**

REPUBLIQUE DU MALI

UN PEUPLE – UN BUT – UNE FOI

**- D -
MOTIONS DU FORUM NATIONAL
SUR L’EDUCATION - F.E.N**

MOTION DE LA DIASPORA

A l'heure où s'achèvent les travaux du Forum national sur l'Education, les participants venus de la Diaspora, mais aussi les absents, tiennent à exprimer, par ma voix, la motion qui suit.

I- Elle s'adresse tout d'abord au peuple malien tout entier.

Le regretté Joseph Ki-Zerbo intitulait ainsi l'un de ses ouvrages sur l'Afrique, en 2001 : "EDUQUER OU PERIR".

Aujourd'hui, le peuple du Mali a pris la mesure du péril qu'il encourt à laisser aller ainsi son système éducatif à vau-l'eau. Il a décidé de s'en saisir à bras le corps, de le regarder et de se regarder lui-même, car ce système éducatif est le reflet de sa propre image.

Sans complaisance, le diagnostic a été dressé depuis les écoutes individuelles ou de groupes à la base jusqu'aux concertations régionales et le présent Forum national.

Ayant reconnu qu'il n'était pas parfait, que son système éducatif comportait de nombreuses tares, le peuple du Mali ne s'est pas complu dans l'auto-flagellation. Il est prêt aujourd'hui, après ces assises à rebâtir un autre système éducatif qui permette à chacun, et surtout aux jeunes, de s'épanouir dans un Mali en constante progression et qui marche vers de nouvelles conquêtes économiques et sociales.

Nous, de la diaspora, sommes fiers de la démarche qui a été ainsi initiée. Nous repartons, certes, chacun de notre côté, mais elle nous donne confiance dans l'avenir de notre pays.

II- Notre motion, elle s'adresse ensuite à son Exc. M. le PR, à son Exc. M le PM et au Gouvernement qu'il dirige avec abnégation et compétence.

Nous voulons les remercier tous pour nous avoir entendus lorsque nous lançons notre appel pour une réflexion approfondie en vue d'une refondation de l'Education au Mali lors des élections présidentielles de 2007.

Nous voulons les remercier d'avoir alors organisé ce forum et de nous avoir faits partie intégrante de sa préparation et de son exécution. Nous vous aussi les remercier pour toutes les facilités qui ont ainsi permis notre participation.

Qu'ils nous permettent d'émettre avec ardeur le vœu suivant. D'ailleurs, il a été exprimé à d'autres moments, par d'autres voix, pendant ces travaux. Il est simple. Oui, le forum a été un grand moment d'échanges ; de nombreuses propositions et recommandations ont été faites. Un certain nombre d'entre elles interpellent grandement le Gouvernement. Notre vœu est donc le suivant : que ces propositions et recommandations soient mises aussi rapidement que possible en application ; que les concertations complémentaires indispensables soient initiées ; que les textes à revoir soient relus par les autorités compétentes dans des délais aussi brefs que possibles, tout ceci, afin que le travail accompli ne retombe pas dans l'oubli ; afin que le travail accompli puisse être invoqué, demain, par tous, comme celui de la renaissance de l'Education au Mali.

III- Enfin, par la présente motion, nous nous adressons à vous tous, auguste aéropage qui avez produit le travail merveilleux auquel il vient d'être fait allusion.

Nous avons échangé, nous avons confronté nos points de vue, nous sommes arrivés à de nombreux consensus.

Nous sommes donc désormais comptables de nos décisions devant l'avenir. Rien ne changera si chacun de nous, individuellement, ne remet en cause ses propres comportements.

Aussi, devant les multiples recommandations allant dans ce sens, nous de la diaspora, nous sommes convaincus que l'exemple de chacun fera tache et sera contagion, une contagion qui permettra à tout l'ensemble éducatif d'être transfiguré.

C'est nourris de cet espoir que, nous de la diaspora, vous disons à tous, au peuple malien, à son gouvernement et à vous tous ici présents, un infini remerciement pour nous avoir permis de vivre ces moments.

Je ne saurais terminer sans rappeler cet adage qui rappelle la phrase attribuée au roi Ghézo d'Abomey : "Pour balayer la case, il ne suffit pas d'un brin de paille ; c'est bien d'une bonne poignée dont on a besoin".

Nous, intellectuels de la diaspora, sommes prêts pour faire partie de ce balai.

Je vous remercie.

Eloi Diarra,
Au nom des intellectuels de la diaspora, présents au forum.

**Motion de remerciement adressée
à son Excellence Monsieur le Président de la République,
Chef de l'Etat**

Le Forum National sur l'Education remercie très vivement Son Excellence Amadou Toumani TOURE , Président de la République, Chef de l'Etat, pour sa vision de l'école malienne fondée sur nos valeurs de société et sur nos besoins, dans un cadre de convivialité, de travail, de réussite et de respect mutuel entre tous les acteurs.

Le Forum

**Motion de remerciement adressée
à Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement.**

Le Forum National sur l'Education remercie vivement le Premier Ministre, Chef du Gouvernement pour ses initiatives heureuses en vue de réhabiliter l'école, de laquelle sortiront désormais de bons citoyens capables de vivre en harmonie avec les autres hommes.

Le Forum-

**Motion de remerciement adressée
au Comité d'Organisation du Forum National sur l'Education**

Le Forum National sur l'Education remercie le Comité d'Organisation pour la qualité des travaux préparatoires qui ont permis le bon déroulement des présentes assises.

Le Forum

**Motion de remerciement adressée
aux participants**

Le Forum National sur l'Education a noté une participation effective et responsable de tous les invités au Forum National sur l'Education. Il remercie vivement chaque participant pour sa contribution en vue de réaliser la Nouvelle Ecole du Mali : une école performante, une école de l'avenir.

Le Forum

PRIMATURE

**COMITE D'ORGANISATION
DU FORUM NATIONAL SUR L'EDUCATION**

REPUBLIQUE DU MALI

UN PEUPLE – UN BUT – UNE FOI

**Motion de remerciement adressée
au Personnel d'appui**

Le Forum National sur l'Education adresse ses vifs remerciements au personnel chargé de l'entretien du Centre International de Conférence, les hôtessees et les autres agents d'appui.

Le Forum

**- E -
LISTE DES PARTICIPANTS
AU FORUM NATIONALS SUR L'EDUCATION**

LISTE DES PARTICIPANTS AU FORUM NATIONAL SUR L'EDUCATION

OCTOBRE - NOVEMBRE 2008

I- PRESIDIUM :**Président :** Mr Mama TEMBELY, CNPAM**Vice-Présidents :** Pr Younouss Hameye DICKO, Ancien ministre,
Président CESGTP du ForumPr Mme Keita Rokiatou N'DIAYE, Ancien ministre,
PrésidentE CESRS du ForumMr Mamadou Bamou TOURE, Ancien ministre
Président CEDPRA du Forum

Mr Adama SAMASSEKOU, Ancien ministre

Mme Traoré Oumou TOURE CAFO, Président CEBALN Forum

Rapporteurs : Pr. Salikou SANOGO, Président du COFNE**Rapporteurs Adjts :** Pr. Diola BAGAYOKO, Président de la Commission
Enseignement Supérieur et Recherche Scientifique du COFNE;Dr. Bakary Casimir COULIBALY, Président par intérim de la Commission
Enseignement Secondaire, Général, Technique et professionnel
du COFNE;Pr. Denis DOUGNON, Président de la Commission Education de Base
du COFNE, Alphabétisation et Langues Nationales du COFNE.**II-VICE PRESIDENTS DES COMMISSIONS :**

- 1- CEBALN : - Zakaria ABDYOU;
- 2- CESGTP : - Me Sekou Alou DIALLO ;
- 3- CESRS : - Dr N'Golo TRAORE
- 4- Ethique et Déontologie : - Mme Coumba YARESSY

III- RAPPORTEURS COMMISSION :

- 1- CEBALN : - Boubacar SOW DCAP Kalaban Coro ;
- Sekou DIABATE FLASH
- 2- CESGTP : - Dr. Badra MACALOU, COFNE ;
- N'Golo Joël COULIBALY, COFNE
- 3- CESRS : - Pr Amadou DIALLO
- 4- Ethique et Déontologie Patenariat Rôles et Responsabilités de Actuers :
- Ibrahima Hama TRAORE préfet Kita ;
- Mme Dissa Fanta BERTHE AFAO

IV- FACILITATEURS COMMISSION :

- 1- CESRS : - Pr. Diola BAGAYOKO COFNE;
- Pr Modibo HAIDARA COFNE;
- Dr Bino TEME COFNE
- 2- CESGTP : - Dr Bakary Casimir COULIBALY, COFNE;
- 3- CEBALN : - Pr. Denis DOUGNON COFNE;
- 4- Ethique et Déontologie Patenariat Rôles et Responsabilités de Actuers :
- Me Oumarou BOCAR Directeur de l'Institut de Formation Judiciaire

V- PRESIDENTS ATELIERS :

- 1- CESRS :
 - Atelier 1 - Dr N'Golo TRAORE Ancien Ministre;
 - Atelier 2 - Pr Ogobara DOUMBO FMPOS ;
 - Atelier 3 - Dr Maïmouna Salah DICKO Chercheur ;
 - Atelier 4: - Mme Djélika Moctar DIALLO Diaspora ;
- 2- CESGTP :
 - Atelier 5 - Adama GUINDO Assemblée Nationale ;
 - Atelier 6 - Yacouba COULIBALY FENAPEN;
 - Atelier 7 - Mohamed Salia MAIGA ENI ;
- 3- CEBALN :
 - Atelier 8 - Mamadou SISSOKO Ministère des Domaines de l'Etat ;
 - Atelier 9 - Sekou KOUYATE Association des Municipalités ;
 - Atelier 10 - Colonel Youssouf TRAORE Ancien Ministre ;
 - Atelier 11 - Moussa Soussin DEMBELE Professeur à la retraite
- 4- Ethique et Déontologie Patenariat Rôles et Responsabilités de Actuers :
 - Atelier 12 - Colonel Cheick Raoul DIAKITE
Directeur des Ecoles de Formation Militaire ;
 - Atelier 13 - Mme Aïchata Alwata Sahi OPF;

VI- VICE-PRESIDENTS ATELIERS :

- 1- CEBALN :
 - Atelier 1 - Mme MAIGA Kady BABY;
 - Atelier 2 - Moussa SISSOKO DAE Kati;
 - Atelier 3 - Mme KEITA Fatoumata KEITA;
 - Atelier 4: - Mme TRAORE Fatim TRAORE
- 2- CESGTP :
 - Atelier 1 - Mme SANGARE Mariam KONE ;
 - Atelier 2 - Yamoussa KANTA PESG à la retraite;
 - Atelier 3 - Kama SAKILIBA;
- 3- CESRS :
 - Atelier 1 - Pr Salif BERTHE;
 - Atelier 2 - Pr Aly Yoro MAIGA;
 - Atelier 3 - Dr Saïdou TEMBELY;"
 - Atelier 4 - Pr Mamadou KONE ;"

4- Ethique et Déontologie Patenariat Rôles et Responsabilités de Actuers:

- Atelier 1 - Mme Violet DIALLO;
Atelier 2 - Aïchata ALWATA;

VII-RAPORTEURS ET RAPORTEURS ADJOINTS ATELIERS :

1- CEBALN :

- Atelier 1 - Boubacar SOW DCAP Kalaban Coro ;
- Sekou DIABATE FLASH;
Atelier 2 - Amadou NIANGALY AE Koulikoro;
- Moussa SANOGO CNMU. ;
Atelier 3 - Diassé KONARE CN-REF;
- Mme TOUNKARA Djélika TOGOLA Plan Mali;
Atelier 4 - Issiaka NIAMBELE CPS;
- Hama TRAORE DAF / MEBALN ;

2-CESGTP :

- Atelier 1 - Assimi Adama TOURE CNECE ;
Atelier 2 - Mahamadoune KASSAMBARA LBF;
- Mme DIAWARA Djénébou KONE Proviseur LBAD;
Atelier 3 - Abdrahamane COULIBALY promoteur enseignement professionnel;

3- CESRS :

- Atelier 1 - Professeur Boubacar Mody GUINDO CNRST;
- Docteur Mamadou Lamine TOURE Université de Bamako;
Atelier 2 - Professeur Fafré SAMAKE Directeur IPR de Katibougou ;
- Docteur Abdramane COULIBALY
Atelier 3 - Monsieur Moussa KATILE IER ;
Atelier 4 - Monsieur Ousmane SANOGO IER ;

4- Ethique et Déontologie Patenariat Rôles et Responsabilités de Actuers:

- Atelier 1 - Père Joseph Tanden DIARRA Université Catholique

Facilitateur : - Oumarou Bocar Institut de formation Judiciaire

VIII- FACILITATEURS DES ATELIERS :

1- CEBALN :

- Atelier 8 - Hamidou MORBA COFNE ;
Atelier 9 - Adama COULIBALY COFNE;
Atelier 10 - Moussa DIABY COFNE;
Atelier 11 - Dr Abdoulaye SALL COFNE ;

2- 2-CESGTP :

- Atelier 5 - Ousmane Saïd Cisse COFNE;
- Fodé SISSOKO COFNE
Atelier 6 - Cheick oumar DIALLO COFNE;
- Mamadou Lamine KANOUTE COFNE;

Atelier 7

- Laurent Tinanou KAMATE COFNE;
- Nanamoudou TRAORE COFNE ;
- Mme Camara Maïmouna COULIBALY COFNE

3- CESRS :

- Atelier 1 - Professeur Modibo Haidara ;
Atelier 2 - Dr Oumar NIANGADOU COFNE ;
- Pr Daouda SACKO COFNE
Atelier 3 - Dr Bino TEME COFNE ;
- Pr Mamadou KEITA COFNE,
Atelier 4 - Dr Abdoul Haidara COFNE ;

4- Ethique et Déontologie Patenariat Rôles et Responsabilités de Actuers:

- Atelier 12 - Maître Oumarou Bocar Directeur de l'Institut de Formation Judiciaire
Atelier 13 - Mr Souleymane KONE
- Mme Bacoumba KEITA COFNE.

N°	PRENOMS	NOM	STRUCTURE	Localité
1	Zakariya	ABDOU	Directeur Fondation Stromme	Bamako
2	Abdramane	ABDOULAYE	Enseignant	Bamako
3	Almahadi	ABDOULAYE	Pdt/cc	Gao
4	Mme TOURE Aïssa	ABDOULAYE	CAFO	Tombouctou
5	Mohamed	ABOUBACAR	ENSUP	Bamako
6	Mohamed	ABOUBACAR	etudiant	Bamako
7	Hamou Ben	AHMED	Prefet	Kidal
8	Daniel	ALIBERT	COOP.Grau	Bamako
9	Abdoulaye	ALMAHADY	ILAB	Bamako
10	Koïna Ag	AMADOU	DAE	Kidal
11	Mme DEMBELE	AREJANE	Chercheur	Bamako
12	Oumar B.	ASCOFARE	SIP	Ngorkou
13	Joëlle	AYIJE	UNICEF	Bamako
14	Mamadou	BA	Enseignant chercheur	Bamako
15	Mamadou	BA	ISHU	Bamako
16	Oumar Issiaka	BA	Ancien ministre	Bamako
17	Mahamoud	BABY	AEEM	Bamako
18	Mme MAIGA Kadiatou	BABY	Coordinatrice FAWE -MALI	Bamako
19	Sven	BACTEM	CTB	Bamako
20	Issaka	BAGAYOGO	Professeur/ISFRA/U.B.	Bamako
21	Diola	BAGAYOKO	COFNE	Bamako
22	Dr.Mamadou	BAGAYOKO	Spécialiste/UNICEF	Burkina Faso
23	Aly	BAH	CRJ	Bamako
24	Youba	BAH	DAF/MEBALN	Bamako
25	Boniface M	BAHO	DDEC-Sikasso	Sikasso
26	Bakoni	BALLO	RPM	Bamako
27	Issiaka	BALLO	MAKDAS	Bamako
28	Mme TRAORE Niama	BALLO	Enseignante	Koulikoro
29	Ousmane	BAMBA	UNESCO	Bamako
30	Mamadou	BANE	Promoteur "AEPAM"	Bamako
31	Etienne	BARACHAMANJE	Consultant	Bamako
32	Sine	BARADJI	Professeur	Bamako
33	Abdoulaye	BARAJI	Professeur FLASH	Bamako
34	Abdoulaye H	BARRY	DCAP	Sévaré
35	Abdoulaye	BATHILY	Enseignant/FENAREC	Kati
36	Reinhil KIM	BATHILY	Enseignante/FENAREC	Bamako
37	Sétigui A.	BATHILY	Etudiant	Bamako
38	Moussa	BELEM	SIA	Bamako
39	Mory	BENGALY	Assemblée régionale	Sikasso
40	Bréhima	BEREDOGO	DEPUTE	Bamako
41	Gabriel	BERTHE	Ens. Catholique	
42	Gabriel N	BERTHE	Enseignement catholique	Bamako
43	Salif	BERTHE	FLASH	Bamako
44	Salif	BERTHE	Professeur FLASH	Bamako
45	Oumarou	BOCAR	Magistrat	Bamako
46	Oumarou	BOCAR	Magistrat	Bamako
47	Bocary	BOCOUM	MSAS	Bamako
48	Idrissa Mahine	BORE	Promoteurs Privés	Bamako
49	Gaoussou	BOUARE	CR/ONG	Mopti
50	Soungalo	BOUARE	Gouverneur	Koulikoro
51	Diaba	CAMARA	Enseignante	Bamako
52	Famory	CAMARA	DCAP	Bamako

N°	PRENOMS	NOM	STRUCTURE	Localité
53	Gaoussou	CAMARA	ENI	Bamako
54	Johnde	CEUSTEN	BTC-CTB	Bamako
55	Mme konaré Aminata	CHEINOUNE	AMDH	Bamako
56	Alfousseyni	CHERIF		Kayes
57	Mme KONARE Aminata	CHERIF	AMDU	Bamako
58	Abdoul Fatah	CISSE	ILFP	Bamako
59	Abdoulaye E.	CISSE	DCAP	Bamako
60	Adama	CISSE	SYNESTP	Bamako
61	Amahdou B	CISSE	Directeur de recherché	Bamako
62	Amara	CISSE	Académie/Rive gauche	Bamako
63	Baba E.	CISSE	Professeur	Bamako
64	Badara	CISSE	SGS	Bamako
65	Bakary	CISSE	FEN	Ségou
66	DEMBELE Maï	CISSE	DE	Bamako
67	Djibril	CISSE	Professeur ENSUP	Bamako
68	ElMoctar	CISSE	SNEC	Bamako
69	Fatouma	CISSE	AEN/Conseillère	Bamako
70	Hama Aba	CISSE	Coord Com. dét	
71	Ibrahima	CISSE	PRDI	Bamako
72	Mamadou	CISSE	DNEB	Bamako
73	Massene	CISSE	FENAPEEM	Bamako
74	Morifing	CISSE	DCAP	Baguineda
75	Moussa A.	CISSE	Conseil cercle	Mopti
76	Ousmane Saïd	CISSE	COFNE	
77	Seydou	CISSE	APE	Bamako
78	Sidy ElMoctar	CISSE	Docteur Vétér. MSAS	Bamako
79	Demba	CISSOKO	DCAP	Bafoulabé
80	Diakariya	CISSOUMA	Etudiant	Bamako
81	Diassé	CONARE	DA/CNR-ENF	Bamako
82	Abdourahmane O	COULIBALY	Professeur FSJP	Bamako
83	Abraham	COULIBALY	BORNEfonden	Bamako
84	Adama	COULIBALY	COFNE	Bamako
85	Adama A	COULIBALY	FLASH	Bamako
86	Aïché N.	COULIBALY	Assemblée régionale	Ségou
87	Bakary Casimir	COULIBALY	COFNE	Bamako
88	Boubacar	COULIBALY	DCAP	Kati
89	Brunot	COULIBALY	Enseignant	Bamako
90	Cheick O.	COULIBALY	Coordinateur/PADDEM/U	Bamako
91	Daba	COULIBALY	Enseignant /chercheur	Bamako
92	Dr Abdourahmane	COULIBALY	CVAO	Bamako
93	Dramane	COULIBALY	Directeur	Bamako
94	HawaTRAORE	COULIBALY	Enseignante	Bamako
95	Ibrahim F.	COULIBALY	Journaliste réalisateur	Bamako
96	Lamine	COULIBALY	Journaliste ORTM	Bamako
97	Mamadou	COULIBALY	CAP	Douentza
98	Mme Togo Fatoumata	COULIBALY	Enseignante	Bamako
99	Mme Camara Maïmouna	COULIBALY	COFNE	Bamako
100	Mme Ly Fatimata	COULIBALY	CAFO	Bamako
101	Mohamed	COULIBALY	conseiller gouverneur	Kidal
102	N'Golo	COULIBALY	ILAB	Bamako
103	Ngolo Joël	COULIBALY	COFNE	Bamako
104	Nouhoum	COULIBALY	Enseignant	Bamako
105	Oumar	COULIBALY	INA	Bamako
106	Salia	COULIBALY	Enseignant	Bamako
107	Tidiani	COULIBALY	APM	Bamako

N °	PRENOMS	NOM	STRUCTURE	Localité
108	Tieba TRAORE	COULIBALY	Enseignant	Bamako
109	Tiécouira	COULIBALY	PES	Bamako
110	Yacouba	COULIBALY	FENAPEM	Bamako
111	Mme LY Fatoumata	COULIBLAY	Postière /CAFO	Bamako
112	Benoît Yarang	COUMARE	SYNESUP	Bamako
113	Moussa	COUMARE	Promoteur privé	Bamako
114	Gabriel	DABO	DG/ DNESG	Bamako
115	Mamadou	DABO		Bamako
116	Mme Aminata	DABO	FEN	Bamako
117	Binogo	DANIOKO	FAFPA	Bamako
118	Tiémoko	DAO	Enseignant	Bamako
119	Abdoulaye	DARA	Enseignant	Mopti
120	Adama	DEMBELE	CAP Torokoro	Bamako
121	Amadou	DEMBELE	ISHU	Bamako
122	Amadou A	DEMBELE	ADCAM	
123	Diakaliya M	DEMBELE	Auditeur	Bamako
124	Djibonding	DEMBELE	SYNESUP	Bamako
125	Doulaye	DEMBELE	CNRS	France
126	Issa B	DEMBELE	DCAP	Kayes
127	K éding	DEMBELE	DCAP	Bamako
128	Mme Dao Oumou	DEMBELE	COMASE	Bamako
129	Mme DEMBELE Fatoumata	DEMBELE	Coordinatrice/CAFO IV	Bamako
130	Moussa S.	DEMBELE	Prof. à la retraite	Bamako
131	Ngolo Marc	DEMBELE	SYPCES	Bamako
132	Oumar	DEMBELE	Com Nat UNESCO	Bamako
133	Urbain	DEMBELE	Enseignant	Bamako
134	Yacouba	DEMBELE	FENAPEEM	Bamako
135	Awa	DIA	MEF	Bamako
136	Idrissa	DIABATE	Prof	Bamako
137	Ismaël	DIABATE	N'ko	Bamako
138	Mme Astan Idrissa	DIABATE		Bamako
139	Sekou	DIABATE	FLASH	Bamako
140	Sékou Moussa	DIABATE	DAE	Gao
141	Souleymane	DIABATE	AEEM	Bamako
142	Magué Modibo	DIABY	CAIM	Bamako
143	Moussa	DIABY	COFNE	Dogodouman
144	Alassane	DIAKITE	FLASH	Bamako
145	Amadou	DIAKITE	Présidence République	Bamako
146	Colonel Cheick Raoul	DIAKITE	Ecoles militaires	Bamako
147	Fodé	DIAKITE	AMYC	Bamako
148	Gaoussou	DIAKITE	AMYC	Bamako
149	Gaoussou dit Dougoutigui	DIAKITE	AJDC	Bamako
150	Gaoussoudit D.	DIAKITE	Enseignant	Bamako
151	Mme Konté Hadja	DIAKITE	COMASE	Bamako
152	Mory Kaba	DIAKITE	SECO ONG	Bamako
153	Nouhoum	DIAKITE	CNR-ENF	Bamako
154	Soumaïla	DIAKITE	Coopération Canadienne	Bamako
155	Yoro	DIAKITE	DCAP	Bamako
156	Birama	DIAKON	Prof. Université de Bamako	Bamako
157	Aboubacar	DIALLO	C.O.	Bamako
158	Adama	DIALLO	DCAP	Bamako
159	Alassane	DIALLO	Préfet	Niono
160	Ali Moussa	DIALLO	Professeur ESG	Bamako
161	Aly	DIALLO	PLM	Bamako
162	Aly Nouhoum	DIALLO	Medecin	Bamako

N °	PRENOMS	NOM	STRUCTURE	Localité
163	Amadou	DIALLO		Tombouctou
164	Cheih Oumar	DIALLO	COFNE	Bamako
165	Djélika Moctar	DIALLO	UNESCO/WABAT	PARIS
166	Famory	DIALLO	Rep/société	Kayes
167	Housseini H	DIALLO	DCAP	Bamako
168	Ibrahim	DIALLO	Enseignant	Bamako
169	Kader	DIALLO	Consultant	Bamako
170	Mady	DIALLO	Enseignant/retraite	Bamako
171	Mahamadou	DIALLO	AC-PDH	Bamako
172	Maître Sékou Alou	DIALLO	Pdt. ASS. RE.	Ségou
173	Mamadou B	DIALLO	CT/MC	Bamako
174	Moussa	DIALLO	CNOU	Bamako
175	Sekou Aba	DIALLO	AEEM/BC	Bamako
176	Soulé	DIALLO	FSEG	Bamako
177	Violette	DIALLO	GAP Societé civile	Bamako
178	Waténi	DIALLO	FAST	Bamako
179	Mamadou	DIAMOUTANI	HCIM	Bamako
180	Almamy	DIANE	Journaliste	Bamako
181	Abdoulaye	DIARRA	AARD	Bamako
182	Abdoulaye M.	DIARRA	Gouverneur de Région	Mopti
183	Abou	DIARRA	CADDE	Bamako
184	Amadou M Bo	DIARRA	GERFAC	Koulikoro
185	ElHassan	DIARRA	DNETP	Bamako
186	Eloie	DIARRA	Professeur ROUEN	France
187	Mamoutou Libo	DIARRA	gerfac	
188	MmeTeketé Andréa	DIARRA	CODEM	Bamako
189	Mountaga	DIARRA	COFNE	Bamako
190	Moussa	DIARRA	Prefet	Bandiagara
191	Moussa	DIARRA	Secrétaire	Bamako
192	Moussa D	DIARRA	Prefet	Bandiagara
193	Nitié	DIARRA	DAE	San
194	Père Joseph Tanden	DIARRA	Prêtre Cath. Enseignant	Bamako
195	Sidiki	DIARRA	SNEC	Bamako
196	T.Martin	DIARRA	Maire	Sikasso
197	Yousseuf	DIARRA	Enseignant	Bamako
198	Adama	DICKO	DCAP	Bamako
199	Cheick Oumar	DICKO	DAE	Mopti
200	Ibrahima H	DICKO	Enseignant	Bamako
201	Idrissa	DICKO	SNEP	Bamako
202	Maïmouna S	DICKO	Chercheur	Bamako
203	Maïmouna S.	DICKO	Chercheur	Bamako
204	Mohamed Bana	DICKO	CNFOE	Bamako
205	Abdrahmane	DIENTA	Etudiant	Bamako
206	Amadou	DIENTA	Enseignant	Bamako
207	Yousseuf	DIONE	Eglise Protestante	Bamako
208	Bourama	DJIRE		Bamako
209	Josué	DJIRE	Enseignant	Bamako
210	Mahamadou	DOLO	Inspecteur en chef (I.E.S.)	Bamako
211	Alhousseini	DORINTIE	CGS	Gao
212	Abdoulaye	DOUCOURE	CRAJ	Bamako
213	Macky	DOUCOURE	ONG/CAEB	Bamako
214	Mamadou	DOUCOURE	MAKDAS	Bamako
215	Bamory	DOUMBIA	ENT	Bamako
216	Fassery	DOUMBIA	CJS	Koulikoro
217	Fousseini	DOUMBIA	CPA	Bamako

N °	PRENOMS	NOM	STRUCTURE	Localité
218	Mamadou	DOUMBIA	Enseignant	Bamako
219	Mme Sissoko Fatou	DOUMBIA	Enseignant	Bamako
220	Siaka	DOUMBIA	PDT CC	Bougouni
221	Zoumana	DOUMBIA	DCAP	Niono
222	Ogobara	DOUMBO	Professeur/FMPOS/U.B.	Bamako
223	Abdoulaye	DRAME	Enseignant	Bamako
224	Mady	FANE	Elu	Kati
225	Sékou	FANE	DCAP	Bla
226	Malado	FOFANA	ALED	Bamako
227	Mariam	FOFANA	UNESCO	Bamako
228	Mme Diombana A	FOFANA	INA	Bamako
229	Yacouba	FOFANA	INCEF/CCIM	Bamako
230	Adama	FOMBA	Etudiant fsjp	Bamako
231	Mme Zéhina	FOMBA	PESG	Bamako
232	Yeffin	FOMBA	CAFO/CEDRUD	Bamako
233	Kinane ag	GADEGA	DCAP	Koutiala
234	Oumar	GARANGO	Enseignant	Bamako
235	F.D.	GLAWAYS		
236	Boureima	GNALIBOULY	ILAB	Bamako
237	Michele	GUEYE	Directrice	Bamako
238	Ahmed Mohamed Ag	GUIDI	Assemblée régionale	Kidal
239	Adama	GUINDO	Assemblée Nationale	Bamako
240	Amadou	GUINDO	CGS	Mopti
241	Boubacar Modi	GUINDO	Professeur	Bamako
242	Boukary	GUINDO	DAE	Douentza
243	Bouréma	GUINDO	Enseignant	Libreville
244	Fatimata	GUINDO	AVOM	
245	Mme Bengaly Mahawa	GUINDO	Enseignante CAFO	Bamako
246	Mohamed	GUINDO	Assemblée Régionale	Gao
247	Paul	GUINDO	ILAB	Bamako
248	Adama	GUITTEYE	UNESCO	Bamako
249	Alpha A	GUITTEYE	Présidence	Bamako
250	Moustapha	GUITTEYE	Enseignant	Bamako
251	Abdoul	HAIDARA	CENOU	Bamako
252	Alfousseini Cheirfen	HAIDARA	Conseiller pédag. en	Kati
253	Bakaye	HAIDARA	BEN/SNEC	Bamako
254	Ibrahim dit B	HAIDARA	ONG-Hgse	
255	Mamadou	HAIDARA	Professeur	Bamako
256	Modibo	HAIDARA	COFNE	Bamako
257	Modibo	HAIDARA	COFNE	Bamako
258	Oumar	HAIDARA		Bamako
259	Oumar	HAIDARA		Tombouctou
260	Mohamédoun Ag	HANTAFAYE	DNESG	Bamako
261	Rhaly Ag	IBRAHIM	PIDRK	Kidal
262	Abdoul Kadri	IDRISSA	CES	Bamako
263	Issa	IMHASSE	CNU	
264	Mme Bathily R.	K	CNE	Bamako
265	Soumana	KALAPO	CSTM	Bamako
266	Maouloud Ben	KALIA	BEN/SNEC	Bamako
267	Tikanou Laurent	KAMATE	ANPE	Bamako
268	Drissa	KANAMBAYE	SNP	
269	Boubacar	KANE	Administrateur Civil	Goundam
270	Kaman	KANE	Administrateur Civil	Bamako
271	Oumar	KANE	COFNE	Bamako
272	Ousmane	KANE	CD	Bamako

N °	PRENOMS	NOM	STRUCTURE	Localité
273	Mme KANE Assétou	KANE	CNESFER	Bamako
274	Mamadou Lamine	KANOUTE	COFNE	Bamako
275	Moussa Balla	KANOUTE	FEMACAU	Bamako
276	Adama	KANSAYE	Conseil de Cercle	Koutiala
277	Yamoussa	KANTA	CESC	Bamako
278	Aboubacar D	KANTE	Etudiant/CRJ	Bamako
279	Demba	KANTE	DAF/MESSRS	Bamako
280	Mme KANTE Adam	KANTE	Enseignante	Bamako
281	Mme TANGARA Djénébou	KANTE	Enseignante	Bamako
282	Mahamadou	KASSAMBARA	LBF	Bamako
283	Malick	KASSE	DAE	Koutiala
284	Fatoumata	KASSOGUE	Enseignante	Bamako
285	Moussa	KATILE	Administrateur Civil	Bamako
286	Ousmane	KATILE	Enseignant	Sikasso
287	Ousmane	KATILE		Kayes
288	Ibrahima	KEBE	FSJP	Bamako
289	Abdoulaye S	KEITA	FENAREC	Bamako
290	Adama Sagno	KEITA	Professeur	Bamako
291	Bamaba	KEITA	Maire Bayé	Kenieba
292	Cheickna	KEITA	DCAP	Bamako
293	Fadaman	KEITA	DCAP	M'Pessoba
294	Fadaman	KEITA	DCAP	M'Pessoba
295	Faguimba	KEITA	CEN SNESUP	Bamako
296	Falaye	KEITA	MSAS/MRTC/FMPOS	Bamako
297	Famoriba	KEITA	Enseignant	Bamako
298	Fousseyni	KEITA	Association des Jeunes	Bamako
299	Jean Marie	KEITA	Conseil cercle	Ségou
300	Komakan	KEITA	DAE	Kkoro
301	Mahamoudou	KEITA	DCAP	Tessalit
302	Mamadou	KEITA	DELTA	Bamako
303	Mamadou	KEITA	Professeur /U.B.	Bamako
304	Mamadou	KEITA	Promoteur d'établissement	Bamako
305	Mamady	KEITA	N'Ko	Bamako
306	Mme Bacoumba	KEITA	C.T.	Bamako
307	Mme KEITA Fatoumata	KEITA	DNFP	Bamako
308	Mme Rokia	KEITA	Enseignante	Bamako
309	Mme TAMBOURA Mah	KEITA	Conseil cercle	Koulikoro
310	Mme Bacouba	KEITA	COFNE	Bamako
311	Pr.Boniface	KEITA	DAE	Ségou
312	Séma dit Sadio	KEITA	AFIDES	Bamako
313	Yacoubé	KEITA	Enseignant/retraite	Bamako
314	Ousmane	KIDA	Promoteur de soc. d'assainis.	Bamako
315	Mohame	KIMBIRI	AISLAM	Bamako
316	Nouh	KODIO	Etudiant	Bamako
317	Abdoulaye	KOITA	Enseignant	Bamako
318	Amadou	KOKE	CRONG	Kayes
319	Ismaïla	KOME	Prof ENSup	Bamako
320	ElHadj Sidi	KONAKE	Société civile	Bamako
321	Yousseuf	KONANDJI	CNE	Bamako
322	Balla	KONARE	JURISTE	Bamako
323	Cheick	KONATE	Didacticien	Bamako
324	Cheick	KONATE	INJS	Bamako
325	Daniel	KONATE	Eglise Catholique	Bamako
326	Daniel	KONATE	Enseignant/retraite	Bamako

N °	PRENOMS	NOM	STRUCTURE	Localité
327	N'golo	KONATE	DAE	Kayes
328	Sidiki	KONATE	UNESCO	Bamako
329	Abdoulaye	KONE	FEN	Bamako
330	Harouna	KONE	Communicateur d'entreprise	Bamako
331	Issa	KONE	Assistant	Bamako
332	Issa	KONE	Préfet Adj.	Bougouni
333	Mamadou	KONE	Professeur	Bamako
334	Mme Diawara Djénébou	KONE	AFESSPH(CAFO)	Bamako
335	Mme Dioné Mariam	KONE		
336	Mme MACALOU Bintou	KONE	Mouvement Citoyen	Bamako
337	Mme TANGARA Djénébou	KONE	Proviseur	Bamako
338	Mme Assetou	KONE	CNSE	Bamako
339	Moussa M'Bè	KONE	FLASH	Bamako
340	Nampaga O.	KONE	DG/CNE	Bamako
341	Serada	KONE	DCAP	Bamako
342	Simbo	KONE	CPG en retraite	Bamako
343	Souleymane	KONE	DNEB/MEBALN	Bamako
344	Yaya	KONE	SNESUP	Bamako
345	Mohamed N'Ka	KONTA	Directeur	SAN
346	Seydou	KOUNGOULBA	CRJ	Bamako
347	Djélimady	KOUYATE	AEEM	Bamako
348	Mamadou	KOUYATE	Presidence	Bamako
349	Modibo	KOUYATE	AMM	Bamako
350	Abdoulaye	M BARADJI	MSAS	Bamako
351	Mamadou	MACALOU	Journaliste	Bamako
352	Abdoulaye	MACKO	Professeur	Bamako
353	Lassana	MAGASSA	Etudiant FSEEG	Bamako
354	Alpha	MAHAMANE	FENAREC	
355	Aly Boncano	MAHAMANE	Etudiant	Bamako
356	Abderhamane O.	MAIGA	DE	Gao
357	Abdoulaye	MAIGA	DCAP	Mopti
358	Abdoulkadry I	MAIGA	Prof MSAS	Bamako
359	Abdourahamane	MAIGA	Maître arabe	Bamako
360	Abdrahamane Abdou	MAIGA	AE	Tombouctou
361	Aboubacar	MAIGA	CFPF	Bamako
362	Aboubacar A	MAIGA		Koulikoro
363	Aboudourahamane B	MAIGA	Enseignant	Bamako
364	Aly Yéro	MAIGA	Professeur DGA/CNRST	Bamako
365	Ario Issoufa	MAIGA	CM/Primature	Bamako
366	Assoumane Alassane	MAIGA		Bamako
367	Bala Mama	MAIGA		Tombouctou
368	Harouna	MAIGA	Université Minesota	USA
369	Hassane	MAIGA	FLASH	Bamako
370	Ibrahim D	MAIGA	Enseignant	Bamako
371	KARANTAO Mariam	MAIGA	DRAFEF	Bamako
372	Mahamane	MAIGA	Pcc	Goundam
373	Mahamoudou	MAIGA	Prof MSAS	Bamako
374	Mamadou Larabo	MAIGA	Conseiller orientation	Banamba
375	Mme MAIGA Bintou	MAIGA	DG/CPS	Bamako
376	Mme MAIGA Kadiatou F.	MAIGA	Préfet	Koutiala
377	Mme Philomène	MAIGA	CAFO	Bamako
378	Mme TRAORE Ina	MAIGA	CAFO	Bamako
379	Mohamed Saliha	MAIGA	ENI	Bamako
380	Moussa A.	MAIGA	DCAP	Douentza

N °	PRENOMS	NOM	STRUCTURE	Localité
381	Moussilimoune Yehia	MAIGA		Sikasso
382	Oumar	MAIGA	SAFIM	Bamako
383	Seydou Nourou	MAIGA	District	Bamako
384	Soumana Issiaka	MAIGA	Enseignant/FEN	Bamako
385	Ynna	MAIGA	CAFO	Bamako
386	Ibrahima	MAKANGUILE	REAO	Bamako
387	Opré	MAKOUNOU	Député	Bamako
388	Mamadou	MALIKITE	Enseignant/retraite	Bamako
389	Abdou	MALLE	IPR/IFRA	Bamako
390	Baba	MAMA	UNEREC	Bamako
391	Colonel Mamadou	MANGARA	Gouverneur	Tombouctou
392	Modibo	MARICO	Journaliste ORTM	Bamako
393	Mahamane	MARIKO	CRAJ	Bamako
394	Mme Kassibo Ouorokia	MARIKO	AFESPM/CAFO	Bamako
395	N'TJI Idriss	MARIKO	Professeur	Bamako
396	Jean Paul	MBELEK	FSJP	Bamako
397	Mamadou	MILLOGO	UNICEF	Bamako
398	Ousmane	MINTA	CAP/BKO COURA	Bamako
399	Rhissa Ag	MOHAMAR	Maire	Gao
400	Mohamed EL Sidy	MOHAMED	S/Préfet	Baguineda
401	Pr Alhousseyni AG	MOHAMED	Medecin	Bamako
402	Sidi M.Ould	Mohamed		Koulikoro
403	Hamidou	MORBA	Formateur	Bamako
404	Mohamed El Ag	MOULOU	UNESCO	Bamako
405	Sery M.	MOUNKORO	ENSup	Bamako
406	Nouhou	MOUSSA	Police Nationale	Bamako
407	Djibril Souleymane	N DIAYE	URD	Bamako
408	Demba	N'Daw	Etudiant FESG	Bamako
409	Alassane	N'DIAYE	Retraite	Bamako
410	Mme KEITA Rokiatou	N'DIAYE	ANCIENNE MINISTRE	Bamako
411	Mme N'DIAYE Mariam	N'DIAYE	Enseignante /AMASOURD	Bamako
412	Moussa	N'DIAYE	DCAP	Kolokani
413	Souleymane	NANTOUME		Bamako
414	Brehima	NIALIBOULY	ILAB	Bamako
415	Issiaka M.	NIAMBELE	CPS EDUCATION	Bamako
416	Korotoumou	NIANG	Enseignante	Bamako
417	Moussa	NIANG	DCAP	Banamba
418	Omar	NIANGADO	Chercheur	Bamako
419	Amadou	NIANGALY	AE	Koulikoro
420	Alassane	NIARE	Etudiant	Bamako
421	Aly	NIENTAO	Professeur	Bamako
422	Mamadou	OULALE	Primature	Bamako
423	Hamadoun	OULOUEM	Chercheur	Bamako
424	Demba	PAMANTA	ILAB	Bamako
425	Mama	PLEA	Professeur/EN Sup	Bamako
426	Moussa	PLEA	Etudiant	Bamako
427	Amagnimé	POUDIOUGOU	DCAP	Goundam
428	Housseini Mama	SABE	Pédagogue	Mopti
429	Housseyni	SABE	Société civile	Mopti
430	Mountaga	SACKO	CSTM	Koulikoro
431	Moussa	SACKO	Enseignant	Bamako
432	Salia	SACKO	FSEG	Bamako
433	Emmanuel	SAGARA	ACALAN	Bamako
434	Mme Alwata Ichata	SAHI	SR/OPF	Bamako
435	Daouda	SAKHO	COFNE	Kati
436	Daouda	SAKHO	Inspecteur	Bamako

N °	PRENOMS	NOM	STRUCTURE	Localité
437	Mariam Niamoto	SAKILIBA	COFNE	Bamako
438	Mme Kama	SAKILIBA	OPF	Bamako
439	Abdoulaye	SALL	COFNE	Bamako
440	Aminata	SALL	COFNE	Bamako
441	Fatouma	SALL	Animatrice	Sikasso
442	Fafre	SAMAKE	Professeur	Bamako
443	Idrissa	SAMAKE	ALED	Bamako
444	Macky	SAMAKE	Professeur	Bamako
445	Mme N'Diaye Mama	SAMAKE	Ens. Educ. social	Kayes
446	Adama	SAMASSEKOU	ACALAN	Bamako
447	Alpha Sidiki	SANGARE	Journal Kalanden	Bamako
448	K Tamba	SANGARE	DONIA/CONSULT	Bamako
449	Kola Tamba	SANGARE	Consultant	Bamako
450	Massiré	SANGARE	Proviseur/Lycée/Privé	Bamako
451	Mme Niono Adam	SANGARE	AFSAM/CAFO	Bamako
452	Moussa	SANGARE	Professeur/FSJP/U.B.	Bamako
453	Souleymane	SANGARE	ACALAN	Bamako
454	Yacouba	SANGARE	CRJ	Bamako
455	Hamidou	SANKARE	Enseignant	Bamako
456	Abdoul Karim	SANOOGO	Prof FAST	Bamako
457	Ibrahim	SANOOGO	DG/DAF/MESSRS	Bamako
458	Ibrahima	SANOOGO		Bamako
459	Moussa	SANOOGO	CNM-UNESCO	Bamako
460	Ousmane	SANOOGO	DSAT/IER	Bamako
461	Sayibou	SANOOGO	Etudiant	Bamako
462	Souleymane	SANOOGO	Etudiant	Bamako
463	Tiéccoura	SANOOGO	Chercheur	Bamako
464	Doro	SANOOU	RDS	Bamako
465	Fadh	SEYDOU	SIA	FINLANDE
466	Youssouf	SIARRA		Bamako
467	Awa	SIBY	CR-ONG	Sikasso
468	Awa	SIBY		Kayes
469	Hanta	SIBY	Animateur	Kayes
470	Sanata	SIBY	Animatrice	Kayes
471	Izge Ag	SIDI	Conseil de cercle	Kidal
472	Abdoulaye M.	SIDIBE	DCAP	Kayes
473	Adama	SIDIBE	SNEC	Bamako
474	Ali	SIDIBE	SOS/Ecole	Bamako
475	Ali	SIDIBE	Etudiant FSJP	Bamako
476	Amadou	SIDIBE	AE	Koulikoro
477	Boubacar Souley	SIDIBE	AEEM/FSJP	Bamako
478	Hamara	SIDIBE	Administrateur Travail	Bamako
479	Kalilou	SIDIBE	Chercheur	Bamako
480	Lassine	SIDIBE	CPS Education	Bamako
481	Mamadou	SIDIBE	Amicale des anciens	Bamako
482	Mme KONE Oumou	SIDIBE	CAFO	Bamako
483	Mme SIDIBE Awa	SIDIBE	Consultante	Bamako
484	Nouhoun	SIDIBE	ISFRA	Bamako
485	Noumoutié	SIDIBE	DCAP	Kidal
486	Oumou	SIDIBE	Enseignante/CAFO	Bamako
487	Seydou Karim	SIDIBE	AEF enseignant	Bamako
488	Attaher Ag	SIDILAMINE	Vpdt Ass.Rég.	Kidal
489	Mamadou Fanta	SIMAGA	Pharmacien	Bamako
490	Daouda	SIMBARA	DG/ DN/ETP	Bamako
491	Wadossène Ag	SIMITALA	Enseignant	Kidal

N °	PRENOMS	NOM	STRUCTURE	Localité
492	Moussa S	SIMPARA	FSJP	Bamako
493	Mohamed Ag	SINDIBIA	Conseil de cercle	Kidal
494	Modibo	SINGARE	DGI	Bamako
495	Abdel Kader	SISSOKO	CAAJ-CAO	Bamako
496	Abdel Kader	SISSOKO	CAAG	Gao
497	Abdoulaye	SISSOKO	DCAP	Kayes
498	Abdrahamane	SISSOKO	UFC	Bamako
499	Bally	SISSOKO	DAE Adj	Bamako
500	Cheickné	SISSOKO	Conseil cercle	Yélimané
501	Fodé	SISSOKO	COFNE	Bamako
502	Issa	SISSOKO	AMDH	Sikasso
503	Mahamadou	SISSOKO	CT/MCAFU	Bamako
504	Makan	SISSOKO	RJP	Bamako
505	Mme Keita Sokona	SISSOKO	CAFO	Koulikoro
506	Mody Fily	SISSOKO	C.T.	Bamako
507	Moussa	SISSOKO	DAE	Kati
508	Oumar dit Dioum Kaba	SISSOKO	PARENA	Bamako
509	Sekou Fanta Mady	SISSOKO	Auteur	Kayes
510	Seydou	SISSOKO	Proviseur LDMD	Dioila
511	Youssouf	SISSOKO	APEJ	Bamako
512	Mohamed Ag	SMIDIBLA	Pdt. Ass. Rég.	Tombouctou
513	Bourama	SOGOBA	FSEG	Bamako
514	Dajié	SOGOBA	PARENA	Bamako
515	Zana	SOGOBA	AE/RD	Bamako
516	Yaya	SOGODOGO	Enseignant	Gao
517	Mohamed	SOKONA	World Education	Bamako
518	Abdrahamane	SOTBAR	Professeur	Bamako
519	M'Bamakan	SOUCKO	Présidence	Bamako
520	Amadou	SOULALE	Enseignant	Bamako
521	Mohamed	SOULEYMANE	ENSup	Bamako
522	ElHadji Sékou	SOUMANO	Professeur	Bamako
523	Abou	SOW	Gouverneur	Segou
524	Boubacar	SOW	DCAP	Kalaban Coro
525	Moussa	SOW	Chercheur/ISH	Bamako
526	Sidi Yaya	SOW	D/CAP	Bamako
527	Mme Touré Haby	SY	CAFO	Bamako
528	Moussa	SY	Journaliste	Bamako
529	Victor	SY	Professeur/retraite	Bamako
530	Bakary	SYLLA	CDS	Bamako
531	Cheickna Hamala	SYLLA	IES	Bamako
532	Abdoul Kader	TABOURE	SNEP	Bamako
533	Mme Yaba	TAMBOURA	ROCARE	Bamako
534	Ousmane	TAMBOURA	FEN	Bamako
535	LtCol Fallé	TANGARA	Préfet	Nioro du Sahel
536	Mamadou	TANGARA	SNEC	Bamako
537	Mme LY Fanta	TANGARA	CAFO CV	Bamako
538	Moussa	TANGARA	DCAP	Diré
539	Mamadou Issa	TAPO	Administrateur Civil/G.R.	Sikasso
540	Tibou	TELLY	SGAdj UNTM	Bamako
541	ElHadj Mama	TEMBELY	A P A	Bamako
542	Laya	TEMBELY	FAST	Bamako
543	Saidou	TEMBELY	Directeur de recherché	Bamako
544	Bino	TEME	IER	Bamako
545	Job	THERA	Enseignant	Bamako
546	Abdoulaye	THIAM	Enseignant retraité	Bamako

N °	PRENOMS	NOM	STRUCTURE	Localité
547	Cheick Mohamed	THIAM	AMS-UNEEM	Bamako
548	Mamadou	THIAM	Préfet	Diéma
549	Amadou Koké	THIERO	C.R. /ONG	Kayes
550	Amadou	TOGO	ONG/DHA	Koulikoro
551	Amidou	TOGO	CNID/FYT	Bamako
552	Hamidou	TOGO	Professeur FLASH	Bamako
553	Mme TOGO Fanta	TOGO	Enseignante	Bamako
554	TOUNKARA DJiélika	TOGO	Chef de projet/plan-Mali	Bamako
555	Amadou	TOGOLA	UNMAIM	Bamako
556	Seydou	TOGOLA	Assemblée regionale	Koulikoro
557	Moussa	TOLOFOUNDIE	Assemblée regionale	
558	Karounga	TOUNKARA	Etudiant	Bamako
559	Abdoul Karim	TOURE	ILFP	Bamako
560	Aissa A	TOURE		Tombouctou
561	Counta	TOURE	Etudiante/CAFO	Segou
562	Drahamane B.	TOURE	DAE	Tombouctou
563	Hamman	TOURE	GRH	Bamako
564	Hassimi A	TOURE	CNECE	Bamako
565	Mama	TOURE	CENOU	Bamako
566	Mamadou A	TOURE	Enseignant	Ségou
567	Mamadou L	TOURE	Chef Division	Bamako
568	Mamadou Lamine	TOURE	DNESRS/MESSRS	Bamako
569	Mme Kadidia	TOURE	PESEG	Bamako
570	Mme Sangaré Coumba	TOURE	FLASH	Bamako
571	Mme Sidibé Kadiatou	TOURE	CSTM	Bamako
572	Mohamed	TOURE	DRTEFR	Gao
573	Moussa	TOURE	Chef quartier	Bamako
574	Moussa	TOURE	DELTAC	Bamako
575	Oumar	TOURE	CNJ	Bamako
576	Saléh	TOURE	Enseignant	Bamako
577	Salihoum T	TOURE	ADEMA/PASJ	Bamako
578	Saliou A	TOURE	DCAP	Kadiolo
579	Saydul Wahab	TOURE	Professeur	Bamako
580	Abdoulaye	TRAORE	DCAP	Koulikoro
581	Abdoulaye	TRAORE	ENI	Bamako
582	Abdoulaye	TRAORE	Professeur	Bamako
583	Abdoulaye	TRAORE	Société civile	Mopti
584	Adama S	TRAORE	DCAP	Sikasso
585	Amadou Moussa	TRAORE	AMYC	Koulikoro
586	Anna	TRAORE	CODEM	Bamako
587	Assa	TRAORE	CODEM	Bamako
588	Birama	TRAORE	Chef de quartier	Bamako
589	Boubacar Issa	TRAORE	Etudiant	Bamako
590	Colonel Youssouf	TRAORE	P/UFD	Bamako
591	Djénéba	TRAORE	Ingenieur consultant	Washington DC
592	Drissa	TRAORE	DCAP	Kita
593	Fatoumata	TRAORE	MPFEF	Bamako
594	Hamma B	TRAORE	DAF/MEBALN	Bamako
595	Koumassé	TRAORE	Plan/Mali	Bamako
596	Lamine	TRAORE	DAE	Kita
597	Mahamadou B	TRAORE	FSEG	Bamako
598	Malick	TRAORE	Enseignant	Bamako
599	Mamadou	TRAORE	Com Nat UNESCO	Bamako
600	Mamadou	TRAORE	Enseignant	Bamako
601	Mme FOFANA Fily	TRAORE	CAD	Bamako

N °	PRENOMS	NOM	STRUCTURE	Localité
602	Mme KEITA Rokiatou	TRAORE	Enseignante	Bamako
603	Mme Coulibaly Hawa	TRAORE	Personne ressource	Bamako
604	Mory	TRAORE	DCAP	Ansongo
605	Moussa	TRAORE	DCAP	Bandiagara
606	Nanamoudou	TRAORE	DNFP	Bamako
607	N'golo	TRAORE	Ancien ministre	Bamako
608	N'golo	TRAORE	CNAR	Bamako
609	Ousmane	TRAORE	AEEM	Bamako
610	Ousmane	TRAORE	Ministère Elevage et Pêche	Bamako
611	Salimatou	TRAORE	Enda Tiers Monde	Bamako
612	Saliou A	TRAORE	DCAP	Bamako
613	Saloum D.	TRAORE	Enseignant	Bamako
614	Seydou K.	TRAORE	Préfet	Sikasso
615	Siaka	TRAORE	ANC/Diema	Diema
616	Siaka	TRAORE	Secrétaire	Koulikoro
617	Sinaly	TRAORE	CGS	Bamako
618	Tieba	TRAORE		Bamako
619	Vinima	TRAORE	DCAP	San
620	Yaya N.	TRAORE	AEEM	Bamako
621	Aboubacar	TRAWELE	CR	Tombouctou
622	Ibrahima	WADE	Retraite	Bamako
623	Baba	WAGUE	CODEM	Bamako
624	Sidi Yaya	WAGUE	Journaliste	Bamako
625	Souleymane	WAGUE	CODEM	Bamako
626	Guida Seyo	WAIGALO	FEMACAU	Bamako
627	Housseyni	YALCOUYE	APEJ	Bamako
628	Koumba	YARESSI	COMASE	Bamako
629	Abdoul Aziz	YATTABARE	Professeur Arabe	Bamako
630	Moussoulimane	YEHIYA	OSE	Bougouni
631	Sahaloum OULD	YOUBA	Professeur/FAST/U.B.	Bamako
632	Adam	ZAKARI	UNICEF	Bamako
633	Najim	ZAO	Enseignant	Gao

Bamako, le 6 novembre 2008

Le Président

Pr Salikou SANOGO